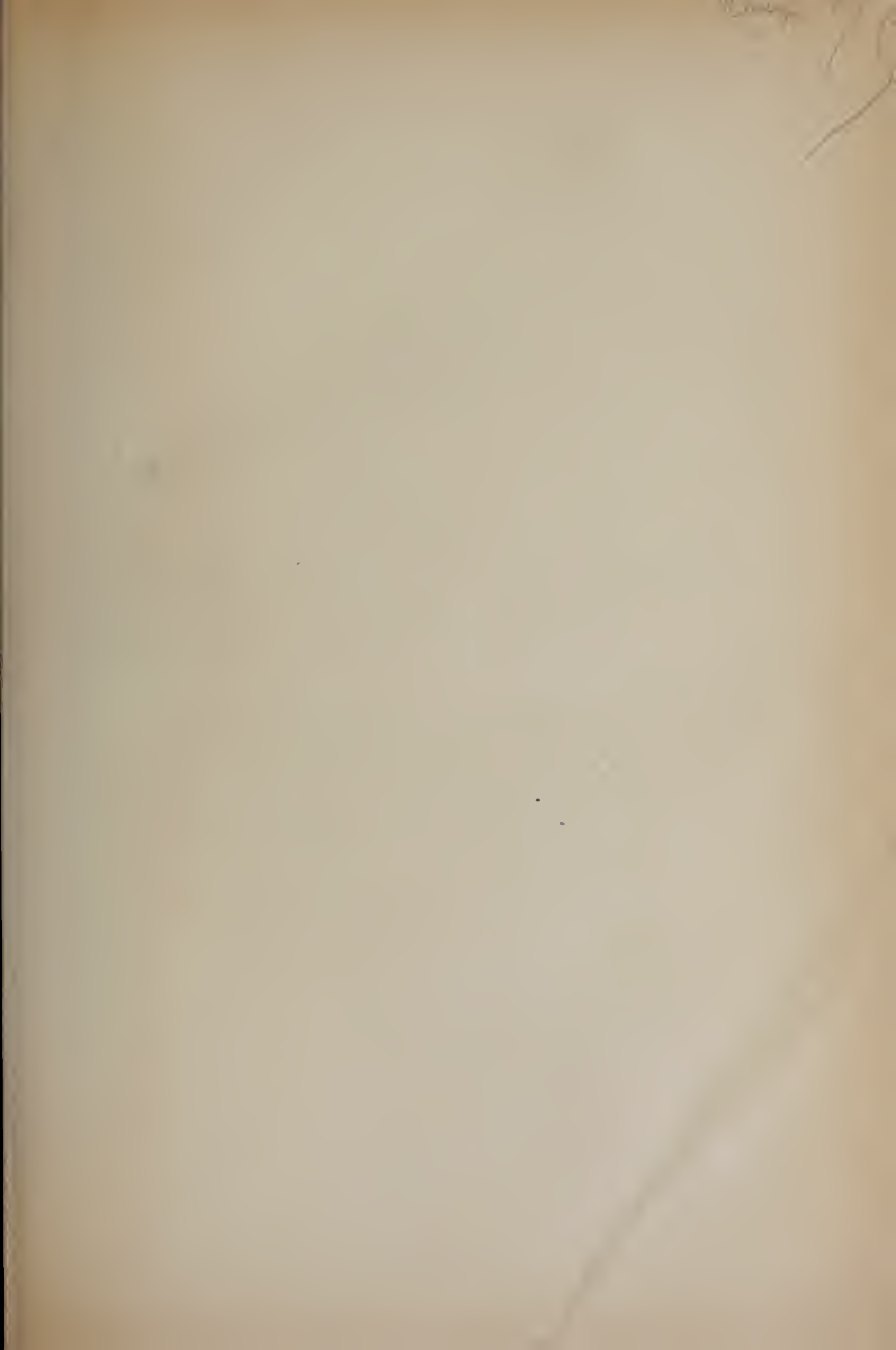








LES

MONNAIES ROYALES FRANÇAISES

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LE PUY-EN-VELAY. — IMPRIMERIE PEYRILLER, ROUCHON ET GAMON.

CATALOGUE
DES
MONNAIES FRANÇAISES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LES

MONNAIES
CAPÉTIENNES
OU ROYALES FRANÇAISES

1re Section

(de Hugues Capet à la réforme de saint Louis)

PAR

A. DIEUDONNÉ

CONSERVATEUR-ADJOINT AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



PARIS
EDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

—

1923

Les monnaies capétiennes (monnaies royales françaises) seront divisées en trois sections, comme suit :

Ire SECTION

Epoque du Denier.

(987-1266).

Période A (Ire). De Hugues Capet à l'adoption exclusive, dans le domaine, du parisis par Philippe Auguste (987-1190 env.). Deniers locaux.

Période B (IIe). De Philippe-Auguste à la réforme de saint Louis (1190-1266). Parisis royal et tournois royal.

IIe SECTION

Epoque du Gros.

(1266-1513).

Période A (IIIe). De saint Louis à l'expiration du système de Charles V (1266-1385). Le Gros tournois.

Période B (IVe) De Charles VI à Louis XII (1385-1513). Gros divers et Ecu d'or.

IIIe SECTION

Epoque de la pièce lourde d'argent.

(1513-1793).

Période A (Ve). De Louis XII à la réforme de Louis XIII (1513-1640). Règne du Teston et du Franc et de l'Ecu au soleil.

Période B (VIe). De Louis XIII à la première République (1640-1793). Le Louis.

Le présent Catalogue comprend la Ire Section, Périodes A et B.

INTRODUCTION

CHAPITRE Ier

ORIGINE DES MONNAIES CAPÉTIENNES

Les monnaies carolingiennes, quoiqu'elles continuent à porter le nom d'un roi avec son titre, ne méritent plus l'appellation de monnaies royales au xe siècle.

Ce ne sont plus en effet des monnaies « émises en vertu d'un ordre royal, dont le titre et le poids seraient fixés par le souverain pour toute l'étendue du royaume » (1) et dont le produit serait versé régulièrement au trésor. Des établissements religieux, qui avaient la délégation de la frappe, reçurent à titre d'aumône la concession des bénéfices, et ces concessions se transformèrent en droits ; les comtes, à qui était dévolue la surveillance des ateliers monétaires, traitèrent cette fonction comme un fief : ils en firent leur propriété, ils réglèrent à leur gré les émissions et mirent la main sur les revenus du monnayage, en attendant que l'occasion favorable leur permît de substituer leur nom à celui du roi sur les espèces.

Le premier qui franchit ce pas, après le duc de Normandie, fut le descendant de Robert le Fort, qui portait le titre de « duc des Francs » et qui possédait par voie d'héritage le comté de Paris. On a dit que le « duché de France » était un fief dont les possesseurs avaient usurpé le droit régalien. C'est inexact. Il n'y avait pas de duché de France (2). On donnait le nom

(1) Mon *Manuel*, p. 109, d'après M. Prou.

(2) C'est, à l'encontre de la théorie de Pfister (*Robert le Pieux*, p. 131 et suiv.), l'opinion de A. de Barthélemy (*Revue des questions historiques*, t. XIII, p. 108; cf. *Essai sur la m. parisis*, p. 4) et de Lot (*Les derniers Carol.*, p. 173, n. 4, et *H. Capet*, p. 187, n. 4).

de *Francia* à cette époque aux pays situés au nord de la Seine et de la Marne, c'est-à-dire entre Seine et Meuse; or les ducs des Francs furent appelés à commander entre Seine et Loire; c'est cette région dite Neustrie ou Transséquanie, qu'ils furent chargés de défendre contre les invasions des Normands, et le titre qu'ils reçurent à cet effet de « duc des Francs » n'était autre chose qu'une dignité militaire, sans rapport avec les divisions territoriales : aujourd'hui encore, dit A. de Barthélemy, nous comprenons à peu près de même l'expression « maréchal de France ».

Au reste, les ducs des Francs se désintéressèrent peu à peu de ces provinces qui avaient été le berceau de leur grandeur, lorsque Eudes eut accru son héritage du Parisis, auquel s'adjoignirent sans doute à la même époque l'Orléanais, l'Etampois, le Chatrais (Arpajon), le Pincerais (Poissy), et le Melunais. Attirés vers le bassin de la Seine par la nécessité de combattre les Normands, les Robertiens délaissèrent le bassin de la Loire, désormais moins exposé, à des vicomtes établis à Angers et à Tours, dont les uns et les autres ne tardèrent pas à prendre le titre comtal.

Si ce n'était comme titulaire d'un duché de France inexistant, était-ce donc comme comte de Paris, de Senlis, et comme abbé de Saint-Denis, que Hugues le Grand (d'autres disent Hugues Capet (1) avant sa royauté) substitua son nom sur la monnaie de Paris à celui du roi ? Il s'intitulerait duc, dans cette hypothèse, par l'habitude acquise, au moyen âge, de donner aux seigneurs en toute occasion leur titre le plus élevé dans la hiérarchie féodale, mais peut-être aussi, à vrai dire, pour une autre raison.

La charge de *dux Francorum* impliquait pour le personnage qui en était revêtu l'hégémonie sur tout l'ensemble du royaume ; le duc d'Aquitaine, le duc de Bretagne, le duc de Bourgogne, le duc de Normandie même, passaient pour ses inférieurs; le duc des Francs était le régent du royaume. Dans ces conditions, on peut croire que Hugues, en substituant son nom et son titre au nom et au titre du roi sur la monnaie, se considérait comme le lieutenant de celui-ci.

Mais cette notion, si elle eut quelque part à l'évènement, fut passagère. C'est comme comte de Rouen que le duc de Normandie bat monnaie, et quelque temps après, Thibaut le Tricheur à Chartres et à Baugency comme comte de Blois. Même nous voyons à Paris le duc donner en fief le comté à Bouchard, son fidèle serviteur à la vérité, et ce Bouchard a frappé,

(1) Longpérier dit : Hugues le Grand (*Collect. Rousseau*, p. 261); Serrure (*Traité*, I. 273; II, 356) et Caron (*M. féod.*, p. 2) opinent pour Hugues Capet La découverte de notre n° 1 ne tranche pas absolument la question, car il est assez éloigné du style des monnaies de Hugues duc.

comme comte de Paris, (1) une monnaie à son monogramme, en attendant que le roi reprît l'exercice direct de son droit.

Telle était la situation, lorsque le duc des Francs fut élevé au trône et se trouva désigné pour faire revivre les droits régaliens au profit de sa dynastie. Il ne devait y réussir que dans un avenir lointain. Auparavant, nous avons à nous occuper de la monnaie du comte de Paris, du comte d'Orléans, du comte de Sens etc..., c'est à dire du personnage agissant comme tel, bien que dans ces divers comtés il ne fût autre que le Roi.

Le titre de *Rex* placé sur des monnaies très diverses, mais avec application constante à un même prince, le souverain vivant, ayant reparu, cette condition ne suffit pas sans doute pour que le monnayage royal nous apparaisse comme restauré; avouons qu'il avait tout de même dépassé le point mort et que c'était après la décadence, une période d'incubation qui commençait. De telles monnaies constituent au monnayage royal proprement dit une introduction nécessaire; mais, pour leur conserver leur caractère local, nous les groupons par ville, et nous subordonnons à l'ordre des villes, celui des princes régnants, je dis : dans une **période A**, c'est-à-dire Hugues Capet (987-996), Robert II (996-1031), Henri Ier (1031-1060), Philippe Ier (1060-1108), Louis VI (1108-1137) et Louis VII (1137-1180) (2), Philippe Auguste pour la première partie de son règne. Sous ce prince, commence une **période B**, qui comprend le parisis royal et le tournois royal jusqu'à la création du Gros par saint Louis (1266).

(1) M. Prou, *Annuaire Soc. Num.*, 1896, p. 279.

(2) Il ne faut attribuer qu'une importance toute relative à la distinction des Louis VI et des Louis VII. Aucun changement ne fut apporté au monnayage lors de l'avènement du second de ces princes, qui portait le même nom que son père. « Louis VI » est une expression qui, pour la période 1108-1180, désigne les monnaies les plus anciennes, et « Louis VII » les plus récentes. — Voici la liste des ouvrages récents à consulter pour l'ensemble de l'histoire : F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, — Le même, *Hugues Capet*, — Ch. Pfister, *Robert le Pieux*, — Sœhnée, *Actes de Henri Ier*, — M. Prou, *Actes de Philippe Ier*, — A. Luchaire, *Louis VI* et *Actes de Louis VI*; *Louis VII* et *Actes de Louis VII*, — L. Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*, — Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII* et *Actes de Louis VIII*.

CHAPITRE II

PÉRIODE A. — DENIERS LOCAUX DU DOMAINE

(987-1190 env.)

D'après ce qui vient d'être dit, les premières monnaies capétiennes ne sauraient appartenir qu'au domaine où s'exerçait l'autorité directe du prince; c'est du moins par là qu'il faut commencer.

Paris.

A. de Barthélemy, *Essai sur la monnaie parisis*, dans *Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. II, p. 142-171, 1875; le même, *Les origines de la monnaie parisis*, dans *Rev. num.* 1897, p. 162-173; A. Engel et R. Serrure, *Traité*, t. II, p. 361, 363. — A. Dieudonné, *Le Denier de Hugues Capet à Paris*, dans *Rev. num.*, 1914, p. 181-184 (*add.* 1919 et 1922); A. Dieudonné et M. Legrand, *Trouvaille de monn. de Henri Ier à Saint-Hilaire, près d'Etampes*, dans *Rev. num.*, 1911, p. 435-448 et 1913, 238. M. de Marchéville, *Monn. frappées à Paris sous les premiers Capétiens, le type* REX *et le type* AΩ dans *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, XLVII; A. Dieudonné, même sujet, *Rev. num.*, 1911, *P.-V*, LII.

Denier 1) ✠ HVGO RE (?) Croix, ℞. ∴ — PARISII — ✠ — CIVITAS — ∵ sur cinq lignes horiz. Le Blanc, *Traité*, éd. de Paris, p. 156, fig. 3; Poey d'Avant, *M. féod.*, n° 16 ms; Hoffmann, *Monn. roy. de Fr.* 1878, pl. I, 5 ms. (pièce non revue depuis Le Blanc).

Denier 2) HVGO en monogramme dans le champ; à l'entour, ✠ GRATIA DII REX C. ℞. ✠ — PARISI — ...... — CIVITA — ✠ sur cinq lignes horiz. Notre **N° 1** du Catal. (*Hugues*. Notre *Pl. A*, *1*) (1).

Denier 3) ✠ HVGO.FRA. Dans le champ, REX. ℞. ✠ PARISI CIV. Croix. Le Blanc, p. 156, fig. 2; Conbrouse, *Second Atlas* (1841), pl. 179, fig. 1, d'après Le Blanc, et 1841, texte, n° 3, coll. Sivard; la même, Poey d'Avant, n° 17; Hoffmann, d'après Le Blanc (2), pl. I, fig. 6. —

(1) Ceux de ces dessins qui ne sont pas exécutés d'après l'exemplaire du Cabinet sont empruntés à l'un des auteurs cités, soit à Hoffmann onze en tout, et cinq au Manuel Dieudonné (Picard éd.).

(2) Le Blanc avait mis, entre HVGO et FRA, un point que Hoffmann, en reproduisant la pièce, a oublié.

Notre N° 1 bis du Catal.; la même, dans A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1914, p. 181, fig.; dans A. D., *Manuel*, p. 216, fig. 60 bis; dans *Rev. num.*, 1919, p. 121, fig. 1; autres ex., *Rev. num.*, *ibid*, fig. 2 et 3, coll. P. Bordeaux et Farigault à Châtellerault. (*Hugues. Pl. A*, 2).

Obole 1a) ✠ HVGO REX. Croix. ℞. Pareil à Denier 1). Notre **N° 1 ter**. (*Hugues. Pl. A, 3*).

3) Pareille à Denier 3). Notre **N° 1 quat.**

Denier 1) ROT BER TVS (ou. ROT. BER. TVS). Dans le ch., REX. ℞. ·PARISIVS CIVITAS. Croix. **N° 2**; Hoffm., pl. II, 1; E. Caron, *Bull. Serrure*, 1891, p. 94 fig.; Vente par Serrure, 1895, n° 132 fig.; *Vente Meyer*, 1902, n° 554, pl. V; *Vente Delamain*, 1903, n° 136, fig.; *Vente Haüet*, 1908, n° 378, fig.; *Vente J. Norman*, 1910, n° 558, pl. XI; *Vente Du Lac*, 1910, n° 565, pl. IV; *Vente Bulland*, 1913, n° 343 et pl. IV, 17; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 217, fig. 61. — 1 *a*) ·.· PARIS̃IVS CIVITAS. **N° 3**. — 1 *b*) .·. PARISIVS CIVITAS. Conbrouse, 1840, pl. 47, 1. *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 10. (*Robert. Pl. A, 4 et 5*).

Obole 1) *Vente Delamain*, 1903, n° 137, fig.; *Vente P. Du Lac*, 1910, n° 566, pl. IV. — 1 *a*) **N° 4**; A de Barthélemy, *La m. parisis*, 1875, p. 6, fig.; Hoffmann, pl. II, fig. 2.— 1 *c*) ⁝ PARISIVS CIVITAS. *Vente Gariel*, 1885, n° 1451 et pl. IV; Serrure, *Traité*, 1894, p. 358, fig. 647. (*Robert. Pl. A*, *6*).

Denier 2) ✠ ROBERT · REX · F. Croix cantonnée de quatre globules. ℞. ✠ PARISII · CIV · A. Dans le ch., A et ω suspendus. **N° 5**; Le Blanc, p. 156, fig. 4; Hoffmann, d'après Le Blanc, pl. II, fig. 3; A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1920, p. 120 et pl. VII, fig. 2, exempl. du Cabinet. (*Robert. Pl. A*, 7).

Denier 1) de Henri Ier. REX dans le champ. Inexistant ou non revu.

Denier 2) HAINRICVS (ou HAIИRICVS, HAIIIRICVS, HANIRICVS, HANIRCVS, HAIRИRICVS et HANRICVS? ou HAINRCVS?) REX. Dans le ch., A et ω suspendus à l'X de REX (1). ℞. PAISIVS CIVITAS. **Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11** et *Rev. num.*, 1911, nos 1 à 20, 27 à 45, 60 à 68. — 2 a) PAISIVIS CIVITAS (*sic*). **Nos 12, 13**, et Hoffmann, pl. III, fig. 1 (2); *Rev. num.*, 1911, nos 21 à 26, 46 à 59. — 2 b) Nom du roi avec liga-

(1) Exceptionnellement aux jambages de l'H et de l'A, X petit (*Rev. num.*, 1913, n° 81 ter).

(2) Le dessin donne PAISIVIS et le texte PAISIVS dans Hoffmann; c'est le contraire dans la collection Meyer. D'autres ont lu ou dessiné PARSIVIS! (*Vente Gariel*, 1885, n° 1457 et pl. IV: Engel et Serrure, *Traité*, p. 359, fig. 649).

tures. **Nos 14, 15**, et *Rev. num.*, 1911, n° 80; *Vente Meyer*, 1902, n° 562, pl. VI. — 2 c) CIVTAS. *Rev. num.*, 1911, nos 45 et 66. — 2 d) ◗ ou ◖ ou ◓ ou : devant le nom du roi. **N° 16** et *Rev. num.*, 1911, n° 71; 1913, nos 71 *bis* et *ter*. — 2 e) · PAISIVS CIVITAS. Le Blanc, p. 156, fig. 6; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 11, n° 419. — 2 f) PAISIVS · CIVITAS. *Rev. num.*, 1911, n° 72. — 2 g) : PAISIVS CIVITAS. **N° 17** et *Rev. num.*, 1911, nos 69 et 70. — 2 h) ⁝ PAISIVS CIVITAS. *Rev. num.*, 1911, n° 81 bis. (*Henri Ier Pl. A, 9.*)

Obole 1) : HAINRICVS et REX dans le champ. ℞. : PARISIVS CIVITAS. B. Fillon, *Études numism.*, p. 57, fig.; E. Cartier, *Rev. num.*, 1855, p. 411, fig. (*Henri Ier. Pl. A, 8.*)

Obole 2 g) E. Cartier, *Rev. num.*, 1846, p. 325 s. f. — 2 h) **Nos 18, 19**; et E. Cartier, *ibid.*, p. 325 et pl. XVII, 3 (trouv. de S.-Paul-hors-les-murs); A. de Barthélemy, *Manuel*, 1854, pl. IV, n° 242; Hoffmann, pl. III, fig. 2; *Coll. Meyer*, 1890, n° 420 et pl. V, 12; *Rev. num.*, 1911, nos 82 à 87. (*Henri Ier. Pl. A, 10.*)

Denier 3) HAINRICVS REX et variantes. Dans le ch. ωA suspendus. ℞. PAISIVS CIVITAS. **Nos 20, 21** et *Rev. num.*, 1911, nos 73 à 79. (*Henri Ier. Pl. A, 11.*)

Obole 3 a) ⁝ PAISIVS CIVITAS. **N° 22** et *Rev. num.*, 1911, n° 87.

Denier 1) ✠ PHILIPPVS. Dans le champ, REX. ℞. PARISIVS CIVITAS (Douteux sans point initial au revers). *Coll. Rousseau*, 1861, n° 567; *Vente Meyer*, 1902, n° 570. — 1 a) : PARISIVS CIVITAS. *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 14. — 1 b) ⁝ PARISIVS CIVITAS. Hoffmann, pl. IV, 4 et *Vente Hoffmann*, 1887, n° 431 (rétrograde excentrique). (*Phil. Ier. Pl. A, 12.*)

Obole 1) Desains, *Rev. num.*, 1842, p. 130 et pl. V, 2; *Coll. Meyer*, pl. V, 17 (rétrograde concentrique). — 1 b) Hoffmann, ⁝ PA... pl. IV, 5. — Lectures diverses : PARISIVVS, PARISIVS CVIS, PARISIVS CIVII (?). (*Phil. Ier. Pl. A, 13 et 14*)

Denier 2) · PHILIPPVS · REX. Dans le ch., Aω non suspendus. ℞. · PARISIVS CIVITAS. Croix. E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, n° 368 et pl. XV, 4; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, n° 267. — 2 a) : PARISIVS CIVITAS. Hoffmann, pl. IV, 3; *Vente Gariel*, 1885, n° 1464. (*Phil. Ier. Pl. A, 15.*)

Denier 3) PHILIPPVS REX. Dans le ch., Aω suspendus par des pals aux branches de l'X; à g. et à dr. des pals, un annelet. ℞. ⁝ PAISIVS CIVITAS. Croix. Hoffmann, pl. IV, 1; *Vente Hermerel* 1882, n° 182; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 15. (*Phil. Ier. Pl. A, 16.*)

Obole 3 a) : **PAISIVS CIVITAS**. P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1910, *P.-V.*, p. LXXXVII, fig.; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 218, fig 63.
(*Phil. I*er. *Pl. A, 17*.)

Denier 4) **PHILIPPVS REX**. Dans le ch., **ωA** suspendus par des pals aux branches de l'**X**, avec croisette au centre. ℞. **PARISIVS CIVITAS**, rétrograde excentrique. Croix cant. de **Aω**. **N° 23**; Conbrouse, 1840, pl. XLVIIb, 7; Hoffmann, pl. IV, 2; *Vente P. du Lac*, 1910, n° 572.
(*Phil. I*er. *Pl. A, 18*.)

Denier 5) **PHI** dans le ch., et circ. **LIPPVS REX**. ℞. **PAISIVS CIVITAS**. Croix. Hoffmann, pl. IV, 6; *Vente Gariel*, 1885, n° 1467; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 16 et *Vente Meyer*, 1902, n° 569. (*Phil. I*er. *Pl. A, 19*.)

Denier 1) ✠ **HLVDOVICVS**. Dans le ch., **REX** entre deux annelets, placés en pal. ℞. ✠ **CIVITAS PARISI**. Croix cantonnée de deux **S**. **N**os **24, 25, 26**; Conbrouse, 1840, XLVII, 4; Hoffmann, pl. VI, 2 et *Vente Hoffmann*, 1887, n° 432; *Vente Gariel*, 1885, n° 1490.
(*Louis VI. Pl. A, 20*.)

Denier 2) ✠ **LVDOVICVS**. Dans le ch., **REX**. ℞. **PARISII CIVIT**. Croix. Hoffmann, pl. VI, 1; *Vente Gariel*, 1885, n° 1489. — 2 a) · **PARISII CIVI**. Conbrouse, 1840, pl. L, 13; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 22.
(*Louis VI. Pl. A, 21*.)

Denier 3) **LVDOVICVS REX**. Dans le ch., **ωA**. ℞. **PARISII CIVI X**. Croix. Hoffmann, pl. VI, 4. (*Louis VI. Pl. B, 22*.)

Denier 4) **LVDOVICVS REX**. Dans le ch., **ωA** suspendus aux branches de l'**X**. ℞. **PARISII CIVITA**. Croix. **N° 27**. — 4 a) · **PARISII CIVI**. H. Meyer, *Rev. num*, 1897, *P.-V.*, p. XLVII et *Vente Meyer*, 1902, n° 589. (*Louis VI. Pl. B, 23*.)

Denier 5) **LVDOVICVS REX**. Dans le ch., **ωA** suspendus aux branches de l'**X**, deux annelets en fasce. ℞. : **PARISII CIVI**. Croix cant. de **ωA** suspendus aux 2 et 3. **N° 28**; Hoffmann, pl. VI, 3; J. Hermerel, *Ann. Soc. fr. num.*, 1889, 34; *Coll. Meyer*, 1890, n° 545 et *Vente Meyer*, 1902, n° 590. — 5 a) ✠ **PARISII CIVI** (?), Le Blanc, p. 164, fig 3. — Les lectures **Aω** au lieu de **ωA**, **PARISIVS CIVI**, **PARIS · I CIVI** sont fort douteuses. (*Louis VI. Pl. B, 24*.)

La monnaie de Hugues Capet à Paris comprend trois types. L'un avec la croix et, au revers, *Parisii Civitas* en légende horizontale, connu de Le Blanc, a été retrouvé en Obole; le *Parisii civitas* en légende horizontale se reproduit sur le Denier au monogramme, et la croix sur le Denier au

type *Rex*, ces deux dernières monnaies ayant été découvertes depuis peu, à Provins ou aux environs (1).

Le Denier au monogramme de Hugo est d'un style superbe, et parfaitement exempt de l'irrégularité épigraphique par laquelle se signalent certaines monnaies des premiers Capétiens ; il est pareil de description au Denier de Hugues duc (2), sauf que le mot *Dux* est remplacé par *Rex* et que le monogramme offre une variante des types connus ; il n'a d'ailleurs pas la maigreur de style et la frappe négligée de ce Denier féodal.

Le Denier avec *Rex* se rapproche des pièces de Robert, et c'est entre les deux que je placerai la monnaie de Bouchard.

Le mot REX, inscrit dans le champ, était une innovation. Ce type apparaît à la fin du IX[e] siècle à Vienne sous Boson (877-887), puis au commencement du X[e] siècle à Metz et à Verdun, sous le règne de Louis l'Enfant, roi de Germanie (900-911) ; Charles le Simple (912-923) et Henri l'Oiseleur (923-936) le continuèrent à Verdun. Les monnaies frappées à Verdun par Henri l'Oiseleur acquirent dans le Barrois et la Champagne une grande vogue ; Raoul et Lothaire (954-986) en introduisirent le type à Reims et à Soissons, et c'est ainsi qu'on le suit d'étape en étape jusqu'à Paris, sous Hugues Capet (3).

Robert II a un Denier du même type, avec REX dans le champ, et un Denier au type de l'Aω suspendus à l'X de la légende circulaire. L'Aω est emprunté à l'ornementation des tombeaux et des objets sacrés. On le trouve suspendu aux traverses de la croix sur plusieurs monuments peints ou sculptés, manuscrits, missels, reliquaires, depuis le VII[e] siècle, — A. de Barthélemy en cite plusieurs qui sont dans ce cas. — L'Aω disposé de la sorte est un type monétaire mérovingien (4). A l'époque qui nous occupe, il figure sur le revers de la monnaie d'Erbert, comte du Mans, dont il est difficile de savoir si son apparition a précédé ou suivi celle de la pièce de Robert (5).

(1) C'est un collectionneur de l'ouest, M. L. F..., qui avait acquis ces deux précieuses pièces, durant son séjour comme militaire dans la garnison de Provins. Il vendit d'abord deux exemplaires du type *Rex* sur cinq qu'il possédait ; il ne s'est aperçu que tardivement de la présence d'un monogramme de *Hugo* parmi ses carolingiennes ; cette acquisition est donc récente; de là pour nous la nécessité de créer un *bis* au Catalogue.

(2) Hoffmann, pl. I, 1 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 201, fig. 21 ; Pouy d'Avant, t. I, n[os] 13 à 15 et pl. I, 7, 8, 9.

(3) Voy. les Catal. Gariel, Prou et Ch. Robert, *Numismat. du nord-est* (1852).

(4) Voir les références dans les recueils de Prou et de Belfort, á la table, *s. v.* Aω.

(5) P. d'Avant, t. I[er], p. 212. Robert II monte sur le trône en 996 ; Erbert devient comte en 1015.

Sous Henri Ier, c'est le Denier à l'AΩ qui prend de l'importance (1), et il y a deux séries, l'une avec AΩ, l'autre avec ΩA.

Si cette différence n'est pas une simple affaire de hasard, l'interversion de poinçons à laquelle on n'attachait pas d'importance, nous y pourrons chercher l'indice d'un renforcement de la monnaie par changement de type, puisque, nous le voyons par la suite de l'histoire, le changement de type a eu souvent cette signification ; au contraire, la présence d'un ou deux globules en tête de la légende du revers caractériserait les affaiblissements de chaque groupe.

Les ΩA de la trouvaille sont moins nombreux et plus usés que les AΩ : ils ont dû précéder. Je gage que le tailleur, au lieu d'imprimer sur le coin ΩA, dispositon nécessaire pour obtenir la gravure normale de la monnaie, avait poinçonné AΩ, qui a produit par renversement ΩA, et que, cela étant constaté, on l'a conservé, en attendant le redressement, qui a constitué comme un second type.

Avec Philippe Ier et Louis VI reparaît la dualité de type REX et AΩ. On s'est étonné de cette alternance ou de cette coexistence singulière de deux types dans l'atelier royal de Paris. Mais, si nous nous rappelons que le type à la légende de champ REX est originaire de l'est de la France où il avait obtenu faveur, que le type AΩ au contraire se retrouve sur celle des monnaies de l'ouest, la monnaie du Mans, qui était le plus répandue, on admettra avec nous que Paris frappait l'un pour ses rapports avec l'est, avec l'Austrasie, l'autre pour commercer avec l'ouest, la Neustrie. L'atelier de Paris n'était pas encore en état d'imposer sa monnaie au reste de la France ; il prenait son bien où il le trouvait. D'ailleurs, REX ou AΩ, c'est dans les deux cas un Denier avec emploi de la légende de champ en guise de type, ce qui est et sera toujours la caractéristique du Parisis. Et il en est de même du Denier de Philippe Ier, pièce rare, qui porte PHI dans le champ, le nom du roi ainsi amorcé se continuant en légende circulaire.

Sous Philippe Ier et Louis VI, chacun des deux types REX et AΩ a des monnaies avec globules d'affaiblissement. Tantôt AΩ (ou ΩA) est suspendu comme précédemment aux branches de l'X, généralement avec annelets ou croisette additionnels ; tantôt AΩ (ou ΩA) est placé isolément dans le champ.

Quel fut l'ordre de succession de ces monnaies ?

Philippe Ier et Louis VI ont tous deux des AΩ et des ΩA, tous deux ont les dites lettres suspendues ou non suspendues ; mais les variétés sont les unes identiques, les autres différentes. Si donc on considère comme autant

(1) Le type avec REX a été employé à Sens sous Henri Ier.

d'unités à placer ces variétés de chaque règne, si on combine les solutions dictées par les trouvailles et par la loi de continuité ou de gradation dans le changement, peut-être pourra-t-on proposer le tableau que voici :

	Type du droit	Légende	Revers	Module	Style
H. Ier	ωA suspendus	PAISIVS CIVITAS	+	22/21,5	Style Ier
—	Aω suspendus	PAISIVS CIVITAS	+	(qqf. 20 mm.)	id.
Ph. Ier	Aω susp. (Obole)	PAISIVS CIVITAS	+	—	id.
—	Aω susp., annelets	PAISIVS CIVITAS	⊥	21,5	id.
—	Aω non suspendus	PARISIVS CIVITAS	+	21,5	id.
—	ωA susp., croisette	PARISIVS CIVITAS	+ (IT / λI)	20	Style 2e
L. VI.	ωA susp., croisette	PARISII CIVI	+ (IT / λI)	20	id.
—	ωA suspendus	PARISII CIVITA	+	19	id.
—	ωA non suspendus	PARISII CIVI	+	20	id.

La monnaie parisis qui porte **FRA NCO** dans le champ vient ensuite, mais ce type a duré fort longtemps, et, avant d'en aborder l'étude, nous allons passer en revue les autres villes, dont le monnayage n'eut pas cette longévité.

Bourges.

D. Mater, *Les monnaies de Bourges aux* xe *et* xie *s. Les immobilisations carolingiennes berruyères*, dans *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, 1889-90, p. 229-292 (*c. r.* par A. Bl., *Rev. num.*, 1891, p. 354). — D. Mater, *L'atelier de Bourges sous les Capétiens*, dans *Ann. Soc. fr. num.*, 1890, p. 429 et suiv. — L. Buhot de Kersers, *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, t. V, 1875, p. 326. — E. Caron, *Classif. des m. de L. VI et L. VII*, dans *Ann. Soc. fr. num.*, 1894, p. 268. — A. Dieudonné, *Bull. Soc. des Antiq. de Fr.*, 1921 et 1922.

Denier 1) ✠ LVDOVICVS REX. Tête de face. ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Croix hospitalière. **N° 29**; Conbrouse, 1840, pl. L, 1 ; Hoffmann, pl. VI, 12 (à tort BITVRICRI); D. Mater, *Ann Soc. fr. num.*, 1890, p. 433, 5 fig. — 1a). Même tête, arrondie ; croix cant. de deux besants. D. Mater, *ibid.*, p. 432, 1 et *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, t. V, 1875, p. 326. — 1b). Même tête, de galbe allongé ; croix sans cantonnement.

N° 30; *Coll. Meyer*, 1890, pl. VI, 4.— 1c) L'X de REX bouleté. **N° 30.** (*Louis. Pl. B, 25, 26, 27.*)

Obole avec l'X bouleté. E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 96 et pl. III, 3; L. Buhot de Kersers, *Mém. Soc. antiq. du Centre*, 1882, p. 291-2; la même dans *Rev. num.*, 1883, p. 226; D. Mater. *Ann. Soc. fr. num.*, 1890, p. 432, 2 et *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, t. X, p. 292. (*Louis. Pl. B, 28.*)

Denier 2) ✠ LVDOVICVS REX, l'X bouleté. Tête de face. ℟. ✠ VRBS BITVRICA. Croix bourgeoise. **N°s 31 à 35**; Hoffmann, pl. VII, 4. — 2a) Même tête, arrondie. E. Cartier, *Rev. num*,, 1836. p. 256 et pl. VI, 7; Conbrouse, 1840, pl. LI, 11; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, n° 253; D. Mater, *Ann. Soc. fr. num.*, 1890, p. 437, 6. — 2b). Même tête, de galbe allongé. D. Mater, *ibid.* — 2c) IVDOVICVS REX. **N° 36.** — 2d) ✠ LVDOVICVS RIX. **N° 37** et Le Blanc, p. 164, fig. 7. (*Louis. Pl. B, 29, 30, 31.*)

Obole 2) **N° 38**; Conbrouse, 1840, pl. LI, 12; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, n° 239; *Coll. Meyer*, 1890, pl. VI, 5; Hoffmann, pl. VII, 5. — 2c) l'X carré. D. Mater, *ibid.*, p. 437, fig. 7. (*Louis. Pl. B, 32.*)

Denier 1) PHILIPVS REX. Tête de face, allongée. ℟. ✠ VRBS BITVRICA. Croix bourgeoise. **N° 39**; Conbrouse, 1840, pl. XLVIII, 1; Hoffmann, pl. VIII, 5; D. Mater, *ibid.*, p. 444, 8; *Coll. Meyer*, 1890, n° 738 et pl. VI, 6.

Denier 2) ✠ PHILIPPVS REX. Tête de face et arrondie. ℟. ✠ VRBS BITVRICA. Croix grecque fleuronnée. **N°s 40, 41**; D. Mater, *ibid.*, p. 444, 9 fig.; E. Caron, *Ann.*, 1895, *P.-V.* (*Phil. II. Pl. B, 33, 34*).

Obole 2) L. Buhot de Kersers, *Mém. Soc. Antiq. du Centre*, t. V, 1875, p. 326 fig.; Hoffmann, pl. VIII, 6; D. Mater, *ibid.*, p. 445, 10 (la même, coll. Jacquemet — dessin meilleur). (*Phil. II. Pl. B, 35.*)

A l'avènement de Hugues Capet, la monnaie de Bourges était entre les mains du vicomte. Ce personnage avait succédé aux comtes dont la dynastie s'était éteinte. Le vicomte gouvernait Bourges; il contribuait, avec le roi, à l'élection de l'archevêque (1). Il reconnaissait la suzeraineté du duc d'Aquitaine; il reconnut la suzeraineté immédiate du roi à partir de Robert II. Il frappait au nom immobilisé de Lothaire, LOTERIVS REX, et à trois types : monogramme, temple et légende bilinéaire.

Certains érudits veulent que ce soit l'archevêque qui ait possédé la monnaie avant le roi, mais tel n'était pas l'avis de Barthélemy, et Mater

(1) F. Lot, *Hugues Capet*, p. 222-223; le même, p. 190, n. 3.

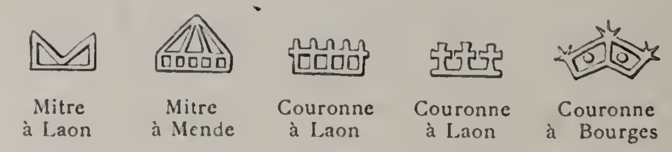
disait : « Il n'y a aucun indice que l'archevêque ait jamais fait frapper monnaie ni qu'il ait exercé le pouvoir seigneurial avec les vicomtes », ou encore : « Pourquoi les archevêques, qui font fréquemment des stipulations en monnaie de Bourges, ne disent-ils jamais : notre monnaie », tandis que Philippe-Auguste aura soin de préciser : « moneta *nostra* Bituricensium » ? (Delisle, n° 1424). C'est que cette monnaie appartenait au vicomte.

Le vicomte Arpin vendit sa vicomté de Bourges à Philippe Ier pour s'en aller à la Croisade. Philippe Ier réunit la vicomté au domaine en 1101 ; mais nous ne voyons pas qu'il ait frappé à son nom à Bourges. Nous verrons au contraire qu'il a frappé monnaie dans une seigneurie voisine, qu'il rachetait en même temps à Arpin, la châtellenie de Dun-le-Roi.

Louis VI commença également par frapper monnaie à Dun-le-Roi ; par la suite, il inaugure à Bourges le monnayage au nom du roi capétien.

Le type fut nouveau : une tête de face, barbue et coiffée. Demandons-nous quelle était cette effigie vénérable, dont les poils de la barbe sont en forme de fleurons étoilés. Et d'abord, la coiffure. Elle se compose de deux trapèzes accolés et posés en bâtière, ornés chacun d'un globule qui peut représenter un cabochon ; aux angles supérieurs, trois lignes divergentes en ψ peuvent figurer des houppettes.

La plupart des numismates admettent que cette coiffure est une mitre. Or 1° : cette coiffure se retrouve exactement la même sur les Deniers de Sancerre, qui ont dû être imités de ceux de Bourges. La plus ancienne monnaie de Sancerre présente, comme la nôtre, une tête de face (c'est la pièce qui n'a pas encore de nom de comte) ; les suivantes montrent la même coiffure posée sur une tête de profil, et le nom du personnage est écrit : c'est IVLIVS CESAR. Donc, à moins de supposer qu'on eût traité César comme un prélat en sa qualité de grand pontife, pour lui donner une mitre, la coiffure royale ou seigneuriale lui conviendrait mieux, et de fait c'est la couronne royale qui remplace notre coiffure au XIIIe siècle sur ces Deniers ; — 2° : cette prétendue mitre n'a pas du tout la forme de



celle de l'évêque de Laon sous Louis VII et Philippe-Auguste. Ici on dirait d'un bonnet carré ou d'une barrette ; mieux encore, nous y voyons une couronne, non pas la couronne royale des Capétiens fleuronnée ou croisetée, mais une couronne polygonale (que le graveur a dessinée carrée pour simplifier), c'est-à-dire articulée, comme nos couronnes de mariées,

et cette couronne en bandeau brisé, imitée de celle des rois de l'Ancien Testament, inspirée peut-être par quelque statue d'église, est vraisemblablement sur la monnaie une représentation symbolique de la royauté, LVDOVICVS REX·

Loin de nous la pensée d'y rechercher un portrait du roi régnant. On a observé que cette tête est tantôt ronde, tantôt allongée, et on a supposé que la tête ronde correspondait au règne de Louis VI, la tête allongée aux règnes de Louis VII et de Philippe-Auguste ; mais l'énumération que nous avons faite des variétés montre qu'il est impossible d'établir une classification sur cette base.

Considérons les revers. C'est d'abord une croix ordinaire pattée. L'examen des trouvailles atteste que les exemplaires à croix pattée, quand ils se rencontrent avec les autres, sont beaucoup moins nombreux et généralement usés, donc plus anciens ; ils ont d'ailleurs l'aspect plus archaïque. Vient ensuite la croix latine fleuronnée (dite plus tard croix bourgeoise), sous Louis VII. Là encore ou a voulu voir un insigne de l'archevêque, la croix primatiale d'Aquitaine. Mais cette sorte de croix n'était pas spéciale aux primats ; on ne saurait même dire qu'elle fût exclusivement archiépiscopale (1). C'était un type localisé qui figurait comme marque d'origine.

Il y a lieu d'attribuer à Philippe-Auguste et non à Philippe Ier, en raison de leur style, les monnaies au nom de Philippe. C'est d'abord un Denier à la croix bourgeoise du type de Louis VII ; ensuite un Denier et une Obole dont la croix est à branches égales, non plus de dessin uni comme sous Louis VI, mais fleuronnées. Or nous voyons que, en 1213, Philippe-Auguste mande à ses officiers de donner cours dans leur baillie à la monnaie royale de Bourges, *moneta nostra Bituricensium* (Delisle, n° 1424), et d'y décrier toute autre monnaie. Ce texte achève de justifier notre classement.

Château-Landon.

Delombardy, *Cat. de la coll. Rignault*, 1848, pet. in-4° (*c. r.*, par A. Duchalais dans *Rev. num.*, 1848, p. 298). — Poey d'Avant, t. I, p. 9. — L. Lex, *Denier inédit de Chateau-Landon* avec classement de la série, dans *Rev. num.*, 1884, p. 79. — E. Caron, *Classif. des m. de L. VI et L. VII,* dans *Ann. Soc. fr. num.*, 1894, p. 262-264. — Engel et Serrure, *Traité*, p. 363.

Denier 1) ✠ PHIILIPVS (ou PHIILPPVS) REX· Monogr, d'Eudes, dégénéré. ℟. ✠ LANDONIS CASTA (qqf. ND liés). Croix cant. de 2 croi-

(1) Nous dit M. Prinet.

settes (1 et 4). **N° 42**; Hoffmann, pl. V, 24. — 1 a) Monogramme à simple pal central; au rev., CASTI et cantonn. 2 et 3. Conbrouse, 1840, pl. XLVI, fig. 4; Poey d'Avant, n° 61 et pl. II, 10. — 1 b) ✠ PHILIPPVS REX. Monogr. barbare lu PHLS(?) ℟. LANDON CASTA. Croix cant. de A et ω suspendus. *Coll. Rousseau*, 1861, n° 556. — 1 c) Même droit. ℟. NANDONIS CASTI. Croix cant. de A et O (?). *Vente Jarry*, 1878, n° 446. (*Phil. Ier. Pl. B, 36 et 37.*)

Obole 1) P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1910, *P.-V.*, p. LXXXVIII, fig. — 1 d) ✠ PHILIPPVS (ou PHIILPPVS ou PHIIIPPVS) REX. Monogramme simplifié et schématisé (avec nombreuses variétés). ℟. ✠ LANDONIS CASTA (ou IANDOINS AƆSTA). Croix sans cantonnement. **Nos 43** et **44**; Poey d'Avant, n° 62 et pl. II, 11; Hoffmann, pl. V, 25; H. Meyer, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. XLV et *Vente Meyer*, n° 580, pl. VI. (*Phil. Ier. Pl. B, 38 et 39.*)

Denier 1) ✠ LVDOVICVS REX I. Pal entre deux S et annelets. ℟. ✠ LAIII · OIIIS CASTA. Croix. **N° 45**; Hoffmann, pl. VI, 13; *Vente Gariel*, 1885, n° 1496. (*Louis. Pl. B, 40.*)

Denier 2) ✠ LVDOVICVS REX. Pal entre deux croisettes et annelets. ℟. ✠ LANDONIS CASTA. Croix. **N° 46**; *Vente Lefèvre*, par Serrure, 1893, n° 175. (*Louis. Pl. B, 41.*)

Denier 3) ✠ LVDOVICVS REX I. Pal entre crosse et croisette. ℟. ✠ LANDONIS CASTA (✠ LAIIDOIIIS, ✠ LANIOIIIS, ✠ LAИIOIIIS, ✠ LAIIIOIIIS, ✠ LAIIIOIAIIS ou LVIIDOIIIS CASTA ou CAST (ou CASTR?). Croix cant. de deux croisettes (1 et 4 ou 2 et 3). J. Hermerel, *Ann. Soc. fr. num.*, 1877, p. 511, 5 et *Vente Hermerel*, 1882, n° 188. — 3 a) ✠ LVDOVICVS REX, sans I. **N° 47**; Conbrouse, 1843, n° 57; Delombardy, *Cat. Rignault*, 1848, n° 3; Poey d'Avant, n° 64; Hoffmann, pl. VI, 14; E. Caron, *Ann. Soc. fr. num.*, 1891, p. 362 et *Ann.*, 1894, p. 262. (*Louis. Pl. B, 42.*)

Denier 4) ✠ LVDOVICVS REX. Pal entre croisette et crosse. ℟. ✠ LANDONIS CASTA et variantes. Croix cant. de deux croisettes (1 et 4 ou 2 et 3). **N° 48**; Le Blanc, p. 164, fig. 11; E. Caron, *Ann. Soc. fr. num.*, 1892, p. 277, 1 et 2; *Vente Castellane*, 1896, nos 73 et 74. — 4 a) Exemplaires négligés avec LAIIIOIIIS CAST et variantes. **Nos 49**, **50** et **51**; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 254, pl. VI, 4; Conbrouse, 1840, pl. L, fig. 2; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, n° 251; Poey d'Avant, n° 63 et pl. II, 12. (*Louis. Pl. B, 43.*)

Denier 5) ✠ LVDOVICVS REX. Pal accosté de 3 besants à g. et 3 besants à dr. ℟. ✠ LANDONIS CASTA. Croix cant. de deux besants (aux 1 et 4). E. Caron, *Ann. Soc. fr. num.*, 1894, p. 264, fig.; *Vente Meyer*, n° 602. (*Louis. Pl. C, 44.*)

Denier 6) ✠ LVDOVICVS REX. Pal entre deux crosses à trois globules. ℞. ✠ LANDONIS CASTA. Croix cant. d'un S aux 1 et 4. N° 52 et L. Lex, *Rev. num.*, 1884, p. 79, fig. — 6 a) ✠ LAND · ONIS. N° 53.

(*Louis. Pl. C, 45.*)

Chateau-Landon était la capitale du Gâtinais, qui fut réuni par Philippe Ier, en 1068. Imitant les rois carolingiens, Charles le Chauve, Carloman et Raoul, qui avaient frappé des Deniers dans ce comté, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII y ont monnayé à leur tour. Comme Chateau-Landon avait une abbaye célèbre, Saint-Séverin, la crosse y est employée pour historier les espèces, mais cet emblème ne prouve pas du tout que l'abbé possédât la monnaie; cette crosse n'est pas moins tardive que les insignes soi disant archiépiscopaux de Bourges : l'examen approfondi des variétés de type va nous confirmer dans cette opinion (1).

Le type originaire, c'est le monogramme. Sur la pièce carolingienne du Catalogue de M. Prou, n° 537, il a la forme ci-dessous (n° 1 du tableau). C'est alors le monogramme de Raoul imité de celui d'Eudes, ◇D◇ REX; ou plutôt c'est le monogramme d'Eudes déformé sous Raoul, soit que cette substitution d'un ⅃ à l'E ait été fortuite, soit qu'elle se soit produite par imitation du monogramme carolin de Raoul (2).

Cette manière de dire est applicable aux Deniers carolingiens d'Orléans. Le n° 523 du Catalogue de M. Prou est le véritable monogramme d'Eudes; le n° 525 est le monogramme d'Eudes, peut-être influencé par le nom de Raoul; il n'y a de véritable monogramme de Raoul que celui au type carolin (depuis le n° 528). En un mot, c'est du monogramme d'Eudes que les

(1) Pour le droit de l'abbé : Duby, Delombardy, Caron. Contre : Le Blanc, Duchalais, Salmon, L. Lex, Serrure. — Duchalais fait observer qu'on voit deux crosses, sur la monnaie de Philippe-Auguste à Saint-Omer. Par contre, les deux crosses se remarquent sur les Deniers des évêques de Meaux et de Noyon. A Chateau-Landon, c'est une marque d'origine. Lorsque, dans l'antiquité, Tigrane, roi d'Arménie, frappe au type de la Tyché d'Antioche, c'est bien là sa monnaie et nullement celle de la ville.

(2) M. Prou dit dans son Catalogue : Monogramme de Raoul imité de celui d'Eudes. Le comte de Castellane ne croit pas qu'il y ait eu d'autre monogramme de Raoul que le monogramme carolin (Orléans, *Cat. Prou*, nos 528 et suiv.) On sait, en effet, que, dans le monogramme de *Karolus*, la figure centrale ◇ se lit deux fois, ◇ et Λ,V : KAR◇LVS; de même se lit Λ, V le monogramme carolin de Raoul, RADVLFVS; mais, dans le monogramme odonique, les figures sont des ◇ cruciformes, (ci-dessous, fig. 6) qu'il serait arbitraire de lire Λ,V; aussi M. Prou a-t-il épelé *Rodolfus rex*, ce qui n'était pas le nom de Raoul. Il est vrai que, dès 1900, il revient sur cette opinion lorsque, dans son répertoire des galvanos pour l'Exposition universelle, il décrit : monogramme déformé d'*Odo rex*.

types locaux de Chateau-Landon, d'Etampes, de Mantes ont tiré leur origine.

Pour en revenir à notre monnaie de Chateau-Landon, elle a pu être frappée postérieurement à Raoul par les soins du vicomte de la ville. C'est alors ce qu'on appelle un type immobilisé. Voici plusieurs exemples de ces déformations sous les nos 2, 3, 4.



N° 2 (P. d'Avant, II, 8 et n° 59; Ph. Salmon, *Rev. num.*, 1853, p. 419 fig.). Il n'y a plus de D, ou l'R sert de D, et le 2e ◇ tourne à la croisette (on prend sur le fait la transformation de l'◇ en croisette sur une monnaie de Charles le Chauve au Mans, *Rev. num.*, 1915, p. 222, n° 24), ce qui arrive immanquablement quand la cavité centrale se rétrécit (fig. 5 à 11). La légende commence au milieu à gauche.

N° 3 (P. d'Avant, n° 60 et pl. II, 9). Le 2e ◇, devenu croisette, se confond avec la queue de l'R, et l'X est redressé en croisette.

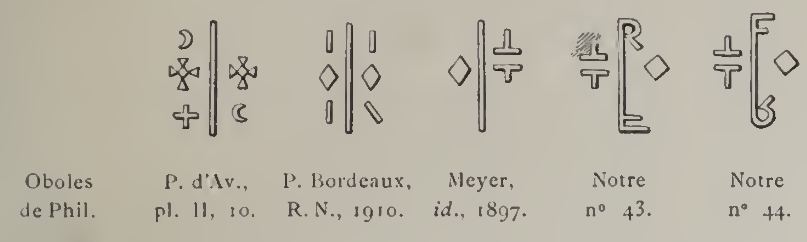
N° 4 (E. Caron, *Bull. num. Serrure*, 1891, p. 93). La queue de l'R est omise, les deux ◇ sont tous deux des croisettes dont la 2e remplace à la fois ◇ et X. La légende commence en haut dans l'axe.

Puis, sur la monnaie frappée au nom de Philippe Ier, on copie les exemplaires antérieurs, sans les comprendre. Et, les exemplaires antérieurs, ce n'est pas nécessairement le dernier; le monogramme du n° 42 du présent Catalogue est moins dégénéré que le dessin ci-dessus n° 4. On y retrouve la queue de l'R et le petit signe adventice I du haut de la figure. Seulement, si on voulait le lire avec légende commençant au milieu à gauche, il serait retourné de bas en haut; considéré la tête en haut, il n'en est pas moins inversé de droite à gauche. Il y a d'ailleurs des exemples de déformations plus accentuées sous Philippe Ier : les Deniers 1 *a*) et les Oboles.

Sous Louis VI se crée un double courant.

1° Sur certains exemplaires, la déformation s'accentue et le dessin ne rappelle que de très loin le prototype (Denier de Louis 1, 2 et 5).

2° Sur d'autres pièces se manifeste une réaction. On veut que le dessin signifie quelque chose. Alors on prend l'R (ou P) de *Odo rex* ; on le détache



Oboles de Phil.	P. d'Av., pl. II, 10.	P. Bordeaux, R. N., 1910.	Meyer, *id.*, 1897.	Notre n° 43.	Notre n° 44.

du jambage qui le supportait et on le transforme en une sorte de crosse qui, placée soit à gauche soit à droite du jambage devenu simple pal, fait pendant à une croisette entre deux besants en souvenir du reste du monogramme. Telle fut l'origine de la crosse dite de Saint-Séverin. E. Caron pense que la crosse, placée à gauche, est plus ancienne que la crosse placée à droite, parce que seule celle-là se combine avec la légende archaïque LVDOVICVS REX I, dont l'I adventice est imitée, nous le verrons, du monnayage orléanais.

Ces deux courants sont simultanés, et l'on ne peut dire que l'un ait précédé l'autre. En effet, le premier ne saurait logiquement avoir précédé, puisqu'il est plus éloigné que le second des dégénérescences du temps de Philippe Ier, et le second ne peut venir en premier lieu puisqu'il a pour aboutissant le Denier aux deux crosses dont nous allons parler. Au reste, l'épigraphie de tous ces Louis VI se ressemble ; ce sont de petits caractères étranglés, massifs et irréguliers, qui font contraste soit avec les lettres, plus grandes, de Philippe Ier, soit avec les caractères plus rectilignes et plus réguliers de Louis VII.

Enfin, il y a un Denier avec deux crosses, placées l'une à gauche l'autre à droite du pal, qui est attribuable à Louis VII (1); car non seulement il est plus éloigné du monogramme primitif que le Denier à une seule crosse, mais son style menu et la régularité de son écriture le placent après tous les autres.

Compiègne.

Le Blanc, *Traité*, p. 162. — A. de Longpérier, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. IX, 1848, p. 67 ; le même, *Œuvres complètes*, t. IV, p. 283. — A. Luchaire, *Actes de*

(1) En 1151, Louis VII reconstruisit l'abbaye et lui accorda des privilèges importants, mais il ne fut pas question, et pour cause, du droit de monnaie dans ces concessions.

Louis VI, nº 296. — Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 364 (*c. r.* par M. Prou dans *Rev. num.*, 1894, p. 523).

✠ LVDOVICVS RE· Croix cant. de deux fl. de lis et deux annelets. ℞. ✠ CVMP : IЄNE· Châtel. A. de Longpérier, *op. cit.*, pl. I, 9; Poey d'Avant, nº 6523 et pl. CLI, 31 ; Hoffmann, pl. VI, 15 ; autre exempl. dans Caron, *Ann*, 1894, p. 274 (trouv. de Pontoise). (*Louis*, *Pl. C*, *46*).

Compiègne appartenait au comte de Valois (1), Simon, qui se retira du monde en 1077, et dont les États furent démembrés ; une partie du Valois, avec Compiègne, échut au roi Philippe Ier.

Nous possédons un Denier de Compiègne au nom de *Ludovicus rex*. Or il y a une charte de Louis VI, relative à la monnaie, pour Compiègne (Luch., 296), qui est de 1120 ; mais, à prendre ce document à la lettre, le roi n'aurait jamais monnayé à Compiègne, puisqu'il déclare qu'il a voulu ouvrir une Monnaie dans cette ville et qu'il y renonce devant l'opposition qu'il a rencontrée ; il ajoute qu'il ne mettra en circulation (*mittatur*) (2), à Compiègne, que des espèces conformes à la monnaie traditionnelle (de nos prédécesseurs) au demi-fin (*ad medietatem*). On en inférera que le roi avait été soupçonné de vouloir ouvrir un atelier pour y pratiquer l'abaissement du titre.

A-t-il réussi par la suite à faire accepter sa fabrication en offrant aux bourgeois une monnaie d'un titre suffisant ? C'est ce que semblerait indiquer la pièce que nous connaissons. L'absence d'X, remplacé par une croisette, après le nom du roi ; l'Є lunaire ; le style des lettres ; le dessin de la fleur de lis avec pistil ; le nom de la ville en français, tout désigne le règne de Louis VII, plutôt que Louis VI.

Le type, où Poey d'Avant a vu une lettre majuscule, H ou N, semble être un châtel à galerie crénelée.

Dreux ou Montreuil (?).

Desains, *Rev. num.*, 1842, p. 127 (pour Montreuil). — Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 360, n. 3 (pour Dreux).

.....IRI·VS : III RIX· Croix cant. de T, Ω, Ω, S. ℞. ✠ CA·· RAII.... TR. Église. **Nº 54**. — Rigollot, *Notice sur des m. picardes*, p. 14, n. 78 ; Desains, *Rev. num.*, 1842, p. 127 et pl. V, 1 ; *Vente Desains*, 1843,

(1) Du moins il y avait des droits ; mais le roi y avait toujours possédé un palais, *palacium*, et la ville même ne s'appelait-elle pas « ville royale » ?

(2) « Émettre » s'exprimerait par *fabricare*.

n° 425 ; Poey d'Avant, n° 6632 et pl. CLV, 1 (cf. n° 5) ; Hoffmann, pl. III, 11 ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 483 et 484 (ont lu : **CASTRA MO..... TR** ou **TA** et interprété au droit par le nom d'Henri I[er]). — Poey d'Avant, n°s 6635 à 6637 et pl. CLV, 2 à 4 (même revers ; au droit, le nom de Philippe I[er]). — Hoffmann, pl. V, 28 ; *Vente Gariel*, 1885, n° 1483 (ont lu : **CAƧTIS D...... Я** ; au droit, le nom de Philippe). *(Pl. C, 47 et 48).*

Avant d'aborder Dreux, mettons, pour commencer, hors de cause un groupe de monnaies de Henri I[er] ou Philippe I[er], qui ont été attribuées tantôt à Montreuil, tantôt à Dreux. La légende de ces pièces, toujours incomplète, paraît renfermer quelques éléments des noms de ces deux villes, mais ne les reproduit nettement ni l'un ni l'autre; de plus, la terminaison leur est commune avec une monnaie de Senlis également incomplète. Le type de l'église est commun à Dreux et à Montreuil, plutôt ici dans le genre des Hugues Bardoul de Dreux. Le cantonnement de la croix par **TΩΩ** désignerait Montreuil, à moins que Montreuil, dont le monnayage ne commence qu'avec Louis VI, l'ait emprunté à ce groupe.

En somme, ce sont des monnaies hybrides, de fabrication hâtive ou d'imitation, dont le lieu d'origine demeure incertain. Quant au nom du roi, celui de Philippe se lit clairement sur certains exemplaires ; les restes de légende où l'on a cru reconnaître le nom d'Henri peuvent désigner ce roi (la monnaie de Senlis est de Henri I[er]), mais sont plus probablement des déformations de *Philippus*.

Dreux.

R. Serrure, *La numism. féodale de Dreux et Nogent-s.-Eure au* XI[e] *siècle*, dans *Bull. Serrure*, 1891, p. 21 et suiv. — Poey d'Avant, t. I. p. 15. — J. Hermerel, *Annuaire Soc. fr. num.*, 1877-81, p. 510 et 513 ; 1889, 23. — E. Caron, *Louis VI et Louis VII*, dans *Ann.*, 1894, p. 271.

Denier 1) ✠ **FILIP-S REX I** (1). Église. ℞. ✠ **DRVCAS CASTA**. Croix cant. de deux **Ω** (aux 1 et 4 ou 2 et 3). **N°s 55 et 56.** J. Hermerel, *Ann.* 1877, p. 510, 1. — 1 a) Sans cantonn. au revers (?). B. Fillon, *Coll. Rousseau*, 1860, p. 176 et pl. V, 9. — 1 b) **PILIP-S** et croisette init. sans bouleté. Hoffmann, pl. V, 27. — 1 c) Deux globules accostent le fronton. Ch. Penchaud, *Ann.*, 1877, p 431. — 1 d) ✠ **ƎIIIN-S REX I**. Conbrouse, 1840, pl. 47, 3 ; Poey d'Avant, p. 87 et pl. II, 23. — 1 e) ✠ **FILIP-S**

(1) La croisette initiale est bouletée ici et sur les Deniers 1, 1c), 1d), 1e) de Louis VI.

REX I rétrograde. *Vente Hermerel*, 1882, n° 177. — 1 f) ✠ IELIB-S IEX rétrograde. Ch. Penchaud, *ibid.* — 1 g) ✠ PILIP-S REX I. Ch. Penchaud, *ibid.* — On a signalé encore : ✠ FILIP-S REX (sans I) ; ✠ FILIPVS REX I ; FILIPVS REX ; ✠ FILIPS REX, toutes lectures à vérifier. (*Phil. Ier. Pl. C, 49*).

Denier 1) ✠ LVDOV-CVS REX. Église. ℞. ✠ DRVCAS CASTA. Croix cant. de deux Ω (aux 1 et 4 ou 2 et 3). J. Hermerel, *Ann.*, 1877, p. 513, 12 et 514, 13 ; Ch. Penchaud, *ibid.*, p. 431. — 1 a) Croisette init. sans le bouleté. J. Hermerel, p. 514, 17 et 18. — 1 b) Croissant à la place de la croisette init. **N° 57** ; E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 370 et pl. XV, 5 ; Conbrouse, 1840, pl. 50, 3 ; E. Gariel, *Mél. numism. Barth-Saulcy*, 1878, p. 88, 3 (trouv. de Sierck). — 1 c) ✠ LVDOV-CVS. **N° 58** ; Ch. Penchaud, *ibid.*, p. 431 ; J. Hermerel, *ibid.*, p. 514, 15. — 1 d) ✠ LVDOV-CVS. Ch. Penchaud, *ibid.*, p. 431 ; J. Hermerel, *ibid.*, p. 516, 15. — 1 e) ✠ LVDOV-CVS. Ch. Penchaud, *ibid*, p. 431 ; J. Hermerel, *ibid.*, p. 514, 14. — 1 f) ✠ LVDOV-CVS. Ch. Penchaud, *ibid.*, p. 431 et J. Hermerel, *ibid.*, p. 514, 14. — 1 g) ✠ LVDOV-CVS IEX ; ✠ LVDOV-VS REX et ✠ LVDOVICVS(?) REX ; DRVCAS CASTA. La barre remplacée par un croissant droit ou renversé sur 1e), 1f), et avec annelet dessus ou dessous sur 1c, 1d). (*Louis VI. Pl. C, 50*).

Obole à croisette bouletée et à croisette ordinaire ; à cantonnement 1 et 4 et 2 et 3, à croissant sous l'église dans le nom du roi. **Nos 59, 60** ; Penchaud, Hermerel, *ibid.* ; *Coll. Meyer*, 1890 et *Vente Meyer*, 1902.

Denier 2) ✠ LVDOV-CVS REX. Église avec cloches. ℞. ✠ DRVCAS CASTA. Croix cant. d'une fl. de lis (aux 2 et 3). **N° 61** ; Ch. Penchaud, *ibid.*, p. 431 et *Vente Hermerel*, 1882, n° 196 ; Hoffmann, pl. VI, 16 (exemplaire médiocre) et *Vente Hoffmann*, 1887, n° 438 (très beau) ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 553 et *Vente Meyer*, 1902, n° 603 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 207, fig. 31. (*Louis VI. Pl. C, 51*).

Le comté de Dreux a une numismatique féodale avant d'être réuni à la couronne. Un comte Roger, évêque de Beauvais, a frappé monnaie à Dreux et à Nogent-le-Roi, et, parmi ses héritiers à Dreux, son troisième successeur, Hugues Bardoul (1). Mais Hugues Bardoul, s'étant rendu

(1) Les Deniers au nom de ce comte Hugues sont restés longtemps une énigme. On n'a pas la preuve directe que Hugues Bardoul ait été comte de Dreux ; dans les *Actes de Henri Ier*, il est dit que Nogent-le-Roi lui a appartenu et ne lui appartient plus, il n'est pas fait mention de Dreux ; mais Serrure a montré l'intime connexion des monnaies de Nogent avec celles de Dreux et, en s'inspirant des quelques chartes publiées par Duchesne (*Hist. de la maison de Dreux*), il a reconstitué cette généalogie.

coupable de désobéissance à l'égard de Henri I[er], fut dépossédé du comté de Dreux. Cependant ce n'est que Philippe I[er] qui inaugure le monnayage du roi dans cette ville. Louis VI, ayant rétrocédé le comté à son troisième fils, Robert, la monnaie de Dreux devait redevenir, moins de cent ans après l'annexion, exclusivement féodale.

Philippe I[er] et Louis VI copièrent le type de Roger et de Hugues Bardoul. C'était l'église ou temple à deux étages, assez différent de l'ancien temple (conservé en Normandie, à Sens, à Saint-Martin), dont il a hérité peut-être le degré d'accès, rejeté à l'exergue dans la légende sous la forme d'une petite barre. Évidemment, on s'est inspiré des églises contemporaines, soit que Roger ait introduit l'église en sa qualité d'evêque, soit pour commémorer la restauration de l'abbaye de Coulombs près Nogent.

Il y avait trois portes ou portails en plein cintre, que, sous Philippe I[er], on remplaça par deux fenêtres carrées et par des ornements conventionnels : sortes de disques placés sur des poteaux, que j'appelle, me servant du vocabulaire du moyen âge, des besants montés sur pals (1).

Sur un second groupe des monnaies au nom de *Ludovicus rex*, ceux de ces besants qui étaient à l'intérieur de l'église sont remplacés par des cloches. Ces exemplaires, de gravure très fine, seules monnaies de nos séries qui puissent passer pour jolies, sont issus d'une renaissance de l'art que nous sommes obligés de faire remonter à 1137, puisque c'est en 1137 que Louis VI mourait, après avoir abandonné le comté à son fils Robert. Si cependant il était prouvé que Robert a monnayé en gardant l'anonymat sous la titulature royale, le style avancé de notre Denier n'y contredirait pas.

Dun-le-Roi.

Trouvaille d'une monnaie de Dun-le-Roi à Yerres, dans *Annuaire*, 1892, p. 295. — Attribution à Chateaudun : Hoffmann, p. 7 et 10 ; réfutée par P. Bordeaux, *Rev, num.* 1897, p. 15-16. — A Donzy : M[is] de Lagrange. *Rev. num.*, 1837, p. 441 ; Conbrouse, 1841. p. 49 et 57 ; combattue par Soultrait, *Numism. nivernaise*, 1854, p. 88. — A Chateldon : A. Duchalais, *Dictionn. encyclop. de la France*, publ. par Lebas, s. v. *Chateldon* : Poey d'Avant, t. I, p. 350 ; combattue par E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 295 ; par P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, p. 17. — A Dun-le-Roi : P. Bordeaux, *L'adjonction au domaine royal de la châtellenie de Dun et les Deniers frappés à Dun par Philippe I[er] et Louis VI*, dans *Rev. num.*. 1897, p. 14-50 ; objections par D. Mater, *Proc. verb. Soc. fr. num.*, 1898, p. LIII, et *Congrès archéol. de Bourges*, 1898.

Denier 1) PHILIPPVS REX. Monogramme d'Erbert. ℞. CASTELLVИ (ou

(1) Ces figures de convention ont été familières aux monnayeurs de tous les temps. Je leur trouve de la parenté avec les ornements ovoïdes qui décorent l'autel de Lugdunum sous les Césars (*Rev. num.*, 1904), avec les trophées ou prétendus tels de la porte de ville romaine, enfin avec les annelets montés du chatel tournois.

CASTELLVM) DON. Croix cant. de ωA suspendus. **N° 62**; Conbrouse, 1840, pl. 52, 14; Poey d'Avant, n° 2273 et pl. L, 10; P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, p. 39, fig. — 1 *a*) CASTELMVM DOM (*sic*). Hoff., pl. V, 19. (*Phil. I*er. *Pl. C*, 52).

Denier 1) ✠ LVDOVICVS VIVIT. Monogramme d'Erbert. ℟. CAS ✠ TELLVM DON. Croix cant. de Aω suspendus. *Rev. num.*, 1837, p. 441 fig.; Conbrouse, 1840, pl. 51, 18; Poey d'Avant, n° 2272, et pl. L, 11; Hoff., pl. VI, 7; *Annuaire*, 1892, p. 295 (trouv. de Yerres); *Coll. Meyer*, 1890, n° 548; P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, p. 39, fig.; *Vente Meyer*, 1902, n° 593. (*Louis VI. Pl. C, 53*).

Les Deniers à la légende CASTELLVM DON sont, ainsi que l'a fait observer Duchalais, des imitations évidentes de la monnaie d'Erbert ou Herbert, comte du Mans, monnaie à qui son excellent alliage avait valu une grande vogue (1). Au droit, le monogramme d'Erbert; au revers, la croix cantonnée de Aω suspendus se retrouvent; sur le Denier de Louis, où on lit LVDOVICVS VIVIT, il apparaît que ce VIVIT est un trompe-l'œil destiné à rappeler la légende du Mans, SIGNVM DEI VIVI. Cependant, quoique les syllabes VI, VIV, soient de celles qui se rencontrent le plus souvent sur les imitations barbares (2), ce n'est pas là une vulgaire dégénérescence due au laissez-aller de la frappe, la formule paraît avoir un sens voulu que nous aurons à expliquer.

Ces observations présentées, il faut identifier le nom du roi, Philippe ou Louis, et le nom de lieu. Les princes en cause ne sont pas Louis VI et Philippe-Auguste. comme on l'a soutenu, mais Philippe Ier et Louis VI, le style en fait foi. Quant au nom de lieu, les trouvailles apprennent peu de chose; ces monnaies sont d'ailleurs très rares. L'une aurait été trouvée en Normandie; l'autre a été découverte à Yerres, dans une dépendance de l'abbaye, fondée par Louis VII.

Les attributions à Châteaudun, à Donzy, à Chateldon ont été écartées.

Reste la thèse développée par P. Bordeaux, que je crois être la bonne. La monnaie à la légende CASTELLVM DON a été émise dans la châtellenie de Dun, *Castellum Duni* ou *Dun*, que Eudes Arpin vendit à Philippe Ier avec sa vicomté de Bourges, distante de 27 kilomètres, et dont le chef lieu

(1) Elle a été imitée à Paris, à Etampes, copiée à Pontoise, et par les féodaux à Gien, à Nevers.

(2) Voyez une monnaie mérovingienne, VADICIVVIIV, *Rev. num.*, 1890, p. 309; une autre, de Childebert II, VIVITIVCTOSV, *Rev. num.*, 1904, p. 215, et, ci-dessous, la monnaie de Saint-Martin de Louis VIII. Voyez encore la curieuse Obole carolingienne d'Aquitaine à la lég. VI, VII, VIII, VIV (*Rev. num.*, 1907, *P.—V.*, p. CXXI).

s'appela à partir de 1322 Dun-le-Roi, et, à partir de 1793, Dun-Libre, puis Dun-sur-Auron (Cher). Il y a en faveur des habitants de Dun des chartes (1) de Philippe Ier, Louis VI, Louis VII et Philippe-Auguste. Philippe Ier et Louis VI, au debut, frappèrent donc monnaie à Dun, avant de rouvrir l'atelier de Bourges.

M. Bordeaux rappelle que, dès 1098 ou 1100, Philippe Ier, malade, incapable et discrédité par l'anathème de l'Eglise, avait abandonné à son fils le soin des affaires ; l'adjonction de la locution *vivit* au nom de *Ludovicus* à la place du titre de roi, quand Louis ne l'était pas encore ou n'était que roi désigné, pourrait se rapporter à ses événements. « Louis, ai-je écrit, avait reçu le commandement des armées, — les Romains auraient dit l'*imperium*, — toutes conditions favorables pour que fût émis à son nom du numéraire destiné aux gens de guerre », et de fait, nous savons qu'il dirigea, la dernière annee du règne de son père, une expédition contre Humbaud, seigneur de Sainte-Sévère-en-Berry (2). Nous croyons donc, avec Lagrange, Conbrouse, que **VIVIT**, formule dictée par le Denier du Mans **SIGNVM DEI VIVI**, est l'équivalent de **VIVAT**, une acclamation dans le genre de l'**ODO EST REX** des temps carolingiens, mais nous ne saurions aller plus loin et y découvrir l'antithèse de la prétendue « mort au monde » du roi excommunié ou le prototype du surnom de « Vif » que porte Louis VI dans l'histoire : Philippe Ier n'était pas déchu à ce point qu'on osât le proclamer, et le surnom de son fils, invention de chroniqueur, était sans caractère officiel.

Étampes.

Delombardy, *Coll. Rignault*, (c. r. par A. Duchalais, dans *Rev. num.*, 1848, p. 299). — J. Hermerel, *Annuaire*, 1877-81, p. 512. — E. Caron, *Louis VI et Louis VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 253, 261, 275. — M. Legrand, *Essai sur les monnaies d'Etampes*, dans *Rev. num.*, 1912, p. 236, 390 et *Notes sur une trouvaille*, dans *Rev. num.*, 1920, p. 89.

Denier 1) ✠ **PHLЯX REX** — I. Monogramme carolin. ℞. **PHILIPVS C STAMPIS**. Croix. **N° 63**; *Vente Hoffmann*, 1887, n° 427, fig.; M. Legrand, *Rev. num.*, 1912, p. 258 et pl. IX, 3 (3). (*Phil. Ier, Pl. C.* 54).

Obole 1 a) ✠ **PHL — IX REX** — I. Monogramme carolin. ℞. **STAMPIS CASTELLVM** Croix. **N° 64**; M. Legrand, *op. cit.*, p. 259 et pl. IX, 4.

(1) Voy. références dans P. Bordeaux, *op. cit.*; cf. M. Prou, *Actes de Philippe Ier Introd.*, p. ccxxxvii; Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 692.

(2) Luchaire, *Actes de Louis VI*, n° 55. Dun est sur le chemin de Bourges à Sainte-Sévère

(3) Les **PHILPVS** et **PHILIPVS** de cette série se ramènent en réalité à **PHIL'PVS**.

— 1 b) ✠ IHLS EX REX — I (? Poey d'Avant, p. 8, n° 41 et pl. II, 1; M. Legrand, p. 259 et pl. IX, 5. — 1 c) ✠ IHLRX REX — I. Gariel, *M. Carol.*, t. II, p. 315 et pl. LVII, 14 (attr à Lothaire); M. Legrand, p. 259 et pl. IX, 6. (*Phil. Ier. Pl. C, 55.*)

Denier 2) ✠ PHILPVS X REA D — I. Monogramme carré d'*Odo rex*. ℞. STAMPIS CASTELLVM Croix cant. de deux A. **N° 65**. Le Blanc, p. 156, fig. 13; Conbrouse, 1841, n° 23; Poey d'Avant, n° 40; Hoffmann, pl. IV, 18; M. Legrand, pl. IX, 1 et 2. (*Phil. Ier. Pl. C, 56.*)

Denier 3) ✠ PHILIPVS X REX D — I. Porte de ville cantonnée de RD (à g.), E (en bas), X (à dr.), T (à l'int.), A (en haut), (*Dextra*). ℞. CASTELLVM STAMPIS. Croix cant. de ωA (aux 3 et 4). Hoffmann, pl. IV, 15; M. Legrand, p. 259 et pl. IX, 7. — 3 a) PHILIPPVS X REA DII (?). *Vente P. d'Amécourt*, 1886, n° 319. — 3 b) R∃X. Poey d'Avant, p. 8, n° 42 et pl. II, 2; M. Legrand, p. 260 et pl. IX, 10. — 3 c) Croix cantonnée de SS (?). *Vente Jarry*, n° 448; M. Legrand (sous réserves), p. 261, n° 12. (*Phil. Ier. Pl. C, 57.*)

Obole 3) M. Legrand, p. 260, n° 8. — 3 c) (?) Hoffmann, pl. IV, 16; M. Legrand, p. 260 et pl. IX, 11.

Obole 4) ✠ PHILI[P]VS REX D — I. Porte de ville cantonnée de DE (à g.), C (en haut), X (à l'int.), = (à dr.). *Coll. Meyer*, 1890, n° 477 et pl. V, n° 20; Du Cange, atlas et *Cat. Rollin*, n° 375 et pl. V, 20; M. Legrand, p. 260 et pl. IX, 9. (*Phil. Ier. Pl. C, 58.*)

Denier 5) ✠ PHILIPVS (ou PIIIIPVS) X REX — I. Porte de ville cantonnée de IC (à g.), I (en haut), AR (à l'int.), IS (à dr.). ℞. STAMPIS CASTELLVM (ou STANPIS CASTELLVN ou STAPIS CASTELLVN ou STAIIPIS CASTELLVII). Croix cant. de deux S. **Nos 66 et 67**; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 253 et pl. VI, 1; Conbrouse, 1840, pl. 47 b, 2; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, fig. 248; Poey d'Avant, n° 43 et 44 et pl. II, 3, 4; Hoffmann, pl. IV, 17; *Coll. Meyer*, 1890, n° 476 et pl. V, 19; M, Legrand, pl. IX, 13, 14, 15. (*Phil. Ier. Pl. C, 59.*)

Obole 5). **N° 68**, Hoffmann, pl. IV, 18; M. Legrand, p. 261, n° 16.

Denier 6) ✠ PHILPVS — REX — I. Porte de ville cantonnée de IS (à g.), TA (à l'int.), IC (à dr.) ou IC (à g.), TA (à l'int.), Ξ à dr. ℞. Même lég. Croix cantonnée de deux S. Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877, p. 431.

Denier 1) ✠ LODOVICVS REX I. Monogramme carolin. ℞. STAMPIS CASTELLVM et variantes. Croix cant. de deux A. M. Legrand, p. 391 et pl. XI, 1. — 1 a) ✠ LODOVICVS REX — CASTELLVM STIPIS. *Vente Schœn-Lamblin*, 1900, n° 167. (*Louis. Pl. C, 60.*)

Denier 2) ✠ LODOVICVS REX-I. Porte de ville cantonnée de IC (à g. ou

à dr.), I (en haut), AR (à l'int.), IS (à dr. ou à g.). ℞ STAMPIS CASTELLVM et variantes. Croix cant. de deux S. N° 69; Poey d'Avant, n° 49 (coll. Dassy); M. Legrand, p. 391 et pl. XI, 2. — 2 a) Lettres IC-TL-IS et fronton au-dessus (?) Le Blanc, p. 164, fig. 5. — 2 b) Lettres IC-AP-IS (*Siapic*) et barre verticale en haut. Conbrouse, 1840, pl. 50, 5. — 2 c) Lettres .C-AP-.S. M. Legrand, *Rev. num.*, 1920, p. 89, avec figure. — 2 d) ✠ LODOVICVS REX. I et fronton à globule (?). M. Legrand, p. 391 et pl. XI, 3. — 2 e) Même avec LVDOVICVS (coll. Jarry); lecture probablement erronée. (*Louis. Pl. C, 61.*)

Denier 3) ✠ LODOVICVS REX I (ou RE ✠ I). Dans le champ, lettre E accostée à g. d'un annelet (ou besant), à dr. de *quatre* besants superposés et d'une croisette en X. ℞. STAMPIS CASTELLVM et variantes (quelquefois l'A petit). Croix cantonnée de deux A (ou A). N°s 70 à 72, 74 à 77; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 256 et pl, VI, 6; Delombardy, *Cat. Rignault*, n° 4; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, fig. 258; Poey d'Avant, n°s 51 et pl. II, 5; Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877-81, p. 432 (LVDOVICVS ??); E. Gariel, *Mél. num. Barth.*-S^cy 1878, p. 88, n° 4 (trouv. de Sierck); Hoffmann, pl. VII, 6; *Coll. Meyer*, 1890, n° 610 et pl. VI, 3 (STAPPIS ?); M. Legrand, p. 399, E, F et pl. XI, 10, 11, 12, 14. — 3 a) ✠ LODOVICVS REX. Conbrouse, 1841, n° 63. — 3 b) ✠ LODOVICVS REX·I (ou .REX. I). Conbrouse, 1841, n°s 65, 66; Poey d'Avant, n°s 53, 54. — 3 c) Point dans l'L ou dans le C du revers, N°s 73 et 78. — 3 d) CVTELLVTI STAIIIS, Conbrouse, 1841, n° 68 (ne dit pas expressément à 4 globules : est probablement la pièce ci-dessous à 2 besants). — 3 e) Ethnique défiguré. M. Legrand, p. 400. — 3 f) Croix non cantonnée (?) Conbrouse, 1841, n° 69; Poey d'Avant, n° 55. (*Louis. Pl. C, 62.*)

Obole 3) N°s 89, 90. Conbrouse, 1841, n° 71; Poey d'Avant, n° 52; Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877, p. 432; Hoffmann, pl. VII, 7; *Coll. Meyer*, 1890, n° 611; M. Legrand, pl. XI, 13. (*Louis. Pl. C, 63.*)

Denier 4) ✠ LODOVICVS REX I (ou REX). Pareil avec *trois* besants. ℞. STANPIS (ou STAIIPIS), STIIPIS, STAIPIS, STAPIS, STIPIS, STAIIIS, STAIIS, STAIIS, STAIIPS, STINIS, STANIC, SANIS, SENPIS (1) etc...) CASTELLVM (ou CASTEIIVN, CVSTELLVI, CVSTEILVI, CVTELLVM, CASILVEII, CVTEIIVN etc...). Croix cant. de deux A. N°s 79, 80, 81. J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 512, 9, 10, 11; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 278; M. Legrand, p. 396 à 399, pl. XI, 8. (*Louis. Pl. C, 64.*)

1) Plusieurs de ces lectures seront plus ou moins redressées, si l'on croit distinguer en ligature le T, l'N, ou le P, absent au premier abord.

Denier 5) ✠ **LODOVICVS REX**. Pareil avec *deux* besants. ℞. Pareil (et **CVTEILVTI, CASEIIVM**), la légende toujours incorrecte. **N°s 82 à 85**; Conbrouse, 1840, pl. 50, 4, l'**E** en **C**); *Vente Laisné*, 1855, n° 89; M. Legrand, p. 396 et pl. XI, 9. (*Louis. Pl. D, 65.*)

Denier 6) Pareil *sans* besant. ℞. Pareillement incorrect (et **CVSIIVE. . V SVIPIS, CATEII VIIS** etc...). **N° 86**; Le Blanc, p. 164, fig. 12 (lég. correcte?); J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 513; *Vente Castellane*, 1896, n° 78; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 278; M. Legrand, p. 394, 395, A, B et pl. XI, 6, 7. (*Louis. Pl. D, 66.*)

Obole 6) **N° 91**.

Denier 7) Pareil sans besant, l'**E** en forme de **C**. Légende incorrecte. **N°s 87, 88.** (*Louis. Pl. D, 67.*)

Denier 8) Pal crucigère accosté de **II** et **II**. ℞. **STAMPIS CASTELLVM**. Croix cant. de deux **S**. M. Legrand, p. 392 et pl. XI, 4 (pas d'**S** sur le dessin). (*Louis. Pl. D, 68.*)

Obole 8 a) ✠ **LODOVICVS REX** ⁝ **N° 92**; *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. XLVIII, et non LXVIII, fig.; *Vente Meyer* 1902, n° 596; M. Legrand, p. 392 et pl. XI, 5.

Etampes ne paraît pas avoir eu d'atelier monétaire sous les Carolingiens. Les monnaies qu'on y rencontre, au type du monogramme dégénéré : monogramme odonique de Raoul ou plus probablement d'Eudes lui-même (1), monogramme carolin de Raoul, sont postérieures au règne de ces princes et ne dérivent pas nécessairement d'une monnaie frappée par eux à Etampes, mais elles ont pu être copiées sur des pièces du dehors.

Elles furent émises par le vicomte (2), qui, on ignore dans quelles circonstances, avait pris l'initiative du monnayage. Au vicomte est dû un autre Denier, proprement local, puisque, à côté de la formule traditionnelle **GRATIA DEI REX**, il n'y a plus même de monogramme (3).

Ces vicomtes d'Etampes n'acquirent pas une grande notoriété et ne frappèrent monnaie que par intermittence. Ce qui est certain, c'est que parmi les monnaies de Paris au nom d'Henri Ier, d'Orléans, etc... découvertes à Saint-Hilaire près d'Etampes, il ne s'est rencontré aucune pièce d'Etampes (4). C'est Philippe Ier qui reprit en main la fabrication.

(1) Voyez ci-dessus, à Château-Landon, p. XV. Le monogramme odonique est tout à fait dégénéré; le monogramme carolin se tient mieux, c'est une bonne copie, mais la légende *Castra* dénote une basse époque (M. Legrand, p. 253-54).

(2) Sur ces vicomtes, voy. J. Depoin, *La chevalerie étampoise, les vicomtes*, dans *Bull. Soc. hist. de Corbeil*, 1909, p. 73 et suiv.

(3) Denier avec **STAM-bIS** par un **P** renversé. M. Legrand, p. 248.

(4) *Rev. num.*, 1911, p. 442.

Dans l'examen des Capétiennes, nous plaçons d'abord quelques Deniers au monogramme. Ils ne sont pas strictement copiés des précédents. Ce ne sont pas des monnaies au monogramme carolin de Raoul ni au monogramme odonique usuel. C'est d'abord un Denier au monogramme carolin, mais où le **C** de gauche ne fait pas figure d'R et où, à la place de l'**F** de *Radulfus* est un **O** ou annelet, bref un monogramme carolin qui ne diffère de celui de Charles le Chauve que par cet **O** remplaçant l'**L** d'en bas.

C'est ensuite une monnaie au monogramme différent de tous les autres (1). On y a vu celui de Robert ; on a même voulu le rapporter à un prototype inconnu qui serait l'œuvre de Robert II le Pieux. Et d'abord, si Robert il y a, le monogramme serait de Robert Ier. Mais nous avons démontré (2), après M. Prou, que les figures de ce genre sont des *Odo rex* au type carré de *Hludovicus*. Nous avons fait cette démonstration à propos de la monnaie de Tours ; nous ignorons d'où le monnayeur étampois de Philippe Ier avait reçu son modèle.

Au reste, le groupe de pièces, que je viens de citer le premier parce qu'il devait céder le pas aux autres, ne fut pas de tout point antérieur aux monnaies à la porte de ville, type orléanais, dont nous aurons à parler. En effet, la porte de ville a un prototype carolingien comme le monogramme, et d'autre part nos Deniers ci-dessus mentionnés portent tous des débris de légende plus ou moins probants, **X** intercalaire, — I final, **REΛ D-I**, empruntés à la légende orléanaise *Dextra Dei* de la porte de ville ; les uns et les autres sont communs à Philippe Ier et à Louis VI.

Nous arrivons au type de la porte de ville, importé d'Orléans. A ce propos, j'ai eu tort de reproduire dans mon *Manuel* (fig. 32) un dessin de cette porte d'après Hoffmann, sous Louis VI (pl. VI, 9), qui supposerait un arc brisé partagé en son tympan par des courbes latérales avec sections en pointes ; pareil motif est purement gothique et impossible au XIe siècle (3) ; M. Legrand dit ne l'avoir jamais rencontré. Il n'est pas plus probable que la porte ait jamais été munie d'un fronton, comme le veut le rédacteur du catalogue Jarry. La porte se compose d'un rectangle dressé et surmonté, dans le prolongement des pieds droits, de deux besants sur pals.

Les légendes, sur les monnaies autonomes d'Orléans, à la porte de ville, étaient ✠ **D-I DEXTRΛ BE** et dans le champ, accostant ou meublant la porte : **NE-D-IC-TΛ**. Lorsque ce type fut copié à Etampes, on maintint l'**X**, qui était à la base de la figure, et on intercala le nom *Philippus* de la façon sui-

(1) M. Legrand, p. 258 et 262.

(2) *Rev. num.*, 1915, p. 227 et mes *Mélanges num.*, t. II, p. 398.

(3) M. Prinet, *c. r.* de mon *Manuel*, dans *Bibl. Ec. des ch.*, 1916, p. 488.

vante : ✠ PHILIPVS X REX D·I (ou REX-I) en légende circulaire. Louis VI abandonne l'X mais écrit encore : ✠ LODOVICVS REX-I, ✠ LODOVICVS REX I.

Sur ce modèle, il y a trois groupes de variétés, où les lettres provenant des monnaies autonomes sont diversement choisies et accouplées.

Le type de la croix à long pied, ou mieux au pal crucigère, qui se rencontre à Etampes, vient de Château-Landon, sous Louis VI, mais, semble t-il, à une époque avancée du règne, puisque la légende est devenue ✠ LODOVICVS REX sans I. Aux côtés du pal central, II est le petit pal redoublé du monogramme d'Eudes et non pas, comme l'a soutenu Caron, (1) un souvenir d'ΛΩ (Den. 8).

Mais le véritable type d'Etampes est une figure bien connue en forme de lambel tridenté m. D'où provient-elle? Avant de répondre à cette question, il faut préciser le classement des variétés.

Comme ce symbole est quelquefois accompagné de besants, quelquefois seul ou même privé d'une dent (П), on se demandera lesquels sont les plus anciens, des exemplaires qui le représentent accompagné, ou des autres. Si les besants sont des marques d'affaiblissement, moins il y en a, plus la monnaie a de chances d'être ancienne, et même le lambel privé d'une dent et sans besant sera le plus ancien de tous. Or on observe au contraire que les Deniers au symbole privé de besants sont ceux du style le plus négligé, des caractères les plus menus, de la légende la plus incorrecte ; ce sont les m accompagnés de l'annelet, de quatre besants et de la croisette qui sont les meilleurs et les plus anciens ; on y rencontre le REX I.

Je ne trouve d'incorrecte dans ce groupe qu'une légende, non pas même maladroitement imitée ou dégénérée mais tout à fait mal venue et défigurée, un *spurium* comme il peut s'en rencontrer dans n'importe quelle série, et, d'autre part, une légende proprement dégénérée, CVTEILVTI STAIIIS, que Conbrouse paraît avoir rééditée par erreur d'après un exemplaire à deux besants (D. 3 e, 3 d). A l'inverse, les autres groupes n'ont que des légendes incorrectes, sauf un exemple pris dans Le Blanc, qui doit avoir restitué de bonne foi la lecture (Den. 6).

Bref, le lambel m avec les quatre besants et la croisette est le type véritable, originaire, qui a pu se continuer parallèlement aux frappes négligées où l'on abandonnait une partie de l'image ; c'est le type régulier, conforme aux prescriptions de l'autorité, ce qui explique qu'il se trouve exclusivement dans certains trésors, même enfouis tardivement.

(1) En lisant П pour Ω ; mais au reste je ne crois pas que l'Ω ait jamais eu la valeur d'un ω (voir au chap. IX).

Revenons à la question primitive. Que signifie cette figure m ? Est-ce un schéma de la porte de la ville orléanaise ? Non, car dans ce cas le lambel privé d'une dent, en forme de Π, qui reproduit le mieux la porte, serait le plus ancien.

Est-ce une pièce détachée de cette porte ? On voit sous la porte de ville de Philippe Ier à Etampes un m (E couché), issu de la légende orléanaise *Dextra* etc. Serait-ce cet m qui aurait été choisi pour faire un type de Denier ? La croisette serait l'ancien T qui était placé dans le champ, les besants tiendraient lieu des autres lettres. Ainsi un *détail* peu apparent serait devenu l'essentiel. A cette hypothèse fortuite j'en préfère une autre de plus grande portée.

Si le symbole en question nous apparaît dans la position m, c'est que nous plaçons en haut, suivant l'usage, la croisette initiale de la légende ; mais il arrive aussi que la croisette se place à gauche du type (1) ; dès lors celui-ci n'est pas autre chose qu'un E.

On a voulu y voir l'initiale du nom d'Etampes en langue vulgaire, mais l'hypothèse ne vaut rien pour cette époque. Bref, c'est la lettre initiale du monogramme d'Herbert (*Erbertus*), comte du Mans, figuré explicitement à Dun et à Pontoise (2). Celui-ci a été, comme le monogramme d'Eudes, à Château-Landon, décomposé en divers ornements, sauf qu'ici la lettre dominante est restée intacte au milieu de l'annelet, de la croisette et des besants qui remplacent les jambages. Puis il n'y a plus qu'une croisette entre trois, entre deux besants ; puis les besants restent en route et il n'y a plus avec l'annelet qu'une croisette ; l'E finit même par être privé de sa barre centrale; le monogrammes est alors réduit à sa plus simple expression.

Mantes [3].

E Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 254. — J. N. Loir, *Recherche sur des m. de Mantes*, Paris, 1859 — A. de Barthélemy, *Rev. num.* 1860, p. 135. — J. Hermerel, *Annuaire*, 1877-81, p. 517 ; 1889, p. 27 et suiv. — E. Caron, *Louis VI et Louis VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 253, 267, 275. — Le même, *Monn. féodales*, p. 4. — A. Dieudonné, *Rev. num.* 1912, *P. V.*, p. XVIII.

Denier. SILIPVS REX (*sic*). Monogramme odonique dégénéré. ℞. MEDAИTEVN CAT. Croix. **N° 93** ; A. Bigot, *Rev. num.*, 1858, p. 352 (trouv.

(1) Sur le n° de Hoffmann pl. VI, 7, monnaie de Dun, le monogramme d'Erbert est placé par rapport à la croisette initiale de légende comme l'E d'Etampes.

(2) M. Legrand signale qu'on a découvert à plusieurs reprises des monnaies du Mans d'Erbert sur le territoire d'Etampes.

(3) Plusieurs des M sont du type ᗰ 1 et ᗰ 2 de notre tableau des lettres (*Pl. J*).

de Bais (1) ; Poey d'Avant, n° 65, (coll. Bigot) ; A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1860, p. 135 et pl. VII, 2 ; Hoffmann, pl. V, 20 ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 478 et *Vente Meyer* n° 576 ; E. Caron, *M. féod.*, n° 6 et pl. I, 6 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 209, fig. 36. (*Phil. I*er. *Pl. D*, 69.)

Denier 1) .LVDOVICVS ✻ REX· ℞. MEGVIITE CI....IV. Monogramme odonique dégénéré. J. Hermerel, *Annuaire*, 1889, p. 30 et 31. — 1 a) MEGVIITE CASTRV **N° 94**. — 1 b) MEGVNTƎ (rétrograde) CASTRVM. E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 267, fig. et *Coll. Meyer*, 1890, 556 *bis*. — 1 c) METNVPƎN CASTRV (?). Caron, *Ann.*, 1894, p. 267, fig. 2. (*Louis VI. Pl. D*, 70)

Denier 2) Même droit. ℞. · METVN (ou avec l'I légèrement accentué en T ou avec D en forme de P) (ou IIIETVI-I) CASTRVM. Même monogr. **N° 95** ; J. Hermerel, *Annuaire*, 1889, p. 30 ; *Coll. Meyer* 1890, n° 556 et E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 267, fig. 1 (croisette initiale ?). (*Louis VI. Pl. D*, 71)

Denier 3) Même droit. ℞ °MEIVN (= METVN) CASTRV. Même monogr. **N° 96** ; *Vente Meyer*, n° 607 ; Testenoire-Lafayette, *Rev. num.*, 1906, *P.-V.*, LI ; *Vente Bougerol*, 1909, n° 444 ; *Vente L...* par Bourgey, 1910, n° 615.

Denier 4) ✠ REX LVDOVICVS. Croix cant. de deux Ω (3). ℞. MEDANTE CASTELLV (?) Même monogr. Le Blanc, p. 164, fig. 8.

Denier 1) ✠ LVDOVICVS REX. Croix cant. de deux annelets. ℞. ✠ CASTRVII (ou CASTRVN) ИAT (ou IIAT ou NAT, l'N qqf. bouleté). **N°s 99, 101, 102, 103**; Conbrouse, 1841, n° 81 et 1840, pl. 50, 8; Poey d'Avant, n° 69; Hoffmann, pl. VII, 3; E. Caron, *Annuaire*, 1891, p. 363 et 1892, p. 279. — 1 a) RIX. **N° 98**. — 1 b) TR liés. J. Hermerel, *Annuaire*, 1877-81, p. 517. — 1 c) CASTRVII. **N° 104**. J. Hermerel, *ibid* ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 608, pl. VI, 1. — 1 d) ✠ CASTRVINIAT. **N° 107**. — 1 e) ✠ LVDOVICVS · REX. **N° 100**. — 1 f) ✠. LVDOVICVS REX. **N°s 105, 108 et 109** ; E. Caron, *Ann.*, 1894, p. 267. — 1 g) CA·STRVII. **N°s 105, 108, 109**. — 1 h) N°AT. **N°s 106, 109**. (*Louis VII. Pl. D*, 72)

Denier 2) Le même avec NATA. **N° 97**; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 254, pl. VI, 5 ; Conbrouse, 1841, n° 79; Poey d'Avant, n°s 66 et 67 ; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, n° 252 ; E. Caron, *Annuaire*, 1892,

(1) Le texte porte Bain (Ille-et-Vilaine), mais il n'y a pas de Bain en Ille-et-Vilaine ; ce doit être Bais, où se fit la trouvaille de Deniers mérovingiens (*Rev. num.*, 1907).

(2) Id.

(3) Ces prétendus Ʊ sont les reliefs produits par les annelets du revers, d'après l'observation d'Hermerel.

p. 279; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 209, fig. 37. — Divers, sans figures, avec CASTRVM NAT, CASTRVN MAT ou CASTRVM MAT (?).
(*Louis VII. Pl. D, 73.*)

Mantes et le Mantois vinrent entre les mains du roi avec l'héritage du comte de Valois, Simon déjà nommé (1), en 1081 ou 1082.

Le type de Mantes, — il n'est pas question de monnaies à Mantes sous les Mérovingiens ni sous les Carolingiens, — est le monogramme d'*Odo rex*, emprunté aux monnaies de l'Ile-de-France et transformé ainsi : deux annelets en pal et deux croisettes en fasce, les annelets provenant des boucles du D et de l'R, les croisettes des ◇ cruciformes pattés (2).

Mantes s'appelait *Medanta*, *Medunta* (3). A cette appellation correspondent les Deniers de Philippe Ier : *Medanteum Cat*, et ceux de Louis VI, que leur facture grossière (4) et la forme de l'M (note ci-dessus) ont fait lire diversement, mais qui se ramènent en réalité à l'un de ces quatre intitulés : *Medunte Castellum* (?) (5), *Medunte Castrum*, *Medun Castrum*, *Metun Castrum*.

A la suite de ces émissions, il dut y avoir dans le monnayage de Mantes une assez longue interruption, car les Deniers attribuables à Louis VII sont, par le style, la légende, le dispositif, tout à fait différents. On y voit une croisette initiale au droit et au revers et plus de ⁜ dans l'axe; la croix est cantonnée de deux annelets; les caractères sont du type triangulaire affiné; enfin la légende devient *Castrun Nat* ou *Castrun Nata*, orthographe bizarre qui choquait Barthélemy.

Pour l'expliquer, ce savant songea à attribuer nos monnaies aux seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin, qui étaient des cadets des anciens comtes du Vexin; mais cette hypothèse est superflue. Nous avons déjà rencontré des N à la place des M, par exemple à Etampes (*Stanpis*) et à Mantes même (*Medanteun* pour *Medanteum*), soit qu'une lettre ait été réel-

(1) D'après *l'Art de vérifier les dates*, p. 184; art. *Valois*. Conbrouse parle d'un comte Gautier qui aurait été le dernier. Je ne vois de ce nom que le frère aîné de Simon, mort avant lui, ou Gautier, comte de Vexin, dont hérita Raoul, père de Simon.

(2) Ce type est à rapprocher de certaines monnaies d'Aquitaine, en particulier de Bordeaux (P. d'Avant, pl. LIX, 6).

(3) Je trouve dans Prou (*Philippe Ier*) : Medanta, Meanta, Medancia, Medantus, Medunta, Medantense Cast. (pas de *Medanteum*)).

(4) Ces monnaies sont un peu rudes mais non pas barbares; l'exemplaire de la vente Bourgey (5 déc. 1910) était de bon style.

(5) On distinguait Mante l'eau, Mante la ville et Mante le château. Le *Castrum* aurait compris une plus grande étendue de ville que le *Castellum* et daterait de 1110 (ou 1118), époque où Mantes fut érigé en commune (d'après Loir).

lement substituée à l'autre, soit que l'N doive être considéré comme une forme simplifiée d'M. Ici *Castrun* est pour *Castrum* ; comment *Nat*, *Nata* ne seraient-ils pas pour *Mat*, *Mata* ? On voudrait de plus invoquer l'exemple des *Castrun Mat* et des *Castrum Mat* de certaines descriptions de catalogues, mais pour celles-ci je n'ai jamais pu les contrôler par l'image, et ces observations suffisent.

Mat, *Mata* est une abréviation par contraction du nom de *Medanta*, *Medunta*, succédant à l'abréviation par suspension *Medun* ; comme nous allons rencontrer *Mosterol* pour *Monasteriolum* (1).

Montreuil-sur-Mer [2].

Rigollot, *Monn. de Montreuil-s.-mer*, dans *Rev. num.*, 1839, p. 48. — E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 130; 1839, p. 56 ; 1840, p. 392 ; 1842, p. 70. — A. Hermand, *Hist. monét. de l'Artois*, St-Omer, 1843, p. 180 n. 1, — Poey d'Avant, t. III, p. 375. — E. Caron, *Trésor de Corbie* dans *Annuaire*, 1877-81, p. 184. — J. Hermerel, *Annuaire*, 1877-81, p. 515. — E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 276. — E. Caron, *Louis VI* et *Louis VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 252, 269, 274. — A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1913, p. 115, 116, 620 et 1914, *P.-V.*, p. c.

Denier 1) ✠ REX LODOVICVS. Eglise, voisine de celle de Dreux. ℞. ✠ MONSTEROLVM. Croix cant. de ᗰ au 2, Λ au 3, trois globules en triangle avec tige aux 2 et 3. Conbrouse, 1840, pl. 50, 9 ; Poey d'Avant, nº 6642 et pl. CLV, 9 ; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 364, fig. 655. (*Louis*, *Pl. D*, *74*.)

Denier 2) ✠ REX LODOVICVS. Église, plus écrasée que celle de Dreux. ℞. ✠ MONSTEROLVM. Croix cant. de ᗰ, Λ, et groupe de globules aux 2 et 3. **Nºs 110, 111** ; E. Cartier, *Rev. num.*, 1839, p. 59 et pl. II, 4 ; Poey d'Avant, nºs 6640, 6641 et pl. CLV, 7, 8 ; Hoffmann, pl. VI, 21 ; A. Dieudonné, *Manuel*. p. 209, fig. 38. (*Louis*, *Pl. D*, *75*.)

Denier 3) ✠ LODEIVS REX. Croix cant. de Ω et T ou Ω, S et T. ℞. ✠ MONSTEROLV. Eglise de même dessin (ou plus élancée, même que celle de Dreux) ; les O en rosace. **Nº 112** ; Poey d'Avant, nº 6639 et pl. CLV, 6 ; J. Hermerel, *Annuaire*, 1877-81, p. 515, nº 21 ; *Vente Castellane*, 1896, nº 68. (*Louis*, *Pl. D*, *76*.)

Denier 4) ✠ LODEVIC' REX. Eglise de dessin sommaire, accostée d'un croissant et de besants. ℞. ✠ MONSTEROLV (ou MONSTEDOLV).

(1) *Mat* représente le nom populaire de la ville, auquel ne manque que l'*n* (Mante), généralement élidé au moyen âge. Cependant je ne crois pas qu'il convienne de lire le nom de cette façon ; la présence du mot *Castrum*, la finale de *Mata*, s'y opposent.

(2) Les O de Montreuil sont des O longs (types O3, O4 de notre tableau des lettres).

Croix, sans cantonnement. Poey d'Avant, n° 6644 et pl. CLV, 11; E. Caron, *Annuaire*, 1877-81, p. 185, n°s 1 à 4. — 4 a) LODE'VIC'. E. Caron, *ibid.*, n° 9. — 4 b) LODEY'IC'. E. Caron, *ibid.*, n° 10. — 4 c) Croix cant de .·. au 1. E. Caron, *ibid*, n°s 5, 6. — 4 d) Les mêmes, coupés en deux pour servir d'oboles. **N°s 113 à 117**; *Vente Hermerel*, 1882, n° 201. (*Louis, Pl. D, 77.*)

Denier 5) ✠ LODEVEI REX (et variantes). Croix. ℞. ✠ MONSTEROLV. Même église de style sommaire, accostée. E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 270, fig. (*Louis, Pl. D, 78.*)

Denier 6) ✠ LODOVICVS RE. Eglise réduite à deux piliers fichés, couronnés d'une toiture, avec croissants et annelets. ℞. ✠ MOSTEROL. Croix cant. de Ω et T. Rigollot, *Rev. num.*, 1839, p. 51 et pl. II, 2; Conbrouse, 1841, n° 83 et 1840, pl. L, 10; Poey d'Avant, 6643 et pl. CLV, 10; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 276, 1; *Vente Castellane*, 1896, n° 84; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 209 fig. 39. (*Louis, Pl. D, 79.*)

Denier 7) ✠ LVDOVICVS RE. Même église. ℞. MVSTEROL. Même croix. **N° 118**; *Vente Gariel*, 1885, n° 1504; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 276, 2 fig. et 1894, p. 269.

Denier 1) ✠ PHILIPVS RE. Même église, de dessin sommaire, accostée de deux besants. ℞. ✠ MOSTEROL. Croix cant. de deux Ω et de deux croisettes en X. Rigollot, *Rev. num.*, 1839, p. 50; Conbrouse, 1840, pl. 47 b, fig. 4; Poey d'Avant, n° 6633; Hoffmann, pl. V, 29 (*s. v.* Philippe Ier). — 1 a) Eglise accostée de deux croissants. N° **119**; *Vente Ch. Robert*, 1888, n° 151. — 1 b) ✠ MOSTEROL. Poey d'Avant, n° 6634. (*Phil. II, Pl. D, 80.*)

Nous savons que Hugues Capet a possédé le château de Montreuil-en-Ponthieu dès le début de sa royauté. Il fut donné comme douaire à Suzanne de Flandre, première femme du roi Robert, et, par la suite, à Berthe, première femme de Philippe Ier; il fit donc retour à Louis VI et ne sortit plus des mains du roi (1). Lors de la paix de 1185, conclue entre Philippe Auguste et le comte de Flandre, la possession de cette ville royale, *villa regalis*, est formellement reconnue au roi de France (2).

C'est donc bien Montreuil-en-Ponthieu ou Montreuil-sur-mer, qui est l'atelier monétaire des premiers Capétiens; Montreuil-Bonnin en Poitou ne leur appartenait pas à cette époque. Ajoutez le témoignage des trouvailles,

(1) F. Lot, *Hugues Capet*, p. 175, 189, 194. Cf. Pfister, *Robert le Pieux*.
(2) *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 381.

celle dite de Corbie (1), et ceci en plus : le Denier donné par le comte de Lhomel au Cabinet des médailles (2) : 1° a été trouvé à la tour d'Hervare à Fauquenberghe (Pas-de-Calais); — 2° a une forme d'O fleuronné qui ne se rencontre pas sur les autres monnaies au nom du roi, mais seulement sur les monnaies des comtes de Saint-Pol. Enfin nous verrons Philippe-Auguste importer le Parisis à Montreuil-sur-mer.

Cependant il ne semble pas que Hugues Capet ni Robert aient frappé à Montreuil, ni même Henri Ier, quoi qu'une charte de ce prince parle de la dîme de la monnaie concédee à Sainte-Austreberthe (Sœhnée n° 33); peut-être retrouvera-t-on ces Deniers de Henri Ier, peut-être n'était-ce là qu'une concession de principe pour le cas où le roi userait de son droit; elle fut confirmée par Louis VI, sous le règne de qui s'ouvre le monnayage de Montreuil (Luchaire, n° 475).

Le type de Montreuil n'est autre que l'église du genre de celle de Dreux. Comme elle paraît ici plus tard, on peut rapporter à Dreux l'original, dont la diffusion fut grande, nous l'avons vu. Sur le Denier 1, l'église est tout à fait celle de Dreux, et même celle de Dreux d'avant Philippe Ier (elle n'a pas les pals surmontés de besants, mais des arcades). Ensuite, c'est une figure plus écrasée qui est caractéristique de Montreuil (Denier 2) et que Hermand qualifiait « vaisseau », croyant y reconnaître le type de l'ancien atelier carolingien de Quentovic. Il est certain que la forme légèrement concave des lignes horizontales, le resserrement de l'étage supérieur et l'allongement du toit donnent la vague impression d'une nef de vaisseau avec son mât, mais cette ressemblance est fortuite.

Au reste, ce n'est pas cette figure développée en largeur qui a évolué, car le dessin squelettique des dernières monnaies est au contraire allongé ; il procède du galbe élancé du Denier 3, qui est, à l'inverse du type ordinaire, plus en hauteur que celui de Dreux.

Toujours avec la légende *Monsterolum* (exactement *Monsterolu*), et tandis que le nom du roi s'altère, l'église perd son soubassement; elle tend à se réduire à une simple arcade évidée (Deniers 4 et 5) et se charge de signes accessoires, besants et croissants. Enfin, avec la légende *Mosterol* ou *Musterol* (Denier 6), la figure n'a plus qu'un toit et deux gros piliers figurés par des I en double triangle.

Les *Monsterolum* (4 et 5) appartiennent à Louis VI; les *Mosterol* ou *Musterol* (D. 6) à Louis VII. Les n°s 4 et 5 sont des types de dégénérescence ;

(1) La trouvaille n'a pas été faite à la Boissette, canton de Corbie, mais à la Boisselle, canton d'Albert (*Rev. num.*, 1916, p. 294).

(2) *Rev. num.*, 1913, p. 116.

au contraire, le nº 6, bien qu'il pousse à son dernier terme la schématisation du monument et quoique le nom de lieu, perdant sa désinence latine, soit réduit à son ossature, comme à Mantes, — accuse par certains traits une tentative de restauration. Le nom du roi redevient correct, l'écriture est soignée, et, si le module est plus petit, le poids plus faible, ce sont là caractéristiques légales de la monnaie de Louis VII. Ajoutez que l'orthographe ✠ *Ludovicus re*, la croisette tenant lieu d'X, est également propre au prédécesseur de Philippe-Auguste et qu'il existe quelques variétés de celui-ci (1) tout à fait analogues à celles de Louis VII.

Malgré ce qu'on a dit, il n'y a aucune place dans ces émissions, ni à côté, pour les comtes de Ponthieu, qui ne possédaient pas Montreuil.

Orléans.

A. Duchalais, *Le type du portail*, dans *Rev. num.*, 1840, p. 119. — Poey d'Avant, p. 12 et suiv. — Sur les monnaies anonymes : A. Duchalais, *Rev. num.*, 1840, p. 436; J. Hermerel, *Annuaire*, 1887, p. 69; A. Dieudonné et M. Legrand, *Rev. num.*, 1911, p. 435-448 et 1913, p. 238. — Sur les Deniers Hugo : E. Caron, *Annuaire*, 1886, p. 483 et 1893, p. 344; Engel et Serrure, *Traité* (c. r. par M. Prou dans *Rev. num.*, 1894, p. 523). — E. Caron, *Louis VI et Louis VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 252, 258, 273.

Denier 1) ✠ PHIL'PVS X REX D-I. Porte de ville cantonnée de NE (à g.), I (pour D, en haut), IC (à dr.), TA (à l'int.). ℞. ✠ CIVITA AVREL'ANIS (2). Croix cant. de S-S (?). Le Blanc, *Traité*, p. 156, fig. 12.

Denier 2) ✠ D-I DE PEX PHLIPVS. Porte de ville cantonnée de NE (à g.), O (ou C, pour D, en haut), EX (à dr.), TR (à l'int.). ℞. AVRELIANIS CIVITAS. Croix. Nº 120; Hoff. pl. IV, 10 (*Philippe Ier. Pl. D, 83.*)

Denier 3) ✠ D-I (ou DEI) DE PEX (ou REX) PHLIPVS. Porte de ville cantonnée de NE (à g.), O (en haut), EX (ou X, à dr.), TR (à l'int.). ℞. AVRELIANIS CIVITAS (ou TAS). Croix cant. de deux croisettes suspendues. Le Blanc, *Traité*, p. 156, fig. 8; Poey d'Avant, nº 75, pl. II, 16 et *Vente Poey d'Avant*, nº 969; Hoffmann, pl. IV, 11; *Vente Hermerel* (1882), nº 181; *Coll. Meyer*, 1890, nº 474.
(*Philippe Ier. Pl. D, 84.*)

Denier 4) ✠ PHILIPVS X REX D-I. Porte de ville cantonnée de RD (à g.), A (en haut), X (à dr.), E (en bas), ✠ (à l'int.). (*Dextra*). ℞. AVRELIANIS CIVITAS (ou TAS). Croix cant. de A-ω. Nos 121,

(1) Hoffmann attribuait ces monnaies à Philippe Ier; la correction a été faite par Caron (*Annuaire* 1892), acceptée par Serrure.

(2) Cette manière de figurer LI, que nous avons rencontrée à Etampes, est valable ici pour tous les numéros de Philippe.

122; Le Blanc, *Traité*, p. 156, fig. 9; Conbrouse, 1840, pl. 47 b, n° 5; Poey d'Avant, n° 82, pl. II, 20; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 361, n° 651. (*Philippe Ier. Pl. D, 85.*)

Denier 5) ✠ PHILIPVS X REX D-I. Porte de ville avec degré, en forme de châtel, posée sur deux O, accostée de deux croisettes, meublée d'une lettre variable. ℞. ✠ AVRELIANIS CIVITA. Croix. B. Fillon, *Etudes*, pl. II, 6; *Rev. num*, 1864, p. 232; *Vente Gariel*, 1885, n° 1473; *Coll. Meyer*, 1890, n° 475. — 5a) Au centre, Ↄ; dessous, V. Poey d'Avant, n° 84, pl. II, 21. Hoffmann, pl. IV, 13. (*Philippe Ier. Pl. E, 86.*)

Deniers divers (?) ✠ D-I · DE REX · PHLIPVS. Porte de ville cantonnée de TA (à g.), O (en haut), X (à dr.), [T]R (à l'int.). ℞. ·AVRELIANIS CIVITAS. Croix. Le Blanc, *Traité*, p. 156, fig. 10. — Lég. au droit : PHILIPPVS X REX I (*sic*). *Vente Richard*, (1884), n° 359.

Obole 3) *Vente Gariel*, 1885, n° 1472.

Denier 1) ✠ LVDOVICVS REX I ou ✠ LVDOVICVS RE ✠ I (= quelquefois REX ·, ou REX I·) (exceptionn. sans I). Porte de ville sommée d'un O, accostée de deux Ω ou de Ω (à g. ou à dr.) et de Ξ (à dr. ou à g.), meublée de besants. ℞. ✠ AVREL'ANIS (ou AVRELLAIIS, AVRELAS, etc...) CIVITAS (ou CIVTS, CIV. TAS, CITAS, etc...). Croix cant. d'un A (ou Λ) et d'un O. **Nos 123 à 141**; Le Blanc, p. 164, fig. 10; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 257 et pl. VI, 8.; Conbrouse, 1840, pl. 50, 12; Delombardy, *Cat. Rignault*, n° 2; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, 254; Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877, p. 433; E. Gariel, *Mélanges Barth.-Scy*, 1878, p. 88, n° 6 (trouv. de Sierck); *Coll. Meyer*, 1890, n° 549, pl. V, 24; J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 511; Hoffmann, pl. VI, 8; *Vente Gariel*, 1885, n° 1492; E. Caron, *Annuaire*, 1891, p. 362 et 1892, p. 278 et 1894, p. 260. (*Louis. Pl. E, 87 et 88.*)

Denier 2) ✠ LVDOVICVS REX. Porte de ville sommée de O, accostée de Ω | Ω (ou Ω | X). ℞. ✠ AVREIVS (ou AVRECIIS ou AIEIVS) CIVTS. **Nos 142 et 143**; J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 518 et *Vente Hermerel*, 1882, nos 184 et 185 (rétrograde); E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 260, n° 15 fig. et n° 16. (*Louis. Pl. E, 89.*)

Orléans, résidence des rois comme Etampes (1), n'a jamais été distrait du domaine. La légende religieuse *Dei Dextrā benedicta* (*Civitas*), qui figure sur les Deniers autonomes (2), doit-elle nous faire croire à l'existence d'une

(1) F. Lot, *Hugues Capet*, p. 13 n. 5, 190, 220 n. 4, 236.
(2) Notre *Pl. D, 81*.

monnaie épiscopale qui aurait précédé celle du roi capétien? On ne voit l'évêque d'Orléans frapper monnaie ni à l'époque mérovingienne, ni sous la seconde dynastie; même, par l'édit de Pîtres, Charles le Chauve, ayant tenté de réduire le nombre des ateliers à ceux qui étaient proprement royaux, cite : .... Orléans... On ne comprendrait pas, dans l'hypothèse du monnayage épiscopal, qu'il n'y ait jamais eu de concession à l'évêque, qui n'était pas comte de la cité; on ne voit pas non plus qu'il ait été dépossédé ou ait fait cession de son droit. Au contraire si, par négligence ou autrement, le comte avait abandonné la frappe et les profits à son vicomte, on comprend que ce comte, devenu le roi en l'espèce, ait repris sans tapage l'exercice de son droit.

Mais serrons de près l'histoire de la légende *Dei Dextrà benedicta.* Cette devise est empruntée à la *Vita* légendaire de saint Euverte (Evurtius), évêque d'Orléans. L'on raconte que, le jour de la dédicace de la nouvelle cathédrale, pendant que ce pontife célébrait la messe, il aperçut au-dessus de sa tête une main qui sortait d'un nuage lumineux et qui, de ses doigts étendus, donnait à l'hostie une triple bénédiction (1). Les armoiries du chapitre de Sainte-Croix ont conservé longtemps ce nuage et cette main avec ces mots : *Templum manu Dei dedicatum*; on notera encore que le sceau de l'abbaye de Saint-Euverte représentait une hostie au-dessus d'un ciboire, bénie par une main céleste avec cette légende : *Dextra Dni fecit virtutem* (XIIIe siècle).

En résumé, nous ferons la même observation que pour les monnaies de Bourges. Cette devise, associée par la tradition à la dédicace de la cathédrale, n'était pas moins liée par le fait à l'existence même de la cité chrétienne, et il faudrait d'autres preuves que sa présence pour affirmer que la monnaie fût aux mains de l'évêque. Ces preuves n'existent pas. Au contraire, nous avons, de plus qu'à Bourges, le type qui accompagne, la porte de ville, comme témoin du caractère municipal, ou vicomtal, de ce monnayage.

A l'inverse de la légende *Dextra Dei benedicta* qui est de l'époque capétienne, la porte de ville existait déjà sur les monnaies d'Orléans du temps des Carolingiens. Le prototype est la porte prétorienne du camp romain, qui figure sur les petits bronzes de Constantin et de ses successeurs. On la retrouve sur les Deniers de Charlemagne à Arles, à Lyon, à Rouen, de Louis le Pieux à Arles, Orléans, Tours, Strasbourg, Sens, Toulouse, de

(1) Voir *Acta Sanctorum*, t. III, de septembre, p. 56, col. 2; cf. Carolus Sausseyus [Charles de la Saussaye], *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, 1615, p. 67. Des chartes carolingiennes rappellent ce miracle, par exemple une charte de Lothaire confirmant les biens de l'église de Sainte-Croix. — Ces renseignements et références sont dus à l'extrême obligeance de M. J. Soyer, archiviste du Loiret.

Charles le Chauve à Chartres et Orléans. Même une image semblable, où l'on ne saurait méconnaître la porte de ville ou de château, figure sur une intaille de Gruter (pl. MCLVIII) (1), accompagnée d'une nuée d'où sort une main céleste avec la légende DEX, appliquée à la cité du Mans. Enfin la porte de ville a persisté sur les Deniers rhénans, par exemple à Trèves où avait subsisté la fameuse *Porta nigra*. Donc en résumé, cette porte est une représentation allégorique de la cité, plus ou moins inspirée des monnaies romaines.

Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'opinion de Cartier, que c'était la barrière des jeux. Le Denier d'Arles, qui lui a suggéré cette idée, ne se distingue pas des autres, les boules qui surmontent les pieds droits sont des motifs d'ornementation dans le goût des monnayeurs (2). Rien n'autorise non plus à supposer que ce fût le portail de la cathédrale; sur l'intaille même où l'on pourrait croire qu'il s'agit de la cathédrale du Mans, le dessin est celui d'une porte de ville ou de château; il est de la même famille que les autres.

Orléans connut aussi le monogramme carolin, le monogramme odonique, le type du temple, pour revenir à la porte de ville (3), qui règne exclusivement à l'époque de l'autonomie, où ce type reprend toute sa signification. Et qu'on n'oublie pas le curieux contre scel du prévôt d'Orléans, donc de l'officier royal, successeur du vicomte (4), qui se servait de cette figure, la porte de ville, avec la légende *Aurelianis*, pour authentiquer les actes longtemps après l'époque de nos monnaies. Nous concluons que c'est la ville d'Orléans, représentée par son vicomte, qui a frappé les monnaies anonymes de cet atelier, à l'époque de Hugues le Grand ou de Hugues Capet.

Avec Philippe I[er] apparaît le nom du roi sur la monnaie. Nous avons expliqué à l'article Etampes les PHILIPVS X REX D-I et LVDOVICVS REX I.

Quant à la légende de champ, un premier groupe nous montre la porte de ville avec son cantonnement resté intact, NE-D-IC-TA, ce qui n'a plus aucun sens. Cette variété, il est vrai, n'est connue que par Le Blanc, et la description d'un revers qui porterait S-S dans la croix (comme à Etampes?) rend le tout assez suspect. Dans les groupes, suivants, la pénétration du nom du roi et de la légende traditionnelle est plus intime, le Denier 4 correspondant au Denier 3 de Philippe à Etampes.

(1) Cette intaille est reproduite par Duchalais (*Rev. num.*, 1840, p. 123).

(2) Voir l'église de Dreux, le châtel tournois, etc... Cf. p. XXI n. 1.

(3) Voir recueil de Gariel et Catal. M. Prou. — Le n° de Hoffmann, pl. II, 4, d'après Le Blanc, est de Robert I[er], ou, plus exactement, dérivé de *Odo rex* (*Rev. num.*, 1915, p. 227 et mes *Mél. num.*, t. II, p. 398).

(4) M. Prinet, *Rev. num.*, 1921, p. 94.

Sous Louis VI, le D est définitivement remplacé par un O au sommet de la porte de ville (1). A droite et à gauche, c'est un Ω (ancien C couché) ou une pile de barres horizontales (ancien I) (se rappeler IC-TA), qui remplacent la légende, et, entre les montants, des globules en nombre variable. La règle de placer d'abord les pièces au plus grand nombre de globules, comme à Etampes pour les Deniers à l'E, n'est pas valable ici, parce que, en diminuant de nombre, les globules sont plus larges. Or, en principe, les monnaies où les globules sont le plus larges, comme de véritables besants, sont les plus anciennes ; celles qui ont tout un chapelet de globules menus sont donc plus récentes (comparez Chateau-Landon).

D'autres caractéristiques interviennent. Les plus anciens sont les Deniers, généralement un peu plus larges de flan, qui ont des lettres à barres verticales et régulières ; les plus récents, les Deniers moins larges, qui ont de petits caractères étranglés et irréguliers.

Nous avons mis en tête quatre Deniers, dont à vrai dire le quatrième est selon nous d'assez basse époque, mais il est soigné et marque un effort de réaction contre la négligence qui avait envahi ce monnayage et dont témoignent les exemplaires à la suite.

La légende AVRELIANIS CIVITAS devient sur les Deniers en décadence AVRELAS qui est une abréviation par contraction (analogue à *Mata* pour *Medanta*, *Mosterol* pour *Monasteriolum*) et ensuite AVREIVS, où je reconnais encore après AYRE un L qui a perdu son jambage et un Λ retourné sous Louis VII.

Pithiviers.

J. Charvet, *Denier de Ph. Ier frappé à Pithiviers*, dans *Rev. num.*, 1858, p. 410.

Denier ✠ PHILIPVS X REX I-IS. Porte de ville cantonnée de IC et caractères indistincts. ℟. ✠ PITVERIS CASTRVM. Croix cantonnée de Λ et ω. J. Charvet, *op. cit.*, fig. (*Philippe Ier. Pl. E, 90.*)

Pithiviers en Gâtinais a peut-être été réuni par Henri Ier, qui assiégea dans ce château Hugues Bardoul révolté, ou au plus tard avec Château-Landon par Philippe Ier, qui y frappa monnaie. La monnaie de Pithiviers, pièce unique de l'ancienne collection Jarry, est une copie du type orléa-

(1) Le D est remplacé par un O, soit à titre décoratif, soit par imitation de la pièce où la porte est cantonnée des lettres H-V-C-O, (notre *Pl. D, 82*) ; quant à ce Denier, qui ne porte pas le mot *Rex*, n'ayant pas été frappé sous Hugues Capet, — sa fabrique et le témoignage des trouvailles s'y opposent, — il apparut un peu avant Philippe Ier, dans des circonstances mal déterminées ; il est, en tout cas, du ressort des féodales.

nais à la porte de ville ; ce type, nous l'avons vu, fut imité à Etampes, et Pithiviers est sur la route d'Orléans à Etampes » (1).

Pontoise.

E. Caron, *Classif. des m. de L. VI et de L. VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 252, 264, 274.

Denier 1) **PHIL ⁝ PVS REX** (*sic*) (rétrograde). Monogramme d'Erbert. ℞ ✠ **PONT ⁝ ЄSIVE** (*Pontesiae*). Croix cantonnée de deux globules et de l'**A** et **ω** suspendus. Poey d'Avant, n° 57, pl. II, 6 ; *Vente Gariel*, 1885, n° 1479. — 1ª) **MHIL ⁝ PVS** (*sic*). Hoffmann, pl. V, 23 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 211, fig. 44. (*Philippe Ier. Pl. E, 91.*)

Denier 2) **PIIII PPVS REX** (rétrograde). Dans le ch., **Aω**. ℞. **PωNTISIC SIVI** ou **PONTISICSIVE** (rétrograde). *Coll. Rousseau*, 1860, n° 568 ; *Vente Jarry*, 1875, n° 456 ; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 18. — 2ª) **PON-TIS · CIVIS** (? *Vente Colson*, 1881, n° 1585. (*Philippe Ier. Pl. E, 92.*)

Denier 1) annelet **LVDOVICVS RЄX**. Monogramme d'Erbert dégénéré, avec **E** et **S** couché entre deux annelets. ℞. ✠ **PONTESIENSIS**. Croix cantonnée de deux annelets et de **Aω** suspendus. E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 266, fig. ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 547 et *Vente Meyer*, 1902, n° 592, pl. VI. (*Louis. Pl. E, 93.*)

Denier 2) **LVDOVICVS REX**. Monogramme d'Erbert dégénéré, avec **EB** liés et un **X** · ℞. **PONTESICNSIS**. Croix cant. d'un annelet. Poey d'Avant, n° 58, pl. II, 7. (*Louis. Pl. E, 94.*)

Denier 3) **LVDOVICVS REX**. Dans le champ, **Aω** suspendus, ℞ · **PONTE-SICNSIS** (*Pontesiensis*). Croix cant. d'un annelet. **N° 144** ; E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 266. — 3ª) · **PONTISICNRSI**. E. Caron, *ibid.* — 3ᵇ). **PONTISCRCTRVI** (*sic*) ou var. **N° 145** et *Vente P. du Lac*, 1910, n° 583.

Denier 4) **LVDOVICVS REX**. Dans le ch., **Aω** suspendus. ℞. ✠ **PONTE-SICNSIS**. Croix cant. d'un annelet. E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 265. — 4ª) ✠ **PONTESCIENSIS**. E. Caron, *ibid.* — 4ᵇ) ✠ **PON-TESCRCNSIS**. **N° 146**. — 4ᶜ) ✠ **PONTISENSISI**. E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 276. — 4ᵈ) ✠ **PONTISICNESI**. **N° 147** ; E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 265. — 4ᵉ) ✠ **PONTISCNSRSI**, **Nᵒˢ 148 à 152** ; E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 253, pl. VI, 2 ; J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 510, 3 ; Hoffmann, pl. VI, 6 ; E. Caron, *Annuaire*, 1891, p. 362 ;

(1) *Pagus Pedeverinus* (Charles le Chauve) ; *Petverius* (Léon VI) ; *Prioratum de Petiveris* et *ecclesia Sci Petri Pitverensis* (Louis le Gros) ; *Pagus Pitverensis* (Anastase) ; *Pitueris* ou *Pitveris* (Philippe Ier).

Vente Schœn-Lamblin, 1900, nos 148 et 149. — 4f) ✠ **PONTISICNR RSI** (**NR** liés). **N° 153** et J. Hermerel, *Annuaire*, 1877, p. 510, 2 ; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V, 23, n° 546. (*Louis. Pl. E, 95.*)

Denier 5) **LVDOVICVS REX**. Dans le ch., ωA suspendus. ℞ ✠ **PONTISICNIRSI**, Croix cant. d'un annelet. **N° 154** ; E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 265.

Denier 6) ✠ **LVDOVICVS RE**. Dans le ch. ωA suspendus. ℞ ✠ **PONTISIENSI**. Croix cant. d'un annelet. **Nos 155, 156** ; Delombardy, *Cat. Rignault*, n° 1 ; E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 265 ; *Vente Schœn-Lamblin*, 1900, n° 146 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 241, fig. 45 — 6a) ✠ **PONTICNIRSI**. E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 265. (*Louis, Pl. E, 96.*)

Denier 7) ✠ **LVDOVICVS** (ou **CVS**) **RE**. Dans le ch., ωA suspendus. ℞. ✠ **PONTISAR CASTI** (ou **TRI** liés). **Nos 157 à 161** ; Le Blanc, p. 164, fig. 4 ; Conbrouse, 1840. pl. 50, 16 ; Hoffmann, pl. VI, 5 ; Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877, p. 433 ; J. Hermerel, *ibid*, p. 510 ; E. Caron, *Annuaire*, 1891, p. 262 et 1892, p. 276 et 1894, p. 265.

(*Louis, Pl. E, 97.*)

Pontoise, capitale du Vexin français, avait appartenu au comte de Valois, Simon, jusqu'en 1081 ; puis, Philippe Ier et ses successeurs ont frappé monnaie dans cet atelier. Les monnaies de Pontoise sont, les unes imitées des Deniers d'Erbert, comte du Maine, dont nous avons déjà rencontré la copie à Dun-le-roi, à Etampes, et dont nous avons reconnu la parenté avec certains Deniers parisis ; les autres s'inspirent de ces Deniers parisis eux-mêmes.

Philippe Ier nous offre quelques rares exemplaires des deux types, monogramme et Aω suspendus. La légende, quand elle est correcte, se lit *Pontesiae*, en retournant l'**V** de **PONTESIVE** (1).

Le même monogramme d'Erbert se présente dégénéré sur quelques monnaies de Louis VI ; en même temps, apparaît au revers un annelet en cantonnement, marque ordinaire des pièces de Pontoise à partir de ce moment.

Mais le plus grand nombre des monnaies de Louis VI et de Louis VII à Pontoise sont au type parisis de l'Aω suspendus par des pals.

Un second groupe de Deniers sont au type des deux lettres interverties ωA ; parmi ceux ci, il y en a qui conservent le même dispositif pour le nom du roi, **LVDOVICVS REX**, mais avec un **C** carré ; d'autres le modifient en ✠ **LVDOVICVS RE**, avec une croisette initiale tenant lieu d'**X**, qui a la

(1) Cf. M. Prou, *Catal. des Carol.*, nos 36, 37 : *Mogoncive civit.* pour *Mogonciae civit.*

branche verticale plus grosse que la traverse : ces caractéristiques leur sont communes avec un certain nombre de Deniers parisis du type *Fra-nco*, c'est une raison pour les mettre après les **AѠ**, mais non pas pour les placer délibérément au règne de Louis VII, puisque, nous le verrons, les Deniers à la légende *Fra-nco* ont commencé à la fin du règne de Louis VI.

Toutes ces variétés sont caractérisées indifféremment par des légendes correctes du nom de la ville, **PONTESIENSIS**, etc... et par des légendes incorrectes diverses dont le type le plus fréquent est **PONTISCNSRSI** le deuxième **S** vermiforme.

Un dernier groupe est celui des monnaies à la légende **PONTISAR CASTRI** ou **CASTI**. Comme *Pontisar* représente une forme moins altérée du nom de la rivière d'Oise que les précédentes (1), on a voulu placer en tête les Deniers de cette catégorie : on a conjecturé qu'ils avaient été frappés antérieurement dans le château, **CASTI**, et les autres dans la ville, à l'époque où les villes commençaient à prendre de l'importance, et l'on a pu invoquer comme raison d'ancienneté que la légende n'est jamais déformée. Mais ces arguments sont controuvés parce que : 1° La forme *Pontesiensis* est déjà celle de Philippe I[er] ; — 2° L'influence de *Pontisar casti* se manifeste dans certaines déformations de légendes combinées dont on voudrait préciser la filiation ; — 3° Le style enfin des *Pontisar casti* est relativement nouveau ; comme certains Deniers à l'**ѠA** (c'est d'ailleurs leur type), ils rappellent les Deniers de Paris à la légende *Fra-nco* dont le dispositif est ✠ **LVDOVIEVS RE** avec la croix à grosse hampe ; ce sont eux qui ont les caractères les plus fins de toute la série pontésienne.

Senlis.

D[r] Voillemier, *Les monn. de Senlis*, dans *Mém. du Comité archéol. de Senlis*, 1866, p. 55 à 111, t. à p. 1867 (*c. r.* dans *Rev. num.*, 1868, p 121). — F. Mallet et D[r] Rigollot, *Découverte de monn. picardes*, Amiens, 1841. — E. Caron, *Louis VI et Louis VII*, dans *Annuaire*, 1894, p. 252, 268, 273. — P. Bordeaux, *Obole frappée à Senlis*, dans *Rev. num.*, 1895, p. 189.

Denier 1) ✠ **HINRICVS** (ou **HNRICVS**, **HИRICVS**, **HΓNRICVS**) **REX O** Croix. ℞. ✠ **CVTAS SINLECTIS** (ou **SILNECTIS**). Monogramme carolin. **N° 162** ; Poey d'Avant, n[os] 26 et 27, pl. I, 15 et 16 : Hoffmann, pl. III, 3 : Voillemier, p. 92, pl. IV, fig. 4, 5, 9, 10, 11, 12. — 1a) **SILNECTR** (?) Les mêmes, ainsi lus. (*Henri I[er]. Pl. E, 98.*)

(1) *Pontisara*, et non *Pontesia*, est la seule forme du nom de Pontoise dans Prou, *Actes de Ph. I[er]*, mais on y rencontre *Pontesiensium* (*L solidos*).

Denier 2) ✠ **HNIRCVS REX** ⊙ (rétrograde). Croix. ℞. ✠ **[CV]T[AS] SHHICTR**. Monogramme carolin. **N° 163**; *Vente Meyer*, n° 566; *Vente par Platt*, 1920, n° 77; Voillemier, fig. 6. — 2a) Variétés dans Voillemier. p. 92. pl. IV, fig. 7, 8, 13. *Henri Ier. Pl. E, 99.*

Denier 1) ✠ **PHILIPPVS REX**. Croix cant. de deux Ω. ℞. ✠ **CVITAS : SIIIECTIS** (ou **SILNECTIS**). Monogramme carolin dégénéré se composant d'une croix sans pied cantonnée de Ʊ, Ω ᒧ, Γ ∾. **Nos 164 à 166**; Le Blanc, p. 176; Conbrouse, 1840, pl. 47 b, fig. 9; *Vente Desains*, 1843, n° 318; Poey d'Avant, n° 29, pl. I, 18; *Vente Dewismes*, 1875, n° 727; Hoffmann, pl. V, 21; Voillemier, fig. 2 à 6 etc...— 1 a) Cantonnement ∾ Ω ᒧ Γ ∾. Voillemier, pl. V, fig. 1. (*Phil. Ier. Pl. E, 100.*)

Obole 1) **N° 167**; F. de Saulcy, *Rev. num.*, 1839, p. 236; Conbrouse, *Second Atlas*, pl. 180, 4 (1841); Poey d'Avant, n° 30, pl. I, 19; *Coll. Meyer*, 1890, n° 480 et *Vente Meyer*, 1902, n° 578; Voillemier, pl. V, fig. 7, 8, 9, 10 (variétés). — 1b) ✠ **CVTVS : SILECƧ**. *Vente Gariel*, 1885, n° 1478; Hoffmann, pl. V, 22. (*Phil. Ier. Pl. E, 101.*)

Denier 1) **LVDOVICVS REX**. Croix cant. de Γ. ℞. X **SINELECTIS**. Monogramme carolin dégénéré. **N° 168**; *Coll. Rousseau*, 1860, *suppl.*, n° 1 fig.; E. Caron, *Annuaire*, 1894, p. 269, fig.; Voillemier, pl. VI, fig. 1 et 2. (*Louis. Pl. E, 102*).

Denier 2) ✠ **LVDOVICVS REX**. Croix. ℞. ✠ **SINELECTIS CIV**. Croix sans pied cant. de deux fleurs de lis sans pistil et d'une **S** couchée. **Nos 170 à 173**; Conbrouse, 1840, pl. 50, 17; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. IV, 250; Poey d'Avant, n° 31 et pl. I, 20; Voillemier, pl. V, 11; Hoffmann, pl. VI, 10; *Coll. Meyer*, 1890, n° 551, pl. VI, 2; E. Caron, *Annuaire*, 1891, 362 et 1892, 278. — 2a) Croix cant., au droit, de deux fl. de lis avec pistil et base rectiligne (?) Le Blanc, p. 164, fig. 6. — 2b) **CIVIS** ?) Poey d'Avant, n° 32. — 2c) **S** du monogramme couché en sens inverse. Voillemier, pl. V, fig. 12; Poey d'Avant, n° 34. — 2d) Leg. du droit écrite à rebours. Poey d'Avant, n° 35 (Coll. Vernier). — 2e) **SINELECTIS CV**. Voillemier, pl. V, 13; Poey d'Avant, n° 33. (*Louis. Pl. E, 103.*)

Obole 3) ·**LVDOVICVS REX**. Croix. ℞. : **CIVITVS SLNECS**. Croix losangée en cœur, recroisettée au sommet, cant. de besants et d'annelets. **N° 169**; *Vente Meyer*, 1902, n° 598, pl. VI. — 3a) ✠ **LVDOVICVS RE**. ℞. : **CIVITVS SLNECS** (plutôt que **SILVECS**). P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1895, p. 189, pl. V, 1.

Senlis, où fut élu Hugues Capet, appartenait au roi dès cette époque (1).

(1) F. Lot, *Hugues Capet*, p. 189.

Nous n'avons pas de Denier de Hugues Capet comme roi à Senlis (1).

Henri I[er] a frappé monnaie à Senlis, au type du monogramme carolin plus ou moins déformé. Le titre du roi est complété par une lettre parasite, un O destiné à tenir la place vacante, et cette légende est quelquefois rétrograde ; au revers, la légende *Cvtas Sinlectis* ou *Silnectis* (anciennement *Silvanectis*) n'est pas non plus toujours correcte ; on lit, pour le nom de Senlis, SILNЄCTR, et même SHHICTR sur des exemplaires que cette lecture apparente aux monnaies hybrides, d'origine incertaine (Dreux? Montreuil? Senlis?) dont nous avons parlé.

Dans la numismatique de Philippe I[er], le monogramme se disloque, de façon à donner l'image d'une croix à trois branches accostée de signes divers. Si je place cette croix sur sa base pour rendre à la croisette initiale de légende sa position au sommet, l'ᔓ couché d'enbas demeure indiscutable, — c'est S de *Carolus*; au-dessus, j'ai lu des Ʊ ou Ω qui sont des débris des boucles en retour du grand Ϛ initial du monogramme; à côté de l'S, en Γ, l'ancien L détaché, et il est parfaitement vain de rechercher dans ces débris de lettres un rappel du nom de Senlis (SLLCS?).

Sous Louis VI, il y a un Denier au monogramme (n° 168), plus voisin du prototype par l'intégrité de ses quatre branches, plus éloigné par la déformation de l'S, tandis que l'évolution, se poursuivant sur le type de Philippe I[er], aboutit à une figure où les lettres parasites sont remplacées par des fleurons, exactement deux fleurs de lis sans pistil, dont la base est à section horizontale. C'est la première apparition de la fleur de lis royale sur le numéraire; nous l'attribuerons à Louis VII.

La jolie Obole n° 169 est une composition de fantaisie inspirée des motifs que nous avons analysés.

Sens

Ph. Salmon, *Fragments de numism. sénonaise*, dans *Rev. num.*, 1854, p. 223. — A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1914, p. 183.

Denier 1) ✠ HENRICVS. Dans le ch., REX. ℞. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix. Hoffmann, pl. III, 12 ; *Vente Meyer*, 1902, pl. VI, 567. — 1a) H ENRICVS (2). N° 174; E. Cartier, *Rev. num.*, 1846, p. 327 et pl. XVII, 7 (trouv. de Saint Paul-hors-les-murs); Conbrouse, 1840, pl. 47, 2; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 259; Poey d'Avant, n° 5923 et pl. CXXXVI, 18. — 1b) HENRICVS (NR liés). ℞. SENONIS

(1) A. Dieudonné, *Manuel*, p. 110.

(2) Entre l'H et l'E, petit croissant, couché les pointes en bas ou dressé.

CIVITAS. Ph. Salmon, *op. cit.*, pl. X, 9; Poey d'Avant, n° 5924 et pl. CXXXVI, 19. (*Henri Ier. Pl. E et F, 104.*)

Denier 1) ✠ REX PHILIPPVS. Temple meublé d'une croisette. ℞. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix cant. de deux croisettes. Ph. Salmon, *op. cit.*, pl. X, 11; Poey d'Avant, n° 5926 et pl. CXXXVI, 21. (*Phil. Ier. Pl. E, 105.*)

Denier 2) PHILIPPVS IO (*sic*). Temple meublé de O EX. ℞. ✠ SENONIS CIVITS. Croix cant. d'un ω (ou d'un C). Ph. Salmon, *op. cit.*, pl X, 10; Poey d'Avant, n° 5925 et pl. CXXXVI, 20; *Vente Meyer*, n° 588. (*Phil. Ier. Pl. F, 106.*)

Denier 1) LVDOVICVS REX. Croix cant. de quatre besants. ℞. ✠ SENONIS VRBS. Temple à quatre colonnes. **N° 176**; Ph. Salmon, *op. cit.*, pl. X, 12; Poey d'Avant, n° 5928 et pl. CXXXVI, 23; *Vente Bougerol*, n° 445, pl. IX etc... — 1a) ✠ SƎNONIS. **N° 175.** — 1b) Lég. de revers rétrograde et temple étroit. Poey d'Avant, n° 5929, s. f.

Denier 2) Même droit. ℞. ✠ SENONIS VRBS. Le même temple, avec point central et tympan arrondi. **N° 177.** — 2a). Le même, ligne du faîtage également arrondie, en coupole (?). Hoff., pl. VI, 11 et *Vente Hoffmann*, 1887, n° 435. (*Louis. Pl. E, 107.*)

Denier 3) LVDOVICVS REX. Croix. ℞ ✠ SENONES VICO (?). Temple. *Vente Colson*, 1881, n° 1587.

Denier 1) PHILIPPVS REX. Temple. ℞. ✠ SENONIS CIVIS. Croix cant. de deux besants et de deux ω. Hoff., pl. V, 26; *Vente Gariel*, 1885, n° 1480; *Vente Meyer*, 1902, n° 587. — 1a) Point au milieu du temple. Conbrouse, 1840, pl. 47 b, 10. — 1b) IHIIIPPVS PEX (rétrograde). ℞ ✠ SENONES CIVIS. Poey d'Avant, n° 5927 et pl. CXXXVI, 22. — 1c) PPIIIHIXEPSY (*sic*) (rétrograde). Ph. Salmon, *Rev. belge num.*, 1855, pl, VII, 9. (*Phil. II. Pl. F, 108.*)

Enfin Sens avait déjà eu, comme Dreux, une numismatique féodale, lorsque le dernier comte, Renaud II, vint à mourir sans enfants, en 1055; la moitié du comté, dont le roi possédait depuis 1015 la nue propriété (l'autre moitié était à l'archevêque) (1) fut alors réunie par Henri Ier, qui nous a laissé une monnaie de cette ville.

Le type avec REX dans le champ est imité de Paris; le Denier de Henri Ier à Sens est d'ailleurs très voisin par le style de la pièce de Hugues Capet à Paris.

Au contraire, Philippe Ier reprit des anciens comtes le type carolingien et

(1) Ch. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 122.

féodal du temple, sauf à le combiner avec le précédent par l'introduction du mot REX à la place des colonnes Sous Louis, le temple, au lieu du fronton triangulaire, paraît muni d'un tympan arrondi. Dès lors, nous avons côte à côte deux sortes d'édifices, l'un le temple antique emprunté par Charlemagne aux monnaies romaines, l'autre le temple imité des églises romanes ; ils voisinent dans le monnayage de Sens comme dans les sculptures du portail royal d'Etampes (1).

Quant au Denier au temple qui porte SENONIS CIVIS, c'est incontestablement par cette légende, par le style des lettres, par l'intitulé PHILIPPVS REX sans besant initial ni croisette, une pièce de Philippe II, et je suis surpris que personne jusqu'à présent n'en ait fait la remarque.

Ainsi le roi succédait au duc, c'est-à-dire à lui-même, à Paris et Senlis ; il prenait la suite de ses vicomtes à Bourges, Château-Landon, Dun, Etampes, Orléans ; il continuait les émissions des comtes à Dreux, Sens ; il inaugurait le monnayage à Mantes, Montreuil, Pontoise. Dans tous ces ateliers, sauf à Dun, succursale de Bourges, dont le Denier était en quelque sorte une monnaie d'attente, et à Mantes, Montreuil, qui n'étaient peut-être que des seigneuries, mais qu'il traita comme comtés, le roi capétien agit en vertu des privilèges que lui confère le *Comitatus* (2) ; s'il inscrit son titre de roi, c'est, nous l'avons dit, par suite de l'usage médiéval, — usage de tous les temps, — de donner à un seigneur, quelque pouvoir qu'il exerce, son titre le plus haut dans la hiérarchie ; mais ces monnaies ne présentent aucune unité, le roi continue à forger le numéraire en cours en se bornant à modifier la légende, ou bien il crée des types indépendants les uns des autres. Aussi Duchelais voulait-il rayer de la série royale les monnaies des premiers Capétiens pour les joindre aux monnaies féodales ou locales, et Conbrouse les laissait à part comme « monnaies du système carolingien ». Cependant l'usage contraire a prévalu (3).

De même qu'on a dû laisser aux Carolingiens la plupart des Deniers qui portent leur nom, de même telle est la puissance des mots et des signes extérieurs, que cette persistance du titre *Rex* rénové et appliqué au prince

(1) *Rev. num.*, 1916, p. 186, d'après un article de M. Lefèvre, *Le portail royal d'Etampes*, extr. du *Bulletin de la Commiss. départ. des antiq. de S-et-O.*, p. 21 du t. à p. — Cf. *Bull. Soc. antiq. Fr.* à paraître.

(2) Le roi n'avait *qu'une partie* du comté à Sens ; l'archevêque, qui avait l'autre moitié, a frappé aussi monnaie. Un partage de ce genre explique peut-être la monnaie d'Issoudun (voyez ci-dessous), celle de Hugues Bardoul à Dreux.

(3) On rencontre un certain nombre de ces monnaies à la fois dans Hoffmann, comme royales, et dans Poey d'Avant, comme féodales.

vivant, sous les premiers Capétiens, conserve son importance; elle en avait pour les gens de l'époque, aux yeux de qui elle gardait les formes d'un droit nullement aboli (1); elle en a pour le public savant d'aujourd'hui qui ne comprendrait pas que nos premiers rois, Hugues et Robert et Louis VI, n'eussent pas leur numismatique; et les uns et les autres n'ont pas tout à fait tort, parce que théoriquement il n'y eut aucune solution de continuité dans la monnaie royale, et que, le monnayage féodal étant un monnayage de délégation (2), il est permis de mettre à part les monnaies où la place du délégué était tenue par le roi en personne.

La présence de symboles supposés primatiaux à Bourges, épiscopaux à Orléans, abbatiaux à Chateau-Landon, ont fait dire que le roi partageait son droit ici avec le primat ou l'évêque, là avec l'abbé; nous avons vu qu'il n'en était rien, que ces symboles étaient des marques d'origine. Tout au plus l'évêque ou l'abbé avait-il quelque cens à percevoir sur la fabrication de la monnaie en vertu d'un contrat, mais nous n'en avons pas trace pour lesdits ateliers de Bourges, Chateau-Landon, Orléans. Nous apprenons seulement qu'à Montreuil le roi avait concédé la dîme de la monnaie au monastère de Sainte-Austreberthe (Sœhnée, n° 33). A Bourges, un homme touchait quelque menue redevance sur la monnaie et, en échange, devait un saumon au roi (*Olim*, I, 615): on ne peut dire que cet homme partageât sa prérogative. D'ailleurs, le roi exerçait à l'inverse des reprises de ce genre chez les féodaux (3); Philippe Auguste achètera à Evrard des Vignes, châtelain, concessionnaire de l'évêque, le tiers de la monnaie de Tournai.

Quant aux villes, organisées ou non en communes (il n'y eut de commune dans le domaine que celle de Mantes), si elles ne contestent pas au roi

(1) Très caractéristique à ce point de vue est l'expression *Moneta publica*, qui a persisté à travers tout le haut moyen âge. Employée à l'époque de Dagobert (Abbon, le maître de saint Eloi, « *publicam* fiscalis monetæ officinam gerebat » et par Louis le Pieux (« Monetam nostræ auctoritatis *publicam* », dit le diplôme de concession au monastère de Corvey, ainsi que celui de S. Médard de Soissons), elle se retrouve sous Robert II (XIII solidos auri ad *publicam* monetam Aurelianensem apensos » dans Le Blanc, p. 152). Ainsi, à une époque où le roi n'avait pas repris en main la monnaie d'Orléans, la Monnaie où frappe le vicomte est qualifiée de *publica*; de même, la monnaie de l'évêque, monnaie légale à Beauvais, a un cours « public » (*cursum publicum*) (M. Prou, p. 63).

(2) Et non un monnayage privé. L'expression est employée, par exemple, par M. Macdonald dans *The Evolution of Coinage* (Cambridge, 1916).

(3) En 1220, l'évêque de Chalons *rachète* le quart de sa monnaie au bouteillier. (L. Delisle, *Actes de Ph. Aug.*, n° 1949). — Le chapitre de Mâcon avait un droit (*Olim*, I, 126, 181, 588) de 1 denier par livre sur toute monnaie frappée dans ce comté. A Angers, à Bordeaux le comte devait abandonner à des religieux une partie de son bénéfice. — Ainsi la monnaie féodale apparait comme une entreprise que gérait en son nom le principal intéressé.

le droit de frappe partout où il est de tradition, en revanche il leur arrive de s'opposer à ce qu'il altère sa monnaie. A Compiègne, en 1120, les bourgeois interdisent à Louis VI de descendre au-dessous du demi-fin ; il y a une charte de Louis VII à son avènement (1137), par laquelle il promet aux gens d'Etampes de ne plus changer la monnaie, à condition qu'on lui paye tous les trois ans une redevance dite *pro redemptione monete* ; même concession à Orléans en 1138 (1) (*Ordonn.*, XI, 188).

Telles sont les limites dans lesquelles s'exerce le droit du roi comme comte sur son domaine (2).

(1) L'abbaye de Saint-Magloire de Paris est exemptée de l'impôt dit *Relevatione monete* (Luchaire, *L. VII*, n° 426). Il ne semble pas que cet impôt ait jamais été perçu à Paris, mais il s'agissait sans doute des possessions de Saint-Magloire sur les territoires d'Etampes et d'Orléans, ou d'une exemption à titre éventuel.

(2) L'idée d'un atelier ambulant qui aurait suivi le roi dans ses voyages, système qui a pu servir à expliquer certains faits du monnayage mérovingien, cette idée, émise par Le Blanc (p. 158), et reprise quelquefois depuis (Hyver, *Rev. num.*, 1838, p. 454 et 1839, p. 29 ; E. Cartier, 1839, p. 60) est tout à fait en désaccord avec la diversité et la localisation des monnaies capétiennes.

CHAPITRE III

PÉRIODE A. — DENIERS LOCAUX HORS DOMAINE

(987-1190 env.)

Si maintenant nous sortons du domaine, il reste à nous occuper des monnaies où le prince figure bien comme roi, mais avec une prérogative limitée, soit qu'il partage ce droit ou cet honneur avec le bénéficiaire, sans les profits, soit qu'il exerce comme tuteur un droit temporaire.

Et d'abord, les comtes-évêques de Beauvais et de Laon, qui ont signé leurs monnaies, ont fait figurer le nom du roi à côté du leur.

Beauvais.

A. de Longpérier, *Denier d'Hervé évêque et de Hugues Capet*, dans *Rev. num.*, 1842, p. 103. — Dr Voillemier, *Essai sur les monnaies de Beauvais*, Beauvais, 1858, in 8° (*c. r.* par A. de Barthélemy, dans *Rev. num.*, 1858, p. 471). — Poey d'Avant, t. III p. 331. — Trouvaille, dans *Annuaire*, 1867, *P.-V.* et 1892, p. 125. — M. Prou, *Essai sur l'hist. monét. de Beauvais*, dans *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. LVI, p. 61-82.

Denier 1) **HERVEVS** (**HE** et **VE** liés) **HVGO REX**. Croix cant. de deux besants. ℟. **BELVACVS CIVITAS**. Monogr. carolin. **N° 178**; Longpérier, *op. cit.*, fig.; Voillemier pl. IV; Hoff., pl. I, 9; Engel et Serrure, *Traité*. p. 357, fig. 646; Dieudonné, *Manuel*, p. 213, fig. 50. — 1 a) l'**L** du monogr. réduit à un bâton. **N° 179**; Voillemier, pl. IV, 3 : P. d'Avant, n° 6455 et pl. CL, 17. — 1 b) l'**L** du monogr. en deux morceaux. Voillemier, pl. IV, 5; P. d'Avant, n° 6458 et pl. CL, 20. — 1 c) Légendes incomplètes. **Nos 180 à 185**, P. d'Avant, nos 6457 et 6459, pl. CL, 19, 21; Voillemier, pl. IV, 1, 6. (*Hugues. Pl. F, 109.*)

Obole 1) avec croisette initiale au revers. Hoff., pl. I, 10. — 1 c) **Nos 186 à 188**; P. d'Avant, n° 6456 et pl. CL, 18; Voillemier, pl. IV, 2. — 1 d) Monogramme en ⊥. P. d'Avant, n° 6462 et pl. CL, 22; Voillemier, pl. IV, 7. (*Hugues. Pl. F, 110.*)

La monnaie carolingienne de Beauvais était devenue, comme tant d'autres, une monnaie comtale; on ne saurait expliquer autrement certains Deniers imités du monogramme carolin qui se placent après Raoul (1). Mais ce comte était-il l'évêque en personne? Et Hervé évêque (987-998) était-il comte lorsqu'il frappa des monnaies à ce type avec son nom, auquel il joignit celui du roi Hugues?

M. Pfister signale une charte par laquelle, dit-il, le roi Robert confirme, en 1015, la donation faite par Roger, évêque de Beauvais, du comté de Beauvais à l'évêché de cette ville, Roger ayant lui-même reçu ce comté d'Eudes de Chartres, son frère, en échange de biens patrimoniaux sis à Sancerre (2). Ainsi Hervé n'aurait pas été comte de Beauvais lorsqu'il frappa sa monnaie? Mais un examen attentif de cette charte montre que ce n'est pas la totalité des droits du *Comitatus* qui furent rétrocédés alors à l'évêché, mais seulement une partie de ces droits, à exercer dans la banlieue de Beauvais, et cela laisse à supposer que l'évêque possédait auparavant la plupart des prérogatives du *Comitatus*, notamment le droit de gérer la monnaie (3).

M. Prou suggère (4) que Hugues a pu confirmer le droit de monnaie à l'évêque et que ce serait la raison pour laquelle celui-ci a fait figurer le roi sur son numéraire, mais cela n'est pas necessaire. L'évêque de Beauvais était un des prélats qui avaient tant contribué à l'élection du nouveau roi; afin de faire accepter son nom sur le Denier, ce qui était une grave innovation, il jugea politique d'y joindre le nom du roi, son élu, qui ne pouvait trouver mauvaise l'usurpation présentée sous cette forme.

Nous voyons d'autre part que Hervé a gardé, sans y attacher d'importance, le type que lui avaient transmis ses prédécesseurs, ce fameux monogramme carolin, si bien accrédité dans la circulation monétaire (5).

Les Deniers de Beauvais aux noms de Hervé et Hugues sont communs (il a été découvert 1500 de ces Deniers et Oboles en 1867); les émissions paraissent s'être continuées, avec des négligences de frappe, après la mort du roi et de l'évêque. Puis il y a une interruption, et, à partir de Henri de

(1) P. d'Avant, t. III, p. 333. Monogramme par K.

(2) Ch. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 236; d'après *Gallia christ.*, t. X, *instrum.*, col. 243 et *Hist. de Fr.*, t. X, p. 597, *diplom.* XXV, 597-598.

(3) C. Pfister, *l. l.*; cf. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 192 n. 1.

(4) M. Prou, *Hist. monét. de Beauvais*, p. 8-9, dans *Mém. Soc. des antiq. de Fr.* t. LVI, p. 68-69. A. de Barthélemy croit qu'il y eut une concession à l'évêque, analogue à celle qui fut faite à l'évêque de Châlons-sur-Marne en 865 (*Rev. num.*, 1851, p. 28); en ce cas, il y aurait eu, à la fin de la période carolingienne, monnayages parallèles du roi et de l'évêque, ce qui est peu probable.

(5) Je ne saurais le lire, avec Serrure, par le nom d'*Erveus*.

France jusqu'à Philippe de Dreux (1149-1217), les évêques-comtes de Beauvais frappent des monnaies exclusivement féodales.

Laon.

Desains, *Les monnaies de Laon*, St Quentin, 1838, in-4° (c. r par F. de Saulcy dans *Rev. num.*, 1839, p. 230). — Louis V et Robert : P. d'Avant. t. III, p. 353; E. Caron, *Monn. féodales*, p. 370. — E. Gariel, *M. de Hugues Capet*, dans *Annuaire*, 1867, p. 145. — Louis VII et Ph. Aug. : A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1913, *P.-V.*, p. LXXIV.

Denier 1) [HVGO FR] ANCORV [M RE]X rétrogr. Croix cant. de H|V|G|O. ℞. H[LVGDVN] O CLAVA[TO] rétrogr. Temple. E. Gariel, *Annuaire*, 1867, p. 145 et pl. X, 18 et *Vente Gariel*, 1885, n° 1448; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 213, fig. 52. (*Hugues. Pl. F*, 112.)

Denier 1) ROB FRAN REX. Buste du roi de face. ℞. ✠ ADALBERO LAD. Buste de l'évêque (légende généralement incomplète). **Nos 189, 190, 191**; Desains, *op. cit.*, pl. I, fig. 3-6; pl. II, fig. 7, 8, 10; Conbrouse, *Second atlas* (1841), pl. 181, 2, 3; P. d'Avant, pl. CLII, 2; Hoff., pl. II, 10. (*Robert. Pl. F, 113.*)

Obole 1) Desains, *op. cit.*, pl. II, 9; Hoff., pl. II, 11. (*Robert. Pl. F. 114.*)

Denier 1) ✠LVDOVICVS RE (ou RE). Buste du roi de face. ℞. ✠ GALTERVS (ou GALTERVS) EPC (ou EPC surm. d'une barre). Buste de l'évêque. **Nos 192 à 194**; Desains, fig. 11, 12, 13; Conbrouse, 1840, pl. 51, 13; Delombardy, n° 13; Hoff., pl. VII, 20; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 367, fig. 663; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 213, fig. 53 (Les lectures EPIC, EPS, sont probablement erronées). (*Louis VII. Pl. F, 115.*)

Denier 2) Même droit. ℞. ✠ ROGERVS EPC. Buste de l'évêque (depuis 1174). Desains, *op. cit.*, pl II, 14; P. d'Avant, pl. CLII, 5; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 282. — 2 a) EPE ou EPC. Desains, *op. cit.*, pl. II, 15; Conbrouse, 1840, pl. 51, 14; P. d'Avant, pl. CLII, 7; Hoff., pl. VII, 21; E. Caron, *Annuaire*, 1892, p. 282. (*Louis VII. Pl. F, 116.*)

Obole 1) **N° 195**; P. d'Avant, pl. CLII, 6. (*Louis VII. Pl. F, 117.*)

Obole. Bustes de Louis VII et de Philippe II. **N° 196**; Hoff., pl VIII, 19.

Denier 1) ✠ PHILIPVS RE (ou RE). Buste du roi de face. ℞. ✠ ROGERVS EPE (ou EPE ou EPE ou EPC). Buste de l'évêque († 1207). **Nos 197 à 203**; Le Blanc, p. 156, fig. 14; Desains, *op. cit.*, pl. II, 17 18, 19; P. d'Avant, pl. CLII, 8; Hoff., pl. VIII, 17; E. Gariel, *Mél. num.*, 1878, p. 253. — 1 a) ✠ PIIILPPVS RE. Conbrouse 1840, pl. 52, 4. — 1 b) EPC(?), EPI (?). Conbrouse, pl. 52, 5. (*Phil. II. Pl. F, 118.*)

Obole 1) **N° 204**; Desains, *op. cit.*, pl. II, 21 ; P. d'Avant, pl. CLII, 9 ; Engel et Serrure, *Traité*. fig. 671.

Laon, *Lugdunum Clavatum*, la dernière place où devait quelque temps se maintenir et tomber le dernier Carolingien, Charles de Lorraine (1), avait cessé d'exister comme comté indépendant en 961, date de la mort du comte Hugues dont Lothaire avait hérité. Aussi la ville est qualifiée par les textes *Urbs regia*, et probablement l'évêque, c'est-à-dire Adalbéron, dit Ascelin, en était vicomte sous Louis V. En effet, à cette époque se rapporte une monnaie aux effigies associées du roi et de l'évêque (2), que Hoffmann attribue à Louis VI, mais qui, par le style, par l'anonymat et par la présence d'un diadème perlé en place de la mitre, par tous ses caractères enfin, se décèle comme le prototype de la monnaie d'Adalbéron et Robert. Il n'est pas nécessaire de supposer que l'évêque fût devenu comte de la ville (3) pour la frapper ; la position privilégiée que lui donnait l'absence de tout autre comte que le roi, et sans doute sa charge de vicomte, suffisent à expliquer le Denier et l'Obole, où d'ailleurs le nom de l'évêque ne figure pas, mais seulement son image accompagnée du nom de l'espèce, *Laudunensis* (*Moneta*).

Lorsque Hugues Capet s'empara de Laon, il y frappa une monnaie dont il existait dans la collection Gariel un exemplaire demeuré unique (si toutefois il est bien lu), avec le nom *Hugo*, disposé autour de la croix, comme le nom de Eudes, *Odo*, à Soissons et à Reims. Ce Denier était au type du temple, qui avait déjà été usité à Laon du temps de Charles le Chauve ; pièce de circonstance, il interrompit l'évolution normale du monnayage de Laon.

Mais le roi de Paris ne pouvait prétendre à maintenir son action personnelle et directe dans cette cité excentrique de l'Ile-de France ; c'est alors, qu'il abandonna le comté à l'évêque. Celui-ci, qui était toujours Adalbéron, reprit le type aux deux effigies, celle du roi qui était alors Robert II, et la sienne. Ce fut une copie barbare de la pièce de Louis V, à moins que nous n'ayons sous les yeux les seuls témoins subsistants et déjà dégénérés d'une frappe qui aurait compté des exemplaires passables ; en effet, Longpérier

(1) Bretagne a publié, sous le nom de Charles de Lorraine, une pièce de Laon qui porte le monogramme de Raoul (*Rev. num.*, 1854, p. 61). Cette pièce a été acquise à la vente Bretagne, en juillet 1920, par le Cabinet des médailles.

(2) Poey d'Avant, pl. CLII, 3 ; Hoffmann, pl. VI, 24 (Obole). — Desains, pl. I, fig. 2 ; Conbrouse, 1840, pl. 50, 7 ; E. Caron, pl. XXV, 13 (Denier). — Ci-contre, *Pl. F, 111*).

(3) L'époque où l'évêque de Laon se saisit du comté est incertaine (F. Lot, *Les derniers Carol.*, p. 182, n. 1 ; p. 221, n. 1).

a conjecturé avec raison que ces émissions s'étaient répétées après le règne de Robert, comme celles de Beauvais après Hugues Capet.

Gautier et Roger ont imité leur prédécesseur, mais dans un style nouveau, sous Louis VII et Philippe Auguste. Le contraste est frappant entre la monnaie du XIe siècle et celle du XIIe. Celle-ci offre des têtes de face toutes rondes d'un caractère enfantin, sans valeur iconographique, mais accomplies dans leur genre ; la tête de l'évêque a une mitre, la tête du roi une couronne (1).

La mitre, — bonnet enfermé entre deux plaques taillées en pointe qu'on appelle des pans, — est plus élevée et plus rigide que n'avaient été les premières mitres épiscopales (2), mais elle se place encore les pans à droite et à gauche, et non pas devant et derrière comme aujourd'hui (3).

La couronne du roi est un cercle ou diadème chargé de trois croix ; Le Blanc a vu une couronne semblable sur un sceau de cire blanche de l'an 1109 (4), et il semble bien que le sceau de Louis le Gros, conservé aux Archives nationales, ait également des croix (5).

Ces monnaies de Laon circulaient encore sous saint Louis ; on les appelait Mailles Loevesiennes ou Louisiennes (Mailles de Louis) (6), et elles valaient alors un demi-parisis (7).

Il existe une pièce qui représente sur une face la tête dite de Louis VII (coin d'Obole) et sur l'autre face celle de Philippe Auguste (coin de Denier) (8), mais c'est, selon toute vraisemblance, une pièce hybride ou de fantaisie, non un monnayage du jeune Philippe associé par son père à la royauté. Ces mélanges de coins sont fréquents à toutes les époques, et l'on aurait tort d'y attacher plus d'importance que n'en mérite un simple accident de monnayage (9).

(1) Voyez les vignettes ci-dessus, p. XII.

(2) Un type qui précède est figuré dans Enlart, *Manuel*, fig. 359, type de mitre peu élevée et non rigide ; un type ultérieur est celui de la mitre de Thomas Becket, dans Quicherat, *Dict. du costume*, p. 174.

(3) A moins que le monnayeur ne l'ait représentée ainsi par convention. Nous avons vu, à propos des monnaies de Bourges, que la coiffure d'une tête de face à Sancerre gardait le même dessin sur la tête de profil. Admettons seulement comme probable que Gautier et Roger portaient leur mitre les pans à droite et à gauche (cf. Souvigny, Mende). Aujourd'hui encore, le bicorne est porté avec les cornes placées latéralement (par le gendarme) ou avant arrière (par le polytechnicien).

(4) Le Blanc, *Traité*, p. 158.

(5) Renseignement dû à M. Guillemot, des Archives nationales.

(6) Alias *Loenois*, *Laonnisiens*. D'autre part le nom de *Louisiens* a dû s'appliquer sans distinction à Louis VII et à Philippe Auguste.

(7) Du Cange, *s. v. Moneta Laudunensium* ; Longpérier, *Rev. num.*, 1842, p. 107.

(8) A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1913, *P.-V.*, p. LXXIV et *Manuel*, p. 72.

(9) L'association de la legende *Ludovicus rex* à *Gazo eps Laud.* sur un dessin de mon-

Soissons.

A. Bretagne, *Rev. num.*, 1853, p, 425. — Dr Voillemier, *Les monn. de Soissons*, Amiens, 1863, in-8°. — L. Maxe-Werly, *Rev. num.*, 1884, p. 90 — A. Michaux, *L'atelier de Soissons*, dans *Bull. Soc. archéol. de Soissons*, 1878. — A. de Barthélemy, *Rev. num.*, 1901, p. 107 — E. Caron, *Monn. féod.*, p. 365 et 367.

Denier. ✠ ROTBERT REX· Croix cant. de deux besants.
℞. ✠ SVESIO CIVIT· Temple acc. de besants. **N° 205**; Bretagne, *op. cit.*; *Rev. num.*, 1884, pl. III, 2 et 1901, p. 106 fig.; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 213, fig. 51. — 1 a) Imitations barbares. Maxe-Werly, pl. III, 3 à 6. (*Robert. Pl. F, 119.*)

L'origine de ce Denier est obscure. On ne sait s'il fut frappé par l'abbaye de Saint-Médard, qui avait reçu la concession de la monnaie royale (1), ou par l'évêque-comte qui aurait profité d'une occasion pour affirmer son droit de principe.

Tels furent les hommages rendus à la royauté sur le terrain de leur monnayage par les comtes-évêques, mais ce ne fut qu'une alliance honorifique, à la suite de laquelle nous verrons éclore les monnayages féodaux de Beauvais et de Soissons.

La présence du nom du roi sur les monnaies de Chalon et de Mâcon est de même plutôt un reste du passé qu'une promesse d'avenir.

Chalon et Mâcon.

Parmi les numismates, les uns considèrent ces Deniers comme royaux, les autres comme féodaux ; les premiers croient qu'ils proviennent d'un atelier appartenant au roi, les seconds qu'ils furent émis par les comtes qui y auraient imprimé le nom du roi par déférence.

Comme il est certain que Otte Guillaume, comte de Mâcon, nous a laissé d'autre part des monnaies qui n'ont rien à voir avec les nôtres, trois solu-

naie (Duby, pl. VIII, 3 ; Conbrouse, 1840, pl. 54 *ter*, fig. 2 et Poey d'Avant, pl. CLII, 4, d'après Hautin, *Figures des monnaies*, pl. XLVII ; cf. Du Cange, *s. v. Moneta Laudunensium*, p. 524) provient sans doute de ce que le Registre d'où est tiré ce dessin, en fixant la valeur de la monnaie à un demi parisis, a substitué le portrait de l'évêque alors vivant (1310-1315) à celui de Roger ou de Gautier.

(1) M. Prou, *Catal. des m. carol.*, *Introd.*, p. LVII-LVIII.

tions sont possibles pour Mâcon : — Ou bien il y a eu deux ateliers, celui du roi et celui du comte ; — Ou bien il y a eu un atelier dont se sont emparés, au hasard de la lutte qu'ils soutenaient l'un contre l'autre, le roi et le comte ; — Ou bien il y a eu un atelier où le comte a émis parallèlement deux sortes de monnaies.

Rappelons brièvement les faits (1). On sait que, à la mort de Henri le Grand, frère de Hugues Capet et duc de Bourgogne, en 1002, son neveu Robert se saisit du duché en dépit des prétentions d'Otte Guillaume, comte de Dijon et de Mâcon, beau-fils et fils adoptif de Henri. La guerre dura de 1002 à 1014. Robert II avait contre lui Brunon, évêque de Langres, suzerain de Dijon, et la plupart des châtelains du pays ; il était soutenu par le comte de Chalon, par l'ordre de Cluny et par l'évêque d'Autun. Finalement, après la mort de Brunon, Otton, petit-fils d'Otte Guillaume, resta comte de Mâcon et transmit le comté à ses descendants ; Otte Guillaume conserva à titre viager le comté de Dijon (2), et Robert, sous la seigneurie fictive de son fils aîné Henri, resta le véritable duc de Bourgogne jusqu'à sa mort, époque où Henri, devenu roi de France, céda le duché à son frère Robert le Vieux, tige des ducs de Bourgogne de la première race.

Que devint le monnayage au milieu de ces événements ? Ecartons l'hypothèse du droit de guerre, capable d'expliquer une monnaie isolée, qu'on pourra qualifier d'obsidionale, mais non la suite des monnaies de trois rois.

Ecartons ensuite la considération du droit ducal de Bourgogne. Il faut distinguer avec soin le domaine direct du duc de celui des vassaux qui ne devaient au suzerain que l'hommage et les devoirs en résultant. Or, en Bourgogne, les seigneurs, les évêques et les grandes abbayes possédaient presque tous les fiefs. Robert le Vieux est qualifié par un chroniqueur de « Robert sans terre » ; de lui on ne connaît aucune monnaie certaine et, de son petit-fils et successeur Hugues Ier (1075-1078), on n'a qu'une seule monnaie, frappée à Dijon : pas de monnaie à Mâcon ni à Châlon. D'ailleurs, nous le savons, le titre de duc n'était pas celui qui conférait le monnayage. Le débat porte entre le roi en tant que roi et le comte local.

La thèse de la monnaie royale a été soutenue par Serrure (3) et par M. Pfister (4). « Robert, dit Serrure, sut l'étendre (le monnayage) à la suite

(1) *Art de vérifier les dates*, Pfister, etc.

(2) D'après d'autres sources, Otte Guillaume n'aurait pas été comte de Dijon (il n'y avait pas anciennement de comté à Dijon), mais seulement avoué de Saint-Bénigne ; Dijon était un fief de l'évêché de Langres, que la mort de Brunon et l'élection de Lambert auraient mis entre les mains du roi. Sur Dijon, voyez ci-dessous, p. LVII, n. 2.

(3) Engel et Serrure, *Traité*, p. 357 et suiv.

(4) Ch. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 125-126.

de la conquête de la Bourgogne, qui lui permit d'ouvrir les ateliers de Chalon-sur-Saône, de Mâcon et de Sainte-Marie-au-Bois... Henri I[er] frappe monnaie à Chalon et à Mâcon... On possède des pièces de Philippe I[er] pour Chalon et Mâcon ». C'est le droit de guerre, que nous avons écarté. M. Pfister s'explique différemment. « Nous possédons, dit-il, des monnaies de nos premiers Capétiens frappées dans des villes qui n'étaient pas du domaine... Robert et ses successeurs avaient des ateliers à Chalon-sur-Saône et à Mâcon... Nous ne conclurons pas de là que le roi pouvait établir dans toutes les villes de son royaume des ateliers monétaires : la conclusion dépasserait de beaucoup les prémisses. Nous voulons dire simplement que, de même que le roi avait des peages et des propriétés en dehors de ses comtés, de même il avait en dehors de ses comtés, dans certains endroits bien déterminés, quelques revenus, entre autres la fabrication des monnaies ». Mais il ne s'agit pas des revenus ! Il s'agit d'expliquer un droit. Le roi avait-il part au *Comitatus* ? Si, après avoir géré ces comtés, le roi les avait abandonnés, on retrouverait trace de cet événement.

Barthélemy (1) dit à l'inverse : « Ce sont là des monnaies purement locales, émises par les seigneurs ou les abbés qui avaient la ville dont le nom figure sur la pièce ». Et en effet, si l'on peut admettre que le roi avait part au comté de Chalon ou de Mâcon, comment expliquer qu'il se substitue, à Tournus, à l'abbaye, qui jouissait du privilège monétaire? Barthélemy ajoute : « Le nom royal, dans ce dernier cas, n'est guère qu'une date ». Cette assertion est exagérée.

Entre les deux opinions, Marchéville (2) paraît avoir donné la note juste. « Alors, dit-il, que presque partout dans le reste de la France, les barons avaient fait disparaître le nom du roi des espèces locales, il semble qu'en Bourgogne, comme en terre d'Empire, le droit de battre monnaie ait continué à être considéré comme une délégation royale. C'est ainsi qu'à Mâcon, à Chalon, on retrouve encore, pendant bien des années après l'avènement de Hugues Capet, soit le nom immobilisé d'un de ses prédécesseurs, soit même le nom du roi régnant, inscrit sur des monnaies féodales... ». Et ce qui contribua à renforcer cette conception, ce fut la conquête ; le nom de Robert sur les monnaies bourguignonnes témoigne que, par sa victoire, il y raffermit ou y restaura l'idée de la suzeraineté royale sur le pouvoir des comtes; Henri I[er] bénéficie du prestige retrouvé et même Philippe I[er], au nom de qui les monnaies paraissent s'être immobilisées quelque temps

(1) A. de Barthélemy, *Essai sur le parisis*, p. 7 du t. à p. ; cf. *Essai sur les m. des ducs de Bourgogne*.

(2) M. de Marchéville, *Rev. num.*, 1893, p. 507.

après son règne, ainsi qu'il était arrivé pour Lothaire ou pour Louis IV ; puis, avec Louis VI, la royauté se détourne d'un autre côté (1).

Au reste, les conditions étaient un peu différentes à Chalon et à Mâcon (2). A Chalon, Hugues Ier, évêque d'Auxerre, comte depuis 987, était cousin-germain de la reine Constance ; sa complaisance pour l'autorité royale n'a rien de surprenant.

A Mâcon, Otte Guillaume était hostile à Robert ; mais il dut céder le comté à son fils Guy, puis à son petit-fils Otton. Ce jeune prince a pu accepter et reconnaître la suzeraineté du roi. Que si Otte Guillaume ou Otton a frappé d'autres monnaies et à son nom, à Mâcon (3), elles avaient des débouchés vers l'est, dans les pays où étaient reçues les monnaies d'un autre Otton, l'empereur, comme les monnaies au nom du roi étaient destinées au commerce avec les régions du centre et de l'ouest de la France.

Chalon-sur-Saône.

P. d'Avant, t. III, p. 184. — P. Bordeaux, *Annuaire*, 1892, p. 328 et 1893, *P.-V.*, p. 7. — A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1911, *P.-V.*, p. LIII.

Denier 1) ✠ **ROTBERTVS REX**. Croix. ℞. ✠ **CAVILON CIVITAS**. Grand B. **N° 206** ; Conbrouse, 1840, pl. 46, 2 ; P. d'Avant, n° 5621 et pl. CXXIX, 20 ; Hoff., pl. II, 5 ; *Vente Gariel*, 1885, n° 1452. (*Robert. Pl. F, 120.*)

Obole 1) P. d'Avant, n° 5622 et pl. CXXIX, 21 ; Hoff., pl. II, 6 ; *Vente Gariel*, 1885, n° 1453. (*Robert. Pl. F. 121.*)

Denier 2) ✠ **QVBVIS RIX**. Croix ℞. ✠ **CAVIONIS INS**. Dans le ch., I ✠. (?). P. d'Avant, n° 5619 et pl. CXXIX, 18 ; E. Caron, *M. féod.*, p. 324 (le même à Dijon). (*Robert ? Pl. F, 122.*)

Denier 1) ✠ **HINRICVS** (ou **HINRICVS**, les **NR** liés, **HEINRICVS**, **HIPRICVS**, **HENRICVS** ou **HAINRICVS**) **REX**. Croix (sans cantonnt ?) ℞. ✠ **CAVILON** (ou **CAVLON**) **CIVITAS** (ou **CIVITA** ou **CIVTA** ou **CIVTAS** ou **CVITAS**). Grand **B**. E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 368 et pl. XV, 3 ; P. d'Avant, n° 5623. — 1 a) Croix cant. de 4 globules. P. Bordeaux, *Annuaire*, 1892, p. 328, fig. — 1 b) Croix chrismée en **P** et **d** aux 2 et 3. **N° 207** ; Conbrouse, 1841, p. 20, n° 13 ; E. Cartier, *Rev. num.*,

(1) Mâcon et Chalon ne figurent même pas à la table des *Actes de Louis VI*. Il a eu des relations avec les églises de Langres, Tournus, Autun, mais n'a fait aucune expédition de ce côté ; en 1108, Hugues II, de Chalon, lui avait refusé l'hommage.

(2) Il est possible aussi qu'une monnaie ait été frappée à Dijon au nom de Robert (P. d'Avant, pl. CXXX, 10 ; E. Caron, *Monn. féod.*, p. 320 et 324).

(3) Poey d'Avant, t. III, p. 173.

1846, p. 325, 4 (trouv. de Rome); P. d'Avant, n° 5625, 5627; Hoff., pl. III, 4, 5; P. Pinette, *Gaz. num. fr.*, 1897, p. 424; *Vente Meyer*, 1902, n° 564, pl. VI; *Vente J. Norman*, 1910, n° 560, pl. XI. — 1 c) Croix chrismée en **P** couché dans différentes positions. Le Blanc, p. 156, fig. 7; *Coll. Meyer*, 1890, n° 421 et pl. V, 13.

(*Henri Ier. Pl. F, 123, 124.*)

Obole 1 c) **N° 208**; Hoff,, pl. III, 6. — 1 d) E. Cartier, *Rev. num.*, 1846, p. 325 et pl. XVII, 4 (trouv. de Rome); P. d'Avant, n° 5626 et pl. CXXIX, 23; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, n° 24.

(*Henri Ier. Pl. F, 125.*)

Denier 1) ✠ **PHILIPVS** (ou **PHIIIPVS** ou **PHIL'PVS**) **REX** (ou **PEX** ou **RIX**). Croix ℟. ✠ **CAVILON** (ou **CAVL'ON** ou **CAVIION** ou **CAVIFONO**) **CIVITAS** (ou **CIVIT**). Dans le ch., **B**. Hoff., pl. V, 30. — 1 a) Croix cant. de 2 globules. *Vente Gariel*, 1885, n° 1481. — 1 b) Croix cant. de 4 globules (1). **Nos 209 à 213**; P. Pinette, *Gaz. num. fr.*, 1897, p. 425; H. Meyer, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. XLIV fig. et *Vente Meyer*, 1902, n° 579, pl. VI; *Vente Bougerol*, 1909, n° 442, pl. IX; *Vente par Bourgey*, 1914, n° 413, pl. VI. — 1 c) Croix cant. de ·.· au 2. P. d'Avant, n° 5631 (coll. Charvet). — 1 d) Croix chrismée, 1 seule branche en boucle (?). P. d'Avant, n° 5630 et pl. CXXIX, 24 (coll. Charvet). — 1 e) Croix chrismée à quatre boucles. **N° 214**; E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 369 fig. et p. 95 et pl. III, 1; Conbrouse, 1840, pl. 47b, 1; P. d'Avant, n° 5629 et pl. CXXIX, 22; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, n° 238; *Coll. Meyer*, 1890, pl. V. 21. — 1 f) Légendes inversées droit et revers par rapport aux types. P. d'Avant, n° 5633 et pl. CXXIX, 25. (*Phil. Ier. Pl. G, 126, 127.*)

Il y a des monnaies carolingiennes de Châlon depuis Charles le Chauve, mais le grand **B** de nos monnaies apparaît à Châlon sous Lothaire. On a voulu y voir l'initiale de *Burgundia*; mais alors pourquoi **R**, **N**, **S**, à Mâcon?

Le Denier 2) est assez énigmatique. D'après E. Caron, ce serait la répétition d'un Denier de Robert frappé à Dijon (2); de là, *Cavionis* imité de *Divionis*, la terminaison additionnelle **INS** étant empruntée à Tournus.

La croix chrismée à une, à deux ou à quatre boucles a été quelquefois qualifiée par erreur : croix cantonnée de croissants ou d'**A** et **ω**.

(1) Le ⁝**B** qu'on croit distinguer quelquefois, n'est probablement dû qu'à une bavure

(2) E. Caron, *Monn. féod.*, p. 320 et 324.

Mâcon.

Ch. Robert, *Rev. num.*, 1860, p. 473. — P. d'Avant, t. III, p. 170. — J. Charvet, *Rev. belge num.*, 1866, p. 343. — E. Caron, *Monn. féod.*, p. 319. — P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. xxx. — A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1911, *P.-V.*, p. LIII.

Denier 1) ✠ **ROT : BER : TS** : Grand **R** accosté de besants. ℟. ✠ **MATIS CONVM** (**NV** liés). Croix. **N° 215** : Poey d'Avant, n° 5572 et pl. CXXVIII, 10 ; Ch. Robert, *op. cit.*, pl. XXI, 4 ; Hoff., pl. II, 8 ; Engel et Serrure, *Traité*, p. 358, fig. 648. (*Robert. Pl. G, 128.*)

Obole 1) **N°s 216 et 217** ; J. Charvet, *op. cit.*, pl. XII, 3. — 1 a) **MEATI SONVM**. Hoff., pl. II, 9 ; E. Caron, *Monn. féod.*, n° 556 et pl. XXIII, 5. (*Robert. Pl. G, 129.*)

Denier 2) ✠ **ROT : BER : TVS** [**RX**]. Croix ℟. ✠ **MTSCON CVT**. Monogramme d'*Otto*. Hoff., pl. II, 7 ; P. Bordeaux, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. xxx (coll. J. Protat) ; *Vente Meyer*, 1902, pl. VI, 556. (*Robert. Pl. G, 130.*)

Denier 1) ✠ **HEINRICVS** (ou **HENRICVS** ou **HINRICVS**) **RX** (ou **REX**). Croix ℟. ✠ **MATISCENSIS**. Losange bouclé et cantonné. **N° 218** ; Conbrouse, 1840, pl, 46, 3 ; P. d'Avant, n°s 5573, 5574, 5575, et pl. CXXVIII, fig. 11, 12, 13 ; Ch. Robert, p. 473 et pl, XX, 2 ; Hoff., pl. III, 8 et 9. (*Robert. Pl. G, 131.*)

Denier 2) ✠ **ENRICI** (**NR** liés) ou **ENRCI** ou **HNRICI**, (**HN** liés) **REGIS**, lég. externe. Châtel. ℟. ✠ **MATISCONVM** (et var.). Croix. P. d'Avant, n° 5576 ; Ch. Robert, p. 474 ; Hoff., pl. III, 10 ; E. Caron, *Monn. féod.*, n° 557 et pl. XXIII, 6 ; J. Charvet, *op. cit.*, pl. XII, 4. (*Henri Ier. Pl. G, 132.*)

Denier 1) ✠ **PIIIPVS** (**PIIIPVꝢ** ou **FILIPVS** ou **PILIPVS**) **RX** (ou **REX**). Croix mâconnaise. ℟. ✠ **MATISCON** (ou **MATIꝢCON**). Grande **S** accostée de deux besants. **N°s 219 à 222**. P. d'Avant, n°s 5581, 5582, 5585 ; *Coll. Meyer*, 1890, pl. XXV, 101 ; Conbrouse, 1840, pl. 47^b, 3 ; Ch. Robert, pl. XXI, 6. — 1 a) Revers à lég. rétrograde. P. d'Avant, n° 5586 et pl. CXXVIII, 17. — 1 b) **S** non accostée. P. d'Avant, n° 5583 et pl. CXXVIII, 16 ; Ch. Robert, pl. XX, 5 et XXI, 5 ; Hoff., pl. V, 31. (*Phil. Ier. Pl. G, 133.*)

Obole 1) Ch. Robert, pl. XX, 4 ; Hoff., pl. V, 32. — 1 b) P. d'Avant, 5584. (*Phil. Ier. Pl. G, 134.*)

Denier 2) ✠ **PIIIPVS REX** (et var.). Croix mâconnaise. ℟. ✠ **MATISCON**. Grande **N**. **N° 223** ; P. d'Avant, n°s 5577, 5578 et 5579 et pl. CXXVIII, 14 ; Ch. Robert, *Rev. num.*, 1860, p. 475 et pl. XX, 6 ; Hoff., pl. V,

33 et *Vente Hoff.*, 1887, n° 428 ; P. Pinette, *Gaz. num. fr.*, 1897, p. 425. (*Phil. Ier. Pl. G, 135.*)

Denier 3) ✠ PHILIPVS REX. Croix à huit branches ou chrismée. ℟. ✠ MATISION... Grande N. P. d'Avant, n° 5580 et pl. CXXVIII, 15. (*Phil. Ier. Pl. G, 136.*)

Obole 4) ✠ PIIIPVS RX (et var.). Croix mâconnaise. ℟. ✠ MATISCON. Croix hospitalière cant. de 4 besants. **N° 224** ; B. Fillon, *Etudes,* pl. II, 9 ; P. d'Avant, nos 5590, 5591 et pl. CXXVIII, 18 ; Ch. Robert, *Rev. num.*, 1860, n° 478 ; B. de Kœhne, *Rev. num.*, 1862, p. 338 ; Charvet, *op. cit.*, pl. XII, 5 ; Hoff., pl. V, 34. — 4 a) Croix mâconnaise sans les besants. P. d'Avant, n° 5592 et pl. CXXVIII, 19 ; Ch. Robert, *op. cit.*, pl. XX, 3. (*Phil. Ier. Pl. G, 137.*)

On ne possède pas de monnaies de Mâcon qui soient contemporaines des rois carolingiens, mais les prototypes au nom de Charles le Simple, de Louis IV, de Lothaire ont dû exister, car les exemplaires dégénérés qui en sont issus se rencontrent. Par opposition à ces monnaies incorrectes, les Deniers de Robert, de Henri Ier surtout, attestent une renaissance. De Henri Ier à Philippe Ier, il y a un sensible contraste de style, de module et de poids ; à supposer que les monnaies du second remontent en partie à son règne, il y eut en tout cas une interruption de monnayage entre les exemplaires tels que nos nos 218 et 219. On a voulu faire une part à Louis VI, mais le classement des monnaies au nom de Louis (le mot *Rex* est d'ailleurs absent) est difficile, et il vaut mieux les considérer comme des dégénérescences se référant à Louis IV.

La croix dite mâconnaise, qui est un losange patte cantonné de quatre globules (1), procède immédiatement du losange aux angles bouclés qui se rencontre sur des monnaies au nom de Lothaire (2) ; quant à celui-ci, je n'affirmerai pas qu'il dérive d'un monogramme, que ce soit le cœur subsistant du monogramme carolin, ou l'élément essentiel du monogramme odonique, mais je dirai d'une façon générale que c'est un dessin dans le style de ces monogrammes, conçu à l'époque où l'on ne voyait plus guère en eux que des figurines décoratives.

Nous ne retrouvons pas dans le champ des monnaies le B de Châlon, mais un R, un N, un S. On peut admettre en principe, que ces grandes let-

(1) Il y a une variété de la croix mâconnaise avec boucles géminées (8 boucles en tout) qui n'est pas dans P. d'Avant, mais dans la collection Protat.

(2) La figure est posée tantôt en carré tantôt en losange sur les monnaies au nom de Lothaire.

tres ont été adoptées par imitation du monnayage du royaume de Bourgogne à Lyon ; on les rencontre sur les monnaies d'Henri le Noir (1).

Issoudun.

Denier (1) ✠ ENRCVS (NR liés) IRX. ω renversé. ℞. ✠ MONETA ES (*Exolduni* ?) Croix cant. de quatre globules. Hoff., pl. III, 7 ; *Vente Gariel*, 1885, nº 1460. (*Henri. Pl. G, 138.*)

On est réduit aux conjectures sur cette monnaie d'Issoudun, — malgré la forme abrégée ES, le type plaide éloquemment pour Issoudun, — au nom d'Henri Ier. Le seigneur d'Issoudun était alors Eudes l'Ancien, qui inaugura le monnayage de cette seigneurie et à son nom (2). Faut-il croire que, pour légitimer ce qui était en somme une usurpation, il frappa quelques Deniers au nom du roi ? Ou le roi de France avait-il des droits à Issoudun, dont les domaines, ainsi que nous le verrons sous Philippe Auguste, paraissent avoir connu toutes sortes de vicissitudes ?

Toulouse.

A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1858, p. 71. — P. d'Avant, t. II, p. 243.

Denier (1) ✠ AIANRIGO Dans le ch., REX. ℞. ✠ POHCIO COHES. Croix à long pied chrismée et cantonnée. **Nº 226** ; Longpérier, *op. cit.*, fig. 1 ; P. d'Avant, nº 3662 et pl. LXXIX, 20. — (1 a) AIANRGO. **Nº 225** ; Longpérier, *op. cit.*, fig. 2 ; P. d'Avant, nº 3660 et pl. LXXIX, 18.
Obole (1 a) P. d'Avant, nº 3661 et pl. LXXIX, 19.
(*Henri Ier. Pl. G, 139, 140, 141.*)

C'est Longpérier qui a découvert cette monnaie de Toulouse au nom du comte Pons (1037-1060) et d'Henri Ier. *Aianrigo* est une forme romane méridionale donnée par les chartes (3) ; Pons était parent du roi de France, dont il reconnaissait la souveraineté dans ses actes publics, et ce monument numismatique est précieux pour montrer l'autorité dont jouissait sur certains points cette royauté nouvelle, par ailleurs si resserrée.

(1) Il y a une monnaie de Henri le Noir (1038-1056) avec R (*Rev. num.*, 1915, p. 234) ; d'autres avec S (M. Prou, *Catal. des Carol.*, nos 643 et suiv.).
(2) Poey d'Avant, t. I, p. 277.
(3) Voy. dans Longpérier les références à D. Vaissete et autres recueils.

Tournus.

B^on de Kœhne, *Rev. num.*, 1862, p. 347. — E. Caron, *Monn. féod.*, p. 323.

Denier 1) ✠ **HEINRICVS REX**. Croix. ℞. ✠ **TORNVCIVM CAS**. Chrisme. **N° 227** ; Hoff., pl. III, 13. (*Henri Ier. Pl. G, 142.*)
Denier 2) ✠ **HEINRICVS REX**. Croix cant. de quatre globules. ℞. ✠ **SCI VALERIANI**. Croix ancrée. P. Pinette, *Gaz. num. franç.*, 1897, p. 424, n° 4. — 2 a) **SCI VALERIANI MONETA**. A. Bénet, *Bull. Com. trav. hist.*, 1884, p. 317. (*Henri Ier. Pl. G. 143.*)
Obole 2 b) ✠ **HINRICVS RX**. Même croix. ℞. ✠ **VALERIAN**... B^on de Kœhne, *op. cit.*, pl. XII, 13. — 2 c) **EINRICVS**. Même croix. ℞. ✠ **VALERIANVS**. P. Pinette, *op. cit.*, n° 5. (*Henri Ier Pl. G, 144.*)
Obole 1) ✠ **FILIPVS REX**. Chrisme. ℞. **SCI FILIBTI**. Grande **M**. P. Pinette, *op. cit.*, p. 425, n° 9. (*Phil. Ier. Pl. G, 145.*)

La monnaie de Tournus forme une catégorie à part, celle d'une abbaye qui, ayant obtenu un privilège monétaire spécial, en marque sa déférence au roi Capétien sur les espèces, et c'est encore en Bourgogne que le fait se présente.

Blitger, abbé de Tournus, avait reçu en 889, du roi Eudes, pour son abbaye, le droit de frapper monnaie ; ce privilège fut confirmé par Charles le Simple et plusieurs de ses successeurs ; il y a notamment une charte de Henri Ier (1).

Nous possédons des monnaies de Tournus au nom de Lothaire, que Ch. Robert lisait *Lotarii regis permissione* ; E. Caron a redressé cette interprétation ; il faut lire *insigne*, sceau, marque ou monogramme de Lothaire. Les autres monnaies de Tournus, de Saint-Valérien ou Saint-Philibert (c'est tout un), sont les unes sans aucun nom de roi, les autres au nom de Henri Ier et de Philippe Ier.

(1) Charte de Eudes (*Hist. de Fr.*, t. IX, p. 448) : « Damus eidem ecclesiæ et monetam et pregas... » Charles le Simple : « Concedimus quoque ut trapezetas locus prædicdictus habeat qui nostri nominis signum imprimant nummis, ne metallorum mixtura adesse valeat. » (*Ibid.*, t. IX, p. 523 ; Du Cange, s. v. *Trapezeta*). Ainsi, d'après cette charte de Charles le Simple (915), *trapezeta*, qu'on traduit d'ordinaire par banquier, changeur (de τράπεζα, table), signifierait ici monnayeur. Henri Ier confirme au monastère les donations faites par ses prédécesseurs ; il lui accorde **Trapezetas*, sans définir le mot (Sœhnée, 117), mais il concède un marché et le tonlieu dudit marché, et nous savons que cela allait d'ordinaire avec la *moneta* (*Hist. de Fr.*, t. XI, p. 600). — Cf. M. Prou, *Actes de Philippe Ier*, p. 44, 12, *trapehetas* ; Luchaire, *Actes de Louis VI*, n° 633.

Sainte-Marie.

E. Caron, *Rev. num.*, 1889, pl. XII et 1890, p. 446. — M. de Marchéville, *Rev. num.*, 1893, p. 494 (c. r. par M. Prou, 1894, p. 523).

Denier 1) ✠ ROTBERTVS REX· Croix. ℞· ✠ SAИCTA MARIA· Chrisme. **N° 228** ; E. Caron, *Rev. num.*, 1889, pl. XII, 13 et 1890, p. 446, 1 ; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 215, fig. 59. — 1 a) Lég. rétrograde au dr. et même monogr. ; E. Caron, *ibid.*, 14 et 2. — 1 b) Lég. rétrograde au dr., SΛNCTΛ MARV et monogr. retourné. **N° 229** ; E. Caron, *ibid.*, 15 et 3 ; *Vente Meyer*, 1902, n° 558, pl. VI. (*Robert. Pl. G, 146.*)

Où ont été frappés ces Deniers ? En d'autres termes, de quelle *Sancta Maria*, de quelle Notre-Dame s'agit-il ? E. Caron les croyait sortis de l'atelier du Puy, dont on a de nombreuses monnaies au type d'un chrisme à la vérité assez différent, à la légende *Moneta Sancte Marie* (1), et il lisait le monogramme ST[E]P[HAN]VS, nom de l'evêque Etienne, contemporain de Robert II. Cette lecture est inadmissible ; il n'y a qu'à comparer le dessin de la pièce n° 1 de Caron avec sa reproduction en phototypie pour se convaincre que le dessin est inexact (2) ; les dessins 2 et 3 portent eux-mêmes témoignage contre la présence de deux S, et les exemplaires du Cabinet des Médailles ne laissent aucun doute à cet égard. Il faut lire XPS ; c'est le chrisme ou monogramme du Christ.

Quant aux circonstances historiques, ce qu'en dit Caron est très plausible. Robert avait pris une part active à l'élection d'Etienne Ier, et il le soutint deux ans contre le pape ; que l'évêque du Puy, vassal direct du roi de France et son protégé, ait voulu frapper monnaie en son honneur, rien de plus naturel ; seulement, les monnaies du Puy sont d'un tout autre style, et il est bien difficile d'intercaler nos pièces dans ce monnayage.

M. de Marchéville, rappelant que la trouvaille de ces Deniers a eu lieu en Franche-Comté et à un certain nombre d'exemplaires, a voulu chercher une attribution dans cette contrée. Il a trouvé le Bois Sainte-Marie, *Sancta Maria in Bosco*, où l'atelier monétaire de Mâcon a été transféré quelque temps sous saint Louis ; il suppose qu'un transfert de ce genre a pu avoir lieu, dès le temps de Robert, dans cette châtellenie dépendant du comté de Mâcon (3). Il a réuni quelques exemples de monnaies au chrisme frappées

(1) Poey d'Avant, t. I, p. 340.

(2) Celui de mon *Manuel* (fig. 59) également.

(3) En tout cas, le droit de battre monnaie à Sainte-Marie-au-Bois n'a pu être d'institution primordiale pour être plus tard rattaché au *comitatus* de Mâcon.

à Mâcon, dont l'une, la monnaie émise au nom de Louis, montre comme une dislocation du nôtre (1). Mais ici encore, je l'avoue, je ne saisis pas grande parenté de style entre les Deniers de *Sancta Maria* et ceux de Mâcon du temps de Robert : la lettre est toute différente.

La question n'est donc pas tranchée (2).

Pour finir, nous nous garderons de joindre à ce chapitre les nombreuses monnaies au nom d'un « roi Louis » (1), *Lodoicus rex*, *Ludovicus rex*, qui furent frappées à Angoulême, à Bordeaux, à Saintes, aussi bien qu'à Bourbon (4), à Nevers et à Langres. On a voulu y voir des Louis VI ou des Louis VII, et elles peuvent être de ce temps. En réalité, ce sont des monnaies immobilisées de Louis IV d'Outre-mer, le dernier prince dont l'autorité se soit fait sentir dans ces ateliers. Ces monnaies sont contemporaines des premiers Capetiens, aussi bien de Hugues Capet, Robert II ou Henri, que des Louis ou des Philippe. A la même époque (XIIe siècle) on frappe encore des *Carlus rex Fr. Metalo* en Poitou ; le nom du roi Eudes se rencontre à Limoges ; à Autun, celui de Carloman (5).

Quand le roi exerce l'autorité au nom d'un de ses grands vassaux ou de son fils mineur, nous le voyons frapper monnaie avec son titre de roi. Ce sont les monnaies de mainbournie.

Bretagne.

P. d'Avant, *Trouv. de Mareuil (Vendée)*, dans *Rev. num.*, 1844, p. 374 et 379. — B. Fillon, *Rev. num.*, 1845, p. 227. — A. Bigot, *Les monnaies de Bretagne*, Paris, 1857, in-8°, p. 59. — P. d'Avant, *Monn. féod.*, t. I, p. 57.

Denier (1) ✠ **PHILIPVS RE**. Croix (qqf. besant au 1 ?) ℟. ✠ **DVX BRITANIE**. Croix ancrée. Bigot, n° 176 ; P. d'Avant, *Monn. féod.*, n° 306 et pl. X, 9 ; Hoff., pl. VIII, 14. (*Phil. II. Pl. G, 147*)

Denier (2) **PHILIPVS REX**. Croix. ℟. Pareil. **N° 230** ; Bigot, n° 175 et

(1) Poey d'Avant, pl. CXXVIII, fig. 1 et 2.

(2) Il y a un Denier de Sainte-Marie dans P. d'Avant, t. I, p. 7.

(3) Avec Duchalais (*c. r.* de Delombardy, *R. N.*, 1848, p. 301), Caron, Serrure.

(4) Louis VI ayant rétabli Archambaud VI dans sa seigneurie, on a pu soutenir que le nom de *Lodvicus rex*, était autre chose de la part du sire de Bourbon, qu'une copie banale ; mais ces monnaies sont-elles d'Archambaud VI plutôt que d'un autre, Archambaud VIII par exemple ?

(5) Le chroniqueur Adhémar de Chabannes, parlant des monnaies de Saintes et Angoulême : « C'est le nom de Louis le Débonnaire », dit-il.

pl. VIII, 14; P. d'Avant, *Rev. num.*, pl. XI, 5; le même, *Monn. féod.*, n° 305 et pl. X, 8.

Denier 3) ✠ **TVRONVS CIVI**. Croix. ℞. Pareil. Pièce hybride. **N° 231.** — 3a) **BRITAN DVX · REX**. P. d'Avant, *Rev. num.*, pl. XI, 6.

(*Phil. II. Pl. G, 148.*)

Arthur, duc de Bretagne, avait été assassiné par Jean Sans Terre, son oncle, en 1203; Jean Sans Terre, qui prétendait au duché, fut condamné par ses pairs et dépossédé. Le duché revenait à Alix, sœur de mère d'Arthur, une mineure. Le père d'Alix, Guy de Thouars, revendiqua la tutelle et même le duché. Philippe-Auguste se posa en défenseur intéressé des droits d'Alix. Il s'empara de Nantes en 1206 et, reconnu seigneur par les Bretons, il prit le titre de duc. Guy de Thouars se soumit alors et conserva certains droits de tutelle et même le titre de régent, mais le roi garda, comme duc et mainbour, la souveraineté du pays jusqu'en 1213, année où Alix épousa Pierre Mauclerc.

La monnaie de Philippe-Auguste, roi et duc de Bretagne, doit avoir été frappée à Nantes; la croix ancrée est empruntée par lui au duc Eudes. Il prit le seul titre de roi sur la monnaie de Rennes que nous retrouverons ci-dessous, au type tournois.

Guingamp.

Mêmes sources.

Denier 1) ✠ **PHILIPVS RE**. Croix. ℞. ✠ **GVINGANP**. Tête humaine à dr. Bigot, n° 178.

Denier 2) **PHILIPVS REX**. Croix. ℞. Pareil. **N° 232**, Bigot, n° 177 et pl. VIII, 9; P. d'Avant, *Rev. num.*, pl. XI, 7; le même, *Monn. féod.*, n° 307 et pl. X, 10; Hoff., pl. VIII, 15 (à redresser, l'étoile devant la bouche à droite); Engel et Serrure, *Traité*, fig. 670.

(*Phil. II. Pl. H, 149.*)

Le comte de Penthièvre, Alain, entra dans la politique du roi, puis son fils Henri d'Avaugour, à qui même avait été promise Alix. Puis il y eut brouille. La monnaie de Philippe Auguste à Guingamp, est donc soit frappée par Alain, de son plein gré et par reconnaissance envers le roi, soit par le roi qui aurait saisi le comté.

Déols.

La Saussaye, *Rev. num.*, 1839, p. 133.

Denier 1) ✠ **REX FILIPVS**. Croix. ℞. ✠ **DE DOLIS**. Sceau de Salomon.

Nos 233 à **235**; La Saussaye, *Rev. num.*, 1839, p. 133 (trouv. de Châtillon); Conbrouse, 1840, pl. 52, 3; P. d'Avant, n° 1956 et pl. XLI, 13; Hoff., pl. VIII, 7; *Coll. Meyer*, 1890, n° 739 et pl. VI, 9. — 1 a) PILIPVω. P. d'Avant, n° 1957 et pl. XLI 14. — 1 b) PHILIPVω. P. d'Avant, n° 1955. (*Phil. II. Pl. H*, *150.*)

En mai 1200, Philippe Auguste, par traité avec Jean Sans Terre (1), prend les fiefs anglais du Berry, détenus par André de Chauvigny. Ces fiefs devaient former la dot de Blanche de Castille, nièce de Jean Sans Terre, qui épousait Louis de France, le futur Louis VIII, âgé de 13 ans. C'étaient Issoudun, Déols, etc... Voilà pourquoi Philippe Auguste est à Déols tuteur de son fils Louis.

Le type monétaire est celui de deux triangles entrelacés, ce qu'on appelait dans l'antiquité *pentalpha* ou *hexalpha*, au moyen âge, *sceau de Salomon* (2).

Issoudun.

A. de Longpérier, *Rev. num.*, 1867, p. 215.

Denier 1) · PHILIP' REX· Croix. ℞. ✠ EXOLDVNI· ω renversé et surmonté d'une barre. A. de Longpérier, *op. cit.*, fig.; Hoff., pl. VIII, 8; E. Gariel, *Annuaire*, 1877, p. 566; E. Caron, *Monn. féod.*, n° 139 et pl. VI, 10. (*Phil. II. Pl. H*, *151.*)

A Issoudun, Philippe Auguste fut, comme à Déols, tuteur de son fils Louis. Richard Cœur de Lion avait frappé monnaie à Issoudun (3); Raoul et Guillaume de Chauvigny également (4), après le traité de 1200. Issoudun ne vint pas tout entier à la couronne à cette date (5); Philippe Auguste recouvra par voie d'achat les portions restantes d'Issoudun (6), en 1220 et 1221.

Le type d'Issoudun est un M qu'il faut lire comme ω renversé (7).

(1) Delisle, *Actes de Ph. Aug.*, n° 615. — En 1220, c'est encore Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, qui a la garde du bourg et de l'abbaye; mais il reconnait qu'il tient cette garde du roi (*Actes*, n° 1992), (cf. Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 6).

(2) C'était encore, jusqu'à ce jour, le type des monnaies du Maroc.

(3) Poey d'Avant, t. I, n° 1993.

(4) P. d'Avant, nos 1994 et 1995.

(5) Traité du 5 déc. 1196, n° de Delisle 463 (*Hist. de Fr.*, t. XVIII, 50).

(6) Delisle, *Actes*, nos 1961 et 2071.

(7) Eudes l'Ancien a employé l'A (P. d'Avant, n° 1974, pl. XLII, 7); il s'agit donc bien de l'Aω. Mais le monnayeur qui, en fait d'ω, ne connaissait pas cette forme recourbée, a pris celui-là pour un m, puisqu'il a placé la croisette au-dessus.

CHAPITRE IV

LE PARISIS DE LOUIS VII

Paris.

E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 257-258. — A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 255 et *Essai sur la monnaie parisis* (extr. de *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. II, 1875, p. 142 à 171, p. 9 du t. à p.). — Ch. Penchaud, *Annuaire*, 1877-81, p. 433-4 (Trésor de Dreux); J. Hermerel, *ibid.*, p. 516; E. Caron, *ibid.*, 1891, p. 363-5; le même, 1892, p. 278 et 1894, p. 249-255 et 273-4. — E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 98, 106, 153, 192. — Engel et Serrure, p. 365. — Conbrouse (pl. 47-54), Hoff., Coll. Meyer

Denier 1) ✠ LVDOVICVS (ou ✠ LVDOVIⅭVS) RE (ou RE). Dans le ch., FRA-NⅭO (ou NCO). ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix. **Nos 236 à 241, 243.** — 1 a) ✠ LVDOVIⅭVS ° RE. **Nos 242** et **244.** — 1 b) La croix du revers cantonnée de deux annelets (?). *Ann.*, 1892, p. 278, n° 1. (Je me demande si Caron n'a pas pris pour des annelets la trace, au revers, des empreintes du droit; en tout cas, quand il dit, p. 255 : « croix cantonnée plus ou moins régulièrement d'un annelet », je suis sûr que cet annelet « plus ou moins régulier » est l'O du droit, marqué au revers).

Denier 2) LVDOVIⅭVS REX. Dans le ch., FRA-NⅭO. **N° 245.**

Obole 1) Hoff., pl. VII, 2 (?). (La croix épaisse semble désigner cette pièce comme appartenant au groupe 6).

Denier 3) ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., FRA-OƆИ. Même revers. **Nos 246** et **247.** — 3a) FRA-ΘƆИ. **Nos 248, 249.**

Denier 4) ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., FRA (ou FRΛ)-OƆN. Même revers. **N° 250.** — 4a) ✠ L·VDOVIⅭVS RE. **N° 251.** — 4b) Variétés avec point ou annelet dans le cours de la légende ou sous diverses lettres. **Nos 252 253, 254.**

Denier 5) LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRΛ-OƆN. Même revers. **Nos 255, 256, 259.** — 5a) Ɔ carré au revers. Caron, 1894. — 5b) O long (?) (Le Blanc). — 5c) Même genre de variétés qu'au Denier précédent. **Nos 257 et 258.**

Denier 6) LVDOVICVƧ RƎX (ou LVDOVICVƧ RƎX ou REX). Dans le ch., FRΛ (ou FRA) — QƆN. Revers pareil, avec des lettres de forme trian-

gulaire très amincie. Croix souvent épaisse, **Nos 261** à **267**, **274**. —

6a) Mêmes genres de variétés qu'aux Deniers précédents. **Nos 268, 269, 270.**

Obole 5) **No 260.**

Obole 6). **Nos 271 à 273, 275.** Ces quatre exemplaires ont l'€ lunaire.

(*Louis VI, Pl. H, nos 152 à 155.*)

Nous avons réservé jusqu'ici les Deniers parisis qui portent au revers, dans le champ, *Fra-nco* en légende bilinéaire, parce que ce type était destiné à survivre à tous les autres et à s'étendre à tout le royaume. Même, si l'on croit, avec Barthélemy, que c'est Philippe-Auguste qui l'a créé, dès lors ceux de ces Deniers qui portent le nom de *Ludovicus rex* seront tous reportés à Louis VIII ou à Louis IX, voire à Louis X. Mais cette solution, nous allons le voir, ne saurait être acceptée ; le type *Fra-nco*, avec Louis VI et Louis VII, a commencé par être contemporain des monnaies locales et local lui-même, et c'est pour cette raison que nous l'étudions avant d'aller plus loin.

Il faut distinguer d'abord les Deniers où la légende *Fra-nco* est écrite dans le sens normal d'avec ceux où elle est écrite en *boustrophedon* (1). Le comte de Beauchamp a proposé de ce changement singulier une explication. C'était, dit-il, pour permettre la lecture dans un sens comme dans l'autre, et de quelque façon qu'on eût pris dans ses doigts la monnaie; le dessin de nos cartes à jouer à double tête n'a pas d'autre raison d'être, et il y a dans l'histoire quelques exemples de monnaies qui trahissent la même intention (2).

Gariel et Hoffmann ont laissé les monnaies de *Ludovicus rex* où la légende de *Fra-nco* est *boustrophedon* à Louis VIII et à Louis IX, et pour celles où la légende est normale, ils les reportaient à Louis VII ; mais, depuis les recherches de Hermerel et Caron, recherches fondées sur l'étude des trou-

(1) Boustrophedon c'est-à-dire la première ligne de g. à dr., la 2e de dr. à g., à la manière du bœuf, (βοῦς στρέφω) qui trace le sillon en allant et revenant.

(2) Monnaies grecques d'Istrus (Mœsie-inférieure) aux deux têtes inversées, de Thasos aux deux amphores également inversées; monnaies gauloises (des Sénons ou des Meldes) aux quadrupèdes opposés par les pieds; monnaies normandes au type du temple à deux ou à quatre faîtes symétriques; monnaie de Philippe Ier à Paris, où l'A est rattaché à la croix du revers la tête en bas par rapport à l'ω.

La disposition du parisis a été copiée par les comtes de Ponthieu : PON-AI⊥. — Il est possible que, ainsi que nous l'avons présumé pour l'ωA, cette légende FRA-OϽN soit le résultat d'une inadvertance à Paris, et que le monnayeur, frappé des avantages de cette disposition, l'ait adoptée de parti pris.

vailles, il faut admettre qu'il y eut des *Fra-nco* en *boustrophedon* avant Philippe Auguste. Que les *Fra-nco* à légende normale soient de Louis VI (après les types ci-dessus décrits) ou de Louis VII, cela importe peu, puisque les règnes de ces deux princes se font suite; mais c'est la repartition des *Fra-nco* de légende *boustrophedon*, entre Louis VII d'une part, Louis VIII et Louis IX de l'autre, qui devient difficile. Quant à la fin du règne de Louis IX, la légende circulaire *Parisius civis* lui convient mieux (1), et nous ne traitons ici que des monnaies qui portent *Parisii civis*.

Nous devons nous efforcer de les classer par ordre chronologique. Considérant la légende du champ, nous placerons d'abord les monnaies où *Fra-nco* est écrit dans le sens normal et ensuite celles où il est écrit en *boustrophedon*, parceque le *boustrophedon* est seul usité depuis Philippe Auguste jusqu'à Philippe VI, et que, sauf preuve formelle du contraire, il vaut mieux admettre que cette disposition, une fois adoptée, n'a pas été arbitrairement modifiée pour être reprise ensuite (2).

Dans la légende circulaire, l'intitulé ✠ *Ludovicus re*, où la croisette tient lieu d'*x*, constitue une bizarrerie dont nous avons déjà vu des exemples et qui n'a dû avoir qu'un temps; la légende *Ludovicus rex*, sans croisette, qui est celle de Philippe Auguste, a dû suivre.

La forme des lettres n'est pas moins instructive. On distinguera cinq styles : 1° des caractères plus ou moins épais et irréguliers, rectilignes incurvés au droit, en gros triangles au revers (n° 236); 2° des caractères réguliers, rectilignes au droit, en gros triangles au revers (n° 247); 3° des caractères rectilignes au droit, en triangles affinés et modérément amincis au revers (n° 241); 5° des caractères rectilignes à base linéaire, avec triangles exagérément pointus et amincis au revers (n° 263); d'autre part 4° un groupe avec caractères rectilignes au droit et au revers, dont la place est mal déterminée dans cette série où les autres sortes de graphies s'enchaînent logiquement (n° 245). — L'aspect de la croisette initiale, des A et des Λ puis encore des A, des C et des Ɛ puis encore des C, de Є et des E puis encore des Є, l'épaisseur de la croix, peuvent aussi fournir quelques indications.

Ces trois sortes de caractéristique, légende de champ, légende circulaire, forme des lettres, ne se modifient pas simultanément. Il y a des *Fra-nco* en *boustrophedon* avec des lettres de la première ou du moins de la seconde manière, et il y a des lettres de la troisième manière avec des *Fra-nco* de

(1) Voy. A. Dieudonné, *Denier parisis de Louis IX*, dans *Rev. num.*, 1922.

(2) Cela n'empêche que nous avons vu des Aω et des ωA pris et repris tour à tour.

sens normal ; toutefois, l'évolution est de part et d'autre sensiblement parallèle, et il n'y a plus de *Fra-nco* de sens normal ni de ✠ *Ludovicus re* avec la graphie la plus avancée.

Bref, nous avons pu partager les monnaies en six groupes successifs ou à peu près. Le n° 236, tête du premier groupe, a tous les traits archaïques de Louis VI ; le n° 246, qui commence le troisième groupe, est un peu moins ancien. — Le second groupe, n° 245, ne comprend qu'un *Ludovicus rex* avec des caractères rectilignes au droit et au revers ; faudra-t-il l'assigner à Louis VIII ? Mais nous avons déjà rencontré de ces sortes de caractères, et puis ils sont communs aux n°s 243 et 244 du premier groupe ; en d'autres termes, il s'accompagnent d'un ⊏ carré et de la légende *Fra-nco* écrite en sens normal : nous ne pouvons nous résigner à y voir des Louis VIII. — Les 3e, 4e et 5e groupes sont moyens et conviennent assez au début du règne de Louis VII. — Le 6e groupe n'a plus rien de commun avec les groupes 1 à 4 ; il diffère du 5e par le style, qui marque le dernier terme de la triangulation. Aussi voudrions-nous réserver ce groupe de Deniers si pareils à ceux de Philippe Auguste, à Louis VIII ; mais pouvons-nous faire abstraction de leur frappante analogie avec les monnaies de Mantes de Louis VII ? Et puis plusieurs de ces n°s, les 261, 262, 263, 269 proviennent de la trouvaille de Pontoise, dont la dernière monnaie était antérieure à Philippe Auguste...

Ainsi nous soupçonnons, comme Le Blanc, que certains Deniers ici catalogués peuvent appartenir à Louis VIII, mais nous ne saurions dire lesquels. Quant aux Deniers de Philippe Auguste, nous en parlerons dans le chapitré suivant.

La légende *Civitas* (et par abréviation *Civita*, *Civit* ou *Civi*) est ici remplacée par *Civis*. C'est un mot bas-latin collectif pour le pluriel *Cives*, qui désigne l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire la Cité (1)

(1) Sur cette question de linguistique, voy. A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1908, p. 504 et 506, d'après A. Thomas.

CHAPITRE V

PÉRIODE B. — LE PARISIS ROYAL
(1190-1266)

Philippe-Auguste à Paris.

Ouvrages et articles de A. de Barthélemy, E. Gariel, E. Caron, cités au chapitre précédent, LE PARISIS DE LOUIS VII.

Denier 1) **PHILIPVS REX** (ou **PHILIPVS REX**, **H** bouleté). Dans le ch., **FRA-OCN**. ℞. ✠ **PARI SII CIVIS**. Croix. **Nos 276 à 280** et **282 à 285**. E. Cartier, *Rev. num.*, 1836, p. 258 et pl. VI, 11; Conbrouse, 1840, pl. 52, 8; Delombardy, n° 21; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, n° 257; Hoff., pl. VIII, 1; E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 90, 5 (trouv. de Sierck); Coll. Meyer, 1890, pl. VI, 19; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 221, fig. 65. — 1a) **FRA-OCN**. — 1b) **FRA-OCN** (O long). **Nos 286**, **287**. — 1c) Exemplaires avec points dans la légende. **Nos 288 à 299**; Delombardy, n° 22; Gariel, *Annuaire*, 1882, p. 232; *Rev. num.*, 1908, p. 511. *(Phil. II. Pl. H, 156)*.

Obole 1) **PHILIPVS REX** et **FRA-OCN**. ℞. ✠ **PARISII CIVIS**. Croix. **N° 281**; Hoff., pl. VIII, 2; *Coll. Meyer*, 1890, 734 *bis* et pl. VI, 3. *(Phil. II. Pl. H, 157)*.

Ce Denier est pareil à celui de Louis VII, dernière manière; c'est le Denier à la légende **FRA-NCO**, la seconde syllabe retournée, caractères à haste rectiligne au droit, étranglés et pointus au revers (1).

Le principal Denier du domaine, le parisis, devint pièce royale à l'exclusion des autres; en fait de monnaies comme dans tout le reste, c'est du domaine que le roi est parti pour conquérir son royaume.

Nous avons dit que le type définitif du parisis, avec *Fra-nco* dans le champ, avait fait son apparition à la fin du règne de Louis VI, mais la question que nous posons à présent est différente. Si la monnaie frappée à

(1) La vente Hoffmann, de 1887, n° 457, renferme un piéfort du Denier parisis classé à Philippe Auguste, mais la figure de la planche annexée dément cette interprétation; on y voit l'h cursif et l'orthographe **PARISIVS**, caractéristiques de Philippe III et de Philippe IV. Voyez aux tournois d'autres piéforts.

Paris dès le temps de Hugues Capet (1), à dater d'une certaine époque peut-être considérée comme monnaie royale, est-ce le jour où elle reçut sa forme définitive sous l'espèce du Denier à la légende *Fra-nco* ? Pas nécessairement. Nous ne pouvons refuser à Louis VI ni à Louis VII des monnaies locales; Philippe Auguste, nous l'avons vu, en a fabriqué lui-même.

Cependant ces monnaies locales se font rares sous Philippe-Auguste. Tout atteste qu'il réussit à se dégager des obligations que lui imposaient les coutumes. Comme au temps de Louis VII, les Communes, en faisant confirmer leurs chartes d'affranchissement, demandaient que le roi promît de leur faire bonne et immuable monnaie, mais Philippe-Auguste sut tourner la difficulté. Obligé de renouveler l'abonnement triennal des bourgeois d'Orléans à la bonne monnaie (Delisle, n° 201), il cessa la frappe des Deniers orléanais et étampois qu'il s'était obligé à ne plus altérer; mais peut être osa-t-il frapper ses parisis dans ces villes comme si c'étaient là des espèces imprévues pour lesquelles il n'avait pas pris d'engagement (2). Philippe-Auguste a promis de faire bonne monnaie à Roye, à Saint-Quentin, à Crespy, (Delisle, nos 437, 510, 1574), mais c'est qu'il n'a jamais songé à frapper dans ces villes; au contraire, à Montreuil, à Arras, à Péronne, à Saint-Omer, partout où il voulait avoir les mains libres, on ne voit pas que le roi ait consenti semblable promesse.

Là son parisis présente le nom de l'atelier en langage vulgaire, *Arras*, *Mouturuel*, *Péronne*, *Seint-Homer* ; innovation intéressante dont l'Angleterre et les comtes de Flandre (3) avaient donné l'exemple, concession à l'amour-propre des gens du pays. Mais qu'on ne se méprenne pas sur ces différences, pas plus que sur la marque de l'annelet, des deux crosses (4), de la fleur de lis, du globule. Ces monnaies sont bien des parisis par le type,

(1) La première mention de la monnaie parisis est fournie par un document que cite Le Blanc (p. 155).

(2) Cela est dans l'esprit de la législation ultérieure. En effet, un chevalier, Pierre du Cros, qui possédait sur la monnaie seigneuriale d'Anduse une part de coseigneuriage, ayant prétendu la conserver sur l'atelier (de Sommières, devenu royal, fut débouté, en 1265. « Cum dominus rex tanquam principalis dominus, non tanquam successor ipsius Bernardi, faciat ibi monetam suam turonensem, cursualem per totum regnum, et non monetam Remundinorum et Bernardinorum, que erat moneta ipsius Bernardi et habebat cursum suum tantummodo per terram suam, in qua concessa erat dicta porcio dicto Petro... » (Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 458). Ainsi le roi, en frappant sa monnaie parisis ou tournois, dans un atelier, se refusait à hériter des charges antérieurement imposées à la monnaie locale. Il y a, il est vrai, des exemples du contraire, à Mâcon, à Angers, où le roi hérita des obligations féodales (citées p. XLVII, n. 3).

(3) Sur les Deniers artésiens de Philippe d'Alsace, on lit *Aras*.

(4) Les abbayes de Saint-Bertin et de Notre-Dame, à Saint-Omer, n'eurent jamais le droit de monnaie sous les comtes de Flandre, ni à plus forte raison sous le roi.

par le module, par le poids, par l'aspect extérieur et certainement par le titre.

Ainsi le Denier parisis devient la base d'un système monétaire généralisé, dans lequel différents ateliers frappent au type et au nom de Paris et suivant les règlements établis à l'atelier du roi à Paris; il est étendu à la région du nord quand le roi a réuni l'Artois et le Vermandois.

Il conquiert la prépondérance par des règlements habiles conclus avec l'autorité ecclésiastique et comtale, à Laon (Delisle, n° 133), à Corbie (1) (Delisle, n° 151), à Beauvais (M. Prou, p. 63-82) (2), et les seigneurs l'imitent à l'envi : Robert 1er, comte de Dreux (1132-1187), Aliénor de Vermandois (1183-1214), Guillaume III, comte de Ponthieu (1191-1221), Renaud de Dammartin, comte de Boulogne (1191-1227). Il se rencontre pour la première fois en nombre loin de son lieu de frappe dans les trouvailles de Mareuil (Vendée) et de Sierck (Moselle) (3).

Arras.

A. Hermand, *Hist. monét. de l'Artois*, Saint-Omer, 1843, in-8°, p. 175 et suivant.

Denier 1) ✠ PHIL⚜IPƆ RE. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ ARRAS CIVITAS. Croix cant. de deux fl. de lis (aux 2 et 3, ou 1 et 4). **Nos 300 à 305**, E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 96 et pl. III, 5; Conbrouse, 1840, pl. 52, 1; A. Hermand, pl. IV, 42, 43; Dewismes, *Monn. d'Artois*, 1866, pl. IV, 62, et *Vente Dewismes*, 1875, n° 1372; Hoffmann, pl. VIII, 3; *Coll. Meyer*, 1890, n° 737 et pl. VI, 4; A. Dieudonné, *Manuel*, p. 221, fig. 66 — 1 a) ✠ ARRAT CIVITAS. **N° 306**; *Coll. A. R.* vendue par Peteghem, 1880, 98, 99. — 1 b) PHILIPVS REX. A. Hermand, pl. IV, 44; Van Peteghem, Catal. de 1875. — 1 c) PHILIPVS

(1) A Corbie, Philippe Auguste demande à l'abbé (*rogavimus et postulavimus*) de faire circuler le parisis sur son domaine; en échange, il garantit qu'il ne fera aucun obstacle à la circulation de la monnaie locale à Corbie, si l'abbé la fait frapper de nouveau.

(2) Dans un acte de 1208, le Chapitre de Beauvais constate avec regret que le parisis est reçu favorablement à côté du beauvaisis et que l'évêque n'a pas réussi, comme tels autres seigneurs, à donner à sa monnaie un cours exclusif. — En 1215, Philippe Auguste déclare à l'évêque, au doyen et au chapitre qu'ils aient à recevoir et faire recevoir 13 1/2 deniers parisis pour 12 Deniers beauvairis, c'est-à-dire qu'il leur paiera ce qu'il leur doit en parisis et sur ce pied, et il renouvelle cet avis en leur faisant savoir qu'ils peuvent faire toutes les réserves qu'ils voudront pour le principe (lettres de non préjudice). — En 1220, un acte spécifie un paiement en parisis « ou en beauvaisis si la monnaie de Beauvais revient en usage ».

(3) Au contraire des pièces, à circulation restreinte, des premiers Capétiens (E. Caron, *Annuaire*, 1893, p. 352).

REX. ℞. ARAS CIVITAS. Croix sans cant (?) A. Hermand, pl. IV, 41. *(Phil. II. Pl. H, 158.)*

Obole 1) **N° 307** ; Dewismes, pl. IV, 63 ; A. Hermand, pl. V, 55.

Denier 2) PHILIPVS REX (ou avec H bouleté) et FRA-OↃN (ou FRA-OↃИ). (avec l'O long). ℞. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cant. de deux fl. de lis (2 et 3, ou 1 et 4). **Nos 308 à 315 ; et 325 à 330.** Conbrouse, 1840, pl. 52, 2 ; A. Hermand, pl. IV, fig. 45, 46, 47, 48, 52 : Delombardy, n° 16 ; Dewismes, pl. IV, 65 ; E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 90, 4. — 2 a) Le même avec un point ou plusieurs points dans la légende. **Nos 316 à 324 et 331, 332** ; Hermand, pl. IV, 49, 53 ; Dewismes, nos 64 et 66 ; E. Gariel, *Annuaire*, 1882, p. 233 ; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 369, fig. 665 ; A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1908, p. 512. — 2 b) PHILIPPVS REX (?) Le Blanc, p. 176. — 2 c) Croix sans cant. A Hermand, pl. IV, 50. — 2 d) PHIL⚜IPVS REX (?), pl. IV, 51. — 2 e) Croix cant. de 4 lis (?), pl. IV, 54. *(Phil. II, Pl. H, 159.)*

Obole 2) Delombardy, n° 17 ; A. Hermand, pl. V, 56, 57, 58 ; Dewismes, pl. IV, 67 ; Hoff., pl. VIII, 4 rev. ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 736 et *Vente Meyer*, n° 627.

L'Etat flamand comprenait l'Artois, pays roman de langue, et sa véritable capitale était moins Gand qu'Arras, toute proche de la France (1).

Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, se vit forcé de composer avec l'Artois la dot d'Isabelle de Hainaut, sa nièce, que le roi prenait pour femme. Philippe d'Alsace mourut en 1190 ; Isabelle le suivit de près, et c'est ainsi que le fils de Philippe Auguste et d'Isabelle, le futur Louis VIII, hérita d'Arras en 1191 ; Philippe Auguste mit la main sur ce comté comme baillistre (2).

De là le parisis d'Arras, où la fleur de lis était moins l'emblème capétien que la marque conservée des anciens artésiens flamands.

Lequel a précédé, de l'*Arras civis* ou de l'*Arras civitas* ? *Arras civitas* est d'écriture plus élégante, plus avancée, si l'on veut ; mais la formule *Civitas*, la présence de la fleur de lis intercalée dans le nom du roi, ainsi que l'abréviation de ce nom, IPↃ, sont des caractéristiques locales, et la croisette tenant lieu de X est une particularité héritée du temps de Louis VII, qui différencient ce Denier d'avec le parisis de Paris : au contraire, l'*Arras civis* appartient à une époque où la fusion était plus complète entre les parisis, et son écriture, plus sévère, peut avoir été ramenée intentionnellement à une imitation stricte du Denier de Paris traditionnel.

(1) Pirenne, *Hist. de Belgique*, I, 89 ; F. Lot, *Hugues Capet*, p. 193.

(2) Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 17-22.

Parmi ces *Arras civis*, je place d'abord ceux qui ont l'écriture rectiligne des *Civitas*, pour finir par ceux où triomphe l'écriture triangulaire des *Parisius civis*.

Montreuil.

Voyez références au chapitre II, article *Montreuil.*

Denier 1) ✠ **PHILIPVS** (ou l'**H** bouleté) **RE** et **FRA-OↃN**. ℞. ✠ **MOV-TVRVƐL** (1). Croix cant. de deux annelets. **N**[os] **333 à 336** ; Conbrouse, 1840, pl. 52, 6 ; *Coll. Rousseau*, 1861, n° 608 ; Hoff., pl. VIII, 9 ; E. Gariel, *Mél. num. Barth. Scy*, 1878, p. 90, 6 ; *Coll. Meyer*, 1890, n° 740. — 1 a) **MOVИ** (liés) **TVRVƐL** (?) Le Blanc, p. 176. — 1 b) **PHILIPVS RƐX** et croix cant. de 2 lis (pièce de faussaire). **N° 337** ; Conbrouse, 1840, pl. 52, 7 (*Phil. II, Pl. H, 160.*)

Obole 1) *Coll. Meyer*, 1890, n° 741 ; la même, *Rev. num.*, 1897, *P.-V.*, p. XLIX ; la même, *Vente Meyer*, n° 629.

On sait que l'atelier de Montreuil a toujours appartenu au roi ; le comte de Flandre, qui s'en était emparé, dut le restituer (2) par le traité de 1185.

Monasteriolum a donné en français *Mouturuel* (prononcez : Mout'reuil, comme cuer se prononçait cœur ; quant à la présence de l'u à la première syllabe, qu'on se rappelle « moutier ») ; la forme actuelle Montreuil procède d'une réaction savante.

L'annelet qui caractérise ces émissions se rencontre sur les monnaies des comtes de Ponthieu (3). Les deux lis, différents d'Arras, rendent suspect le Denier 1 b), que son aspect suffirait à dénoncer comme l'œuvre d'un faussaire de l'époque.

Péronne.

Denier 1) **PHILIPVS REX** et **FRA-oↃN**, un point à chaque extrémité de la ligne vacante qui fait intervalle. ℞ ✠ **PERONNE** (4). Croix. **N**[os] **338 à 341** ; E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 97 et pl. III, 6 ; Conbrouse, 1840, pl. 52, fig. 9 ; Delombardy, n° 20 ; *Coll. Rousseau*, 1861, n° 611 ; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 245 ; Hoff., pl. VIII, 10 ; E. Gariel, *Mél. num. Barth. Scy*, 1878, p. 90, 2. (*Phil. II. Pl. H. 161.*)

Obole 4) M. de Marchéville, *Annuaire*, 1894, *P.-V.*, p. 2.

(1) O long au revers.
(2) *Hist. de Fr.*, t. XVIII, p. 381.
(3) P. d'Avant, t. I, pl. CLX.
(4) O long au revers.

En 1185, à la mort d'Elisabeth, fille du comte de Flandre, Aliénor de Valois, sa sœur et héritière, veuve d'Herbert IV de Vermandois, promit de céder ses États à Philippe Auguste. Par le traité de 1191, elle conserve à titre viager le Valois ou ce qui en reste (Crepy etc...), Saint-Quentin, Ribemont, avec des rentes à Roye et à Péronne ; elle abandonne immédiatement le reste du Vermandois, notamment *Péronne*, Roye, Montdidier (Delisle, nº 354). Elle meurt en 1214, et le tout revient au roi.

Ainsi fut acquis Péronne, dès 1185 ou 1191.

Saint-Omer

A. Hermand, *op. cit.*, p. 192.

Denier (PHILIPVS REX et FRA-OↃN avec deux petites crosses entre les deux syllabes. ℞. ✠ SEINT HOMER (1). Croix cantonnée de deux croisettes. **Nos 342 et 343**; E. Cartier, *Rev. num.* 1836, p. 258 et pl. VI, 12 ; Conbrouse, 1840, pl. 52, 12 ; A. Hermand, pl. V, 58 ; A. de Barthélemy., *Manuel*, pl. 4, nº 266 ; Dewismes, *Monn. d'Artois*, pl. IV, 68. — 1 a) Une seule crosse au revers. Hoff., pl. VIII, 11 et *Vente Hoffmann*, 1887, p. 461. — 1 b) Pas de crosse au revers. Le Blanc, p. 176 ; *Coll. Meyer*, 1890, pl. VI, 5. — 1 c) Sans crosse au droit ni au revers. E. Gariel, *Mél. num., Barth. Scy*, 1878, p. 89 et pl. I, 1 (trouv. de Sierck). — 1 d) Croix cant. de deux annelets au rev. (?) Conbrouse, 1840, pl. 52, 13.

Obole (1) Conbrouse, pl. 52, 12. (*Phil. II. Pl. H. 162.*)

Aucune des variétés a, b, c, d, n'est certaine ; il se peut que la description en provienne d'un défaut de conservation : A. Hermand, qui a manié beaucoup de ces pièces, ne les a jamais rencontrées. — Les deux crosses sont une marque d'origine choisie en l'honneur des abbayes de Saint-Bertin et de Notre-Dame.

Saint-Omer échut à la France en même temps qu'Arras en 1911, mais ne se laissa pas rattacher au royaume aussi volontiers qu'Arras (2). Le comte de Flandre réussit à reprendre Saint-Omer en 1197 ; elle ne fut rendue au prince Louis qu'en 1212.

Ces monnaies des domaines récemment acquis sont-elles toutes de l'époque où Philippe Auguste était encore baillistre et tuteur de Louis ?

(1) O long au revers.

(2) Ch. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 17 à 22 ; L. Delisle, *Ph. Aug.*, nos 1349 à 1352.

Cela n'est pas certain. Le roi a pu remettre les comtés à son fils sans lui accorder le droit de monnaie. Cependant, je place toutes ces émissions dans la période 1191-1197, où les quatre villes simultanément purent y concourir; l'institution, toute transitoire, de ces légendes urbaines dut être délaissée vers 1200.

CHAPITRE VI

PÉRIODE B. — LE TOURNOIS ROYAL

(1205-1266)

Philippe-Auguste à Tours.

Poey d'Avant, *Rev. num.*, 1844, p. 375 et suiv.; E. Cartier, *Rev. num.*, 1848, p. 308; Lecointre-Dupont, *Rev. num.*, 1848, p. 318; E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy* 1878, p. 80 et suiv. (trouv. de Sierck); A. de Barthélemy, *Les origines de la monnaie tournois* dans *Rev. num.*, 1897, p. 153 et suiv.; Comte de Castellane, *Rev. num.*, 1903, *P.-V.*, p. XII A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1908, p. 500, 520 (trouv. de Saint-Clair-sur-Elle, Manche). — Type du châtel : E. Cartier, *Rev. num.*, 1837, 261; 1839, 381, 389; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 393. — Les légendes *Civi* et *Civis* : *Rev. num.*, 1838, p. 97; 1845, p. 412; *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 82; *Annuaire*, 1891, p. 157; *Rev. num.*, 1908, *P.-V.*, p. LXXIX.

Denier 1) ✠ PHILLIPVS (avec ou sans H bouleté ou à pendentif) (ou PHILIPVS) RE (ou RE). Croix. ℞. ✠ SCS MARTINVS (avec ou sans M à pendentif, N bouleté). Châtel tournois. **Nos 344 à 349**; E. Gariel, *Mél. numism. Barth.-Scy*, 1878, p. 91; A. Dieudonné, *Rev. num.*, 1908, p. 501. — 1a) Le même, avec un ou plusieurs points dans la légende. E. Gariel, A. Dieudonné, *ibid.* — 1b) PHILIPVS REX. Croix. ℞. Pareil (faux de l'époque) A. Dieudonné, *ibid.* — 1c) ✠ PHILIPVS (ou PHILLIPVS) REX (ou REX). ℞. Pareil. **No 350**; Conbrouse, 1840, pl. 52, 11; P. d'Avant, *Rev. num.*, 1844, p. 376 (trouv. de Mareuil, Vendée); E. Gariel, *ibid.*; Hoff., pl. VIII, 12; *Coll. Meyer*, 1890, pl. VI, 10; A. Dieudonné, *ibid.* — 1d) Le même, avec un ou plusieurs points dans la légende. **Nos 351, 352**; E. Gariel, A. Dieudonné, *ibid.* (*Phil. II. Pl. H, 163*).

Denier 2) ✠ PHILIPVS RE (ou ✠ PHILLIPVSRE). Croix. ℞. ✠ TVRONVS CIVI. Châtel. A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 261; E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 91; A. Dieudonne, *ibid.*, p. 503. — 2a) PHILIPVS REX (ou REX). Croix. ℞. Pareil. — 2b) **No 354**; Delombardy, no 23; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 260; *Coll. Rousseau*, 1861, no 614; E. Gariel, *ibid.*, p. 90, 7; A. Dieudonné, *ibid.* et *Manuel*, p. 222, fig. 69. — 2c) ✠ PHILIPVS REX. Croix. ℞. Pareil. E. Gariel, *ibid.*, p. 91, 8. (*Phil. II. Pl. H, 164 à 166*).

Le système royal fut double. Nous avons décrit le parisis. Dans la région des provinces conquises sur Jean-Sans-Terre en 1205, c'est-à-dire dans tout l'ouest de la France (1), la monnaie royale fut le Denier tournois. Il y en eut deux, l'un au nom du roi et de Saint-Martin, l'autre au nom du roi et de la cité de Tours. De ce fait numismatique plusieurs explications ont été proposées.

I. — Le roi s'est saisi de l'atelier monétaire de Tours qui aurait été établi à Saint-Martin, et il a remplacé les Deniers **SCS MARTINVS — TVRONVS CIVI** par des Deniers royaux, d'abord au nom de Saint-Martin, **PHILIPVS REX — SCS MARTINVS**, puis avec le nom de Tours, **PHILIPVS REX — TVRONVS CIVI**.

« Lorsque Philippe-Auguste confisqua la Touraine, dit A. de Barthé-« lemy, la monnaie de Saint-Martin tomba tout naturellement en son « pouvoir ». — Mais non. La confiscation du comté de Touraine, du *Comitatus*, opérée sur Jean-Sans-Terre, n'avait rien à voir avec le privilège monétaire octroyé à l'abbaye par le roi carolingien Charles-le-Simple.

Saint-Martin n'avait pas reçu, comme Saint-Médard de Soissons, la concession de la monnaie royale et comtale, *moneta publica*, mais le droit de frapper une monnaie particulière, *propriam monetam*, *proprii numismatis percussuram* (2).

A. de Barthelemy, il est vrai, pense que les Deniers tournois de Saint-Martin étaient frappés par les comtes d'Anjou. Cette assertion est étrange. Les comtes d'Anjou ont pu favoriser par politique le cours des Deniers de Saint-Martin, mais ils n'avaient aucun droit à s'immiscer dans ce monnayage; ils n'avaient qu'à respecter le privilège traditionnel de Saint-Martin, étant eux-mêmes les gérants et bénéficiaires de la monnaie royale de Tours.

Par conséquent, Philippe Auguste, rentrant en possession de la Touraine, ne pouvait mettre la main sur la monnaie de Saint-Martin sans porter atteinte à des droits respectables, ce qu'il n'a pas dû faire, par politique, et ce qu'il n'a pas fait, ainsi que l'attestent les revendications restées valables de Saint-Martin en 1316. Le roi ne pouvait davantage dénaturer ce privilège en sa qualité d'abbé laïque (3), car nous ne voyons nulle part que l'abbé ait eu à intervenir dans le monnayage ; c'est au nom du doyen et

(1) Le parisis n'est pas même mentionné dans l'ordonnance de Normandie de 1205; en revanche, le tournois ne figure qu'une fois dans les comptes de Brussel pour le nord de la France (*De l'usage des fiefs*, t. II, p. CXXXIX).

(2) Hugues Capet a renouvelé cette concession (*Hist. de Fr.*, X, 551-552 et 561b).

(3) F. Lot, *Hugues Capet*, p. 231 ; Ch. Pfister, *Robert-le-Pieux*, p. 105.

du chapitre que sont rédigés les diplômes de ce genre, et c'est le doyen et le chapitre (1) qui présentent leur réclamation en 1316.

Le monnayage des rois capétiens à Tours n'a pas cette origine (2).

II. — Suivant un autre système, aurait fonctionné, à partir du x[e] siècle, un monnayage mixte à Saint-Martin-de-Tours, chacune des autorités associées, comte et chapitre, se réservant une face de la monnaie; la légende *Turonis Civitas*, ou *Turonus Civi*, aurait été remplacée, pour préciser le droit du comte devenu roi, par *Philipus rex*; puis Philippe Auguste aurait frappé des Deniers lui appartenant exclusivement, et l'abbaye aurait conservé le droit théorique de frapper les siens. Cette interprétation a été présentée par le comte de Castellane qui depuis a préféré l'explication suivante à laquelle nous nous rallions.

III. — Les deux monnayages étaient indépendants l'un de l'autre et l'avaient toujours été. D'une part, la collégiale, gardant le nom du saint, a ajouté *d'elle-même* celui du roi Philippe, son suzerain, tant pour l'honorer que pour bénéficier du prestige attaché au nom royal, **SCS MARTINVS — PHILIPVS REX**; c'est ainsi que les Deniers de Saint-Martin se frappaient depuis longtemps avec l'intitulé *Turonis civitas*, ou *Turonus Civi*, qui était à tout prendre le nom de l'évêché ou diocèse; aspirant à une circulation plus étendue, on y remplaça le nom de la Touraine par celui du chef de tout le royaume (3). Mais cette politique était dangereuse. En offrant le royaume à sa clientèle, Saint-Martin risquait de livrer sa clientèle au roi.

En effet, Philippe Auguste se porta héritier du comte qu'il dépossédait en la personne de Jean-Sans-Terre. Le monnayage comtal avait souffert de la lutte pour la possession de Tours entre le comte de Blois et le comte d'Anjou. L'ayant emporté, celui-ci dut constater la vogue du Denier de Saint-Martin par tout le territoire; il se contenta d'y faire circuler son numéraire angevin qui avait même valeur, sauf quelques rares monnaies frappées

(1) Ch. de Grandmaison, *C. r. de l'Acad. des inscr.*, 1895, p. 18 et *Rev. num.*, 1895, p. 295.

(2) Soyons franc. L'exposé de A. de Barthélemy est confus, contradictoire. La comparaison des origines de la monnaie parisis à celles de la monnaie tournois ne tourne pas à son avantage. En effet, le roi capétien était abbé laïque de Saint-Denis (l'est-il resté seulement après son avénement au trône? C'est douteux); mais comment soutenir que c'est en cette qualité qu'il a mis la main sur la monnaie de Paris? Ne sait-on pas que la monnaie de St-Denis était parfaitement distincte de celle-ci? La monnaie du chapitre et du doyen de St-Denis s'éteignit, faute d'avoir pu concurrencer utilement le parisis, et quant à celui-ci, c'est comme comte que le roi s'en saisit.

(3) Il est possible que Philippe-Auguste ait imposé cette condition à l'occasion de l'ordonnance sur le change des monnaies en Normandie (1205) qui faisait un traitement de faveur aux tournois.

à Chinon, à Loches, même à Tours au type du monogramme odonique; Philippe-Auguste reprit cette tradition en adoptant pour type le temple devenu châtel, qui n'appartenait pas en propre à Saint-Martin, mais que Saint-Martin avait popularisé, et en y mettant son nom de roi, **PHILIPVS REX — TVRONVS CIVI**. Le résultat fut que le monnayage de Saint-Martin ne tarda pas à disparaître, et Saint-Martin ne conserva qu'un droit théorique à la frappe de sa monnaie propre (1).

Civi est, bien entendu, l'abréviation de Civitas et non de *Civis*. J'attribue de l'importance à ce fait, et ne suis pas du tout disposé à donner à Philippe Auguste les Deniers qui portent *Philipus rex* avec le châtel tournois et la légende *Turonus civis* (2), je les garde pour Philippe III malgré l'H capitale romaine. S'il existe de ces Deniers un piéfort agrandi (3), que certains ont voulu donner à Philippe-Auguste, sous prétexte que la mode de ces piéforts agrandis n'avait plus de raison d'être après la création du Gros tournois, par contre, on en connaît aussi un piéfort à grandeur égale (4), et l'on sait que ces sortes de piéforts commencent plus tard que les autres.

Je crois donc que la forme *Civis* fut d'abord spéciale à Paris et au nord de la France (5) et ne passa dans le système tournois qu'avec le Gros; je ne comprendrais pas, si cette unification avait eu lieu sous Philippe-Auguste, que les monnayeurs de Louis VIII n'en aient tenu aucun compte.

Le type du châtel tournois n'est autre que l'ancien temple carolingien, adopté et interprété à Saint-Martin de Tours. « Peu à peu, disent Engel et Serrure, le temple primitif s'altère; la croisette centrale du temple disparaît; trois colonnes centrales, réduites dans la suite à trois globules, soutiennent le fronton, tandis que deux hautes tours accostent l'édifice ». En cela, les transformations architecturales du monastère ont peut-être influencé les graveurs; quoiqu'il en soit, on oublia l'origine du type quand la monnaie fut devenue royale, on crut discerner un donjon, des tours de

(1) Le cas du sire de Preuilly, qui, en sa qualité d'avoué de Saint-Martin, avait un droit sur la monnaie du chapitre, et qui se plaint au roi de ce qu'il est dépossédé de son revenu, en 1242, confirme-t-il notre explication? C'est ce qu'il m'est impossible d'affirmer, n'ayant pu retrouver le texte même de la charte de 1242. (*Catalogue des chartes de la coll. dom Housseau*, par E. Mabille, t. VI, Tours, Ladevèze, 1863, in-8° t. XIV des *Mém. de la Soc. archéol. de Touraine*, n°s 2256, 3152, 3154; Busserolle, *Dict d'Indre-et-Loire*, t. V, p. 205; A. de Barthélemy, *op. cit.*, p. 162).

(2) E. Cartier, *Rev. num.*, 1838, p. 98, n°s 7 (*Philipus*) et 8 (*Philippus*) et pl. VI, 7, 8.

(3) Coll. Marchéville, publ. dans *Rev. num.*, 1908, *P. V.*, p. LXXX.

(4) Buhot de Kersers, *Mém. Soc. des antiq. du centre*, 1889-90, t. XVI, *16e bulletin*, p. 298 (*c. r.* par A. de B., *Annuaire*, 1891, p. 157).

(5) Duby (*M. des barons*, t. I, p. 72) cite un Denier de Saint-Martin avec *civis*, mais Cartier et Gariel ont eu raison de mettre cette assertion en doute.

défense et comme un schéma de bastion avancé, en un mot la silhouette d'un château fort, on joua sur le mot Tours qui était indiqué par la légende, et ainsi naquit le châtel tournois (1).

Bretagne et Rennes.

A. Bigot, *Les m. de Bretagne*, 1857, p. 61. — E. Caron, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 269, et *Monn. féod.*, p. 38.

Denier 1) **BRITAN DVX** (**ND** liés) **REX**. Croix ancrée. ℞. ✠ **TVRONVS CIVI**, rétrograde. P. d'Avant, *Rev num.*, 1844, p. 379, 6 (Pièce hybride).

Denier 2) ✠ **PHILIPVS RE** (**H** bouleté). Croix. ℞. ✠ **CIVI REDONICS** Châtel tournois. **N° 355**; Conbrouse, 1840, pl. 52, 10; A. Bigot, *op. cit.*, pl. VIII, 11 et 12; P. d'Avant, n° 310 et pl. X, 12; E. Gariel, *Mél. num. Barth.-Scy*, 1878, p. 90, 3; E. Caron, *ibid.*, p. 269, n° 100; Hoff., pl. VIII, 16; *Coll. Meyer*, 1890, pl. VI, 8, n° 746. — Les descriptions **PHILIPVS REX** paraissent erronées.

(*Phil. II. Pl. H, 167*).

Enfin nous voyons que, maître de la Bretagne, Philippe-Auguste a frappé des Deniers du système tournois à Rennes, *Redonis civi*. Ces monnaies doivent être postérieures aux monnaies bretonnes que nous avons rencontrées et où Philippe-Auguste respectait encore le type local, mais je ne chercherai pas des intermédiaires dans les pièces qui associent la croix ancrée au châtel, pièces à légende rétrograde et de frappe hybride. Quant à celles où on lit **SCS MARTINVS — REDONIS CIVI**, elles proviennent aussi à mon avis d'une confusion de coins; en serait-il autrement, cette frappe n'aurait rien à voir avec le roi, dont le nom est absent, et ne serait qu'un témoignage de plus de l'extension du monnayage de Saint-Martin, soit avant soit après 1205.

Louis VIII et Louis IX.

Ch. Petit-Dutaillis, *La vie et le règne de L. VIII* et *Catal. des Actes*, 1894, in-8°. — Denier tournois : P. d'Avant, *Trouv. de Mareuil*, dans *Rev. num.*, 1844, p. 374; E. Gariel, *Trésor de Sierck*, 1878, p. 80 et suiv. ; A. Dieudonné, *Trouv. de Saint-Clair-sur-Elle*, 1908, p. 520. — Denier de St-Martin : A. Dieudonné, *Des monnaies fausses*, dans *Rev. num.*, 1915, p. 326-7.

(1) Sur les explications bizarres qui ont été données très anciennement, voy. Le Blanc, *Traité*, p. 192, et Saulcy, *Doc.*, I, 124 et suiv.

Denier 1) ✠ LVDOVICVS REX (ou REX). Croix. ℞ ✠ TVRONVS CIVI (l'N souvent bouletée). Châtel tournois. **Nos 356, 357, 358.** A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, n° 263 ; E. Gariel, *op. cit.*, p. 93, 94, nos 1 et 2 et *Annuaire*, 1882, p. 233, 1, 2. — 1a) REX. **Nos 359 à 362.** Delombardy, n° 31 ; E. Gariel, p. 94, 3 et 233, 3 ; A. Dieudonné, *op. cit.*, p. 503 et pl. XIV, 12. — 1b) REX°. **N° 363** ; E. Gariel, p. 94, 4 et 233, 4. — 1c) rétrograde. **N° 364.** — 1d) .REX. P. d'Avant, *trouv. de Mareuil*, p. 377. — 1e) CIV:T. E. Gariel, p. 94, 6. — 1f) CIVI·T· E. Gariel, p. 94, 5. (*Louis VIII. Pl. H, 168.*)

Denier 2) ✠ LVDOVICVS REX. Croix. ℞. ✠ TVRONIS CIVI. (l'N souvent bouletée). Châtel. **Nos 365, 367 à 370.** Conbrouse, 1840, pl. 48, 3 ; A. de Barthélemy, *Manuel*, pl. 4, 262 ; Hoff., pl. IX, 3 ; E. Gariel, *Annuaire*, 1882, p. 233, 1. — 2a) TVROIIIS. **Nos 366.** (*Louis VIII. Pl. H, 169.*)

Denier 3) Même droit. ℞. Lég. barbare commençant par ƧCS. Châtel. Pièce fausse ou hybride. **Nos 371 et 372.** Conbrouse, 1840, pl. 54, 4. (*Louis VIII. Pl. H, 170.*)

Sous Louis VIII et Louis IX, il n'y a plus d'autre monnaie que les parisis et les tournois, frappés dans divers ateliers, sans indication de provenance. A. Hermand cite (1), il est vrai, deux Deniers parisis qui auraient été frappés par Louis VIII à Arras, au type semi-local de Philippe-Auguste, mais le mauvais état du premier, où le nom de *Ludovicus* n'est rien moins que certain, et la légende incorrecte, presque indéchiffrable, du second, ne sont pas pour nous faire changer d'opinion (2).

On frappait des parisis sous Louis VIII ailleurs qu'à Paris, ainsi que l'atteste la concession à Henri Plartrard, (Petit-Dutaillis, n° 333) ; les projets de baux de parisis et de tournois, *in senescallia tali, apud talem locum*, attestent sous Louis IX que parisis et tournois étaient frappés dans divers ateliers, et les officiers d'Alfonse de Poitiers disent explicitement que les tournois étaient fabriqués à Carcassonne et à Nîmes (3).

Cette diversité d'ateliers, qu'il est impossible d'identifier, ne permet pas de pousser le classement des Deniers tournois de Louis VIII plus loin que la division en deux groupes : *Turonus civi*, *Turonis civi*. A Louis IX revient

(1) A. Hermand, *op. cit.*, p. 195 et pl. V, fig. 59 (cf. *Rev. num.* 1838, p. 371 et 1839, p. 238).

(2) Conbrouse, 1840, pl. 54, 3, donne cette monnaie sur sa planche à côté de la monnaie fausse de Louis VIII pour Saint-Martin ; elles ont dû être trouvées ensemble.

(3) Devic et Vaissette, *Hist. du Languedoc*, éd. Privat, t. VIII, col. 1297 et 1299.

sans doute une bonne part de ces monnaies, mais nous rejetons après la création du Gros tournois (1266), les Deniers qui portent *Turonus civis*.

E. Gariel (1) a soutenu que les variétés où on lit CIVIT ou CIVI.T. étaient attribuables à Tournai, dont Philippe-Auguste avait acheté le monnayage pour un tiers (Delisle, n° 728). Cette opinion est inacceptable, car si Philippe-Auguste ou Louis VIII avaient émis des monnaies à Tournai, ce ne seraient pas des Deniers du système tournois, qui n'avaient pas cours dans cette région, mais des Deniers parisis. Les formes CIVIT ou CIVI·T· sont des variétés de maître ou d'un atelier inconnu (2).

Quant au Denier parisis de Louis VIII et de la première partie du règne de Louis IX, nous nous sommes expliqué à ce sujet.

(1) E. Gariel, *Mél. numism. Saulcy-Barthélemy*, 1878, p. 96; cf. *Rev. belge num.*, 1881, p. 140, 302; Engel et Serrure, *Traité*, t. II, p. 370.

(2) Le Denier 3) est l'œuvre d'un faussaire de l'époque, qui a cru avantageux de joindre au nom du roi vivant, Louis, celui de Saint-Martin, toujours en faveur dans la circulation. Nos deux exemplaires et celui de Conbrouse paraissent provenir tous trois du même coin.

CHAPITRE VII

CARACTÈRES EXTÉRIEURS DE LA MONNAIE

Les monnaies dont nous avons à nous occuper dans cette étude sont en argent; elles se divisent nettement à l'œil en deux catégories, le Denier et sa demie ou Obole. Celle-ci manque dans beaucoup d'émissions, et elle est toujours plus rare; on a scindé des Deniers à Montreuil pour en faire des Oboles. Les livres et les sous ne sont pas des expèces mais des monnaies de compte, collections de 240 et de 12 Deniers (1).

Module.

Le module des Deniers va en diminuant (2). Le Parisis a 21, 5 mm. de diamètre ou 21 mm. sous Robert et Henri Ier ; 20,5 ou 20 mm. à partir de Louis VI, ou 19,5 et 19 mm. ensuite. Les Deniers de Bourges à la croix hospitalière ont 20 mm., ceux à la croix bourgeoise, 19 mm. A Montreuil, les Louis VI ont 20 ou 19 mm., les Louis VII et les Philippe Auguste, 18,5. Et aînsi des autres. Cependant, il faut distinguer les ateliers et se garder de croire que la proportion soit partout la même. Le Denier de Laon est un peu plus petit que le Parîsis ; lors de l'unification, le Denier tournois est plus petit que le Denier parisis. Sous Henri Ier, les Toulouse n'ont que 19 mm.

Poids et titre.

Le poids des Deniers va aussi diminuant, d'ordinaire. Les premiers pèsent de 1 gr. 30 à 1 gr. 20; ils sont généralement un peu au-dessus du gramme sous Philippe Auguste, pour les parisis, et les tournois un peu au-dessous.

Le titre, aussi bien par l'aspect que par le témoignage des textes, serait

(1) Sur le poids, titre et valeur de compte des monnaies, voy. ma note dans *Rev. num.*, 1922, *chronique*, avec références.

(2) Cette diminution ne s'observe pas dès Robert, dont les monnaies (anonyme à Orléans) sont plutôt un peu plus larges que celles de Hugues Capet.

de 10 douzièmes d'argent contre 2 d'alliage au début, de 4 douzièmes environ à la fin.

Types.

Les types monétaires sont la copie ou le développement des types carolingiens; ils peuvent se classer ainsi :

1° La croix, qui occupe toujours l'une des deux faces de la monnaie (il n'y a d'exception qu'à Laon, à cause des deux bustes) et parfois les deux côtés sous une forme différente (Tournus, Bretagne). On distinguera : la croix grecque hospitalière à branches égales plus ou moins pattées ; la croix latine fleuronnée dite « bourgeoise », à Bourges ; la croix grecque fleuronnée, également à Bourges ; la croix ancrée (Tournus, Bretagne) ; la croix chrismée en P (Châlon, Tournus, Toulouse); la croix chrismée à huit branches (Mâcon) ;

2° Un monogramme, tel le monogramme du Christ ou chrisme (Sainte-Marie) ; le monogramme carolin (Beauvais, Etampes, Senlis) ; odonique (Chateau-Landon, Mantes) ; le monogramme carré d'*Odo rex* (Etampes) ; les monogrammes féodaux (celui de Hugo à Paris, d'Erbert (1) à Dun, à Pontoise, à Etampes ; d'Otte Guillaume à Mâcon) ; c'est à tort qu'on a lu un monogramme d'Ervée (à Beauvais, d'après Serrure), de Philippe Ier (à Pontoise, Chateau-Landon) ou des monogrammes de noms de ville (*Siapic* pour *Stampis*, *Sllcs* pour *Sïllectis*, *Sinelectis*).

3° Un dessin du genre monogrammatique, tel que la croix maconnaise, qui tient lieu tantôt de croix tantôt de monogramme, ou le sceau de Salomon (Déols) ;

4° Un motif architectural : temple (Laon, Sens, Soissons) ; temple-châtel (Tours) ; châtel (Compiègne, Chalon, Mâcon) ; église (Dreux, Montreuil) ; porte de ville (Orléans, Pithiviers, Etampes) ;

5° Une tête de face (Bourges, Laon), de profil (Guingamp);

6° Une légende épigraphique dans le champ : REX (Paris, Toulouse, Sens) ; Aω ou ωA (Paris, Pontoise) ; ω renversé (Issoudun) ; FRA — NCO ou FRA — NƆO (Paris) ; une lettre, B (Chalon) ; R, N, S (Mâcon) ; M (Tournus) ; nom de la ville à Péronne, Montreuil, Saint-Omer.

Les types accessoires sont : la croisette ; le besant, globule ou point plein ; l'annelet ou point creux ; la crosse ; la fleur de lis sans pistil et à base rectiligne à Senlis, avec pistil mais également tronquée à Compiègne, Dreux,

(1) Voir sur ce monogramme une singulière interprétation de L. Blancard (Marseille, *s. d.* ; in-8°). Blancard lit : *Philippus* ou *Ludovicus est rex*. Serrure y a vu, je ne sais pourquoi, les éléments de *Filips* à Pontoise.

Arras ; l'Aω ou l'A ou l'ω ou l'Λ, l'◇ cruciforme, l'S, le T, l'Ω qui est un Ɔ renversé, Ξ, etc...

Ces lettres ou ornements, pour la plupart, proviennent de la dégénérescence de monogrammes ou de légendes connues dont ils représentent autant de débris. On a cherché à expliquer l'S par *Stampis*, SS par *Signum Salutis* (= croix), *Sanctus Severinus* à Chateau-Landon : c'est l'S détaché du monogramme carolin (1), et ainsi du reste. La fleur de lis est peut-être issue d'un ω renversé, etc. L'origine de ces symboles accessoires, par démembrement d'une figure incomprise, explique que le type primitif soit celui qui en est orné et que le type consécutif en soit démuni (par exemple à Etampes) ; ce qui n'arriverait pas si c'étaient des signes de superposition. Mais une fois détachés du tronc, ces divers signes ont constitué un répertoire où les graveurs puisaient, à leur gré, pour meubler leurs figures.

Il n'est pas facile de reconstituer la filiation des types. Nous avons vu, à propos des monnaies de Paris, que le principe de continuité, d'après lequel un type, une légende, un dispositif, après avoir été abandonnés, ne sauraient être repris, n'est pas applicable sans correctif ; tout au plus, est-il vrai qu'à la reprise, ce type, cette légende, ce dispositif, ne sont jamais accompagnés des mêmes tenants et aboutissants que la première fois, de sorte que la considération de tout l'ensemble permet le classement chronologique. Le type ωA cède la place à Aω et puis reparaît, mais la seconde fois les ωA sont avec croisette dans le champ ou avec PARISII au lieu de PAISIVS.

Ensuite il y a des types qui, dans un atelier, évoluent parallèlement, tels le type REX et le type Aω à Paris. Ou bien il faudra distinguer deux séries de dégénérescences à point de départ commun, dont la divergence va s'accentuant, comme à Chateau-Landon, l'une aboutissant au dernier terme de la dislocation, l'autre caractérisée par un effort pour tirer du fatras de la décadence un type nouveau : pal entre deux crosses par exemple.

Il ne faut pas comparer ce monnayage à celui des époques où tout se réglait par décision administrative. Le monnayeur s'inspire de la monnaie qui lui tombe sous la main, et qui n'est pas toujours la dernière, ni même celle du pays où il travaille (2). De là des régressions. Certains types sont moins altérés sur la monnaie de Philippe Ier que sur la monnaie autonome qui procédait du même monogramme (j'en ai cité un exemple à

(1) On trouve encore ces deux S sur les Deniers de Chateaudun, Saint-Médard de Soissons, Robert de Celles et Mathieu d'Alsace, comte de Crespy-en-Valois (note de L. Maxe-Werly).

(2) C'est peut-être une monnaie de Bordeaux qui a inspiré le premier Denier de Mantes.

Chateau-Landon) ; le monogramme carolin de Louis VI à Senlis (nº 168) est moins dégénéré dans l'ensemble que celui de Philippe Ier (nº 164), et cependant il n'a plus l'S final que conservait celui-ci.

Il y a des séries de frappes en laissez-aller (voyez-en la longue suite à Orléans); puis brusquement le pouvoir intervient, donne une impulsion. J'ai distingué à Orleans, à Montreuil, la dégénérescence des Louis VI d'avec la pièce restaurée de Louis VII.

A la fin de la période, la simultanéité du monnayage dans plusieurs ateliers travaillant sur le même type vient encore compliquer le problème.

Légendes.

Toute monnaie offre sur chacune de ses faces une legende circulaire. Nous considérons comme droit le côté où se trouve inscrit le nom du roi.

Le mot *Rex* ne fait défaut qu'à Mâcon, sous Robert (nºs 215 à 217). Dans les premiers temps, en souvenir sans doute du Denier du duc « des Francs », il arrive que ce titre soit complété par l'initiale de l'ethnique: *Hugo* Fra *rex*, *rex* C (nº 1 et 1 *bis*), *Robert rex* F. (nº 5), *Rob.* Fran· *rex* (nº 189) ; partout ailleurs, *Rex* (quelquefois *Rix*) suffit.

Hugues s'appelle *Hugo*; Robert, *Rotbertus*. Robert (nº 5), Rotbert (nº 205), Rotberts (nº 215), ne sont pas des formes françaises, mais des abréviations de la latine. Le nom d'Henri se rencontre, à Paris notamment, sous un grand nombre d'aspects fortuits ; mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à une métathèse comme *Hanircus* ou à une redondance telle que *Hairnricus* ou à un artifice d'écriture. *Hnricus*; on ne retiendra comme normales que les formes *Hainricus* (Paris. Chalon), *Heinricus* (Bourgogne), *Henricus* (Sens. Chalon. Mâcon), *Hinricus* (Sens. Bourgogne) et aussi, sans H, *Enricus*, *Enrici* (Issoudun, Mâcon), *Einricus* (Tournus).

Philippe Ier emprunte la forme latine classique *Philippus* (Paris, Chateau-landon, Senlis, Sens) ou la forme simplifiee *Philipus* (à Etampes, Orléans, Chalon, Mâcon) ou l'orthographe influencée par le parler populaire, *Filipus*, *Filip*-s (Dreux, Tournus). Souvent, le graveur s'en tient à un schéma, PHL (ou IHL), PHLS, ou PIIIPVS. PIIIIPVS, PHIIIPVS, qui renferme sans les détailler les eléments de *Philipus*. S'il y a un poinçon additionnel au deuxième I, l'on aura *Pilipus* ; mais je ne crois pas à la lecture *Phipus*, encore moins à *Phiepus* que Hoffmann a lu à Etampes (c'est PHIL'PVS). A noter cependant une singulière variante : *Silipus*, à Mantes.

Louis VI et Louis VII portent le nom de *Ludovicus*. De l'archaïsme *Hludovicus* il y a un seul exemple, à Paris; à Etampes, c'est toujours *Lodovicus* : a Montreuil, *Lodovicus*, puis *Ludovicus*. Il n'y a pas lieu de

tenir compte des artifices d'écriture de Dreux, LVDOV-CVS ou des abréviations et déformations de Montreuil, LVDOVIC' LODEVIC', LODEIVS, LODEVEI.

Philippe II offre les mêmes variantes que Philippe Ier : *Philippus* (Bourges, Sens), *Philipus*, *Filipus* (Déols), *Pilipus* (Déols), mais la forme *Philipus* domine ; elle est universellement acceptée sur le parisis ; le tournois a en plus *Phillipus*.

Le titre de *Rex* peut par exception précéder le nom du roi : *Rex Lodovicus* à Montreuil ; *Rex Philippus* à Sens ; *Rex Filipus* à Déols.

Le nom de Philippe Ier ou de Louis VI est quelquefois suivi de la lettre I : *Philipus rex* I, *Ludovicus rex* I. On a voulu y voir un qualificatif : *inclytus*, *illustris* ; c'est un débris de l'ancienne légende locale d'Orléans, *Dei dextra*, qui se conserva longtemps à Orléans et se rencontre aussi à Chateaulandon, Dreux, Etampes ; cet I est accolé au nom du roi, soit par habitude d'imitation servile, soit parce que le monnayeur trouvait commode de remplir ainsi la place libre. Le nom de Henri Ier est complété par un O explétif à Senlis.

Au revers figure le nom de la ville (il n'est absent qu'à Laon, à Toulouse), Les villes sont qualifiées *Urbs*, c'est-à-dire métropole (Bourges, Sens), *Civitas* ou *Civis* (1) (variantes : *civ*, *civts*, *cvt*, *cvts*, *civi*, *citas*, *cvtas*, *civta*, *civit*, *civita*, *civitas*, *civitus*) c'est-à-dire évêché (Paris, Orléans, Senlis, Sens et Beauvais, Soissons, Mâcon, Chalon); *castrum* ou *castellum*, château, lieu fortifié (variantes : *casta*, *casti* (pour *castra*) (2), *cast*, *cas*, *cat* ; *custellum*, *custeilum*, *cutellum*, l'A renversé en V) (Chateau-Landon, Dreux, Dun, Etampes, Mantes, Pithiviers, Tournus) (3).

A ce nom commun mis au nominatif (sauf *castri*) est associé le nom de la ville. Ces noms propres ont, tantôt une forme de nominatif singulier (*Belvacus*, *Parisius*, *Paisius* (4), *Turonus*, *Tornucium*) ou de nominatif pluriel (*Parisii*, *Senones*) ou d'ablatif (*Aurelianis*, *Stampis*, *Medunte*, *Pitueris*, *Silnectis*, *Sinelectis*, *Senonis*, *Cavilono*, *Redonis*, *Turonis*) ou d'accusatif (*Drucas*) ou d'adjectif (*Urbs Biturica* ; *Medanteum Castellum*).

(1) Sur *Civis*, voy. ci-dessus p. LXX.

(2) Il y a un exemple avec TR liés à Pontoise.

(3) En même temps que le lieu d'origine (cité, château), ces termes désignent la circonscription (diocèse, châtellenie) dans laquelle les monnaies étaient reçues avec cours légal (*moneta publica*). Voyez à ce sujet la *Civitas Turonus* et Saint-Martin de Tours (ci-dessus chap. VI).

(4) L'abréviation de l'*r* en apostrophe n'est pas figurée. *Paisivis* est une forme redondante,

Nous avons aussi des radicaux sans désinence (*Don*, *Pontisar*, *Cavilon*, *Matiscon*, *Landon*, *Suesio*); sans désinence et contractés (*Mat, Mosterol*, *Musterol*, *Medun* ou *Metun*, *Mtscon*); avec désinence et contractés (*Aurelas*, *Silecs*, *Slnecs*, *Mata*).

Sont mis au nominatif sans autre désignation : *Monsterolum*, *Matisconum*, *Sancta Maria*, *Scs Martinus*, *Valerianus*; à l'ablatif, sans désignation : *de Dolis*; au génitif sans désignation : *Pontesie*, *Exolduni*; et *Sci Valeriani*, *Sci Filibti*, sous-entendu *Moneta*, qui est exprimé dans *Moneta Es* (Esolduni), *Sci Valeriani moneta*.

Avec l'ethnique Pontesiensis, Matiscensis, c'est aussi *moneta* qui est sous-entendu (1).

Enfin il y a les noms populaires, de forme romane, sous Philippe Auguste : Guinganp et Arras, Mouturuel, Péronne, Seint Homer.

La légende circulaire, nom du roi ou de la ville, est placée entre deux grènetis. Le grènetis intérieur manque au droit, à Paris depuis Robert, à Pontoise et sur les parisis du nord ; au revers, sur les tournois. Les légendes circulaires sont généralement précédées d'une croisette. Jusqu'à Louis VII, lorsque manque cette croisette, elle peut être remplacée par un ou plusieurs globules (et jusque sous Philippe II à Issoudun).

Sous Louis VII et Philippe Auguste, les légendes de droit sont de l'un des trois types : ✠ LVDOVICVS REX, LVDOVICVS REX, ✠ LVDOVICVS RE, et de même ✠ PHILIPVS RE, puis retour à PHILIPVS REX sur les monnaies locales et les parisis, à ✠ PHILIPVS REX à Bourges et sur les tournois, et ✠ LVDOVICVS REX pour Louis VIII.

D'ordinaire la croisette ou le besant, ou l'X final quand il n'y a ni croisette ni besant, indique le haut du type, dont fait même partie la croisette à Dreux et à Montreuil (où elle surmonte l'église), à Sens, à Soissons et à Tours (où elle surmonte le temple ou le châtel), et l'X à Paris (où il soutient par des cordons les lettres A et ω).

Mais l'X final, ou le signe initial, peut aussi très bien se placer à gauche de la figure, et c'est ce qui m'autorise à lire E le symbole de la monnaie d'Etampes. Au reste, les monnayeurs n'attachaient à cette règle qu'une attention distraite. Ils ont mis la croisette au bas du châtel à Mâcon, de l'ω à Issoudun, et ils ont commis plus d'une infraction quand ils copiaient un monogramme altéré. C'est ainsi que je suis obligé de supposer la croisette à droite pour voir dans le bon sens le monogramme odonique à Château-

(1) C'est la forme la plus abrégée qui est préférée : *Belvacus* et non Bellovacus ; *Matiscensis* et non Matisconensis ; *Silnectis* ou *Sinelectis* et non Silvanectis.

Landon (nº 42), ou le monogramme carré d'*Odo rex* à Etampes (nº 65), ou le monogramme carolin à Senlis (nº 168), ou la tête dégénérée de Guingamp qui a une étoile dans la bouche (nº 232).

Abstraction faite de la croisette initiale, la légende se tient, sans interruption ; toutefois, elle est scandée en trois parties : à Paris, ROT · BER · TVS, à Mâcon, ROT : BER : TVS ; en deux parties sur le Denier de Compiègne CVMP : IENE ; de Pontoise, PONT ⋮ ESIVE ; sur le Denier d'Arras, ✠ PHIL (fl. de lis) IP' REX ; à Mantes, par un X cantonné de points, sous Louis VI.

En dehors de ces marques, qui peuvent être considérées comme des signes orthographiques ou de remplissage, le redoublement du point initial doit être un signe d'émission, et les points placés en tête de légende en plus de la croisette, ou devant certaines lettres, sont ce qu'on appellera plus tard des contresignaux, c'est-à-dire des signes secondaires de maître ou de fraction d'émission. (Paris : Henri Ier, etc...).

Alphabet (1).

La physionomie des lettres varie beaucoup sur les Deniers de la période qui va de Hugues Capet à saint Louis et qu'on peut qualifier de *romane*. Désespérant d'imiter cette variété de formes par la fonte de caractères plus ou moins appropriés, nous avons préféré dessiner un tableau de cet alphabet, aux numéros duquel renvoie notre Catalogue.

Les lettres se composent de poinçons, qui chacun étaient imprimés à part sur le coin. Il y a des lettres qui se composent d'un seul poinçon, comme l'O1 ; il y a des lettres qui ont jusqu'à 6 poinçons, comme Є1, M6 ; je me demande même si les simples bases linéaires n'étaient pas constituées parfois par des poinçons distincts. Bien entendu, chaque poinçon servait pour plusieurs lettres.

L'élément le plus important est l'I, en un ou plusieurs morceaux. L'I est la pierre angulaire de cet alphabet, parce qu'il se retrouve partie intégrante de la plupart des autres lettres ; aussi est-ce avec la forme de l'I que varie surtout leur physionomie.

L'I ou jambage vertical des lettres B, D, E, F, H, L, M, N, P, R, T, est d'abord assez irrégulier et tordu (I1 du tableau) sans dessin précis (Hugues Capet, et qqf. Henri Ier, Philippe Ier) ; il engendre bientôt dès Robert : 1º d'une part l'I composé de deux triangles épais et irréguliers (I2a), aussi irréguliers mais moins épais (I2b), qui retombe dans l'imprécision et s'amoindrit de taille avec les monnayages de décadence d'Etampes, d'Orléans, mais

(1) Voir, à la fin de ce volume, nos tableaux J, K.

d'où est sorti un I à deux triangles réguliers et appointés (à Dreux, à Mantes, à Paris, de Louis VII à Philippe Auguste, I3 ; c'est celui que certains numismates appellent cunéiforme ; — 2° d'autre part l'I rectiligne : *a* avec base développée et faisant corps, type normalement le plus ancien (I4) ; *b* avec base amincie (I5) : *c* avec base linéaire (I6) ; *d* sans base aucune (rares exemples) (I7).

Ces I sont plus ou moins épais ; les plus épais se rencontrent à Bourges et à Montreuil. Ils sont tous plus ou moins incurvés à la base, pour épouser la forme de l'aire circulaire du champ de la monnaie ; mais cette courbure est surtout sensible sur l'I du dernier type des Tournois, les **TVRONIS CIVIS** (I8).

Il y a des A non barrés et des A barrés. Les premiers, plus fréquents au début, se maintiennent jusqu'à la fin à la légende de revers des parisis. Les A ornementés sont ceux des tournois.

Les C sont largement ouverts sous Hugues Capet, Robert et Henri Ier dans le domaine : ils tendent à se fermer par la suite ; à C3 correspond C19 ; à C10, C14 ; à C13, C16 ; à C12, C15, et ainsi se différencient par exemple à Mantes les Louis VI à C ouvert et les Louis VII à C fermé.

L'E lunaire apparaît sous Philippe Ier à Mantes et à Senlis ; il est fréquent à partir de Louis VII.

L'L se compose d'un jambage vertical et d'un poinçon additionnel quelquefois réduit à la plus simple expression ; c'est la lettre qui se laisse le plus volontiers remplacer par un simple I.

L'M est souvent remplacé par un N (Étampes, Mantes) ou par H (Toulouse), ou, si l'on préfère, est souvent en forme d'N ou d'H. Les M larges et les M ornementés (M6, M7) sont plus fréquents à la fin sur les tournois ; il n'y en a qu'un au début, à Sainte-Marie, sous Robert. L'N bouleté est fréquent, dans la deuxième période. L'M gothique (variantes) est spécial à Mantes (1).

L'O se compose généralement d'une bande circulaire dessinant à l'œil deux cercles plus ou moins concentriques, et il est d'un seul poinçon ; c'est (O1a, b) l'O rond. Une autre sorte d'O est composé de deux croissants ; la section intérieure présente alors une forme plus ou moins allongée et pointue (O3), et l'O peut être qualifié O long (2). Intermédiaires sont l'O rond en deux poinçons (exceptionnellement) (O2) ou l'O dont la section est ovale, et qui rentrent dans la catégorie des O arrondis ou O ronds, d'une part (O1c) ; l'O long à croissants aplatis, d'autre part (O4). Il y a des O longs à

(1) Sur l'ω renversé en M, voy. Issoudun.

(2) On sait l'importance prise par l'O long dans la suite de cette histoire.

Montreuil, Saint-Omer, Péronne, Déols, Chalon, et sous Philippe II à quelques parisis de Paris. L'O losangé est spécial à Château-Landon ; l'O en fleuron à Montreuil.

Le P est quelquefois en forme de I bouclé ou de D; l'R en forme d'Ɲ (Hugues, les *Franco*) ou de D (à Montreuil).

Il y a toutes les variétés d'S ; l'S ouvert est plus fréquent au début, l'S replié sur lui-même, à la fin.

Le V est tantôt avec base, tantôt sans base, mais il semble que l'absence de base soit due à la négligence ou au défaut de place.

L'X est quelquefois dressé en croisette (1) sous Louis VI, à Château-Landon, Etampes, Orléans, ce qu'il ne faut pas confondre avec les exemples postérieurs, dont nous avons parlé au nom du roi, et où l'X s'efface devant la croisette. Les croisettes + 11 et + 12 sont des types de Louis VII et de Philippe Auguste.

Le caractère ω du tableau de notre Pl. K est l'ω (cursif) de l'antiquité ; cependant il n'en a pas la double courbure, qui se rencontre à Issoudun (2) (Hoff. III, 7) et à Sens (Hoff. V, 26) où il tend au fleuron. L'examen attentif des ω suspendus, et l'existence de l'ω non suspendu, empêchent de considérer cette figure comme un Ω (capital) renversé et muni d'une attache, d'autant plus que, nous l'avons dit, les Ω isolés doivent être des C renversés.

Au reste, ces formes de caractères, par suite de l'écrasement dû à la frappe et de l'inclinaison du biseau, peuvent être interprétées de différentes sortes, et c'est ce qui explique qu'il en soit figuré un plus grand nombre au tableau qu'il y en a de mentionnés dans le Catalogue.

Quelquefois le trait remplace une lettre : LODOV-CVS REX, D-I DEXTRA, PHILIP-S. C'est un signe d'ancienneté.

Il y a souvent contraste entre les caractères du droit et ceux du revers sur une monnaie. Les lettres du droit sont fréquemment un peu plus grandes que celles du revers, à Paris, à Pontoise. L'emploi simultané de deux sortes d'I ou de jambages en I, l'un rectangulaire, l'autre triangulaire ou cunéiforme, est fréquent. Ainsi la légende est rectangulaire au droit, triangulaire au revers, à Paris, dès le temps de Robert, mode abandonnée avec les premiers Louis VI et reprise avec les *Fra-nco* ; pareille pratique a été

(1) On rencontre ✠ LVDOVICVS RE+ à Château-Landon ; ✠ LODOVICVS RE+ I à Etampes ; ✠ LVDOVICVS RE+ I à Orléans. Ce redressement de l'X en croisette a été signalé pour un Denier carolingien du Mans (*Rev. num.*, 1915, p. 222, n° 24).

(2) Voyez une note à l'article d'Issoudun, p. LXVI.

usitée à Château-Landon, Dreux, Etampes, Orléans, Pontoise. L'O rond de *Ludovicus* au droit va avec l'◇ cruciforme du nom de Château-Landon au revers; des A chapeautés A6, A8, A9 occupent le droit des Deniers *Fra-nco* ; tandis qu'au revers ce sont des Λ4, Λ5 ; des croisettes + 11, 12, au droit, vont avec + 7, 8, 9 du revers.

Quelquefois même une lettre revêt des formes différentes sur la même face, de façon à se retrouver toujours identique à une place donnée, par exemple le *Belva*C*us* ⊏*ivitas* (C et ⊏), ou *S*E*int Hom*E*r* (E6 et E10), *Pé-ro*NN*e* (N5 et N8).

CATALOGUE

CATALOGUE

DES

MONNAIES CAPÉTIENNES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DENIERS LOCAUX

DOMAINE (1)

PARIS

Hugues Capet.

1. **HVGO** en monogramme dans le champ, l'**H** à g., l'**V** renversé en bas, le **G** en haut, carré, renversé et inversé, l'**O** en losange à dr. (2). Circulairement, ✠ **GRATIA DII REX C** entre deux grènetis. ℞. ✠ — **PARISI** — (ligne de grènetis)— **CIVITA** — ✠ sur cinq lignes horizontales. Grènetis au pourtour.

Les barres verticales des caractères et les **I** sont rectilignes au droit (I5, du tableau de la Pl. J ici annexée) légèrement étranglés au revers (I2 mince). Lettres : A6; C12; D6, en deux mor-

(1) L'ordre suivi est celui-ci : Paris, et ensuite l'ordre alphabétique des villes.

(2) On peut lire aussi ce monogramme l'**Y** en haut et inversé de dr. à g. ; la croisette de légende est alors en haut, ce qui vaut mieux.

ceaux ; E9 ; G carré ; H3 à barre horizontale ; O triangulaire 7 ; P2 ; R6e ; S2, faiblement étranglé ; T7 ; V8 ; X5 ; ✠ 7.

Æ. 20 mm. — Denier, 1 gr. 20. (N 5116). (1).

Pl. A, 1 (2) et Pl. I.

(Trouvé près de Provins). Denier 2). Introd., p. IV.

1 *bis*. ✠ HVGO · FRA (pour *Francorum*) entre deux grènetis. Dans le champ, REX, horizontalement. ℞. ✠ PARISI CIV (pour *Civitas*) entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales, légèrement évasées.

Les barres verticales des caractères et les I sont épais et irréguliers (I1 du tableau). Lettres du tableau de la Pl. J ci-annexée sous cette réserve : Λ1 (entablement épais) ; C1 (largement ouvert) ; E (?) ; F1 ; G1 ; H1 ; O1 P1 ; R1a, 1c, 1b tréflé ; S1 ; V1 (à forte base) ; X1, brouillé dans le bas ; ✠ 1 (épaisse).

Æ. 21 mm. — Denier, 1 gr. 12. (N 4280). Pl. A, 2 et Pl. I.

(Trouvé près de Provins. Acquis en 1922). Denier 3). Introd., p. IV.

1 *ter*. ✠ HVGO REX Croix. ℞. ∴ PARISII ✠ CIVITAS ∴ en cinq lignes dans le champ.

Æ. 16 mm. — Obole, 0 gr. 50 (N 5342). Pl. A, 3 et Pl. I.

(Trouvé près de Provins. Acquis en 1922). Obole 1a). Introd., p. V.

1 *quater* ✠ HVGO FRA entre deux grènetis. Dans le ch., horizontalement. REX. ℞. ✠ PARISI CIV. Croix.

Æ. 15 mm. — Obole, 0 gr. 40. (N 5343). Pl. I.

(Trouvé près de Provins. Acquis en 1922). Obole 3). Introd., p. V.

Robert II.

2. ROT BER TVS, légende commençant à g., sans grènetis intérieur. Dans le ch., REX, horizontalement. ℞. ·PARISIVS CIVITAS entre deux grènetis. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées.

(1) Numéro du registre d'entrée. Les monnaies qui n'ont pas cette cote sont entrées à une époque ancienne indéterminée.

(2) Nous aurions pu multiplier ces références ; nous avons préféré ne les donner que lorsque le dessin a été exécuté strictement d'après l'exemplaire du Cabinet et sur nos indications.

Les barres verticales des caractères et les ǀ sont plus réguliers que sous Hugues Capet ; ils sont rectilignes incurvés au droit (I1/4), en deux triangles au revers (I2). Lettres du tableau sous cette réserve : A5 (entablement pointu); B1 ; C2 ; E1/2 ; O1 ; P2 ; R40 au dr., 2 f au rev. ; S4 ; T2 au dr. et T1 au rev. ; V3 ; X1/2 (1).

Æ. 22 mm. — Denier, 1 gr. 29. (M 6625). Pl. I.

Denier 1). Introd., p. v.

3. Même droit. ℞. ∴ (les deux besants, points ou globules du haut peu visibles) PARISIVS CIVITAS· Même croix.
Mêmes caractères, mais plutôt R6f au droit.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 38. (L 264). Pl. I.

Denier 1a). Introd., p. v.

4. ·ROT·BER·TVS. Dans le champ, REX· ℞. ∵ PARISIVS CIVITAS·
Même croix. Mêmes lettres.

Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 68. (C 854). Pl. I.

Obole 1a). Introd., p. v.

5. ✠ ROBERT · (pour *Robertus*) REX · F, entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales légèrement évasées, cantonnée de quatre besants étroits ou globules, ℞. ✠ PARISII·CIV·A (pour *Civitas*) entre deux grènetis. Dans le ch., Λ et ω du type ω1 du tableau, l'une et l'autre lettre suspendues chacune à un pal qui demeure en l'air; au-dessous, une sorte de virgule (petit triangle la pointe en bas, convexe à dr., concave à g.) ; le pal de dr. est écrasé en haut. Cassure à la frappe portant sur le B du droit et l'R du revers.

Il n'y a pas un contraste aussi tranché que dans les n^os^ précédents entre les ǀ du droit et ceux du revers. Cependant dominent, au droit, les gros bâtons irréguliers, incurvés ; au revers, les bâtons en deux triangles peu accentués. Lettres du tableau sous cette réserve : Λ1 ; B1/6 ; C4 (disloqué) ; E1/5 ; F1/3 ; O1 ; P2 ; R1d ; S3 ; T1/7 ; V2 ; X2 ; ✠ 2.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 17. (N. 4413). Pl. A, fig. 7 et Pl. I.

(Trouvé dans la région de Provins.) Denier 2). Introd., p. v.

(1) C'est-à-dire intermédiaire entre X1 et X2.

Henri Ier.

6. **HAIИRICVS REX**, sans grènetis intérieur (**H** a un globule, et **И** a la barre transversale écrasée). Dans le ch., **A** et **ω** du type ω3 (1) du tableau, l'**A** barré du type **A**2, l'une et l'autre lettres suspendues par un pal aux branches de l'**X** de la légende circulaire. ℞. **PAISIVS CIVITAS** (pour *Parisius civitas*) entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les **I** sont plus rectilignes au droit (I1) qu'au revers, plus incurvés avec tendance aux triangles au revers (I2). Lettres du tableau pour la série : **Λ**5 ; C1, 10, 11, 13 ; E1 à 5 ; H1, ici avec le globule de H4 ; **И** ; P1 à 4 ; R1d, 1f ; S2 à 4 ; T1 ; V3 ; X3.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 27. Pl. I.

(Acquis en 1845 de M. Coquerel), Denier 2). Introd., p. v.

7. **HAINRICVS REX** (**H** sans globule et N1 à barre très fine). Dans le ch., **Aω** comme au précédent ; globule central. Pareille au précédent.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 14 (Z 637).

(*Rev. num.*, 1911, p. 436, n° 6). Denier 2). Introd., p. v.

8. **HAIИRICVS REX** (**H** sans globule et **N** retourné). Dans le ch., **Aω** comme au précédent, sans globule central. ℞. Pareil aux précédents.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 16 (Z 638).

(*Rev. num.*, 1911, n° 13). Denier 2). Introd., p. v.

9. **HANIRICVS REX** (**H** sans globule ; N1). Dans le ch., **Aω** comme au précédent. ℞. Pareil aux précédents.

Æ 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 15. (Z 641). Pl. I.

(*Rev. num.*, 1911, n° 37). Denier 2). Introd., p. v.

10. **HANIRICVS REX** (**H** sans globule ; N1). Dans le ch., **Aω** comme au précédent, avec globule central. ℞. Pareil aux précédents.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 26. (Z 642).

(*Rev. num.*, 1911, n° 56). Denier 2). Introd., p. v.

(1) Il y a dans la série des ω3 (la majorité), des ω1 (nos 11, 16), des ω2 (sur les ωA : 20, 21. 22),

11. HAИIRCVS REX (H sans globule; И retourné). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. Pareil, la croix plus mince que d'ordinaire.
Æ 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 27. (Z 644). Pl. I.
(*Rev. num.* 1911, nº 68). Denier 2). Introd., p. v.

12. HAINRICVS REX (H avec globule et N I). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. PAISIVIS CIVITAS (*sic*). Même croix. Pl. I.
Æ 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 38. (Z 639).
(*Rev. num.*, 1911, nº 21). Denier 2*a*). Introd., p. v.

13. HANIRICVS REX (H sans globule et N I). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. Pareil au précédent.
Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 17. (Z 643).
(*Rev. num.*, 1911, nº 58). Denier 2*a*). Introd., p. v.

14. HANIRICVS REX (H sans globule; IN, brouillé, se présente sous l'aspect de trois barres verticales, les deux premières reliées par //, la 2ᵉ et la 3ᵉ par |). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. PAISIVS CIVITAS. Même croix.
Æ. 22 mm. — Denier, 1 gr. 37 (Z 640).
(*Rev. num.*, 1911, nº 28). Denier 2 *b*). Introd., p. vi.

15. HANIRICVS REX (H sans globule; NI sous la forme de trois jambages verticaux reliés respectivement par \). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. PAISIVS CIVITAS. Même croix.
Æ. 20 mm. — Denier, 1 gr. 35 (Z 648). Pl. I.
(*Rev. num.*, 1911, nº 80). Denier 2 *b*). Introd., p. vi.

16. ◗ HAIИRICVS REX (avec chapeau sur l'X?) (l'H est sans globule; И retourné; globule dans le C). Dans le ch., Aω comme aux précédents. ℞. PAISIVS CIVITAS. Même croix.
Æ. 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 18 (Z 758). Pl. I.
(*Rev. num.*, 1913, nº 71 *bis*). Denier 2 *d*). Introd., p. vi.

17. HAINRI[C]VS REX (l'H et l'N confus). Dans le ch., Aω comme d'ordinaire. ℞.: PAISIVS CIVITAS. Même croix.
Æ. 22 mm. — Denier (échancré), 1 gr. (Z 645). Pl. I.
(*Rev. num.*, 1911, nº 70). Denier 2 *g*). Introd., p. vi.

18. HAINRICVS REX (l'H sans globule ; N du type N1 : X étranglé, comme X2 du tableau). Dans le ch., Aω comme aux précédents, l'A du type A1, les jambages posés à plat. ℞.:PAISIVS CIVITAS· Croix.

Æ. 16 mm. — Obole, 0 gr. 52 (C 3439).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole 2 *h*) Introd., p. VI.

19. Autre exemplaire.

Æ. 17 mm. — Obole, 0 gr. 62 (Z 649). Pl. I.

(*Rev. num.*, 1911, n° 82). Obole 2 *h*). Introd., p. VI.

20. HAINRICVS REX (H sans globule ; N1). Dans le champ, ωA suspendus, l'ω à gauche, l'A du type A2, mais tel que le jambage de droite et non celui de gauche soit en équerre, sur les pièces à l'ωA· ℞. PAISIVS [C]IVITAS. Croix à branches égales pattées. Mêmes caractères que précédemment.

Æ. 22,5 mm. — Denier, 1 gr. 21 (Z 646). Pl. A, fig. 11 et Pl. I.

(*Rev. num.*, 1911, n° 75). Denier 3). Introd., p. VI.

21. HA (ou A) IRИRICVS REX (H sans globule ; И). Dans le ch., ωA pareils. ℞. PAISIVS [C]IVITAS· Même croix. Mêmes lettres.

Æ. 22,5 mm. — Denier, 1 gr. 20 (Z 647).

(*Rev. num.*, 1911, n° 79). Denier 3). Introd., p. VI.

22. HAINRI[C]VS REX (H sans globule ; N1). Dans le ch., ωA pareils. ℞. [⁝] PAISIVS CIVITAS· Même croix. Mêmes lettres.

Æ. 16 mm. — Obole, 0 gr. 48 (Z 650). Pl. I.

(*Rev. num.*, 1911, n° 87). Obole 3 *a*). Introd., p. VI.

Philippe Ier.

23. PHILIPPVS REX, sans grènetis intérieur. Dans le ch., ωA, du type ω3 du tableau, l'A barré du type A3, les jambages posés obliquement, mais avec base comme au jambage gauche de A1 ou A2, l'une et l'autre lettre suspendue par un pal aux branches de l'X de la légende circulaire, avec croisette (✠ 7) sous l'X entre les pals. ℞. PARISIVS CIVITAS rétrograde excentrique, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, can-

tonnée de ʌ (ʌ9) retourné au 2 et ω au 3, tous deux suspendus (en admettant que la légende commence au milieu à gauche).

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 96 (C 3448). Pl. I.

Les barres verticales des lettres et les I sont plutôt rectilignes au dr. (I1 ou I4 du tableau), en deux triangles au revers (I2). Lettres : ʌ5 ; C10 ; E4 ; H1 ; L1 ; P1, 2, 3, 4 ; R1 f ; S4 ; T7 ; V8 ; X3 (large).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 4). Introd., p. VII.

Louis VI le Gros.

24. ✠ HLVDOVICVS, sans grènetis intérieur, lég. commençant au milieu à gauche. Dans le ch., REX ; au-dessus et au-dessous, un annelet. ℞ ✠ CIVITAS PARISI, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées et cantonnée d'un S aux 2 et 3, la croisette en haut.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au revers comme au droit (I4/5 du tableau), mais les lettres sont plus grandes au droit qu'au revers. Lettres (pour les trois numéros) : A1, 2, 3 ; C2, 10 ; D1/6 ; E9 ; L4 à 7 ; O1 ; P7 (non fermé) ; R5 l ; S2/4 ; T2 ; V5 ou 7 ; X2 ; ✠ 3 au dr. et ✠ 4 au rev.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. Pl. A, fig. 20 et Pl. I.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. VII.

25. Autre exemplaire, avec globule dans le C (?) au droit et V11.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 90.

Denier 1). Introd., p. VII.

26. Autre exemplaire, avec V5.

Æ 20 mm. — Denier (très échancré), 0 gr. 85.

Denier 1). Introd., p. VII.

27. LVDOVICVS REX, sans grènetis intérieur. Dans le ch., ωA, l'ω du type ω3, l'A du type A2, suspendus par des pals à l'X de la légende circulaire (type brouillé). ℞. PARISII CI[VI]TA (*Parisii Civitas*), entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont à peu près pareils (presque rectilignes, I4), et le module est le même, au droit et au revers. Lettres : A barré, dont on ne distingue que les extrémités de l'entablement, en globules ; C1, 10, 13 ; D1/6 ; E1/2 ; L4 à 7 ; O1 ; P7, 10 ; R5d : S2 à 4 ; T1 ; V5,6, 11 ; X3.

Æ 20 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 72. Pl. I.

Denier 4). Introd., p. VII.

28. **LVDOVICVS REX**, sans grènetis intérieur. Dans le ch., **ωA**, l'ω du type ω 3, l'A du type A3, suspendus par des pals à l'X de la légende circulaire ; entre les pals, une croisette ; à g. et à dr. des pals, un annelet. ℞ : **PARISII CIVI** entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, cantonnée de **ωA** suspendus aux 2 et 3.

Mêmes lettres qu'au n° précédent, sauf Λ9 (non barré).

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 87. (C 3455.) Pl. I.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 5). Introd., p. VII.

Bourges

Louis VI et Louis VII

29 ✠ **LVDOVICVS REX**, entre deux grènetis. Tête de face barbue et coiffée d'une couronne polygonale, la barbe fleurie ; la coiffure est ornée de deux annelets. ℞. ✠ **VRBS BITVRICA**, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées (Croix grecque ou hospitalière).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4 du tableau). Lettres petites et épaisses : A 12 (large et sans chapeau), qui semble au premier abord composé de deux lettres distinctes, telles que **AE** liés et I, d'où la lecture de Hoffmann **BITVRICRI** ; B2 ; C 16, 17 ; D 1/6 ; E 7 ; L 5, 14 ; O 1 ; R 5 m. et p. mais plus ramassé ; S 5 ; T 5 (à entablement épais) en deux poinçons séparés ; V9 (en trois triangles égaux) ; X 4 ; ✠ 5 au dr., ✠ 7 au revers.

Æ 20 mm. — Denier (ébréché), 0 gr. 90. (C 3461) Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. X.

30 ✠ LVDOVICVS REX. Même tête, mais de galbe allongé. ℞ ✠ VRRS RITVRICA (*sic*) Même croix. Barres verticales et I semblables. Lettres : A 4, mais épais ; B en forme d'R à queue courte ; C, D, E, L, O, pareils au n° 29 ; R 5g au revers ; S 7 ; T, V pareils ; X 8 (bouleté) ; ✠ 7.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. (Y 1645.) Pl. II.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp.) Denier 1 b). Introd., p. x.

31. ✠ LVDOVICVS REX. Tête de face barbue et coiffée d'une couronne polygonale, la barbe fleurie ; la coiffure est ornée de deux globules ou besants. ℞ VRBS BITVRICA. Croix à long pied coupant la légende, les trois bras fleuronnés, évidée en cœur (croix latine dite « bourgeoise »).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4 du tableau), mais non petites ni ramassées comme précédemment. Lettres : A 12 (sans chapeau) ; B 1/2 ; C 13 ; D 1/6 ; E 8 ; L 5 ; O 1 ; R 6g ; S 4, 7 ; T 1/5 ; V 8/9 ; X 8 (bouleté) ; ✠5.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 10 (Y 1646.) Pl. II.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp.) Denier 2). Introd., p. xi.

32. ✠ LVDOVICVS REX. Même tête. ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Même croix. Mêmes lettres, sauf L 4, R 6f.

Æ 19, 5 mm. — Denier, 1 gr. 04 (A 2735.)

(Don Berry, 1850). Denier 2) Introd., p. xi.

33. ✠ LVDOVICVS R[E]X. Même tête. ℞ ✠ VRBS BITVRICA. Même croix. Mêmes lettres, sauf C 10, L 12.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 03. (C 3502.)

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 2). Introd., p. xi.

34. ✠ LVDOVICVS REX. Même tête. ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Même croix. Mêmes lettres qu'au n° 31.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 97. (C 3501.)

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 2). Introd., p. xi.

35. Autre exemplaire, à demi effacé.

Æ 19 mm. — Denier 0 gr. 97.

Denier 2). Introd., p. xi.

36. ✠ IVDOVICVS REX (*sic*). Même tête. ℞. Pareil au précédent.
Æ 19, 5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (Y 1647.)
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp.) Denier 2 c). Introd., p. xi.

37. ✠ LVDOVICVS RIX (*sic*). Même tête. ℞. Pareil au précédent. Mêmes lettres, sauf C 11 et R 60 ; de plus, l'L se compose d'un seul poinçon, un I, dont la base s'allonge un peu plus à dr. qu'à gauche.
Æ 19 mm. — Denier, 1 gr.
(Probablement, l'exemplaire décrit par Le Blanc). Denier 2 d). Introd., p. xi.

38. ✠ LVDOVICVS REX. Même tête, ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Même croix. Mêmes lettres qu'au n° 31, mais l'R à queue longue.
Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 45. (C 3515.) Pl. II.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Obole 2). Introd., p. xi.

Philippe Auguste.

39. PHILIPVS REX. Tête de face barbue, allongée, et coiffée de la couronne polygonale, la barbe fleurie ; la coiffure est ornée de deux besants. ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Croix à long pied coupant la légende, les trois bras fleuronnés, évidée en cœur (croix latine dite bourgeoise).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes et à courte base (I5/6). Lettres du tableau : A14 (en 5 poinçons) ; B5 ; C11 ; E9b ; H5 ; L9 ; P8/9 ; R60 ; S7 ; T5 (à tête épaisse) ; V6 au dr., 8 au revers ; X7[a] ; ✠ 7.
Æ. 19 mm. — Denier, 0 gr. 89. (C 3555). Pl. II.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. xi.

40. ✠ PHILIPP[V]S REX. Même tête, arrondie. ℞. ✠ VRBS BITVRICA. Croix à branches égales bouletées et fleuronnées, évidée en cœur (croix grecque ou hospitalière).

Mêmes lettres, avec B1 ; R61 ; S12 ; V8 au dr. ; X7 ; ✠ 7/5.
Æ. 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 07.
Denier 2). Introd., p. xi.

41. Autre exemplaire.
Æ. 19,5 mm. — Denier, 1 gr. (Y1701). Pl. II.
(Anc. coll. Caron. — Don Beauchamp). Denier 2). Introd., p. xi.

Château-Landon.

Philippe Ier.

42. ✠ PHIILPPVS RE[X] (*Philippus rex*), légende commençant au milieu à g. Monogramme d'Eudes dégénéré et retourné de bas en haut et de dr. à g. ℞. ✠ LANDⵙNIS CASTA. Croix à branches égales légèrement évasées, cantonnée de deux croisettes (aux 1 et 4).

Les barres verticales des caractères et les I sont en deux triangles peu réguliers et médiocrement épais (I2 second du tableau et access. I9, 10). Lettres : A4; A5 ou A4/5 avec une branche seule en équerre; C3, 13; D2,4; E5; H2; L2; N2; O7 (losangé); P2,3,4; R2d,f,q; S4; T1; V8; X2; ✠ 7,8.

Æ. 21. Denier, 1 gr. 25. (G(M)191). Pl. II.

(Anc. coll. de la Monnaie). Denier 1). Introd., p. XIII.

43. ✠ PHIILPPVS REX. Débris de monogramme. ℞. ✠ IAN[Dⵙ]INS AƆSTA (*sic*). Croix sans cantonnement.

Æ. 16 mm. — Obole, 0 gr. 65. (C 3442). Pl. II

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Obole 1d). Introd., p. XIV.

44. ✠ PHIIIPPVS REX. Débris de monogramme. ℞. ✠ IANDⵙINS CASTA. Croix sans cantonnement.

Æ. 16,5 mm.— Obole, 0 gr. 65. (C 3443). Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Obole 1d). Introd., p. XIV.

Louis VI et Louis VII.

45. ✠ LVDOVICVS REX I. Dans le champ, un pal, accosté, à dr. et à g., d'un S couché (S4 du tableau) que complète un annelet au-dessus et au-dessous. ℞. ✠ LAIII·ⵙIIIS CASTA (*Landonis casta*). Croix légèrement évasée, sans cantonnement.

Les barres verticales des caractères et les I sont composés de deux triangles appointés irréguliers (I1 du tableau). Lettres : A5; C9, 13, 14; D1 à 6; E1 à 5; L2; O1,7; R2d,e; S4,10; T1/7; V8/9; X2, plus ou moins dressé en croisette; ✠ 7.

Æ. 19 mm. — Denier, 1 gr. (C 3464). Pl. II.

Denier 1). Introd., p. XIV.

46. ✠ LVDOVICV[S] REX (la croisette en forme de T). Dans le ch., un pal, accosté à dr. et à g. d'une croisette (✠ 6 du tableau) que complète un annelet au-dessus et au-dessous. ℞. ✠ L[AN]-D◇NIS CASTA. Croix légèrement évasée, cantonnée d'un annelet aux 2 et 3. Mêmes lettres.

Æ. 20 mm. — Denier (échancré), 1 gr. 12. (M 6266).

Pl. B, 41 et Pl. II.

Denier 2). Introd., p. XIV.

47. ✠ LVDOVICVS REX. Dans le ch., de g. à dr. : 1° Une sorte de crosse en forme de ꟼ pointé et fiché; 2° un pal; 3° une croisette (✠ 6 du tableau) au-dessous et au-dessus d'un globule ou besant. ℞. ✠ LAIII◇IIIS CASTA. Croix légèrement évasée, cantonnée d'une croisette (✠ 8 du tableau) aux 2 et 3.

Mêmes lettres.

Æ. 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 02. Pl. II.

Denier 3a). Introd., p. XIV.

48. ✠ LVDOVICVS REX (la croisette disloquée, genre ✠ 9 du tableau). Dans le ch., de g. à dr. : 1° une croisette (✠ 6), au-dessous et au-dessus d'un globule ou besant; 2° un pal; 3° une sorte de crosse en forme de ꟼ fiché. ℞. ✠ LAIID◇IIIS CASTA. Croix légèrement évasée, cantonnée d'une croisette aux 2 et 3 (✠ 7).

Mêmes lettres.

Æ. 19 mm. Denier, 0 gr. 82. (Y 1648). Pl. II.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 4). Introd., p. XIV.

49. Pareil au précédent. ℞. ✠ LAIII◇IIIS CAST. La croix est cantonnée aux 1 et 4.

Lettres menues et négligées, avec abandon des triangles additionnels (chapeau ou base) de l'Λ, de l'◇ et de l'V; croisette, au revers, en _I_.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3465.) Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 4a). Introd., p. XIV.

50. Pareil au précédent. ℞. ✠ LAИI◇IIIS CAST. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 87. (C 3456.)
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 4a). Introd., p. xiv.

51. Pareil au précédent. ℞. ✠ IAIIIOIIIS CAST· Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 97.
Denier 4a). Introd., p. xiv.

52. ✠ LVDOVICVS REX. Pal accosté de deux crosses, chacune surmontée de trois globules. ℞. ✠ LANDONIS [C]ASTA. Croix légèrement évasée, cantonnée d'un S (S 4/8) aux 1 et 4.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit (I4 du tableau) sauf pour l'E; en deux triangles irréguliers au revers (I2). Lettres : A5; C14; D6 au dr., D2 au rev.; E5; L5 au dr., 2 au rev.; N3 barré en N2; O1,7; R6f; S4/8; T7; V8; X2; ✠ 6 au dr., ✠ 7 au revers.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 07. (M 6265.)
Denier 6). Introd., p. xv.

53. Même droit. ℞. ✠ LAND·ONIS [C]ASTA. Même croix pareillement cantonnée.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 07. (M.-W. 62.) Pl. II.
(Legs Maxe-Werly). Denier 6a). Introd., p. xv.

Dreux ou Montreuil (?)

Philippe Ier.

54. ..... IRI · VS : III RIX. Croix à branches égales pattées, cantonnée de T, Ω, Ω, Ƨ. ℞. ✠ CA.. RAII..... TЯ. Église à deux étages, le clocher surmonté d'une croix (celle de la légende), avec deux fenêtres dans la nef et une croix à la galerie supérieure.
Æ 19.5 mm. — Denier, 0 gr. 80. (C 3451.) Pl. II.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier, Introd., p. xviii.

Dreux.

Philippe Ier.

55. (Croisette bouletée) FILIP-S REX I. Église à deux étages, c'est-à-dire une nef et un clocher avec toit en bâtière, le clocher surmonté d'une croix bouletée (celle de la légende), les fenêtres ou ornements de la nef remplacés par des besants montés sur tiges, dont 3 en bas et 1 à la galerie supérieure. La barre, qui remplace l'V dans le nom du roi, est placée à l'exergue de l'édifice, à qui elle fait un soubassement. ℞. ✠ DRVCAS CASTA. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées, cantonnée de deux Ω (aux 1 et 4).

Caractères relâchés. Les barres verticales et les I sont rectilignes incurvés au droit (I4 du tableau), en deux triangles au revers (I2). Lettres : A4, 6 ; C10, 13 ; D4 avec le croissant de 6 ; E8 ; F2 ; L5 ; P8 ; R6d ; S4,8 à 11 ; T1 ; V8 ; X2 ; ✠ 10 (bouletée) au dr., ✠ 6 au revers.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 12. (C 3450.) Pl. C, 49 et Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XIX.

56. (Même croisette) FILIP-[S] REX I. Même type. ℞. ✠ DRVCAS CASTA. Même croix, cantonnée aux 2 et 3. Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95.

Denier 1). Introd., p. XIX.

Louis VI.

57. (Croissant) L[V]DOV-CVS REX. Église à deux étages, d'un dessin plus sommaire que précédemment, le clocher surmonté d'un besant et d'un croissant (celui de la légende) et accosté de deux besants (celui de gauche peu visible) ; à l'intérieur de l'église, pas de dessin apparent. ℞. ✠ DRVCA[Ƨ] CAƧTA. Croix à branches égales à peine évasées, et pattées, cantonnée de deux Ω (aux 2 et 3).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I6, I7) au droit dans cette série ; en deux triangles pointus et

réguliers au revers (13). Lettres : A4 ; C13 ; D7.8 ; E10 ; L9 ; O1 ; S5 ou Ƨ1 ; T7 ; V11 au dr., 8 au rev. ; X2 ; ✠ 7/6 ; R7s au dr., 3f au revers.

Æ 17 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 90. (C 3487.) Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1b). Introd., p. xx.

58. (Croisette bouleté) LVDOVᴉCVS REX. Même type ; mais il y a un besant dans la nef de l'édifice, un autre dans le clocher (ou trois besants et un besant portés sur des tiges comme sous Philippe Ier, mais effacés ?) et pas de besant en accostement. ℟. ✠ DRVCAƧ CAƧTA· Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3476.) Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1c). Introd., p. xx.

59. ✠ LVDOV·CVƧ REX· Même église, ornée de trois besants à la nef et un besant au clocher, portés sur des tiges, deux besants en accostement. Croisette initiale non bouletée. ℟. ✠ DRVCAƧ CAƧTA· Même croix, cantonnée 1 et 4. — Mêmes lettres.

Æ 14, 5 mm. — Obole, 0 gr. 52. (L 4293.) Pl. II.

Obole, Introd., p. xx.

60. Autre exemplaire.

Æ 15 mm. — Obole, 0 gr. 37 (échancré). (C 3458.)

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole, Introd., p. xx.

61. ✠ LVDOV·CVS REX. Eglise, d'un dessin soigné, à deux étages ; on voit nettement deux cloches suspendues dans la nef et une cloche à la galerie supérieure ; à hauteur de celle-ci, sur le rebord du toit, deux besants portés sur des tiges ; un besant plus menu surmonte le tout, indépendamment de la croisette du faîte (celle de la légende). ℟. ✠ DRVCAƧ CAƧTA· Même croix que précédemment, cantonnée (aux 2 et 3) d'une fleur de lis, dont le pied est à section dr. horizontale.

Mêmes caractères qu'au n° 57, mais très soignés, avec contraste frappant entre l'écriture rectiligne du droit et l'écriture pointue du revers ; l'X3 petit et un S5 en ficelle de largeur uniforme (S plain).

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (L 1219.) Pl. II.

(Vente Hoffmann de 1887.) Denier 2). Introd., p. xx.

Dun-le-roi

Philippe Ier

62. [P]HI[L]IPPVS [R]EX, lég. commençant à g. Dans le ch., monogramme d'Erbert, comte du Mans. ℞. CA[ST]ELLVM DON. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un ω et d'un ʌ (A3 du tableau).

Les barres verticales des caractères et les I sont composés de deux triangles appointés, mais moins étranglés qu'à Chateau-Landon (I2 du tableau). Lettres : A6 ; C13 ; D2 ; E5 ; H2 ; L2/3 ; M1 ; N3, barré N1 ; O1 ; P3,4,5 ; S4 ; V8 ; X7.

Æ 20 mm. — Denier, o gr. 87. (C 3441.) Pl. II.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. XXI.

Étampes

Philippe Ier

63. ✠ PHLЯX REX-I (*sic*). Monogramme carolin par un ⊏ (pour *Philippus rex-i*) lég. commençant au milieu à g., entre deux grènetis. ℞. PHIL'PVS C STΛMPIS (*Castellum Stampis*). Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes avec base (I5 du tableau) ou sans base (I7 : E, le second I) au droit, rectilignes (PH) ou étranglés en deux triangles (les autres : I2) au revers. Lettres : A5 ; C19 ; E10 ; H3 ; L11 au dr., L2 au rev. ; M1 ; P8 au dr., P4 au rev. ; R6e ; S4 ; T1 ; V8 ; X7 ; ✠ 5.

Æ 21 mm. Denier, 1 gr. 15. (N 5004.) Pl. III

Denier 1). Introd., p. XXIII.

64. Même droit ℞. STΛMPIS CΛSTELLVM. Croix à branches égales pattées. Mêmes lettres, avec, au revers, E5, et un M2.

Æ 16, 5 mm. — Obole, o gr, 52. (D 3469.) Pl. III.

Obole 1 a). Introd., p. XXIII.

65. ✠ PHI[L']PVS X RE... Monogramme carré d'*Odo rex*.

℞. [S]TAMPIS [C]ASTELL[VM]. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un A (A1 du tableau) aux 1 et 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes irréguliers au droit (I1), étranglés au revers (I2). Lettres: H1, R7f et les mêmes que précédemment; de plus, LI liés (LI1) est probable.

Æ 21,5 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 85. (C 3444). Pl. III.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 2). Introd., p. XXIV.

66. ✠ PHIL'P[VS] X REX-I· Porte de ville, composée d'une traverse et de deux montants qui se prolongent par des tiges, chacune surmontée d'un besant; elle est sommée de la lettre I, accostée de IC (couchés) à g., I2 (couchés) à dr., meublée à l'intérieur de AR (lettres couchées). ℞· STAMPIS CASTELLVM. Croix à branches égales pattées, accostée d'un 2 aux 1 et 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I1/7) au droit, étranglés au revers (I2). Lettres : A5 ; C13 ; H1 ; LI1 au droit, L2 au revers ; M1 ; P4/7 ; R1/7 f ; S4; 21 ; T1 ; V8 ; X2 ; ✠4.

Æ 21,5 mm. — Denier, 1 g. 07. (C 3450). Pl. III.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849. Denier 5). Introd., p. XXIV.

67. ✠ PHIL'PVS X REX-I· Même porte de ville. ℞· STAMPIS CASTELLVM. Même croix. — Lettres : C3 ; L2/3 au rev. ; M2 ; S4, 10; et les mêmes que précédemment.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 90. (Y 1649.)

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 5). Introd., p. XXIV.

68. ✠ PHI[L']PVS X REX-I· Même porte de ville, accostée pareillement. ℞. STAMPIS [C]ASTELLVM· Même croix. — Mêmes lettres qu'aux Deniers.

Æ 16,5 mm. — Obole, 0 gr. 50. (C 3447). Pl. III.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Obole 5). Introd., p. XXIV.

Louis VI et Louis VII.

69. ✠ [L]ODOVIC[VS REX-]I. Porte de ville, composée d'une tra-

verse et de deux montants qui se prolongent par des tiges, chacune surmontée d'un besant ; la porte est accostée de [I]C à g., [I] en haut, I2 à dr. (l'2 disloqué), meublée de AR. ℞. [STAMP]IS [CA]STELLVII. Croix à branches égales évasées et pattées, cantonnée d'un S aux 1 et 4 (S8 du tableau).

Æ 20,5 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 92. (Y 1650). Pl. III.
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 2). Introd., p. XXIV.

70. ✠ LODOVICVS RE[X] I. Dans le ch., lettre E (E9 du tableau), accostée à g. d'un annelet, à dr. de *quatre* besants superposés et d'une croisette en X (X2 du tableau), la légende commençant au milieu à gauche. ℞. STAMPIS CASTEILVII (ou CASTELLVII par IL liés faisant LL). Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un A (A4) aux 1 et 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont irréguliers et étranglés (I1, 2) au droit comme au revers. Lettres : A4 (celui de STAMPIS plus petit que les autres lettres et au-dessus) ; A5 ; C14 ; D1 ; E5 ; L2 ; M2 ; O1 ; P3 ; R40 ; S4, 10 ; T2 ; V8, 9 ; ✠5.

Æ 20 mm. Denier, 1 gr. 11. (Y 1659). Pl. III.
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd., p. XXV.

Les monnaies suivantes (depuis le nº 71), répétitions ou variétés des mêmes types, sont de conservation ou de style médiocre ; les lettres, d'abord assez bonnes, puis de plus en plus menues et négligées (à partir du nº 79) affectent d'ailleurs la même forme que précédemment ; on y remarque, en outre, des A sans chapeau en cantonnement de la croix (nºs 81, 82, 84, 85, 87, 88) ; D4 ; L3, 7, 8, 11, 12, 13 ; N pour M : T1 ; V11 ; X2 ; +8, 9.

71. ✠ LODOVICVS RE+ I. Dans le ch., le même E pareillement accosté. ℞. STANPIS CASTELLVII. Croix cantonnée de deux A.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 88. Pl. III.
Denier 3). Introd. p. XXV.

72. ✠ LODOVI[C]VS REX I. Dans le ch., même E pareillement accosté ℞. STANPIS CASTELLVII. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 87. (C 3473).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 3). Introd., p. XXV.

73. ✠ LODOVIC[VS] R[EX I]. Dans le ch., même E pareillement

accosté. ℞. [STA]MPIS CASTEL·LVM· Croix cantonnée de deux A.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. (C 3470). Pl. III.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 3c) à f). Introd., p. xxv.

74. ✠ LODOVICVS RE+ I· Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. STAIIPIS CASTELLVII· Croix cantonnée de deux A.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 89. (Y 1656).

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd., p. xxv.

75. ✠ LODOVICVS RE+ I· Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. STANPIS CASTELLVN· Croix cantonnée de deux A.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 98. (Y 1657).

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd., p. xxv.

76. ✠ LODOVICVS REX [I]· Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. STAMPIS CASTELLVM· Croix cantonnée de deux A barrés.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 92. (Y 1658).

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd., p. xxv.

77. ✠ LODOVICVS [RE]+ I· Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. STAIMPIS (l'A petit ; MP liés) CASTELLVM· Croix cantonnée de deux A barrés.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 02. (Y 1660).

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd., p. xxv.

78. ✠ LODOVICVS RE+ I· Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. STAMPIS CASTELLVM (point dans le C). Croix cantonnée de deux A.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 85. (Y 1661). Pl. III.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3c). Introd., p. xxv.

79. ✠ LODOVICVS R[X]E[I] (*sic*). Dans le ch., lettre E, accostée à g. d'un annelet, à dr. de *trois besants* superposés et d'une croisette en X. ℞. STAIIS (l'A petit) CVSTEILVI (*sic*). Croix cantonnée de deux A.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 90. (Y 1654). Pl. III.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 4). Introd., p. xxv.

80. ✠ **LODOVICVS REX**. Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. **STAIPIS CASTE[IIVN]**. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19, 5 mm. — Denier, 0 gr. 82. (Y 1653).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 4). Introd., p. xxv.

81. ✠ **LODOVICVS REX I**. Dans le ch., même E pareillement accosté, l'annelet remplacé par un besant. ℞. **STIPIS CASEIIVSII** (*sic*). Croix cantonnée de deux A.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. (Y 1655).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 4). Introd., p. xxv.

82. ✠ **LODOVICVS REX**· Dans le ch , lettre E accostée à g. d'un annelet, à dr. de *deux besants* superposés et d'une croisette en X. ℞. Lég. confuse. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. Pl. III.

Denier 5). Introd., p. xxvi.

83. ✠ **LODOVICVS REX**. Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. **STIPIS CASTELLVM**. Croix cantonnée de deux A.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 98. (Y 1651).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 5). Introd., p. xxvi.

84. ✠ **LODOVICVS REX**. Dans le ch., même E pareillement accosté. ℞. **STIPIS CASTEILVII**. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05.

Denier 5). Introd., p. xxvi.

85. ✠ **LODOVICVS REX**· Dans le ch., même E pareillement accosté, l'annelet remplacé par un besant. ℞. **STIPIS CAST[ELLV]II**. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 87. (Y 1652).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 5). Introd., p. xxvi.

86. ✠ **LODOVICVS REX**. Dans le ch., lettre E accostée à g. d'un annelet, à dr. d'une croisette en X, *sans besant*. ℞. **STAIIIS CVTELLVTII**. Croix cantonnée de deux A.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 90. (C 3471). Pl. III.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 6). Introd., p. xxvi.

87. ✠ **LODOVICVS REX**. Dans le ch., lettre E privée de son jambage

central (E), accostée à g. d'un annelet, à dr. d'une croisette en X. ℞. STAIIIS CVTEILVTI. Croix cantonnée de deux A.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 88. Pl. D, fig. 67 et Pl. III.
Denier 7). Introd., p. xxvi.

88. Autre exemplaire.
Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 10. (C 3472).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 7). Introd., p. xxvi.

89. ✠ LODOVICVS RE + I. Dans le ch., lettre E accostée comme au n° 70 (quatre besants). ℞. STAIIPIS CASTELLVII. Croix cantonnée de deux A.
Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 60. (C 3459). Pl. III.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1839). Obole 3). Introd., p. xxv.

90. ✠ LODOVICVS REX. Même droit (?), confus. ℞. [STA]IIPIS CASTELLV[II]. Croix cantonnée de deux A.
Æ 15,5 mm. — Obole, 0 gr. 40. (C 3454).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole 3). Introd., p. xxv.

91. ✠ LODOVICVS RE + I. Dans le ch., lettre E accostée comme au n° 86 (annelet et croisette sans besant). ℞. STAIIPIS CASTELLVII. Croix cantonnée de deux A.
Æ 16,5 mm. — Obole, 0 gr. 57. (C 3452). Pl. III.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole 6). Introd., p. xxvi.

92. ✠ LODOVICVS REX ⁝ Croisette posée sur un pal, accosté de II et II (I7 du tableau, le triangle supérieur plus petit). ℞. STAMPIS CASTELLVM. Croix cantonnée d'un S aux 2 et 3.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4) au droit, étranglés en deux triangles au revers (I2). Lettres : A4 ; C12 ; D1 ; E1 au dr., E5 au revers ; L5 au dr., L2 au rev. ; M2 ; O1 ; P3 ; R50 ; S4,10 ; T1,2 ; V8 ; X2 ; ✠4/5.
Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 55. Pl. III.
Obole 8a). Introd., p. xxvi.

Mantes.

Philippe Ier.

93. [S]IIII .... RC (*Silippus rex*?). Monogramme odonique dégénéré,

qui se compose de deux annelets et deux croisettes en quinconce, avec point central (autrement dit : deux annelets superposés, accostés de deux croisettes, si la légende commence en haut). ℞. [ꟽ]ЄD[AN]T[Є]VN CAT (*Medanteum cast.*). Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes incurvés (I4), les bases légèrement arquées (cf. I8). Lettres : A5 ; C13 ; D2 ; Є2 ; N9 (en H) ; R 4d ; S4 ; T1,2 ; V8.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 06. (F 1621). Pl. III.

(Don Muret, 1868). Denier). Introd., p. XXIX.

Louis VI.

94. ·L[V]IOVICVS ※ REX (ou ※ REX · LVIOVICVS). Croix à branches égales pattées. ℞. ꟽЄƆVIITE CA[ST]RV (l'II, déformé par les bavures, présente l'aspect de SΓ?). Monogramme pareil au monogramme odonique du Denier de Philippe I[er], mais sans point central.

Les barres verticales des caractères et les I sont étranglés, en deux triangles appointés irréguliers (entre I2 et I3). Lettres : A barré genre A10 ; C13 ; E6 ; Є2/3 ; L3/4; ꟽ1 ; O1 ; R3 f.; S3,4 ; T1; V6; X2.

Æ 21 mm. — Denier, 0 gr. 88 (F 4126). Pl. III.

(Don du comte de Dion, 1886). Denier 1a). Introd., p. XXX.

95. ·LVDOVICVS [※ RE]X. Même croix. ℞. ·ꟽЄTVИ CASTRVꟽ. Monogramme avec point central.

Mêmes lettres, sauf A10 non barré ; C en simple croissant ou C10 ; D4 ; ꟽ2 (en volute) et ꟽ1 (grosse lettre onciale).

Æ. 20 mm. — Denier, 1 gr. (F 4124). Pl. III.

(Don du comte de Dion, 1886). Denier 2). Introd., p. XXX.

96. · LV[D]OVI[C]VS ※ RCX. Même croix. ℞. °ꟽЄ[TV]И C[A]STRV (l'annelet initial grand comme un O). Monogramme sans point central.

Mêmes lettres qu'au n° 94, l'R maigre.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 22 (*sic*). F 4125). Pl. III.

(Don du comte de Dion, 1886). Denier 3). Introd., p. XXX.

Louis VII.

97. ✠ LVDOVICVS REX. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un annelet aux 1 et 4 (si la légende commence en haut). ℞. ✠ CASTRVII ИATA (*Castrum Mata*). Monogramme odonique dégénéré qui se compose de deux annelets et deux croisettes en quinconce, avec annelet central (autrement dit : deux annelets superposés, accostés de deux croisettes, si la légende commence en haut).

Les barres verticales des caractères et les I sont étranglés, en deux triangles appointés irréguliers (I2), plus menus que sous Louis VI. Lettres : A4,5 ; C16, 17,18 ; D1/6 ; 4 ; E1/6 ; L2/3 ; И ; O1 ; R2e ; S4 ; T1/6 ; V6/11 ; X2 ; ✠ 7/9.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3467). Pl. IV.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. xxx.

98. ✠ LVDOVICVS RIX. Même croix. ℞. ✠ [C]ASTRVN NAT. Même monogramme. — Mêmes lettres qu'au n° précédent.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 88. (Y 1668). Pl. IV.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1a). Introd., p. xxx.

Dans les n°s suivants, les barres verticales des caractères et les I sont plus pointus (13). Mêmes lettres, mais C16 plutôt que C18 et un C20 (n° 99) ; E6 plutôt que E1 ; N2 ou 5 avec ou sans le bouleté ; T7 plutôt que T1, tantôt petites (n° 102), tantôt plus grandes (n° 103).

99. ✠ LVDOVI[C]VS REX (rétrograde). Même croix. ℞. ✠ CASTRVII NAT.

Même monogramme.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 15. (C 3466). Pl. IV.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. xxx.

100. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix, mais cantonnée aux 2 et 3. ℞. ✠ CASTRVII IIAT. Même monogramme.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 90. Pl. IV.

Denier 1e). Introd., p. xxx.

101. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℞. ✠ CASTRVII IIAT. Même monogramme.

Æ 20,5 mm. — Denier, o gr. 85 (Y 1662).
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1), Introd., p. xxx.

102. ✠ LVDOVICVS REX· Même croix. ℞. ✠ CASTRVII NAT (l'N bouleté). Même monogramme.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05.
Denier 1). Introd., p. xxx.

103. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℞. ✠ CASTRVII NAT. Même monogramme.
Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 06.
Denier 1). Introd., p. xxx.

104. ✠ LVDOVICVS REX· Même croix· ℞. CAƧTRVII NAT· Même monogramme.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 02. (Y 1667). Pl. IV.
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1c). Introd., p. xxx.

105. ✠ ·LVDOVICVS REX· Même croix· ℞· ✠ CA·ƧTRVN NAT (l'N bouleté). Même monogramme.
Æ 19,5 mm. — Denier, o gr. 90. (Y 1666). Pl. IV.
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1 f) g). Introd., p. xxx.

106. ✠ LVDOVICVS REX· Même croix. ℞. ✠ CASTRVII N°AT (l'N bouleté). Même monogramme.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 92. (Y 1663).
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Dehier 1h). Introd., p. xxx.

107. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℞· ✠ CASTRVINIAT (*sic*). Même monogramme.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 12. (G (A) 2757). Pl. IV.
(Anc. coll. de l'Arsenal). Denier 1d). Introd., p. xxx.

108. ✠ · LVDOVICVS REX· Même croix. ℞. ✠ CA·ƧTRVII NAT (N bouleté). Même monogramme.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 98. (Y 1664).
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1 f) g). Introd., p. xxx.

109. ✠ · LVDOVICVS REX· Même croix. ℞. ✠ CA·ƧTRVII N°AT (N bouleté). Même monogramme.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 95. (Y 1665). Pl. IV.
(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1 f) h). Introd., p. XXX.

MONTREUIL-SUR-MER

Louis VI et Louis VII

110. ✠ RE[X] LODOVICVS. Eglise à deux étages, comme celle de Dreux, mais dans des proportions un peu différentes, plus écrasée, le toit surmonté d'une croisette (celle de la légende), avec deux fenêtres en forme d'O ouvert à la base dans la nef. ℞. ✠ MONSTEROLVM. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées, cantonnée d'un ꟽ (ou ω renversé) au 1, d'un dessin en quatre globules aux 2 et 3, d'un Λ (= A) au 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes avec base (14). Lettres : C 16/21 ; D 1/6 ; E 8 ; L 5, 6, 7 ; N 6 ; O 3, 4 (O longs) ; R 6 t ; S 7 ; T 3 ; V 7 horiz.; ✠ 7.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3474). Pl. IV.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. XXXII.

111. ✠ REX LO[DOVIC]VS. Même église. ℞. ✠ MONSTEROLVM. Même croix cantonnée ::, ꟽ, Λ, ::. — Mêmes lettres et X 6.

Æ 20 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 85. (C 3477).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. XXXII.

112. ✠ LOIЄIVU REX (*Lodeirc rex*). Croix à branches égales évasées et pattées, cantonnée d'un Ω aux 1 et 2, d'un U au 3, d'un ⊥ au 4. ℞. ✠ MONSTEROLV. Même église, mais où la fenêtre (ou ornement en demi-cercle) est unique et placée dans la galerie supérieure. — Mêmes lettres, sauf M 3 (au double jambage croisé) et O 8 (en fleuron); ✠ 4. (U = C renversé?).

Æ 20 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 78. (Y 1785). Pl. IV.
(Don du comte de Lhomel, 1913). Denier 3). Introd., p. XXXII.

113 à 117. — Même église, mais de style sommaire, le rez-de-chaussée réduit à des piliers sans mur, et le premier étage meublé d'un besant ; au revers, même croix, sans cantonnement. Nous ne possédons, à ce type, que des exemplaires sectionnés à

dessein et dès l'époque, évidemment, pour représenter autant d'Oboles.

Mêmes lettres qu'au 1er type, dont O 3, 4, 5, 6 (O long); de plus, Є 2, 3, 5; des R en forme de D au revers sur 115, 116; après LVDOVIC, le signe abréviatif du tableau.

(Don Serrure, de la trouvaille de Corbie). Deniers — oboles 4 d). Introd., p. XXXIII.

Les légendes sont :

113. [✠ LODЄV]ICꝰ REX. Eglise, dont la gauche, seule visible, est accostée de deux globules ou besants. ℞. ✠ [MONS]TЄROLV. Croix.
Æ 18,5 mm. — Obole, 0 gr. 45. (F 8617). Pl. IV.

114. [✠ LODЄV]ICꝰ REX. Même église, dont la gauche, seule visible, est accostée d'un croissant et d'un besant. ℞. ✠ [MONS]TЄROLV. Même croix.
Æ 19,5 mm. — Obole, 0 gr. 38. (F 8618).

115. [✠ LODЄVI]CꝰREX. Même église, pareillement accostée. ℞. ✠ M[ONST]ЄDO[L]V. Même croix.
Æ 20. — Obole, 0 gr. 47. (F 8619). Pl. IV.

116. [✠ LOD]ЄVICꝰ R[EX]. Même église, pareillement accostée. ℞. [✠ MON]STЄDOL[V]. Même croix.
Æ 19,5. — Obole, 0 gr. 48. (F 8620).

117. [✠ LODЄV]ICꝰ REX Même église, dont la droite, seule visible, est accostée d'un croissant (ou annelet) et d'un besant. ℞. ✠ MONST[ЄROLV]. Même croix.
Æ 20 mm. — Obole, 0 gr. 45. (F 8621). Pl. IV.

118. ✠ LVDOVI[C]VS RE, la croisette initiale tenant lieu d'X. Eglise d'un dessin très sommaire, figurée par deux grands et gros piliers, chacun en deux triangles appointés, qui reposent chacun sur un globule et un petit cône; le toit qui surmonte le tout porte un globule, très visible sur le grènetis en hachures, et une croisette (celle de la légende); l'édifice est accosté de

deux croissants et meublé de trois annelets. ℞. ✠ MVSTЄR[O]L. Même croix que précédemment, cantonnée de Ω aux 1 et 4, T aux 2 et 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont épais, rectilignes et barrés (I 6 du tableau), ce qui donne à la légende un galbe carré assez particulier. Lettres : D 1/6; E 10; Є 5; L 9; M 5; O 4 (O long aplati); R 8 s; S 7, mais de largeur uniforme, soit S 13 (S plain); T 8 (à pointes tombantes); V 7 horiz.; ✠ 11.

Æ 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 87. (Y 1669). Pl. IV.

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 7). Introd., p. XXXIII.

Philippe II

119. ✠ PHILIPVS RE. la croisette initiale tenant lieu d'X. Même église qu'au n° précédent, le petit cône et le croissant qui la supportent à dr. seuls visibles, et meublée de quatre globules. ℞. ✠ MOSTEROL. Croix cantonnée de Ω au 1, X aux 2 et 3, U au 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes barrés au dr. et au rev. (I 6). Lettres : E 10; H 5; L 9; M 5; O4; P 9; R 60; S 4/12; T 1; V 6/7; ✠ 8.

Æ 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 85. (L 1391). Pl. IV.

(Anc. coll. Ch. Robert). Denier 1 a). Introd., p. XXXIII.

ORLÉANS.

Philippe Ier.

120. ✠ D-I DE PEX PHL'PVS, combinaison de *rex Philipus* avec *Dei dextra*. Porte de ville formée de quatre montants dont les deux montants intérieurs ne supportent pas de traverse (ou traverse écrasée), dont les deux montants extérieurs supportent une traverse, et, dans leur prolongement, deux besants montés sur tige; la porte est accostée de NE (couché) à g., O (ouvert) en haut, [Ǝ]X à dr., meublée de [T]R, débris de *Dextra Benedicta*. ℞. AVREL'ANIS CIVITAS. Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes sans base et à peu près réguliers (I1/7 du tableau) au droit, les mêmes (R, E) ou étranglés (L, N, I) au revers (I2). Lettres : A5; C10; D1/6; E10; H1; L1 au dr., L2 au rev.; N2; P1/9; R7r; S4, Ƨ1; T1; V3/8; X3; LI liés n° 1; ✠ 4.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 17. Pl. IV.

Denier 2). Introd., p. xxxv.

121. ✠ PHILIPVS X REX D-I. Porte de ville à deux montants sans ornement, accostée à g. de RD (lettres couchées), Λ en haut, X à dr., E couché en bas, et meublée d'une croisette, lesquelles peuvent se lire (la croisette prise pour T) : D-E-X-T-R-Λ. ℞. ΛVRELIANIS CIVITΛƧ. Croix cantonnée de A renversé (A1) et ω aux 2 et 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont tous étranglés au revers (I2). Lettres du tableau : les mêmes, sauf E5 au rev.; R2r au rev.; X7; ✠ 4.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 20. Pl. IV.

Denier 4). Introd., p. xxxv.

122. Autre exemplaire.

Æ 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 22. (B 2121.).

Denier 4). Introd., p. xxxv.

Louis VI et Louis VII.

123. ✠ LVDOVICVS REX I. Porte de ville du premier type de Philippe Ier, avec quatre montants, deux traverses et deux besants montés sur tige, la porte est sommée d'un O, accostée d'un Ω à g. de trois traits horizontaux à dr., et meublée de quatre besants. ℞. ✠ ΛVREL'ΛИIS CIVITΛS. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un A renversé (A1) au 2, d'un O (ou annelet) au 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes et réguliers au droit comme au revers (I4). Lettres du tableau : A5; C12 à 16; D1/6; E2; L5, 6; O1; R4p; S4, 10; T7; V8; X2; LI liés n° 1; ✠ 6.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 20. Pl. IV.

Denier 1). Introd., p. xxxvi.

124. ✠ LVDOVICVS REX I· Même porte de ville avec Ω (Ω2) et quatre traits horizontaux, quatre besants. ℟. ✠ AVRELIAIIIS CIVITAS· La croix est cantonnée de V au 2, O au 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes et réguliers au droit (I4), étranglés et irréguliers au revers (I2). Lettres du tableau : A5 ; C11 à 18 ; D1/6; E10 au dr., E5 au rev. ; L4 au dr., L2 au rev. ; O1 ; R20 ; S4,8 ; T7 ; V8 ; X2/6; LI liés n° 2 ; ✠ 6.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 02. (Y 1676). Pl. IV.

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

125. ✠ LVDOVICVS RE+ I· Même porte de ville avec Ω et trois traits horizontaux, cinq besants (trois parfaitement visibles, et s. d. deux autres en plus). ℟. ✠ AVRELIAIIIS CIVITAS (rétrograde). La croix est cantonnée d'un V au 1, d'un O (ou annelet) au 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont, comme sur le précédent, rectilignes au droit, légèrement étranglés au revers; mêmes lettres (sauf R2p) mais d'un autre style, moins hautes et plus larges.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 98. (C 3469). Pl. IV.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

126. ✠ LVDOVICVS REX I· Même porte de ville, avec quatre besants plus petits, sommée d'un O, accostée d'un Ω à g. et à dr. ℟. ✠ AVREIIAIIIS CIVITAS· La croix est cantonnée de V (A non barré renversé) au 2, O au 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont étranglés et composés de deux triangles assez réguliers, au droit et au revers. Lettres : Λ5 ; C13,16; D1/6 ; E5/6; L2 ; O1 ; R2f; S4; T7 ; V8; X2; ✠ 6.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (Y 1678). Pl. IV.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

Les Deniers à la suite sont de facture négligée. Ils ont tous les barres verticales des caractères et les I étranglés irréguliers au droit comme au revers, l'I petit et inscrit dans l'L. Les lettres sont parfois déchiquetées, avec des D2, certains Λ privés de chapeau au revers et des V privés de base, des croisettes disloquées (+ 8, 9).

127. ✠ LVDOVICVS REX I· Même porte de ville qu'aux nos 123 à 125,

avec Ω et trois traits, quatre besants. ℞. ✠ AVRELIAИIS CIVI-TAS. La croix est cantonnée de V au 2, O au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 85.

Denier 1). Introd., p. XXXVI.

128. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; cinq (?) besants, dont trois bien visibles. ℞. ✠ AVRELIAIИS CIVITAS. La croix est cantonnée de A au 2, O au 3.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 02.

Denier 1). Introd. p. XXXVI.

129. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; quatre besants. ℞. ✠ AVRE LIAIIIƆ CIVTAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 03. (C 3481).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd. p. XXXVI.

130. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; trois besants. ℞. ✠ AVRELIVIIIS CIVTS. La croix est cantonnée de V au 2, O au 3.

Æ 20,5 mm. — Denier 1 gr. 05.

Denier 1). Introd., p. XXXVI.

131. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; trois besants. ℞. ✠ AVRELLVIIIS CITS. La croix est cantonnée de V au 2, O au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 99. (Y 1670).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

132. ✠ LVDOVICVS REX ·. Même porte de ville; trois besants larges. ℞. ✠ AVRE [LIAIIIS] CIVTS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 10 (Y 1674).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 1). Introd., p. XXXVI.

133. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; trois besants petits et espacés. ℞ ✠ AVRELAS CIVTAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05, (Y 1675).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

134. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville, avec point dans l'O

du haut; trois (?) besants, dont deux bien visibles. ℞. ✠ AVRELLAIIS CIVTAS. La croix est cantonnée de O au 1, A au 4.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 97. (Y 1671).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

135. ✠ LVDOVICVS RE† I. Même porte de ville; cinq besants. ℞. ✠ AVRELIAIIIS CIVTS. La croix est cantonnée de V au 2, O au 3.
Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 95. (Y 1679). Pl. IV.
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd. p. XXXVI.

136. ✠ LVDOVICVS RE† I. Même porte de ville; sept besants en chapelet. ℞. ✠ AVRELIAIIIS CIVTAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.
Æ 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 75 (C 3475).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

137. ✠ LVDOVICVS RE† I. Porte de ville de même dessin, sommée d'un O, accostée de trois traits horizontaux à g., d'un Ω à dr., meublée de quatre besants. ℞. ✠ AVREILIAIIIS CITAS. Même croix, cantonnée de O au 2, A au 3.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 11. (Y 1677). PL. IV.
(Auc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

138. ✠ LVDOVICVS RE† I. Même porte de ville; quatre (ou trois) besants. ℞. ✠ AVRELLIAIIIS CITAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 93. (C 3468).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

139. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville; trois besants visibles. ℞. ✠ AVRELIAIIIS CIITAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.
Æ. 20 mm. Denier, 0 gr. 92. (Y 1672).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

140. ✠ LVDOVICVS RE† I. Même porte de ville; deux besants visibles. ℞. ✠ AVRELIAIIIS CIVTAS. La croix est cantonnée de O au 2, A au 3.
Æ. 20 mm. — Denier, 0 gr. 85. (Y 1673).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

141. ✠ LVDOVICVS REX I. Même porte de ville ; quatre besants. ℞. ✠ AVRELIAIIIS CIVTS. La croix est cantonnée à l'inverse de V au 2, O au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 99. (C 3482).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XXXVI.

142. ✠ LVDOVICVS REX. Porte de ville comme ci-dessus, sommée de O, accostée de Ω à g. (dont on ne voit plus que les pattes) et Ω à dr. ℞. ✠ AVREIVS CIVTS. Même croix, cantonnée de V au 2, O au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 01. (C 3480.) Pl. IV.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 2). Introd. ; p. XXXVI.

143. ✠ LVDOVICVS REX. Porte de ville comme ci-dessus, sommée de O, accostée de : à g., Ω à dr. ℞. ✠ AIEIVS CIVTAS. Même croix, O au 2, A au 3.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3483). Pl. IV.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 2). Introd., p. XXXVI.

Pontoise.

Louis VI ou Louis VII.

144. LVDOVICVS REX, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., Aω suspendus par des pals (A1, ω1 du tableau) au-dessous de l'X de la légende circulaire, petit cordon en V bouleté entre les pals. ℞. ·PONTESICNSIS (*Pontesiensis*) entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un annelet au 2.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes et peu réguliers au droit et au revers, les lettres sont baveuses et mal agencées ; le D et le P sont pareils, les O cassés, les V disjoints. Autres lettres : C13, mais pâteux ; E1 ; L4 ; N1 ; R4e ; S2/4 ; T2 ; X3.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. (Y 1685). Pl. V.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 3). Introd. p. XL.

145. LVDOVICVS REX. Même type, à l'Aω suspendus. ℞. ·PONTISCRCTRVI (*sic*). Même croix. — Lettres irrégulières dans le genre du 144.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. (C 3457). Pl. V.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 3 b). Introd., p. XL.

146. LVDOVICVS REX. Même type, à l'Aω suspendus. ℞. ✠ PONTESCRCNZIS (le Z retourné de droite à gauche, avec les deux barres horizontales en angle obtus : espèce d'S ?). Même croix.

Les lettres sont plus grandes au droit qu'au revers ; les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit (I4), étranglés en deux triangles irréguliers au revers (I2). Lettres du tableau : C14 au dr., 19 au rev. ; D6 ; E8 au dr., E5 au rev. ; L7 ; N2 ; O1 ; P1/4 ; R6I au dr., 2e au rev. ; S4,7, 8 ; T7 ; V7 ; X7, mais large ; ✠ 7.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 84. (Y 1686). Pl. V.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp.) Denier 4 b). Introd., p. XL.

147. LVDOVICVS REX. Même type, à l'Aω suspendus. ℞. ✠ PONTISICNESI (*sic*). Même croix, cantonnée d'un annelet au 1.

Mêmes lettres.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. (Y 1683). Pl. V.

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp.) Denier 4 b). Introd., p. XL.

148. LVDOVICVS REX. Même type, à l'Aω suspendus. ℞. ✠ [PO]NTISICNZRSI. Même croix.

Mêmes lettres. Il y a une pointe dans le fond du 1er V au dr et l'O rond du droit est peut-être en deux morceaux.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 98. (C 3510) Pl. V.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 4 e). Introd., p. XL.

149. LVDOVICVS REX· Même type, à l'Aω suspendus. ℞. ✠ PONTISICNZ[R]SI· Même croix. — Mêmes lettres.

Æ 20 mm.. — Denier, 1 gr. 15.

Denier 4 e). Introd., p. XL.

150. [L]VDOVICVS RE[X]. Même type, à l'Aω suspendus. ℞.✠ PONTISICNZRSI· Même croix.

Mêmes lettres, l'S à demi renversé au dr., croix disloquée.

Æ 19,5 mm. — Denier, o gr. 90. (H 1880).
(Don L'Ecluse). Denier 4 e). Introd., p. XL.

151. Autre exemplaire.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 82. (Y 1680).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 4 e). Introd., p. XL.

152. LVDOVICVS REX· Même type, à l'Aω suspendus. ℟. ✠ PONTISIC-[NZ]RSI. Même croix. — Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier (échancré), o gr. 75. (Y 1682).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 4 e) Introd., p. XL.

153. LVDOVICVS REX· Même type, à l'Aω suspendus (A1 ω3 du tableau). ℟. ✠ PONTISICNRRSI (NR liés) entre deux grènetis. Même croix. — Mêmes lettres.
Æ 21 mm. — Denier, o gr. 87. (C 3484). Pl. V.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 4 f). Introd., p. XLI.

154. LVDOVIEVS REX. Dans le ch., lettres. ωA (ω2 A6) suspendues, ℟. ✠ PONTISICNZRSI. Même croix, cantonnée de l'annelet au 3.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. (Y 1681). Pl. V.
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 5). Introd., p. XLI.

155. ✠ LVDOVIEVS RE, croisette tenant lieu d'X, légende sans grènetis intérieur. Dans le champ, ωA (ω2A1), suspendus par des pals au-dessous de la croisette initiale de la légende, petit cordon en V bouleté entre les pals. ℟. ✠ PONTISIENSI entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un annelet au 3.
Mêmes lettres, avec ✠ 12 au dr., ✠ 7 au revers.
Æ 21 mm. — Denier (échancré), 1 gr. 14. (M.-W. 63.) Pl. V.
(Legs Maxe-Werly.) Denier 6). Introd.) p. XLI.

156. Autre exemplaire.
Æ 21,5 mm. — Denier, o gr. 99 (Y 1684).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 6). Introd., p. XLI.

157. ✠ LVDOVIEVS RE, la croisette pour X et sans grènetis intérieur.

Dans le ch., ωA (ω2,A6) suspendus par des pals au-dessous de la croisette initiale de légende, petit cordon en V bouleté entre les pals. ℞. ✠ **PONTISAR CASTRI** (**TR** liés)) entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'un annelet au 3.

Mêmes lettres que précédemment, mais plus fines au droit et plus triangulaires au revers. A noter : A5 en lég. circulaire ; C2 ; P4/6 ; RI ; T3/7 ; ✠ 12 au dr., ✠ 7 au revers.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3485). Pl. V.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 7). Introd., p. XLI.

158. ✠ **LVDOVICVS RE·** Même type, à l'ωA suspendus ℞. ✠ **PONTISAR CASTI·** Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3460).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 7). Introd., p. XLI.

159. Autre exemplaire.

Æ 20 mm. — Denier (échancré), 0 gr. 96.

Denier 7). Introd., p. XLI.

160. Autre exemplaire.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 02. (Y 1687).

(Anc. coll. Caron ; don Beauchamp). Denier 7). Introd., p. XLI

161. Autre exemplaire.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. (C 3486).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 7). Introd., p. XLI.

Senlis.

Henri Ier.

162. [✠] **HNRICVS REX O** (*sic*), entre deux grènetis. Croix à branches égales évasées et pattées. ℞. ✠ **CVTAS SINLE[CTI]S** (*Civitas Sinlectis*), lég. commençant au milieu à g., entre deux grènetis. Monogramme carolin par un **C·**

Les barres verticales des caractères et les I sont irréguliers, intermédiaires toutefois entre I1 et I4. Lettres du tableau sous cette réserve : A5 ; C8 (simple croissant), I2 ; E1 ; H1 ; L1 ; N1/6 ; O1 ; R1f. ; S4,7,8 ; T1, V4, 11 ; X6/11 ; ✠ 2, 5/6.

Æ 20 mm. — Denier 1 gr. 11 (C 855). Pl. V.

Denire 1). Introd., p. XLII.

163. ✠ HNIRCVS REX Θ, lég. rétrograde, avec les lettres N, R (le 1er) dans le sens ordinaire. Même croix. ℞. ✠ [CV]TA[S] SI·I I·ICTR (?). Même monogramme.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 20. (N 4904). Pl. V.

(Anc. coll. Meyer, acquis en 1919). Denier 2). Introd., p. XLIII.

Philippe Ier.

164. ✠ [P]HILIPPVS REX· Croix à branches égales pattées, cantonnée de deux Ω (aux 2 et 3). ℞. ✠ C[VI]TAS : SIIIЄCTIS (*Civitas Sinlectis*). Monogramme carolin dégénéré se composant d'une croix cantonnée à g. de Ɔ et C (anciennes boucles du ⊏) et de ٦ en haut (pour R retourné ; cf. le monogr. du n° 168) ; de l'Ƨ final et de l'L d'en bas à droite.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4). Lettres : A5 ; C3/19 ; Є1 (en six poinçons), Є4 ; H scindé ; L4,6 ; P7 ; R4 ; S4,11 ; T2,7 ; V10 (en U large) ; X3.

Æ 22 mm. — Denier, 1 gr. 22. (G (M) 192). Pl. V.

(Anc. coll. de la Monnaie). Denier 1). Introd., p. XLIII.

165. ✠ PHILIPPVS RЄX (Є en surcharge, X plus petit). Même croix. ℞. ✠ CVITAS : SIIIIЄCTIS· Même monogramme.

Mêmes lettres, sauf Є2/4, H3, V5/7.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 25. (C 3445).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. XLIII.

166. ✠ PH[ILIP]PVS [RЄX]. Même croix. ℞. ✠ [CVITAS : SIIII]ЄCTIS. Même monogramme.

Mêmes lettres.

Æ 21,5 mm. — Denier, 1 gr. 15. (M-W. 61).

(Legs Maxe-Werly). Denier 1). Introd., p. XLIII.

167. ✠ PHILIPPVS... Même croix. ℞. ✠ CVITAS : SIINЄCTIS· Même monogramme.

Mêmes lettres.

Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 55. (C 3446). Pl. V.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole 1). Introd., p. XLIII.

Louis VI et Louis VII.

168. LVDOVICVS REX. Croix à branches égales pattées, cantonnée de Γ au I. ℞. X SINELECTIS. Monogramme carolin dégénéré.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4). Lettres du tableau sous cette réserve : C14; D1/6; E10 (sans base); Є2; L4/6; N6, mais large; O1; R6d; S4; T2; V7; X3 au dr., 7 au rev.
Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 05. (E 1608). Pl. V.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1861). Denier 1). Introd., p. XLIII.

169. · LVDOVICVS REX. Même croix, sans cantonnement. ℞. : CIVITVS SLNЄCS (*Civitas Silnectis*). Croix (issue du monogramme carolin) losangée en cœur, recroisettée au sommet, cantonnée de besants (aux 1 et 2) et d'annelets (aux 3 et 4).
Mêmes lettres.
Æ 15,5 mm. — Obole, 0 gr. 53. (M 5776). Pl. V.
(Anc. coll. Meyer; acquis en 1904). Obole 3). Introd., p. XLIII.

170. ✠ LVDOVICVS REX Croix à branches égales légèrement évasées et pattées. ℞. ✠ SINELECTIS CIV. Croix sans pied, cantonnée de fleurons (deux fleurs de lis sans pistil, dont la base est à section horizontale) (aux 1 et 2); un grand S couché à la base.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes, sans base ou autre qu'un simple trait (I6. I7). Lettres du tableau : C16; D1/6; E11 (carré); L10 (carré); N8; O1; R8d; S4,5,7; T2; V6/11; X4; ✠ 11 (carrée).
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 92. (C. 3462). Pl. V.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. XLIII.

171. ✠ LVDOVIC[VS] REX. Même croix.
℞. ✠ SINELECTIS CIV. Même croix sans pied que ci-dessus.
Mêmes lettres.
Æ 19. 5 mm. — Denier, 1 gr. 05.
Denier 2). Introd., p. XLIII.

172. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix.

℞. ✠ SIIIELECTIS CIV· Même croix sans pied que ci-dessus.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 95.

Denier 2). Introd.; p. XLIII.

173. ✠ LVDOVICVS REX· Croix plus évasée que précédemment, pareille au n° 162 de Henri Ier. ℞. ✠ SINELECTIS CIV· Même croix sans pied que ci-dessus.

Mêmes lettres.

Æ 19, 5 mm. — Denier, 1 gr. (Y 1688).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 2). Introd., p. XLIII.

SENS

Henri Ier.

174. ✠ HᴖENRICVS. Dans le champ, REX· ℞. ✠ SENONIS CIVITAS· Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont à peu près droits et réguliers (I4). Lettres du tableau : A5; C13/16; E8, les triangles joints; H3, large; N6, mais large; O1, mais petit; R6e; S1,4; T7; V1,4; X1; ✠ 7,8.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 27 (D 2883). Pl. V.

(Anc. coll. Morel-Fatio.) Denier 1 a). Introd., p. XLIV.

Louis VI et Louis VII.

175. LVDOVICVS REX, l'X très large et placé en haut dans l'axe. Croix à branches égales pattées, cantonnée de 4 besants. ℞. ✠ SƎNONIS VRBS· Temple avec fronton et acrotères, quatre colonnes sectionnées par l'empreinte de la croix du droit et deux degrés à la base.

Les barres verticales des caractères et les I sont tous droits et réguliers (I5/6), avec base plus étroite que celle des précédents et presque linéaire. Lettres du tableau : B5/6; C12/13/14; D1/6; E8/10; L5/9; N8; O1; R8s; S4; V6,7; X7; ✠ 5/7.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (G(M) 193).

(Anc. coll. de la Monnaie.) Denier 1 a). Introd., p. XLV.

176. LVDOVICVS REX. Même croix. ℞. ✠ SENONIS VRBS. Même temple.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 10. Pl. V.

Mêmes lettres, avec V5 et ✠ 12.

Denier 1). Introd., p. XLV.

177. LVDOVICVS REX. Même croix.

℞. ✠ [SE]NONIS V[RBS]. Temple muni d'un tympan arrondi, avec quatre colonnes et point central.

Mêmes lettres avec V7.

Æ 18 mm. — Denier, 0 gr. 79 (H 1876). Pl. E 107 et Pl. V.

(Don l'Ecluse.) Denier 2). Introd., p. XLV.

HORS DU DOMAINE (1)

Beauvais

Hugues Capet et Hervé.

178. HER[VE]VS (HE et VE liés) HVGO REX. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées, cantonnée de deux besants (aux 2 et 3). ℞. BELVACVS CIVITAS. Monogramme carolin par un C.

Les branches verticales des caractères et les I sont plus réguliers que sur les Hugues Capet de Paris, et avec bases, se rapprochant de I4; les jambages sont moins épais (voy. T, V, X). Lettres : A1/6; B2/6; C13; C1; E1,2,3 avec la haste de E8; G2 (remarquable); H3; L4/5/6; O1, R6f; S2/3/4,7; T3; V3,4; X2.

Æ 22. — Denier, 1 gr. 22 (K 201). Pl. V.

Denier 1). Introd., p. XLIX.

179. HERVEVS (HE et VE liés) H[V]GO REX. Même croix. ℞. [BE]LVACVS CIVITAS. Même monogramme, l'L réduit à un bâton.

Mêmes lettres.

(1) 1er groupe (semi-épiscopaux) : Beauvais, Laon, Soissons; — 2e groupe (semi-féodaux) : Chalon, Mâcon; — 3e groupe (divers) : Toulouse, Tournus, Sainte-Marie; — 4e groupe (monnaies de mainbournie) : Bretagne, Guingamp, Déols.

Æ 22. — Denier (échancré), 0 gr. 95 (C 3435). Pl. V.
(Anc. coll. Rousseau : acquis en 1849.) Denier 1 a). Introd., p. XLIX.

Les Deniers à la suite sont barbares et de lecture difficile. Mêmes types.

180. ....GO RE· ℞. [B]ELVAC·· ....
La croix est la plus mince de la série.
Æ 23. — Denier, 1 gr. 28. Pl. V.
Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

181. ....
℞. ......VS CIVI· (Les branches de l'V, ou plus exactement Y, sont sectionnées à leurs extrémités supérieures divergentes en forme de Λ).
Æ 21. — Denier (usé), 1 gr. (M. W. 56).
(Legs Maxe-Werly.) Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

182. .... VGO... ℞. BELVACVS CI.....
Æ 24. — Denier, 1 gr. 23 (M. W. 57).
(Legs Maxe-Werly.) Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

183. ....S (tréflé) REX (*sic*). ℞........CVS CIV....
Æ 22,5. — Denier, 1 gr. 15 (M. W. 58). Pl. V.
(Legs Maxe-Werly.) Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

184. .... EX· ℞. BEL.........TA·
Æ 19. — Denier (échancré), 0 gr. 92 (M. W. 59).
(Legs Maxe-Werly.) Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

185. HE......... EX· ℞.........S CIVIT··
C'est la croix la plus épaisse de la série.
Æ 20. — Denier (échancré), 0 gr. 96.
Denier 1 c). Introd., p. XLIX.

186. HERV[EVS] H[VG]O REX. Même croix. ℞. [BELVACVS] CIVITAS (l'A barré). Même monogramme.
Æ 15,5. — Obole, 0 gr. 65 (K 202). Pl. V.
Obole 1 c). Introd., p. XLIX.

187. ....VGO R·· Même croix. ℞. [B]EL...... [C]IVITA[S]. Même monogramme.

Æ 15. — Obole (très échancrée), o gr. 38 (C 3436).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Obole 1 c) Introd., p. XLIX.

188. .....VS....... ℞..... AC.........
Æ 15,5. — Obole, o gr. 52 (M. W. 60).
(Legs Maxe-Werly.) Obole 1 c). Introd., p. XLIX.

Laon

Robert II et Adalbéron.

189 ROB [F]RAN [REX]. Buste du roi de face, couronné d'une couronne à trois croisettes. ℞. ✠ [AD]ALBE[RO L]AD. Buste diadémé de l'évêque Adalbéron de face, accosté de deux besants. Fabrique barbare. Lettres B7 etc...
Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 30. (A 1755.) Pl. VI.
(Don de l'abbé Rousseau, curé de Villorceau, 1847.) Denier 1). Introd. p. LI.

190. (Lég. indistincte) Même buste du roi. ℞. ✠ ADALBE.. L.. Buste de l'évêque.
Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 16. (C 3438.) Pl. VI.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LI.

191. (Lég. indistincte) Même buste du roi. ℞. ✠ ....OLAD. Buste de l'évêque. Les deux besants tiennent la place des oreilles, comme deux autres besants figurent les yeux.
Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 27. (G(M) 189.)
(Anc. coll. de la Monnaie.) Denier 1). Introd., p. LI.

Louis VII et Gautier.

192. ✠ LVDOVICVS RЄ (la croisette initiale tenant lieu d'X). Buste du roi de face, couronné d'une couronne à triple croisette. ℞. ✠ GALTЄRVS EPC. Buste de l'évêque de face, mitré.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I5/6). Lettres : A7; C13; D7; E10; Є5; G3; L9; O1, 2; P9; R18; S5; T8; V11; ✠11.
Æ 18,5. — Denier, o gr. 75. (C 3499.) Pl. VI.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LI.

193. ✠ LVDOVICVS RE. Même buste du roi. ℞. ✠ GALTERVS EPC, Même buste de l'évêque. — Mêmes lettres.
Æ 19. — Denier, o gr. 82. Pl. VI.
Denier 1). Introd., p. LI.

194. ✠ LVDOVICVS R[E]. Buste du roi. ℞. ✠ GALTERVS EPC. Buste de l'évêque.
Æ 19. — Denier, o gr. 77.
Denier 1). Introd., p. LI.

195. ✠ LVDOVICVS RE. Même buste du roi, plus petit. ℞. ✠ GALTE-[RVS] EPC. Même buste de l'évêque, plus en hauteur. A 11, non barré.
Æ 16,5. — Obole, o gr. 52. Pl. VI.
Obole 1). Introd., p. LI.

Philippe II Auguste et Roger.

196. ✠ LVD[O]VICVS RE (la croisette initiale tenant lieu d'X). Buste du roi de face, sommé d'une couronne à triple croisette (coin de l'Obole n° 195). ℞. ✠ PHILIPVS RE (la croisette tenant lieu d'X). Buste, plus grand, du roi de face, même couronne (coin du Denier).

Mêmes lettres qu'aux précédents ; au dr., L ramassé (L9) ; au rev., L en largeur (genre L4).
Æ 16,5. — Obole, o gr. 51. (C 3500.) Pl. VI.
Essai ou pièce hybride.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Obole, Introd., p. LI.

197. ✠ PHILIPVS RE (la croisette initiale tenant lieu d'X). Buste du roi de face, sommé d'une couronne à triple croisette. ℞. ✠ [RO]GERVS EPE. Buste de l'évêque de face, mitré.
Æ 18. — Denier, o gr. 81 (C 3590.) — Mêmes lettres.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1) Introd., p. LI.

198 Autre exemplaire. On voit bien l'O rond en deux morceaux (O2).
Æ 18. — Denier, o gr. 67.
Denier 1). Introd., p. LI.

199. ✠ PHILIPVS RC (*sic*). Buste du roi. ℞. ✠ ROGERVS EPЄ. Buste de l'évêque. L'O rond.
Æ 18. — Denier, o gr. 93.
Denier 1). Introd., p. LI.

200. ✠ PHILIPVS RЄ. Buste du roi. ℞. ✠ ROGERVS ЄPE, O long ouvert (O5).
Æ 18. — Denier, o gr. 90. Pl. VI.
Denier 1). Intr., p. LI.

201. ✠ PHILIPVS RЄ. Buste du roi. ℞. ✠ ROGERVS ЄPE, O long fermé écrasé (O4).
Æ 18,5. — Denier, o gr. 95. (A 424.)
(Don Duchalais, 1846.) Denier 1). Introd., p. LI.

202. ✠ PHILIPVS RЄ. Buste du roi. ℞. ✠ ROGERVS ЄPE. Buste de l'évêque.
Æ 18 — Denier, o gr. 79. (C 3589.) Pl. VI.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1) Introd., p. LI.

203. ✠ PHILIPVS RE. Buste du roi. ℞. ✠ ROGERVS E[P]E. Buste de l'évêque.
Æ 19. — Denier, o gr. 90.
Denier 1). Introd., p. LI.

204. ✠ PHILIPVS RЄ. Buste du roi. ℞.[✱] R[O]GERVS [ЄPE]. Buste de l'évêque.
Æ 15. — Obole, o gr. 33.
Obole 1). Introd., p. LII.

Soissons

Robert II

205. ✠ ROTBE[RT] REX. Croix à branches égales légèrement évasées, cantonnée de deux besants. ℞. ✠ SVΓJSIO [CIV]IT (*Suessio Civitas*) sans grènetis intérieur. Temple sommé d'une croisette (celle de la légende), haussé sur deux degrés qui ne se touchent pas, meublé d'une croisette au centre et de trois besants au fronton, accosté de deux besants à g. et de deux besants à dr.

Les barres verticales des caractères et les I sont irréguliers et à demi triangulaires (I1/2). Lettres : B8 ; E1/2/3 ; O1, R1e ; S6 ; T1 ; V5 ; X2 ; ✠ 7. — Frappe négligée.

Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 15. Pl. VI.

Deniers 1). Introd., p. LIV.

Chalon

Robert II

206. ✠ **ROTBERTVS REX**. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées. ℞. ✠ **CAV[IL]ON CIVITAS**. Dans le ch., un grand B (B5).

Les barres verticales des caractères et les I sont droits, légèrement incurvés et assez réguliers (I1/4). Lettres : A2 ; B1 ; C15 ; E1 ; N1 ; O4 ; R4f ; S4 ; T2 ; V1 aminci, la branche de g. plus épaisse que celle de droite ; X2 ; ✠ 7.

Æ 21,5. — Denier, 1 gr. 20. (B 872.) Pl. VI

(Denier 1). Introd., p. LVII.

Henri Ier

207. ✠ **HINRICVS REX**. Croix chrismée à double boucle en P. ℞. ✠ **CAVILON CIVITA**. Dans le ch., un grand B.

Æ 20. — Denier, 1 gr. 25. (D 2884.) Pl. VI.

(Trouv. de St-Paul-hors-les-murs, 1843. Denier 1b). Introd., p. LVII.

208. ✠ **HINRICVS REX**. Croix chrismée à double boucle en P. ℞. ✠ **CAVILON CIVTA** (*sic*). Dans le ch., un grand B.

Æ 16,5. — Obole, 0 gr. 45. (D 2885.) Pl. VI.

(*Rev. num.*, 1843, pl. XVII, 4 ; même trouvaille.) Obole 1c) Introd., p. LVIII.

Philippe Ier.

209. ✠ **PHILIPVS REX** (**LI** liés en **LI**.) Croix à branches égales évasées et pattées, cantonnée de quatre besants. ℞. ✠ **CAVILON CIVITAS** (**IL** liés.) Dans le ch., un grand B.

Mêmes caractères, quelques-uns étranglés, par ex. l'**E** au droit. Lettres A12 (A ouvert), T1.

Æ 20. — Denier (échancré), 0 gr. 84. (N 3841). Pl. VI.

(Vente Bulland, 1913, n° 344.) Denier 1b). Introd., p. LVIII.

210. [✠ P]HILIPVS REX (LI liés en Ц.) Même croix. ℞. ✠ CAVILO[N CI]VITAS. Dans le ch., un grand B.

Mêmes caractères; les A sont fermés par en haut.

Æ 17. — Denier (très échancré), o gr. 69. (F 8829).

(Don Pinette, 1899. Trouv. de Tournus.) Denier 1b). Introd., p. LVIII.

211. [✠ P]HILIPVS REX. Même croix. ℞. ✠ CAVI[LON C]IVITAS. Même B. — Mêmes caractères.

Æ 21. — Denier (échancré), o gr. 70. (F 8830).

(Don Pinette, 1899. Trouv. de Tournus.) Denier 1b). Introd., p. LVIII.

212. ✠ PH[ILIPVS] REX (l'X petit.) ℞. ✠ CAVILO[N CIVIT]AS (IL sont deux barres accolées en ||). — Mêmes caractères.

Æ 20. — Denier (très échancré), o gr. 47. (F 8831)

(Don Pinette, 1899. Trouv. de Tournus.) Denier 1b). Introd., p. LVIII.

213. ✠ PH[ILIPVS R]EX. Même croix. ℞. ✠ [CAVILON]CIVITA[S] Grand B.

Æ 16,5. — Denier (très échancré), o gr. 50. (F 8832).

(Don Pinette, 1899. Trouv. de Tournus.) Denier 1b). Introd., p. LVIII.

214. ✠ PHILIPVƧ [R]EX (LI liés en Ц, X de petite taille.) Croix chrismée, composée de quatre boucles en P. ℞. ✠ CAVILON CIVITAS (IL liés.) Dans le champ, un grand B.

Mêmes caractères, quelques-uns participant de l'étranglement de I2, par exemple l'H. Lettres : A barré sans chapeau, X3.

Æ 19,5. — Denier, o gr. 82. (B 604). Pl. VI.

(Anc. coll. Charvet.) Denier 1e). Introd., p. LVIII.

Macon.

Robert II.

215. ✠ ROT:BER:TS: (*sic*) (les petits triangles de l'E sont inversés de dr. à g. et font corps avec l'R, de sorte qu'on lirait strictement BIƎR). Dans le ch., un grand R accosté de trois besants. ℞ ✠ MATISCONVM (lettres NV liées). Croix à branches égales légèrement évasées et pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont comme à Châlon. Lettres : A2 ; B4,5 ; C1 ; E1 ; M4 ; O1 ; R6f ; S variés ; T1,6 ; V5 ; X2 ; ✠ 7.

Æ 20. — Denier, 1 gr. 07. (E 2902). Pl. VI.

Denier 1). Introd., p. LIX.

216. ✠ ROT:BER:TVS. Même R. ℟. ✠ MATISCONVM (lettres NV liées). Même croix. — Mêmes lettres.

Æ 16,5. — Obole, 0 gr. 37. (M 6626). Pl. VI.

Obole 1). Introd., p. LIX.

217. Autre exemplaire (lettres peu distinctes).

Æ 16. — Obole, 0 gr. 47. (L 1217).

(*Vente Hoffmann*, avril 1887, n° 422.) Obole 1). Introd., p. LIX.

Henri Ier.

218. ✠ HINRICVS REX. Croix à branches égales légèrement évasées et pattées. ℟. ✠ MATISCENSIS. Carré pointé, bouclé à ses sommets, cantonné de quatre besants (ou croix losangée en cœur et bouclée, si on regarde de biais).

Les barres verticales des caractères et les I sont les mêmes, mais plus réguliers au droit (I4) qu'au revers (I1). Lettres : A4 ; C16 ; E1 ; H3 ; M1 ; N6 et N1 ; R6l ; S4 ; T1 ; V7 ; X4 ; ✠ 6.

Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 27. (G(M) 190). Pl. VI.

(Anc. coll. de la Monnaie.) Denier 1). Introd., p. LIX.

Philippe Ier.

219. ✠ PIIIPVS RX (*Philipus rex*). Croix losangée en cœur et pattée, cantonnée de quatre besants (croix dite mâconnaise). ℟. ✠ MATISCON. Dans le ch., un grand S, accosté de deux besants (S7 presque plain).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes et épais (I4), ce qui n'empêche pas certaines lettres (A, R, V) de se distinguer par leur finesse. Lettres : A4 ; C16 ; M4 ; N6 ; O1 ; P7 ; R4n ; S4 ; T2 ; V7 ; X9 ; ✠ 4 *bis*.

Æ 18. — Denier, 0 gr. 99. Pl. VI.

Denier 1). Introd., p. LIX.

220. ✠ PIIIPVS RX· Même croix. ℞. ✠ MATISCON. Même S.
Mêmes lettres, sauf ʌ9, pieds à plat ; C14 ; T3 ; X2 ; ✠ 6.
Æ 18. — Denier, 0 gr. 99.
Denier 1). Introd., p. LIX.

221. ✠ PIIIPVS R +. Même croix. ℞. ✠ MATISCON. Même S.
Mêmes lettres.
Æ 17,5. — Denier, 0 gr. 92. (M.-W 233).
(Legs Maxe-Werly.) Denier 1). Introd., p. LIX.

222. ✠ PIIIPVS RX. Même croix. ℞. ✠ MATISCON. Même S. (Lettres confuses, M3).
Æ 19. — Denier, 0 gr. 92. (H 1879).
(Don L'Ecluse.) Denier 1). Introd., p. LIX.

223. ✠ PIIIPVS RX. Croix mâconnaise. ℞. ✠ MATISCON. Dans le ch., un grand N. (N1 à branche centrale placée moins haut).
Æ 19. — Denier, 0 gr. 85. Pl. VI
Denier 2). Introd., p. LIX.

224. ✠ [PIII]PV[S RX]. Croix mâconnaise. ℞. ✠ [M]AT[ISCON]. Croix à branches égales pattées cantonnée de quatre besants (Exemplaire confus).
Æ 14. — Obole, 0 gr. 37. (E 7).
(Vente Poey d'Avant, 1856, n° 191.) Obole 4). Introd., p. LX.

Toulouse.

Henri Ier et Pons.

225. ✠ AIAИRGO. Dans le ch., REX· ℞. POHCIO COHES. Croix à long pied, chrismée en chef et cantonnée d'un besant aux 1 et 2.
Les barres verticales des caractères et les I sont en I5. Lettres : ʌ6 ; C16 ; E9 ; G6 ; M et N pareils, en H ou en И ; O1 ; P10 ; R60 ; S12 ; X5 ; ✠ 4.
Æ 19. — Denier, 1 gr. 30. Pl. VI.
(Trouv. de St-Paul-hors-les-murs.) Denier 1a). Introd., p. LXI.

226. ✠ AIAИRIGO. Dans le ch., REX· ℞. Pareil au précédent.
Mêmes lettres.

Æ 19. — Denier, 1 gr. 30. Pl. VI.

Denier 1). Introd., p. LXI.

TOURNVS.

Henri Ier.

227. ✠ HEINRICVS REX. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ TORNVCIVM CAS. Chrisme sous forme d'une croix à six branches dont une en chef bouclée et une en bas à droite recroisettée.

Æ 21 mm. — Denier, 0 gr. 95. (K 1709). Pl. VI.

Denier 1). Introd., p. LXII.

SAINTE-MARIE.

Robert II.

228. ✠ ROTBERTVS REX. Croix à branches égales légèrement évasées. ℞. ✠ SAИCTA MARIA. Chrisme.

Les barres verticales des caractères et les I sont en deux triangles épais, irréguliers. Lettres : A3 ; B8 ; C13 ; E5 ; M6 ; И ; O1 ; R2f ; S4 ; T7 ; V1/3 ; X12 ; ✠ 7.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 15. (L 1528). Pl. G, 146 et Pl. VII.

Denier 1). Introd., p. LXIII.

229. ✠ ROTIBCIƆTVCIƆIX (pour *Rotbertus rex*, rétrograde sauf le B). Croix. ℞. ✠ SANCTA MARV (ou MARI). Chrisme retourné de droite à gauche.

Mêmes lettres qu'au précédent, sauf A5 ; B7 avec les croissants de B1 ; N3 ; R20 ; S8 ; et un signe qui tient lieu de ER et SR (au tableau K après X 12).

Æ 21. — Denier, 1 gr. 12. (M 6627). Pl. VII.

Denier 1 b). Introd., p. LXIII.

BRETAGNE.

Philippe-Auguste.

230. PHILIPVS REX (ou HI treflé et IIPVS). Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ DVX BRITAIIIE. Croix dans un polylobe (*melius* croix ancrée ou fer de moulin). — Fabrique grossière.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4/5); les lettres sont d'ailleurs confuses : ʌ à ligne de faîte bouletée et point central (A11 sans barre); H4 bouleté; R6d au rev.; X6; ✠7.

Æ 19,5. — Denier, o gr. 72. (C 3582). Pl. VII.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXIV.

231. ✠ TVRONVS CIVI en lég. rétrograde. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ BRITAN DVX (confus). Croix ancrée. — Pièce hybride.

Æ 19,5. — Denier, o gr. 67. Pl. VII.

Denier 3). Introd., p. LXV.

GUINGAMP.

Philippe-Auguste

232. PHILIPVS REX. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ GVINGANP. Type confus, dégénérescence d'une tête humaine.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes (I4/5). Lettres : A10; Є2; G5 en trois morceaux; H6; L4; N7 (bouleté comme N5); P8; R6e; S3; V7; X6; ✠7.

Æ 19,5. — Denier, o gr. 87. (A 2828). Pl. VII.

(Don J. Rousseau, 1850). Denier 2). Introd., p. LXV.

DEOLS.

Philippe-Auguste.

233. ✠ REX FILIPVꙍ. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ DE DOLIꙍ. Sceau de Salomon (pentalpha) centré d'un annelet.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes, épais et à courte base (I5). Lettres : D6; Є5 (fermé); F2; L8; O4,5,6; P8; R6l; ꙍ1 et 2; V8; X7; ✠ 4.

Æ 18,5. — Denier, 1 gr. Pl. VII.

Denier 1). Introd., p. LXVI.

234. Autre exemplaire.

Æ 18,5. — Denier, o gr. 92.

Denier 1). Introd., p. LXVI.

235. Autre exemplaire.

Æ 18. — Denier, o gr. 87.

Denier 1). Introd., p. LXVI.

LE PARISIS DE LOUIS VII

A LÉGENDE FRA-NCO

Dans toute la série, la croisette (quand il y en a deux) et la légende sont plus grandes au droit qu'au revers. Les croisettes sont : au droit +12 sur 237 à 242, 247 à 249; la même, moins caractérisée sur les têtes de groupe 236 et 246; +5/7 sur les nos 243, 244; +11 sur les nos 250 à 254; rev. +7,8,9.

Lettres. Dans le champ : des A6 (243), A8 (242,244); A9 (236 à 241, 245 à 249, 254, 262 à 275), tous plus ou moins pattés; le même non barré, c.à.d. A12 (nos 250 à 253, 255 à 261), des C bien ouverts (C 23, 24) et des Ϲ carrés; des N6/8 à barre transversale plus ou moins inclinée; des F1,2 jusqu'à 260; F3 ensuite; en Є sur 247; R4,5,6 jusqu'à 260 et R8 ensuite, cet R souvent effacé, souvent très ouvert, jusqu'à affecter la forme Ɽ sur 247, 251, 255, 258, 262; O1 (rond).

Lettres de la lég. circulaire : A5, les 3 triangles égaux sur 240; un seul A4 (les pieds à plat sur 262); un seul A barré (A3, sur 274); C peu ouverts (C14,16) avec des C18 (par ex.. 249) et des C plus allongés tels que C21 (sur 265, 266, 268, 273) des Ϲ carrés; D6/7; E9 et E10 (de 261 à 275 : Є5; L4 à 7 jusqu'à 260; quelques L en V par exemple sur les nos 240 et 241 : L9, 10 ensuite; O1 ; P2, 8 et 9 ; R2,6,8 ; S3, 5, 11, 12 etc... et ᔓ, moins pansu et plus étiré de 261 à 273 ; V7 au dr., V6 au rev. en général ; V5 sur 247, à 249; des V11 et V12 à partir de 261 ; X3 (sur 262), le même, mince (sur 261) ; X7 (258 à 260, 274, 275), X9 (245), X10 (255 à 257, 263 à 273).

1er Groupe.

236. ✠ LVDOVIϹVS RЄ, la croisette initiale tenant lieu d'X, sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA (A barré) — NCO sur deux lignes horizontales. ℞. ✠ PARISII CIVIS entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, d'épaisseur moyenne.

Caractères épais et irréguliers, rectilignes incurvés au droit (I1/4), en deux gros triangles au revers (I2). Aspect archaïque. Style 1 (1).

(1) Ces divers styles sont caractérisés à l'Introduction, p. LXIX. — « Le n° 236, tête du premier groupe, a tous les traits archaïques de Louis VI » (p. LXX). Cette assertion est exagérée, car, si l'écriture est archaïque, la légende du droit, par croisette tenant lieu d'X, généralement associée à une écriture affinée (p. XXXV, XLII), et encore usitée sous Philippe Auguste en dehors de Paris, dénote plutôt Louis VII : il y a chevauchement (cf., au reste, p. III, n. 2).

Æ 20 mm. — Denier 1 gr. 15. (C 3591). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

237. ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., FRA-NCO. ℞. ✠'PARISII CIVIS. Même croix.
Caractères rectilignes au dr. (I1/4), en deux triangles épais et peu réguliers au revers (I2). Aspect encore rude Style 1 *bis*.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 15. (C 3512).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

238. Autre exemplaire; moins rude. Caractères I4/5. Style 2.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. (C 3511),
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

239. Autre exemplaire. Style 2.
Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 15. (C 3459).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

240. Autre exemplaire, avec la croix la plus mince de la série. Style 2.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 99. (Y 1689).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

241. Autre exemplaire. Quelques-uns des I sont plus fins au revers et presque en I3. Le bras de la croix (est-ce intentionnel ?) est muni d'une pointe en haut. Style 3.
Æ 20 mm. — Denier 1 gr. 08. (C 3506). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

242. ✠ LVDOVICVS° RE. Dans le ch., FRA-NCO. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées. Mêmes caractères. Style 3.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 15.
Denier 1a). Introd., p. LXVII.

243. ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., FRA-NCO. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées. Caractères rectilignes (I4,5) au droit et au revers. Style 4.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3594).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXVII.

244. ✠ LVDOVICVS° RE. Dans le ch., FRA-NCO ℞. ✠ PARISII CIVIS.

Croix à branches égales pattées. Caractères rectilignes d'autre dessin, à plus haute base (I4) au droit et au revers. Style 4 *bis*.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3505).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 a). Introd., p. LXVII.

2e Groupe.

245. IVDOVICVS REX sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA-NCO. ℞. ✠ PARISII CIVIS entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées. Caractères rectilignes au droit et au revers (I4,5). Style 4.

Æ 20,5 mm. — Denier, 0 gr. 97. (C 3503). Pl. VII.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXVII.

3e Groupe.

246. ✠ LVDOVICVS RE, la croisette initiale tenant lieu d'X, sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA-OƆИ. ℞. ✠ PARISII CIVIS entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes incurvés au droit, en deux triangles épais au revers. Aspect archaïque. Style 1.

Æ 20,5 mm. — Denier (échancré), 1 gr. (C 3509). Pl. VII.

(Anc. coll. Rousseau: acquis en 1849). Denier 3). Introd., p. LXVII.

247. ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., ЄPA (*sic*) -OƆИ. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au droit, en deux triangles épais au revers. (I2). Style 2.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 90. Pl. VII.

Denier 3). Introd., p. LXVII.

248. ✠ LVDOVICVS RE. Dans le ch., FRA-ΘƆИ ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées. Caractères rectilignes réguliers (I5) au dr., en deux triangles épais au revers. Style 2.

Æ 20,5 mm. — Denier, 0 gr. 94. (Y 1690).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 3 a). Introd., p. LXVII.

249. Autre exemplaire, Style 2.

Æ 21 mm. — Denier, 1 gr. 03. (Y 1691).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 3 a). Introd., p. LXVII.

4e Groupe.

250. ✠ LVDOVICVS RE, la croisette initiale tenant lieu d'X, sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA (A non barré)-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS entre deux grènetis. (C'est la frappe de l'O du droit, qui donne du côté de la croix l'impression d'un besant au canton 1). Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au droit; en deux triangles épais au revers. Style 2.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 85. (Y 1692). Pl. VII.

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp). Denier 4). Introd., p. LXVII.

251. ✠ L·VDOVICVS RE. Dans le ch., FRA (sic)-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au droit, en deux triangles épais au revers. Style 2.

Æ 20 mm. — Denier 0 gr. 90. (C 3508).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 4 a). Introd., p. LXVII.

252. ✠ L°VDOVICVS RE. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au droit, en deux triangles épais au revers. Style 2.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 08.

Denier 4b). Introd., p. LXVII.

253. Autre exemplaire. — Style 2.

Æ 20,5 mm. — Denier. 1 gr, 09.

Denier 4 b). Introd., p. LXVII.

254. ✠ L°VDOVICVS RE (point sous l'I). Dans le ch., FRA (A barré)-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au droit, en deux triangles plus affinés (quelques I3) au revers. — Style 3.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 17.

Denier 4b). Introd., p. LXVII.

5e Groupe.

255. LVDOVICVS REX, sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA

(A non barré) OƆN. ℟ ✠ PARISII CIVIS, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées.

Caractères rectilignes réguliers (I5) au dr., en deux triangles épais au revers (I2). — Style 2.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 08.

Denier 5). Introd., p. LXVII.

256. Autre exemplaire. — Style 2.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 92. (F 7594).

(Don P. Deschamps, 1896.) Denier 5). Introd., p. LXVII.

257. Même droit. ℟. ✠ PARISII (point sous le 2e I) CIVIS. Même croix. — Style 2.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95 (F 7595).

(Don P. Deschamps, 1896.) Denier 5 c). Introd., p. LXVII.

258. Même droit, R en forme d'P. ℟. ✠ PARISII (point sous le 3e I) CIVIS. Même croix. — Style 2.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. (F 7597).

(Don P. Deschamps, 1896.) Denier 5 c). Introd., p. LXVII.

259. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN ℟. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 2.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 10.

Denier 5). Introd., p. LXVII.

260. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ PARIᔕII CIVIᔕ. Même croix. — Style 2.

Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 47. Pl. VII.

Obole 5). Introd., p. LXVIII.

6e Groupe.

261. LVDOVICVS RƎX, sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ PARISII CIVIS, entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes réguliers au droit et à base linéaire (I5/6), étranglés au revers en deux triangles réguliers, effilés et appointés (I3). — Style 5.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 12. (Y 1694).

(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

262. LVDOVICVS RƎX. Dans le ch., FPA (*sic*) -OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix, moins épaisse. — Style 5.
Æ 19 mm. — Denier, o gr. 96. (Y 1693).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

263. LVDOVICVƧ REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 19 mm. — 1 gr. o5. (Y 1696). Pl. VII.
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

264. LVDOVICVS RƎX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. o3 (C 3595).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

265. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix, épaisse. — Style 5.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. (C 3596). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

266. Autre exemplaire. (Le second I de *Parisii*, tel qu'il est venu à la frappe, pourrait passer pour un A chapeauté). — Style 5.
Æ 19 mm. — Denier, o gr. 95. (Z 1389).
Denier 6). Introd., p. LXVIII.

267. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN ℞. ✠ PARISII CIVIS Même croix, moins épaisse. — Style 5.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 98. (F 7593).
(Don P. Deschamps, 1896.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

268. LVDOVICVS REX (annelet sous le 2ᵉ V). Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 88. (C 3593).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 6 a). Introd., p. LXVIII.

269. LVDOVICV·S REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix, épaisse. — Style 5.
Æ 20 mm. — Denier, o gr. 97. (Y 1697).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Denier 6a). Introd., p. LXVIII.

270. Autre exemplaire. — Style 5.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05 (C 3507).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 6a). Introd., p. LXVIII.

271. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN (point sous l'A) ℟. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 15 mm. — Obole, 0 gr. 51 (Y 1698).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Obole 6). Introd., p. LXVIII.

272. Autre exemplaire. — Style 5.
Æ 15,5 mm. — Obole, 0 gr. 52. (Y 1700).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Obole 6). Introd., p. LXVIII.

273. LVDOVICV·S REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 52. (Y 1699).
(Anc. coll. Caron; don Beauchamp.) Obole 6). Introd., p. LXVIII.

274. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ PARISII CIVIS (A barré, S12). Même croix, épaisse. — Style 5.
Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 28 (*sic*). (C 3592).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849.) Denier 6). Introd., p. LXVIII.

275. LVDOVICVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ PARISII CIVIS. Même croix. — Style 5.
Æ 16 mm. — Obole, 0 gr. 57.
Obole 6). Introd., p. LXVIII.

LA MONNAIE ROYALE

PARISIS ROYAL

Philippe-Auguste

Paris.

276. **PHILIPVS REX**. lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., **FRA-OↃN** (*Franco*) sur deux lignes horizontales. ℞. ✠ **PARISII CIVIS** entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, épaisse.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes épais (I5/6 du tableau) au droit dans cette série; en deux triangles appointés et réguliers au revers (I2/3). Lettres : dans le champ, A9 et quelques A7 (285, 293, 294 ?) plus ou moins pattés et resserrés du pied, des C bien ouverts (C10,23,24) et, en face de l'O long, assimilables à des **ᑕ** carrés (**C-ᑕ** du tableau); des N8, à barre transversale mince plus ou moins inclinée; des F3; des O1 et quelques O3 (O longs aux nos 286, 287), des R8s. — Circulair[1] : A5; C13,14,16, avec un C10 (n° 295) et un C19 (n° 292); E10; H5, quelquefois bouleté (297, 298), quelquefois en **И** (296), quelquefois brisé en H8 (299); L6,8,11,12,13; P9; R8s au dr., 3 g au rev.; S5,7; V11,12; X10, les barres quelquefois très allongées, par exemple sur le n° 279; ✠ 6/7.

Æ 20,5 mm. — Denier, 0 gr. 94. (C 3568).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

277. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 10. (C 3560). Pl. VII.
(Anc. coll Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

278. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 90. (C 3571).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

279. Autre exemplaire.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. (C 3566).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

280. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 15.
Denier 1). Introd., p. LXXI.

281. Même description.
Æ 16,5 mm. — Obole, 0 gr. 53. (C 3562). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Obole 1). Introd., p. LXXI.

282. PHILIPVƧ REX· Dans le ch., FRA-OƆN· ℞. ✠ PARISII CIVIS. Même croix.
Mêmes lettres.
Æ 20,5 mm. — Denier, 0 gr. 93. (C 3577).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

283. Autre exemplaire.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 94. (C 3575).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

284. Autre exemplaire.
Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 10. (C 3569).
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXI.

285. PHILIPVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN· ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix (moins épaisse que d'ordinaire).
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. Pl. VII.
Denier 1). Introd., p. LXXI.

286. PHILIPVS REX· Dans le ch., FRA-OƆN· (O long). ℞. ✠ PARISII CIVIS. Croix.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 02. (C 3561). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1 b). Introd., p. LXXI.

287. Autre exemplaire à l'O long.

Æ 20,5. — Denier, 1 gr. 01. (C 3576). Pl. VII (sous le n° 288).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 b). Introd., p. LXXI.

Ces exemplaires ont, à partir du n° 288, des points dans la légende du droit ou du revers.

288. **PHI·LIPVS REX.** Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℟. ✠ **PARISII CIVIS.** Croix. Mêmes lettres.
Æ 19,5. — Denier, 1 gr. (C 3578). Pl. VII (sous le n° 280).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

289. **PHI·LIPVS·REX.** Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℟. ✠ **PARISII CIVIS.** Croix. Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 20. (C 3574).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

290. **PHILIPVS REX.** Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℟. ✠ **PARIS·II CIVIS.** Croix. Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3565).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

291. Autre exemplaire.
Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3579).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

292. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 93. (C 3572).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

293. **PHILIPV·S REX·** Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℟. ✠ **PARIS·II CIVIS·** Même croix.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 15. (M 6928).
(Trouv. de St-Clair s/Elle, 1908). Denier 1c). Introd., p. LXXI.

294. **PHILIPVS REX·** Dans le ch., **FRA-OƆИ.** ℟. ✠ **PARIS·I·I CIVIS.** Même croix.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 12. (C 3567).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 a et c). Introd., p. LXXI.

295. **PHILIPVS REX.** Dans le ch., **FRA-OƆИ** (**O** long ?) ℞. ✠ **PARISI·I CIVIS.** Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 87. (C 3573).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1c). Introd., p. LXXI.

296. Autre exemplaire, l'**H** en **И**.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 30 (*sic*). (C 3570).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1c). Introd., p. LXXI.

297. **PHILIPVS REX**, l'**H** bouleté. Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℞ ✠ **PARISI·I CIVIS.** Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 97. (C 3569).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

298. Même droit. ℞. ✠ **PARISII C·IVIS.** Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 14. (C 3564).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

299. **PHILIPVS REX.** Dans le ch., **FRA-OƆN.** ℞. ✠ **PARISII CIV·IS.** Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05.

Denier 1 c). Introd., p. LXXI.

Arras.

300. ✠ **PHIL⚜IP' RE**, la croisette initiale tenant lieu d'**X**, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., **FRA-OƆN** sur deux lignes horizontales. ℞. ✠ **ARRAS CIVITAS**, entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales pattées, cantonnée d'une fleur de lis aux 2 et 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit et au revers (I5/6). Lettres dans le ch. : A9 et autres lettres comme dans la série de Paris. Lég. circulaire : A7,8 ; C13,14,16 ; E10 ; Є4,5 ; H3/5 ; L5,6,7,8 ; R8l,s ; S5,7 ; T8 ; V11 ; ✠ 11.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (M.-W. 64). Pl. VII.

(Legs Maxe-Werly). Denier 1). Introd., p. LXXIII.

301. Autre exemplaire.
AR 20 mm. — Denier, 1 gr. 24.
Denier 1). Introd., p. LXXIII.

302. Autre exemplaire.
AR 20 mm. — Denier, 1 gr. 24 (C 3540).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXXIII.

303. Autre exemplaire.
AR 20,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3527.)
Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1) Introd., p. LXXIII

304. Autre exemplaire.
AR 20 mm. — Denier, 1 gr. 04.
Denier 1). Introd., p. LXXIII.

305. Autre exemplaire.
AR 19 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3551).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1. Introd., p. LXXIII.

306. ✠ **PHIL ⚜ IP' RE.** Dans le ch., **FRA-OↃN**. ℞. ✠ **ARRAT CIVITAS** Croix cantonnée aux 2 et 3 (moins épaisse que d'ordinaire).
Mêmes lettres.
AR 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 03. (C 3519). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau acquis en 1849.) Denier 1a). Introd., p. LXXIII.

307. ✠ **PHIL⚜IP' RE** Dans le ch., **FRA-OↃN**. ℞. ✠ **ARRAS CIVITAS.** Croix cantonnée aux 2 et 3.
Mêmes lettres.
AR 16 mm. — Obole, 0 gr. 50 (C 3520). Pl. VII.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Obole 1) Introd., p. LXXIV.

308. **PHILIPVS REX**, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., **FRA-OↃN** sur deux lignes horiz. ; l'**A** est, par exception, dépourvu de chapeau. ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**, entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales pattées, cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit et au revers (I5/6). Mêmes lettres qu'au groupe pré-

cédent dans ce Denier 2), avec H quelquefois bouleté et H7 (à 2 barres horiz.) sur les nos 315, 318; X10 (contrebarré long); ✠ 11 (rectiligne barrée) sur 308, 310 à 315, 317 à 319, 321 à 325; ✠ 7 (triangulaire) sur 309, 316, 320.

Æ 19, 5 mm. — Denier, 1 gr. 25.

Denier 2). Introd., p. LXXIV.

309. Autre exemplaire, l'A conforme à A9.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. (C 3534).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

310. PHILIPVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN ℟. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée aux 2 et 3.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 09 (C 3542).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

311. I PHLIPVS (*sic*) REX. Dans le ch., FRA OƆN. ℟. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée aux 2 et 3.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 10. Pl. VIII.

Denier 2). Introd., p. LXXIV.

312. PHILIPVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN. ℟. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 12. (C 3523).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

313. PHILIPVS REX. Dans le ch., FRA-OƆN, l'O barré horizontalement. ℟. ✠ ARRAS CIVIS. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres, l'O long.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 84.

Denier 2). Introd., p. LXXIV.

314. PHILIPVS REX. Dans le ch., FRA-OƎN (*sic*). ℟ ✠ ARRAS CIVIS Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres, l'O long.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 96.

Denier 2). Introd., p. LXXIV.

315. **PHILIPVS REX**, l'**H** bouleté. Dans le ch., **FRA-OƆN**. ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres, l'O rond comme d'ordinaire.

Æ 19 mm. — 1 gr. 12. (C 3554).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

A partir d'ici, il y a des points dans la légende.

316. **PHI·LIPVS REX**· Dans le ch., **FRA-OƆN**. ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres.

Æ 20,5 mm. — Denier, o gr 98. (C 3531).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

317. Autre exemplaire, avec croisette d'une autre forme.

Æ 19,5 mm. — Denier, o gr. 92. (C 3553). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

318. **PHI·LIPVS REX**· Dans le ch., **FRA-OƆN**· ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres.

Æ 19,5 mm. — Denier, o gr. 85. (C 3550).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

319. **PHI·LIPVS REX**. Dans le ch., **FRA-OƆN**· ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 2 et 3.

Mêmes lettres.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 08. (C 3548).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

320. **PHI·LIPVS REX**· Dans le ch., **FRA-OƆN**· ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix de cantonnement incertain.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, o gr. 79. (C 3553).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

321. **PHI·LIPVS REX**. Dans le ch., **FRA-OƆN**· ℞ ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, o gr. 90. (C 3538).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

322. **PHIL·IPVS REX**. Dans le ch., **FRA-OↃN**. ℟. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres.
Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3547).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

323. **IIH·L·IPVS RE[X]** (*sic*). Dans le ch., **FRA-OↃN**. ℟. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 17. (C 3532).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

324. **PHILIPVS REX**, l'**X** supportant un besant. Dans le ch., **FRA-OↃN**. ℟. ✠ **ARRAS · CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 15. (C 3544).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

325. **PHILIPVS REX**, l'**H** bouleté. Dans le ch., **FRA-OƎИ**. ℟. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres, l'O long.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 73. (C 3522).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

326. **PHILIPVS REX**, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., **FRA-OↃN** sur deux lignes horiz. ℟. ✠ **ARRAS CIVIS**, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'une fleur de lis aux 1 et 4.

Dans cette variété du Denier 2), les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit (15/6), étranglés en deux triangles réguliers et appointés au revers (13). Lettres dans le champ : comme dans la série précédente, O rond.

Lettres de la légende circulaire comme aux précédents et R8s. au dr.; 3g. au rev. et ✠ 6/7/8. — Sauf sur 330, la croix est moins épaisse qu'aux précédents.

Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 87. Pl. VIII.
Denier 2). Introd., p. LXXIV.

327. Autre exemplaire.

Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3533).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

328. Même droit. Point central. L'A est barré bas. ℞. Pareil aux précédents.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 01. (C 3537).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

329. **PHILIPVƧ REX**, Dans le ch., **FRA-OƆN**. ℞. ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres, l'O long.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 29. (C 3545).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

330. Autre exemplaire.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3529).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXIV.

A partir d'ici, il y a des points dans la légende.

331. **PHI·LIPVS REX**, l'**H** bouleté. Dans le ch., **FRA-OƆN**. ℞· ✠ **ARRAS CIVIS**. Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres, O rond comme d'ordinaire.
Æ 20 mm. — Denier, 0 gr. 95. (C 3543).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

332. **PHILIPVS REX**· Dans le ch., **FRA·OƆN**· ℞. ✠ **A·RRAS CIVIS**· Croix cantonnée aux 1 et 4.
Mêmes lettres.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3549).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2a). Introd., p. LXXIV.

Montreuil.

333. ✠ **PHILIPVS RE**, la croisette initiale tenant lieu d'**X**, lég. sans grènetis int., **H** bouleté. Dans le ch., **FRA-OƆN** sur deux lignes horiz. ℞. ✠ **MOVTVRVEL** entre deux grènetis. Croix épaisse à branches égales pattées, cantonnée d'un annelet aux 2 et 3.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes

au droit et au revers (I5,6). Croisette rectiligne au droit (✠ 11), triangulaire au revers (✠ 6/7). Lettres comme d'ordinaire, avec M5,O4 (O long écrasé); S5; T6.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 02. (C 3557). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXV.

334. ✠ **PHILIPVS RE**, l'**H** sans globule. Dans le ch., **FRA-OƆN**· ℞. ✠ **MOV TVRVЄL**· Même croix.

Mêmes lettres.

Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 10. (C 3559).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXV.

335. Autre exemplaire.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3558).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXV.

336. Autre exemplaire.

Æ 21 mm. — Denier, 0 gr. 99.

Denier 1). Introd., p. LXXV.

337. **PHILIPVS RЄX**· Dans le ch., **ꟻЯA** (?) — [**OƆ**]**N**· ℞. **HOVTVIVCL** (*sic*). Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 2 et 3.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. 05. (C 3597). Pl. VIII.

Pièce fausse de l'époque.

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1b). Introd., p. LXXV.

Péronne.

338. **PHILIPVS REX**, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., **FRA-OƆN** sur deux lignes horizontales; entre les deux syllabes, un besant à g., qui est suspendu comme un globule aux branches de l'**X**, et un autre à dr. symétriquement. ℞. ✠ **PERONNE**, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit (I5,6); rectilignes (lettres **P**, **R**, le 2e **N**) ou étranglés en deux triangles réguliers et appointés (lettres **E** et le 1er **N**) au revers. — Autres lettres comme d'ordinaire, avec O4 (O long écrasé), X10; ✠ 6.

Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 17. (G (M) 195). Pl. VIII.

(Anc. coll. de la Monnaie). Denier 1), Introd., p. LXXV.

339. Autre exemplaire.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 07. (C. 3580).
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXV.

340. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 98.
Denier 1). Introd., p. LXXV.

341. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 1 gr. 07. (M.-W. 65).
(Legs Maxe-Werly). Denier 1). Introd., p. LXXV.

Saint-Omer.

342. PHILIPVS REX, lég. sans grènetis intérieur. Dans le ch., FRA-OƆN sur deux lignes horizontales ; entre les deux syllabes, deux petites crosses couchées. ℞. ✠ SEINT HOMER. Croix à branches égales pattées, cantonnée d'une crosse aux 2 et 3.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit (I6,5) ; rectilignes (lettres E, N, H, M, R) ou étranglés en deux triangles réguliers et appointés (lettre I) au revers. — Autres lettres comme d'ordinaire, avec O4 (O long écrasé), M5, T6.

Æ. 20 mm. — Denier, 1 gr. (C 3584). Pl. VIII.
(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849.) Denier 1). Introd., p. LXXVI.

343. Autre exemplaire.
Æ 19,5 mm. — Denier, 0 gr. 80.
Denier 1). Introd., p. LXXVI.

TOURNOIS ROYAL

Philippe-Auguste.

Saint-Martin.

344. ✠ PHILLIPVS RE, la croisette initiale tenant lieu d'X. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ SCS MARTINVS sans grènetis intérieur. Châtel tournois meublé de trois besants, sommé d'une croisette (celle de la légende).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit et au revers (I4) dans cette série. — Lettres : A 11 (bouleté), ou le même avec jambage central brisé et le globule au-dessous, ou le globule suspendu à la brisure (A 10): des C fermés ou presque fermés (C 15,16) ; E8 ; H3 et 4 ; L5 ; M7 (au 344), avec la traverse d'M6 (350,351,352), le meuble central quelquefois en deux triangles égaux appointés (345 à 349); O 1 rond ; N6,7 ; S4,12; T10 et 11 ; V11/14 ; X 5 ; ✠ 5.

Æ. 18,5. — Denier, o gr. 78 (C 3588). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

345. ✠ **PHILLIPVS RE**, l'**H** bouletée. Croix. ℞. Pareil au précédent.
Mêmes lettres.

Æ 18 mm. — Denier, o gr. 98. (C 3613).

(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

346. ✠ **PHILLIPVS RE**· Croix. ℞. ✠ **SCS MARTINVS**, l'**N** bouletée. Châtel tournois.
Mêmes lettres.

Æ 18,5 mm. — Denier, o gr. 97.

Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

347. Autre exemplaire.
Mêmes lettres.

Æ 18,5 mm. — Denier, o gr. 95. (C 3598).

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

348. Même description; châtel meublé de trois besants, plus un besant dans le clocher.
Mêmes lettres.

Æ 18 mm. — Denier, o gr. 97. (M.-W. 66). Pl. VIII.

(Legs Maxe-Werly.) Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

349. ✠ **PHILLIPVS RE**, l'**H** bouletée. Croix. ℞. **SCS MARTINVS**, l'**N** bouletée; un quatrième besant dans le clocher.
Mêmes lettres.

Æ 18,5 mm. — Denier, o gr. 85.

Denier 1). Introd., p. LXXVIII.

350. ✠ **PHILIPVS REX**. Croix. ℞. ✠ **SCS MARTINVS**, l'**N** bouletée. Châtel tournois, meublé de trois besants.

Mêmes lettres.

Æ. 18,5 mm. — Denier, 1 gr. 01 (C 3586). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau, acquis en 1849). Denier 1c). Introd., p. LXXVIII.

351. ✠ **PHILIPVS REX**. Croix ✠ **SCS · MARTINVS**, l'**N** bouletée. Châtel tournois meublé de trois besants.

Mêmes lettres.

Æ 18 mm. — Denier (échancré), o gr. 65. (M 6890). Pl. VIII.

(Trouv. de Saint-Clair-sur-Elle, 1908). Denier 1d). Introd., p. LXXVIII.

352. ✠ **PHIL · IPVS · REX**. Croix. ℞. ✠ **SCS · MARTINVS**, l'**N** bouletée ; l'I est lié à l'**N** comme s'il y avait deux **N** accolés. Châtel tournois, avec quatrième besant dans le clocher.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, o gr. 87. (M 6889). Pl. VIII.

(Trouv. de Saint-Clair-sur-Elle, 1908). Denier 1d). Introd., p. LXXVIII.

353. (sans croisette) **PHILIPVS REX**, l'**H** bouleté. Croix. ℞. ✠ **SCS MAR TINVS** (légende confuse). Châtel tournois.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, o gr. 92. (C 3587). Pl. VIII.

Paraît être un faux de l'époque.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 1b). Introd., p. LXXVIII.

Tours.

354. **PHILIPVS REX** entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées. ℞. ✠ **TVRONVS CIVI**, sans grènetis intérieur. Châtel tournois meublé de trois besants, sommé d'une croisette (celle de la légende).

Mêmes lettres que précédemment, avec I5,Є5 (lunaire), X10, ✠ 11.

Æ 18,5 mm. — Denier, o gr. 92. (C 3585). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2b). Introd., p. LXXVIII.

Rennes.

355. ✠ **PHILIPVS RE**, entre deux grènetis, la croisette initiale tenant lieu d'**X**, l'**H** bouleté. Même croix. ℞. ✠ **CIVI REDONIS**, sans

grènetis intérieur. Châtel tournois meublé de trois besants et sommé d'une croisette (celle de la légende).

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit et au revers (I5). Lettres : C12 ; D2 ; E9/10 ; H4 ; L6 ; N en H ; O1 (rond) ; P8 ; R6e ; S12 (replié) au dr., presque en ∾ 2 au rev. ; V grossier, en deux triangles équilatéraux ; ✠ 9.

Æ 19 mm. — Denier, 1 gr. (C 3581). Pl. VIII.

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1849). Denier 2). Introd., p. LXXXII.

Louis VIII et Louis IX.

1er type de légende.

356. ✠ LVDOVICVS REX, entre deux grènetis, Croix à branches égales pattées. ℞ ✠ TVRONVS CIVI, sans grènetis intérieur. Châtel tournois sommé d'une croisette (celle de la légende), meublé de trois besants (effacés par l'empreinte de la croix du droit) et d'un besant dans le clocher.

Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes au droit et au revers (I5). Lettres : C12 ; D7 ; E9 ; Є2 ; L6 ; N7, bouleté ou non ; O1 (rond) ; R6 opqr à queue courte ; S12 (replié) ; T12 ; V11, 12 ; X7 ; ✠ 4/7 *bis*.

Æ 18, 5 mm. — Denier, 0 gr. 92. (M 6895.) Pl. VIII.

(Trouvaille de Saint-Clair-sur-Elle.) Denier 1). Introd., p. LXXXIII.

357. Autre exemplaire. On voit en tout deux besants.

Æ. 19 mm. — Denier, 0 gr. 95. Pl. VIII.

Denier 1). Introd., p. LXXXIII.

358. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℞ ✠ TVRONVS CIVI, l'N bouletée. Châtel tournois, les quatre besants bien visibles.

Mêmes lettres.

Æ. 18,5 mm. — Denier, 1 gr. 05. (D 324.)

(Anc. coll. Rousseau ; acquis en 1850.) Denier 1). Introd., p. LXXXIII.

359. ✠ LVDOVICVS REX·. Même croix. ℞ ✠ TVRONVS CIVI, l'N bouletée. Châtel tournois ; on voit les trois besants.

Mêmes lettres.

Æ 19 mm. — Denier, 0 gr. 97. Pl. VIII.

Denier 1a). Introd., p. LXXXIII.

360. Autre exemplaire avec le point après REX ; on voit deux besants.
Æ 19 mm. — Denier, o gr. 91 (C 3606.)
(Anc. coll. Rousseau; acquis en 1849). Denier 1a) Introd., p. LXXXIII.

361. Autre exemplaire ; on voit trois besants, et l'empreinte de la croix du droit est de biais.
Æ 19 mm. — Denier, o gr. 95. (M 6892).
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle). Denier 1 a) Introd., p. LXXXIII.

362. Autre exemplaire ; châtel comme le précédent.
Æ. 18, 5 mm. — Denier, o gr. 96. (M. 6893.)
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 1 a) Introd., p. LXXXIII.

363. ✠ LVDOVICVS REX°. Même croix. ℟ ✠ TVRONVS CIVI, l'N annelée. Châtel, les besants effacés.
Mêmes lettres.
Æ. 19 mm. — Denier, 1 gr. o3. (M 6894.) Pl. VIII.
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle). Denier 1 b) Introd., p. LXXXIII.

364. ✠ LVDOVICVS REX (rétrograde). Même croix. ℟ ✠ TVRONVS CIVI Châtel muni de trois besants.
Mêmes lettres.
Æ. 19 mm. — Denier, o gr. 96. Pl. VIII.
Denier 1c). Introd., p. LXXXIII.

2me type de légende.

365. ✠ LVDOVICVS REX, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées. ℟ ✠ TVRONIS CIVI. Châtel tournois avec deux besants visibles, l'empreinte de la croix du droit en travers.
Les barres verticales des caractères et les I sont rectilignes, avec traits effilés et divergents à la base (I8) au droit et au revers. Lettres, sous cette réserve : C13 ; D7; E9; L9 ; N8; O1 (rond) ; R8 f; S12 (replié) ; T12 ; V11, 12, 13 ; X7 et un X11 ; ✠ 7 *bis*.
Æ. 18,5 mm. — Denier, o gr. 99. (M 6896.) Pl. VIII.
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle). Denier 2) Introd., p. LXXXIII.

366. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℟ ✠ TVROIIIS CIVI. Châtel tournois, avec un seul besant visible.
Mêmes lettres.
Æ. 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 99. (D 322) Pl. VIII.
(Anc coll. Rousseau ; acquis en 1850.) Denier 2a.) Introd., p. LXXXIII.

367. ✠ LVDOVICVS REX. Même croix. ℟. ✠ TVRONIS CIVI, l'N bouletée. Châtel tournois avec deux besants visibles à g. et à dr.
Mêmes lettres.
Æ. 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 90. (M 6897). Pl. VIII.
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 2). Introd., p. LXXXIII.

368. Autre exemplaire.
Æ 18, 5 mm. — Denier, 0 gr. 89. (M 6898).
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 2). Introd., p. LXXXIII.

369. Autre exemplaire.
Æ. 18,5 mm. — Denier, 0 gr. 83. (M 6899.)
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 2). Introd., p. LXXXIII.

370. ✠ LVDOVICVS REX, l'X à branches fichées. ℟. ✠ TVRONIS CIVI l'N bouletée. Châtel tournois, avec deux besants visibles, à droite.
Mêmes lettres.
Æ. 19 mm. — Denier, 1 gr. 07. (M 6900).
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 2). Introd., p. LXXXIII.

3e type de légende.

371. ✠ LVDOVICVS REX, entre deux grènetis. Croix à branches égales pattées. ℟. ✠ SCS NON (ON liés) VIVX (*sic*), sans grènetis intérieur. Châtel tournois.
Æ 20 mm. — Denier, 1 gr. 15. Pl. VIII.
Pièce fausse du temps, ou hybride, imitée des anciens Deniers de Saint-Martin.
Denier 3). Introd., p. LXXXIII.

372. Autre exemplaire.
Æ 19 mm. — Denier (échancré et oxydé), 0 gr. 70. (M 6891).
(Trouv. de St-Clair-sur-Elle.) Denier 3) Introd., p. LXXXIII.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LÉGENDES, DES NOMS PROPRES

ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

N.-B. — Les chiffres romains renvoient aux pages de l'Introduction; les chiffres arabes aux numéros du Catalogue.

(1) Ce caractère représente une lettre aussi grande (sauf xxv, 70, 77) que l'A, mais non barré.

D

E

F

G

H

M

N

O

P

S

ADDENDA ET CORRIGENDA

P. xx, l. 15. *Au lieu de* : p. 516, 15, *lisez* : p. 514, 16.

P. xxviii, n. 1. *Au lieu de* : chap. ix, *lisez* : chap. vii.

P. xxix, le rappel *Mantes* [2] doit se lire *Mantes* [3].

P. lvii, l, 23. *Au lieu de* : I ✠ (?) *lisez* : l ✠, marque de Langres.

P. lxiv, l. 7. Le rappel (1) doit se lire (3).

P. lxix-lxx. Corrigez cette rédaction par la note de la p. 50 du Cat.

P. lxxiv, l. 27. De là ... Assertion contestable ; il s'agirait des petits Deniers du monétaire Simon sous Philippe d'Alsace.

P. lxxviii. Au Denier 1 b) *add.* **N° 353** du Cat.

P. lxxxvi, l. 26. 4°. Un motif... *Supprimer* : Chalon.

P. lxxxviii, l. 25 : Au lieu de *Hinricus* (Sens..., *lisez* : Senlis.

P. xciii, n° 1. *Add.* Mâcon, **221**, **223**.

P. xciv. *Le Chapitre VII doit se terminer ainsi* : L'ensemble des caractères extérieurs de la monnaie constitue ce qu'on appelle le style. On ne confond pas le style de Philippe-Auguste avec celui de Philippe Ier. Plus délicat est le départ pour les règnes de Louis VI et de Louis VII. Nous avons vu qu'il fallait se résigner à ne comprendre sous ces termes que des périodes approximatives ; encore y a-t-il des chevauchements qui rendent le classement malaisé : nous croyons être parvenu à rétablir dans chaque ville la succession véritable des monnaies.

P. 22 Les nos 94, 95 et 96 ont étés trouvés à Montfort-l'Amaury.

P. 30. Il y a un point final après REX I. des nos 133 et 134.

P. 44. Le Denier QVRVIIƧ QIX de Robert (?) à Chalon (Introd,, p. lvii, Denier 2) existe au Cabinet des Médailles. Il a 19 mm. de diam. et pèse 1 gr. 55, poids singulièrement élevé. C'est en somme une pièce d'attribution incertaine, probablement antérieure.

TABLE DES MATIÈRES

Le Puy-en-Velay.— Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon.

Paris 1, *Cat.* 1, Hugues. — 3, *Cat.* 1 *ter*, Hugues. — 2, *Cat.* 1 *bis*, Hugues.







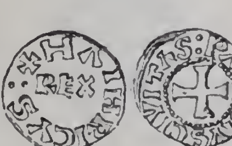
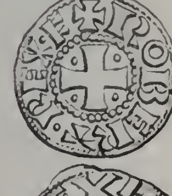


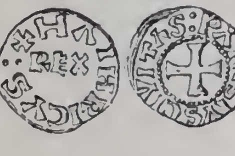





Paris 4: *Cat.* 2, Robert. — 6, *Cat.* 4 var., Robert. — 5, *Cat.* 3 var., Robert.

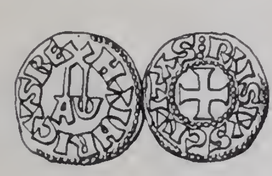
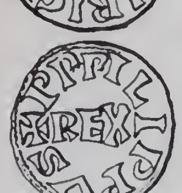
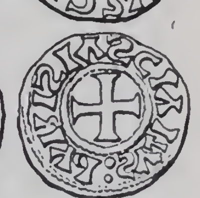

Paris 7, *Cat.* 5, Robert. — 8, Henri. — 9, *Cat.* 6 etc., var., Henri.







Paris 11, Cat. 20, Henri. — 10, *Cat.* 18, Henri. — 12, Philippe I.

Paris 13, Philippe I. — 15, Philippe I. —

14, Philippe I.















Paris 16, Philippe I. — 17, Philippe I. — 18, *Cat.* 23, Philippe I.

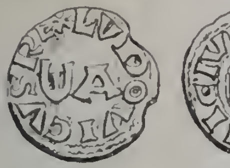


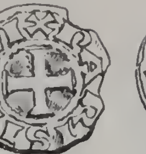





Paris 19, Philippe I. — 20, *Cat.* 24, Louis VI. — 21, Louis VI.

MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES
(p. IV-VII)



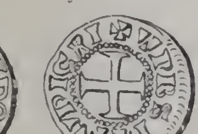


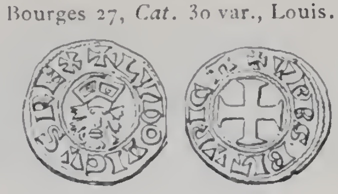




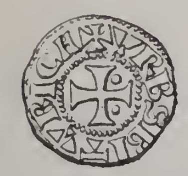
Paris 22, Louis VI. Paris 23, *Cat.* 27 var., L. VI. Paris 24, *Cat.* 28, L. VI.

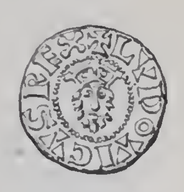
Bourges 25, *Cat.* 29 var., Louis. Bourges 28, Louis. Bourges 27, *Cat.* 30 var., Louis.



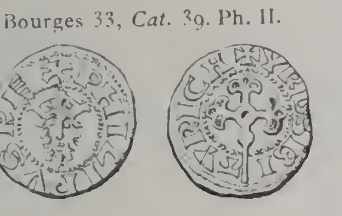
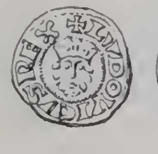


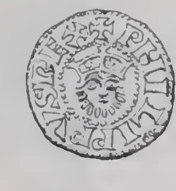


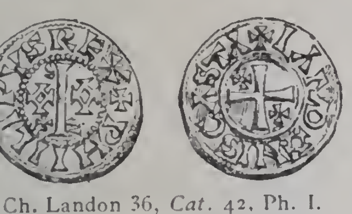
Bourges 26, Louis. Bourges 29, Louis. Bourges 30, Louis. Bourges 31, *Cat.* 31 var., Louis.

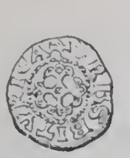
Bourges 33, *Cat.* 39, Ph. II. Bourges 32, *Cat.* 38, Louis. Bourges 34, *Cat.* 40, Ph. II.





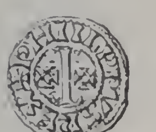






Ch. Landon 36, *Cat.* 42, Ph. I. Bourges 35, Ph. II. Ch. Landon 37, Ph. I.

Ch. Landon 38, Ph. I. Ch. Landon 40, *Cat.* 45, Louis. Ch. Landon 39, *Cat.* 43 var., Ph. I.

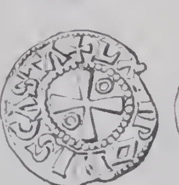
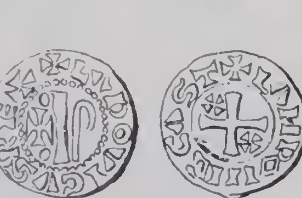










Ch. Landon 42, *Cat.* 47, Louis. Ch. Landon 41, *Cat.* 46, Louis. Ch. Landon 43, *Cat.* 49, Louis.

MONNAIES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES

(p. VII-XIV)

Ch. Landon 44, Louis. Ch. Landon 45, *Cat.* 52, Louis. Compiègne 46, Louis.

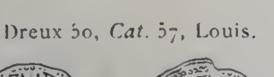




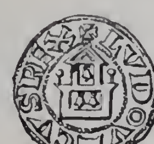
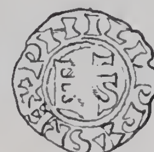


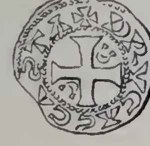
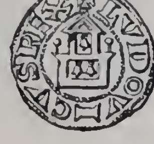


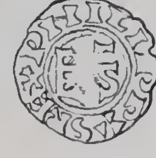

Dreux ? 47, Phil. Ier. Dreux ? 48, *Cat.* 54, Phil. Ier. Dreux 49, *Cat.* 55, Phil. Ier.

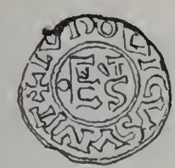


Dreux 50, *Cat.* 57, Louis. Dreux 51, *Cat* 61, Louis. Dun 52, *Cat.* 62, Phil. Ier.

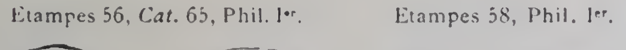
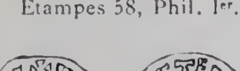
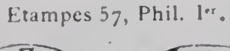


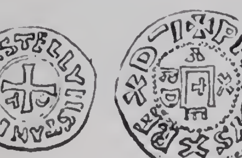




Dun 53, Louis. Etampes 55, *Cat.* 64, Phil. Ier. Etampes 54, *Cat.* 63, Phil. Ier.

Etampes 56, *Cat.* 65, Phil. Ier. Etampes 58, Phil. Ier. Etampes 57, Phil. Ier.











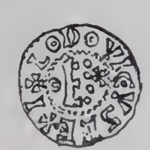







Etampes 59, *Cat.* 66, Phil. Ier. Etampes 60, Louis. Etampes 61, *Cat.* 69, Louis.








Etampes 62, *Cat.* 70, Louis. Etampes 63, *Cat.* 89, Louis. Etampes 64, *Cat.* 79, Louis.

MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
ET AUTRES.
(p. XIV-XXV)

Etampes 65, *Cat.* 82, Louis.

Etampes 66, *Cat.* 86, Louis.

Etampes 67, *Cat.* 87, Louis.

Etampes 68, Louis.

Mantes 69, *Cat.* 93, Phil. Ier.

Mantes 70. *Cat.* 94 var., Louis.

Mantes 71, *Cat.* 95, Louis.

Mantes 72, *Cat.* 101, Louis.

Mantes 73, *Cat.* 97, Louis.

Montreuil 74, Louis.

Montreuil 75, *Cat.* 110, Louis.

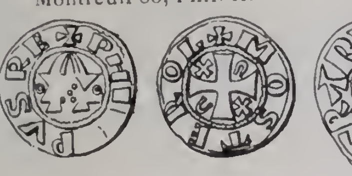
Montreuil 76, *Cat.* 112, Louis.

Montreuil 77, Louis.

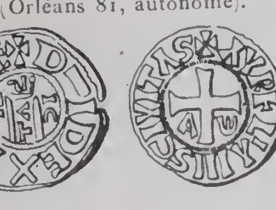
Montreuil 78, Louis.

Montreuil 79, *Cat.* 118 var., Louis.

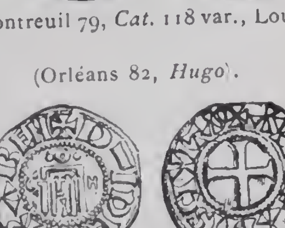
Montreuil 80, Phil. II.



(Orléans 81, autonome).



(Orléans 82, *Hugo*).



Orléans 83, *Cat.* 120, Phil. Ier.



Orléans 84, Philippe Ier.



Orléans 85, *Cat.* 121, Phil. Ier.

MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES
(p. XXV-XXXVI)

Orléans 88, *Cat.* 126 var., Louis. Orléans 86, Phil. 1er. Orléans 89, *Cat.* 142 var., Louis.





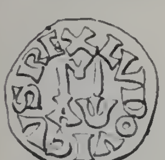



Pithiviers 90, Phil. 1er. Orléans 87, *Cat* 123, Louis. Pontoise 91, Phil. 1er.

Pontoise 92, Phil. Ier. Pontoise 93, Louis. Pontoise 94, Louis.





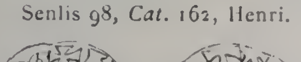
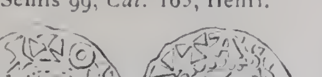





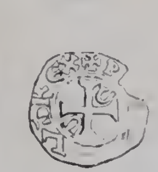


Pontoise 95, *Cat.* 153, Louis. Pontoise 96, *Cat.* 155, Louis. Pontoise 97, *Cat.* 157 var., Louis.

Senlis 98, *Cat.* 162, Henri. Senlis 99, *Cat.* 163, Henri. Senlis 100, *Cat* 164, Phil. Ier.

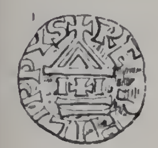







Senlis 102, *Cat.* 168, Louis. Senlis 101, *Cat.* 167, Phil. Ier. Senlis 103, *Cat.* 170, Louis.





Sens 105. Phil. Ier. Sens 104, *Cat.*, 174 dr., Henri. Sens 107, *Cat.* 177, Louis.

MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES
(p. XXXVI-XLV)

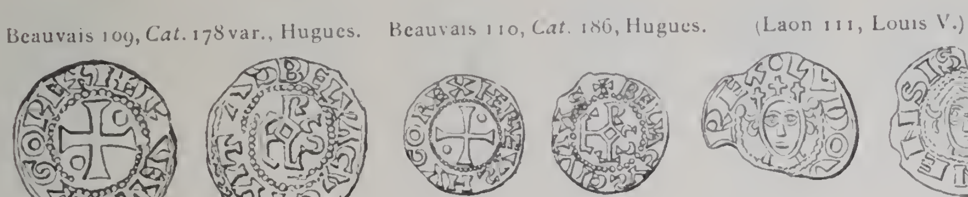






Sens 106, Phil. Ier. Sens 104, *Cat.* 174 rev., Henri. Sens 108, Phil. II

Beauvais 109, *Cat.* 178 var., Hugues. Beauvais 110, *Cat.* 186, Hugues. (Laon 111, Louis V.)







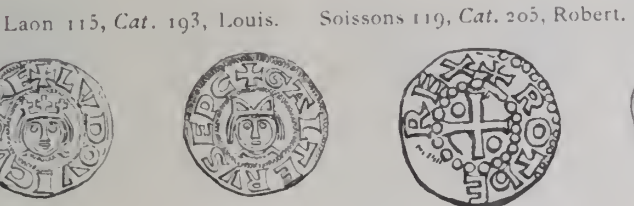


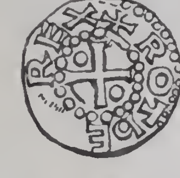
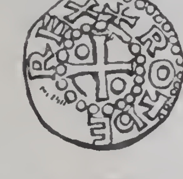





Laon 112, Hugues. Laon 114, Robert. Laon 113, *Cat.* 189, Robert.

Laon 115, *Cat.* 193, Louis. Soissons 119, *Cat.* 205, Robert. Laon 116, Louis.













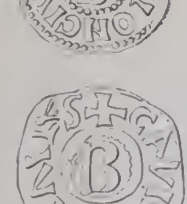
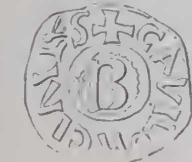
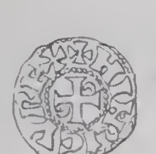
Laon 117, *Cat.* 195, Louis. Soissons 119, *Cat.* 205, Robert. Laon 118, *Cat.* 197, Phil. II

Chalon 120, *Cat.* 206, Robert. Chalon 121. Robert. Chalon 122, Robert?










Chalon 123, Henri. Chalon 125, *Cat.* 208, Henri. Chalon 124, *Cat.* 207, Henri.

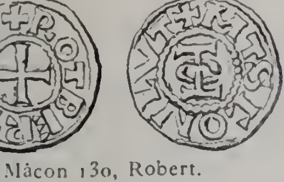
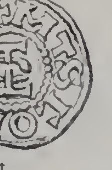
MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES

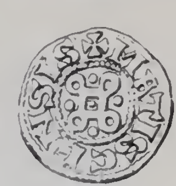
(p. XLV-LVII)

Chalon 126, *Cat.* 209 var., Phil. Ier. Chalon 127, *Cat.* 214, Phil. Ier. Mâcon 128, *Cat.* 215 var., Robert.



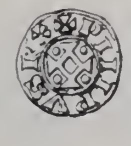


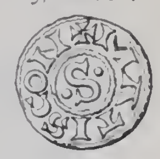


Mâcon 130, Robert. Mâcon 129, *Cat.* 216, Robert. Mâcon 131, *Cat.* 218, Henri.

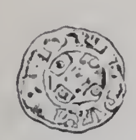
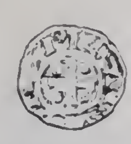
Mâcon 132, Henri. Mâcon 134, Phil Ier. Mâcon 133, *Cat.* 219, Phil. Ier.









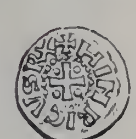
Mâcon 135, *Cat.* 223, Phil. Ier. Mâcon 137, *Cat.* 224, Phil. Ier. Mâcon 136, Phil. Ier.

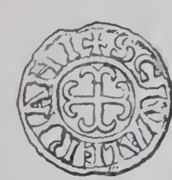
Issoudun 138, Henri. Toulouse 139 à 141, *Cat.* Henri. Tournus 142, *Cat.* 227, Henri.









Tournus 144, Henri. Tournus 143, Henri. Tournus 145, Phil. Ier.








S. Marie 146, *Cat.* 228, Robert. Bretagne 147, *Cat.* 230 var., Ph. II Bretagne 148, *Cat.* 231, Ph. II.

MONNAIES REPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES

(p. LVIII-LXIV)

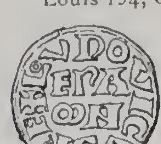
   

Guingamp 149, *Cat.* 232, Phil. II. Déols 150, *Cat.* 233, Phil. II. Issoudun 151, Phil. II.



PARISIS ET TOURNOIS

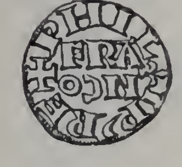
Louis 152, *Cat.* 240. Louis 153, *Cat.* 243. Louis 154, *Cat.* 250 var.

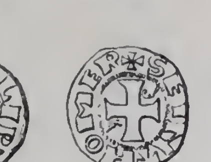
      

Louis 155, *Cat.* 274. Phil. II 157, *Cat.* 281, Paris. Phil. II 156, *Cat.* 276, Paris.

Phil. II 158, *Cat.* 300, Arras. Phil. II 159, *Cat.* 313, Arras. Phil. II, 160, *Cat.* 334, Montreuil.

Phil. II 161, *Cat.* 338, Péronne. Phil. II 162, S. Omer. Phil. II 163, *Cat.* 350, S. Martin.

Phil. II 164 et 165, *Cat.* 354, Tours. Phil. II 166, Tours. Phil. II 167, *Cat.* 355, Rennes

Louis VIII 169, *Cat.* 367. Louis VIII 168, *Cat.* 356. Louis VIII 170, *Cat.* 371.

MONNAIES RÉPRÉSENTÉES A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES

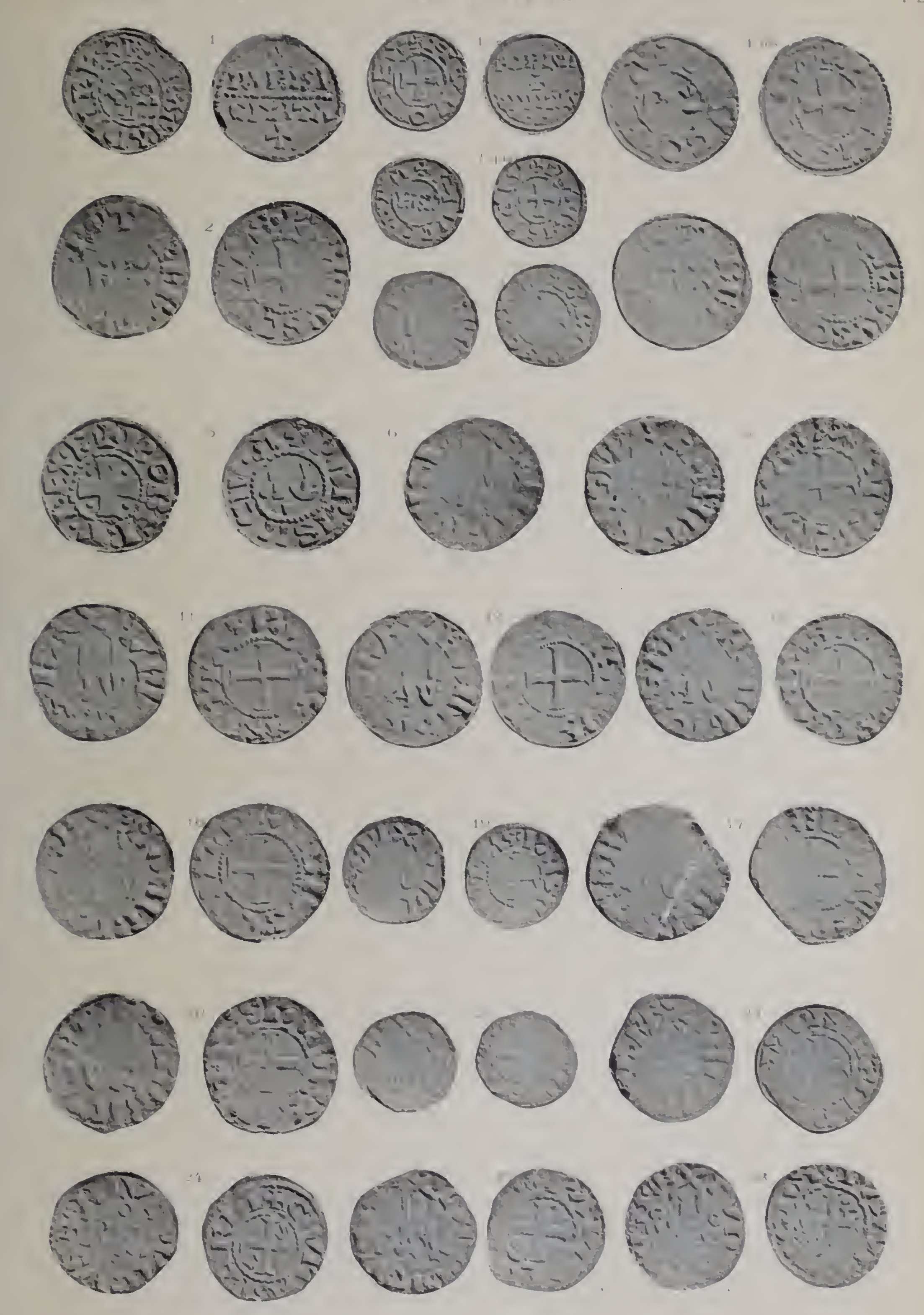
(p. LXV et suiv.)



TABLEAU DES LETTRES
(1re partie).

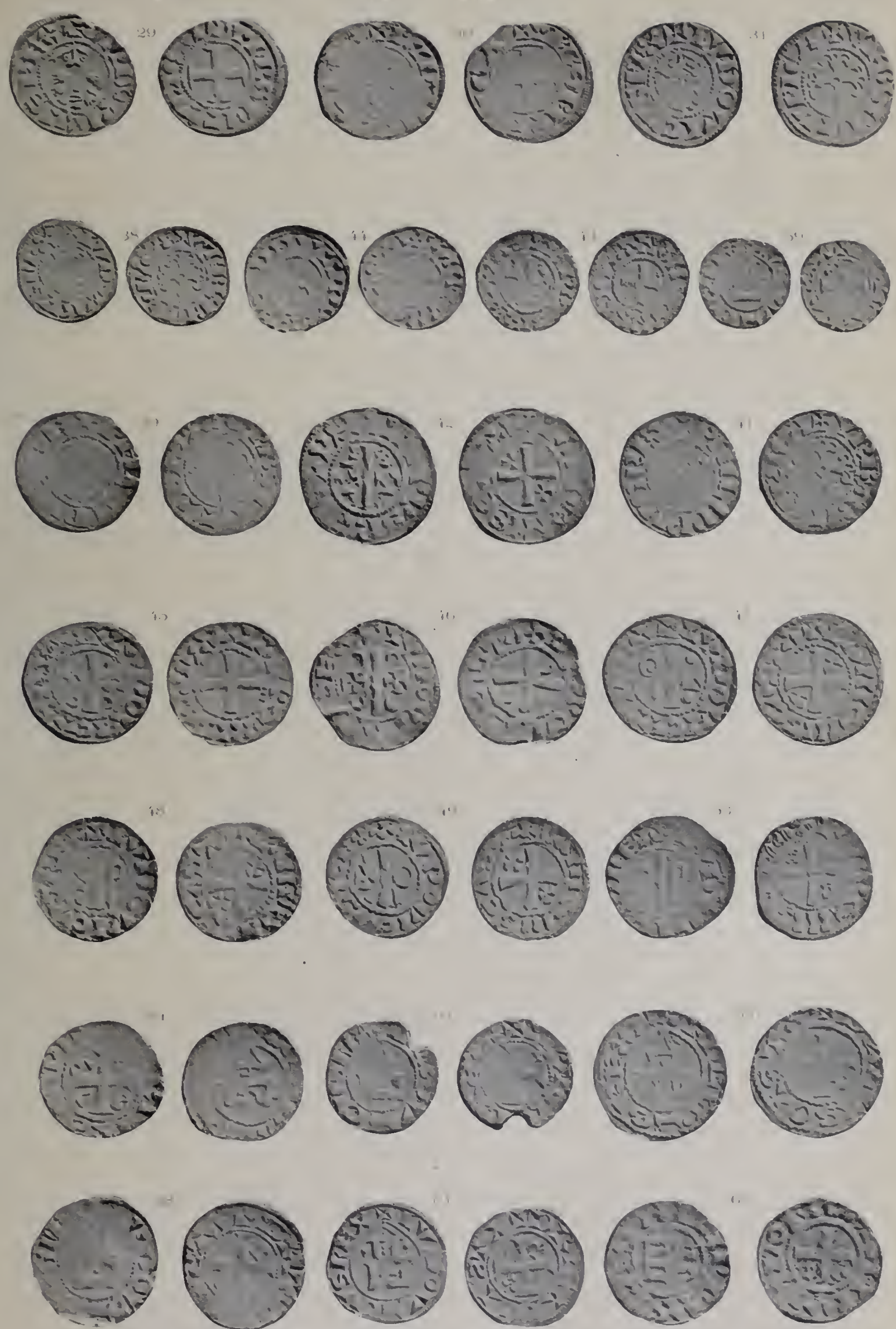


TABLEAU DES LETTRES
(2e partie).



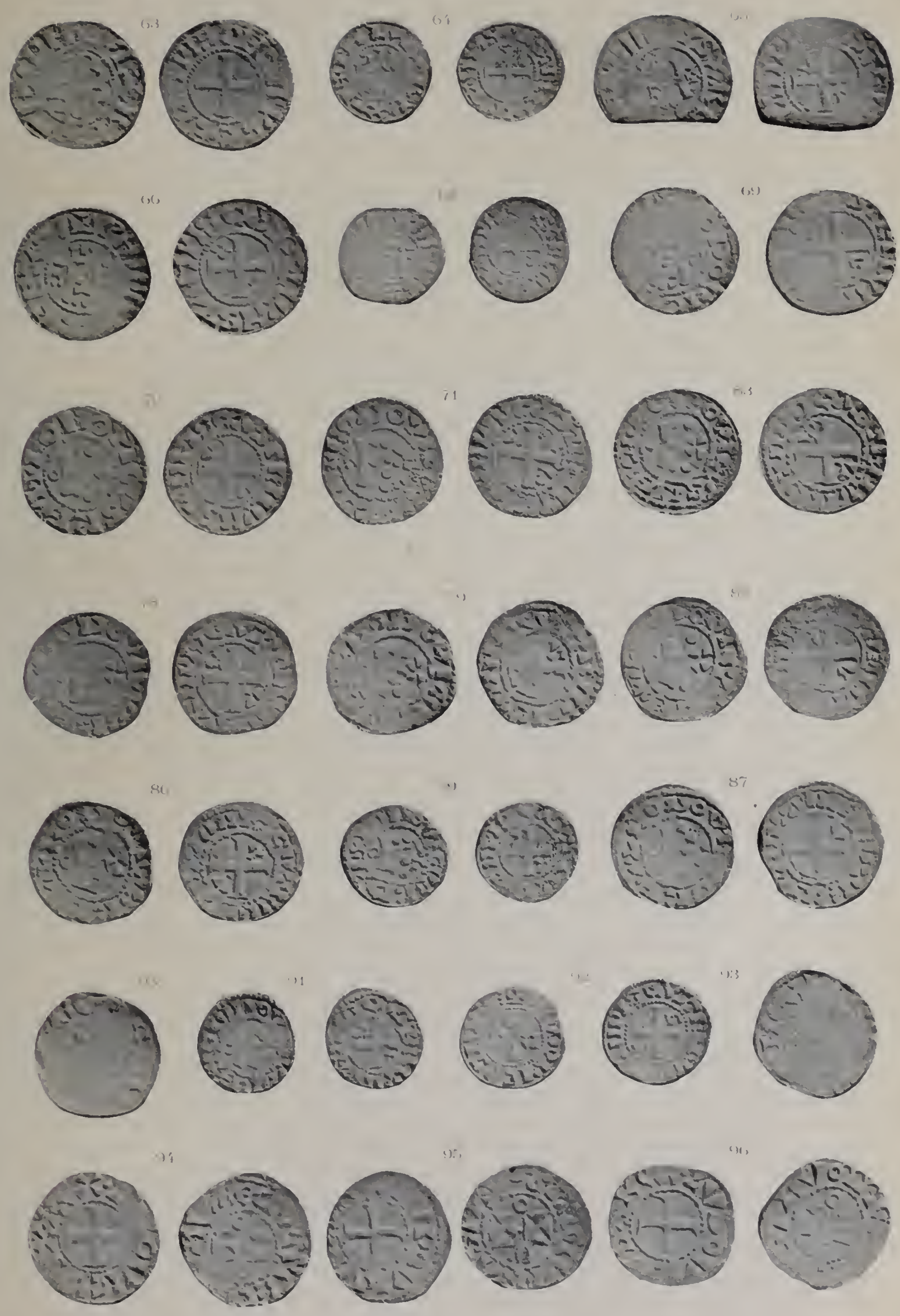
PARIS

(Hugues, Robert, Henri, Philippe Ier, Louis VI)

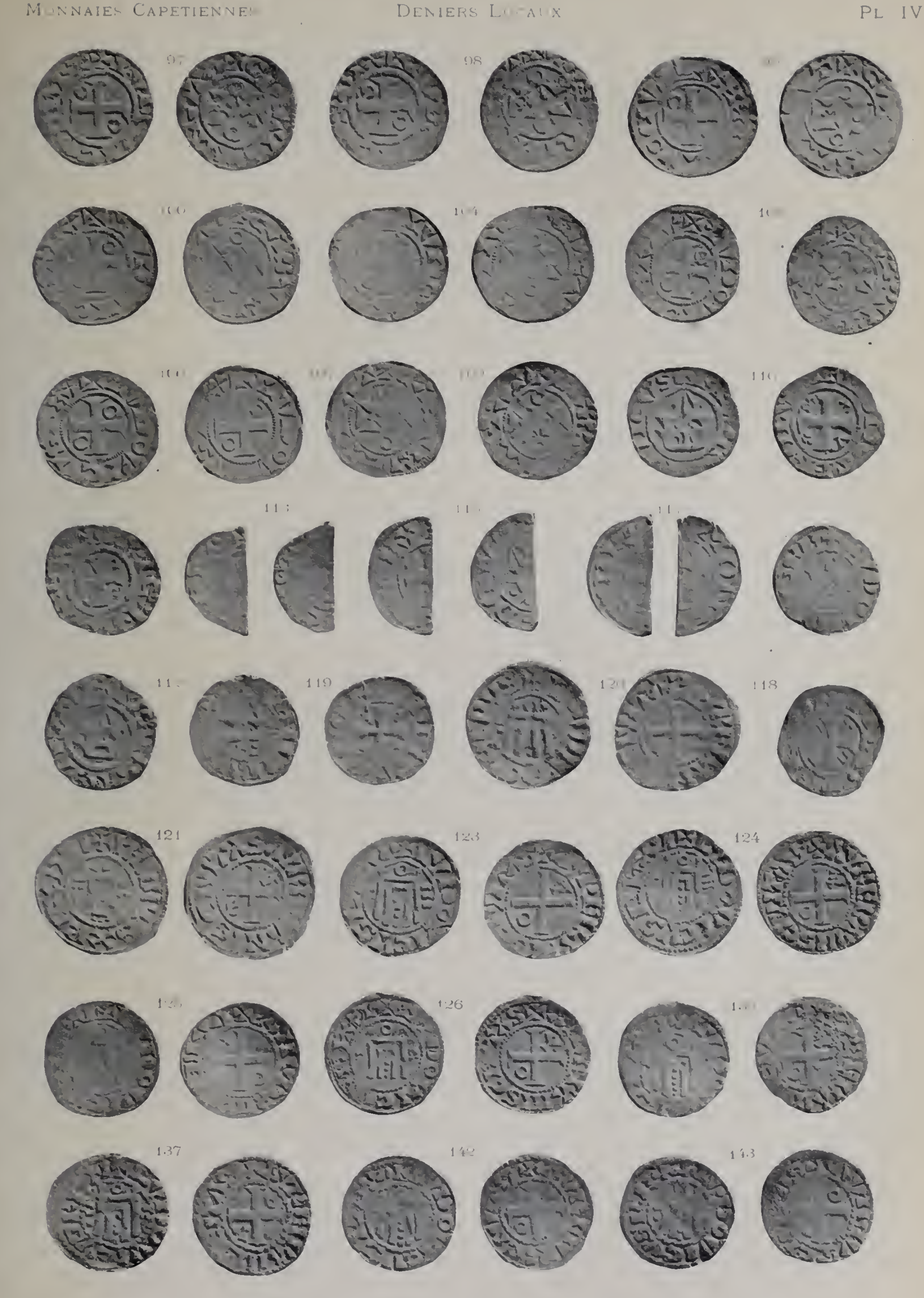


BOURGES — CHATEAU-LANDON — DREUX — DUN

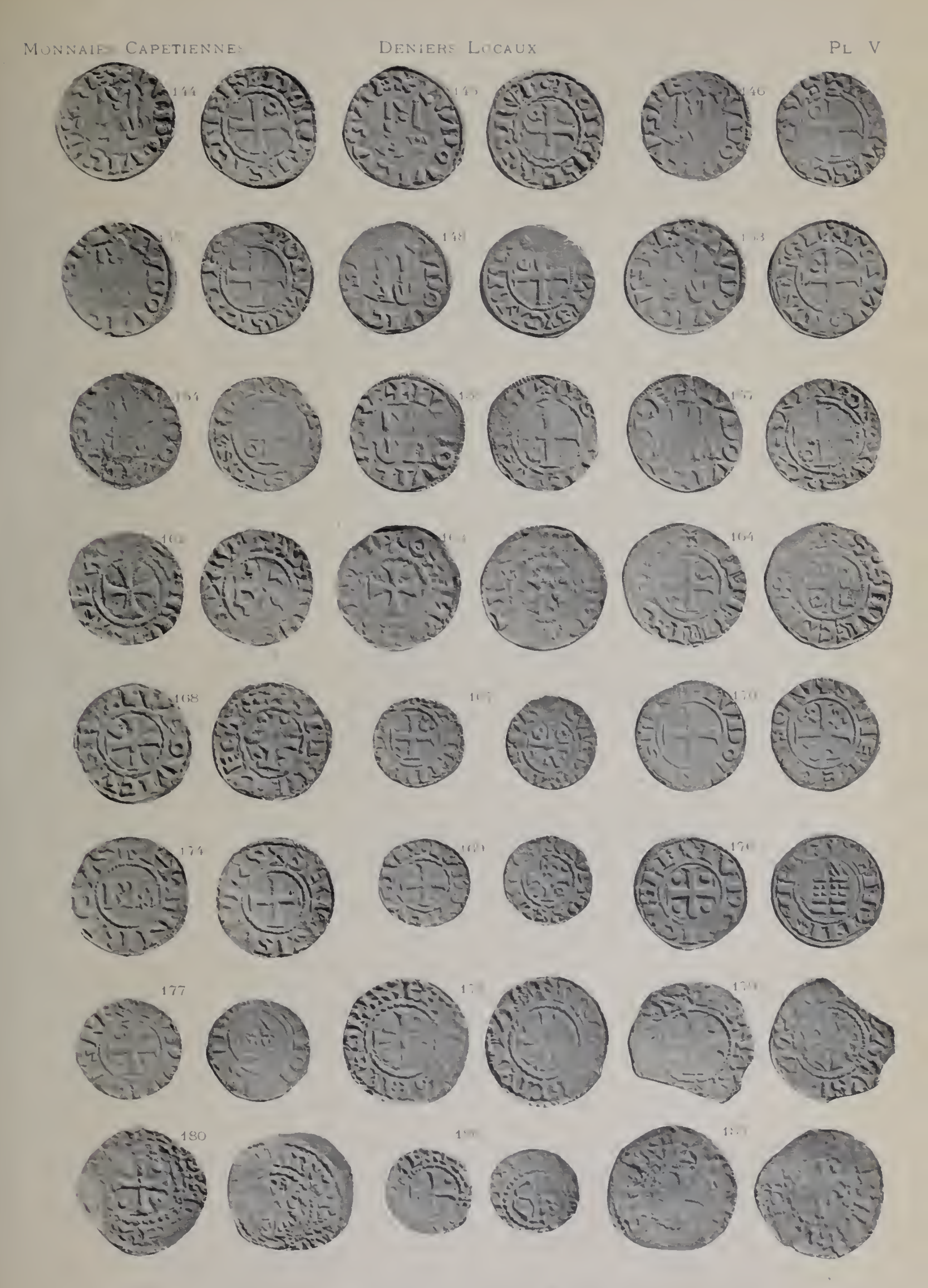
(PHILIPPE Ier, LOUIS, PHILIPPE II)



ETAMPES — MANTES
(PHILIPPE Ier, LOUIS)

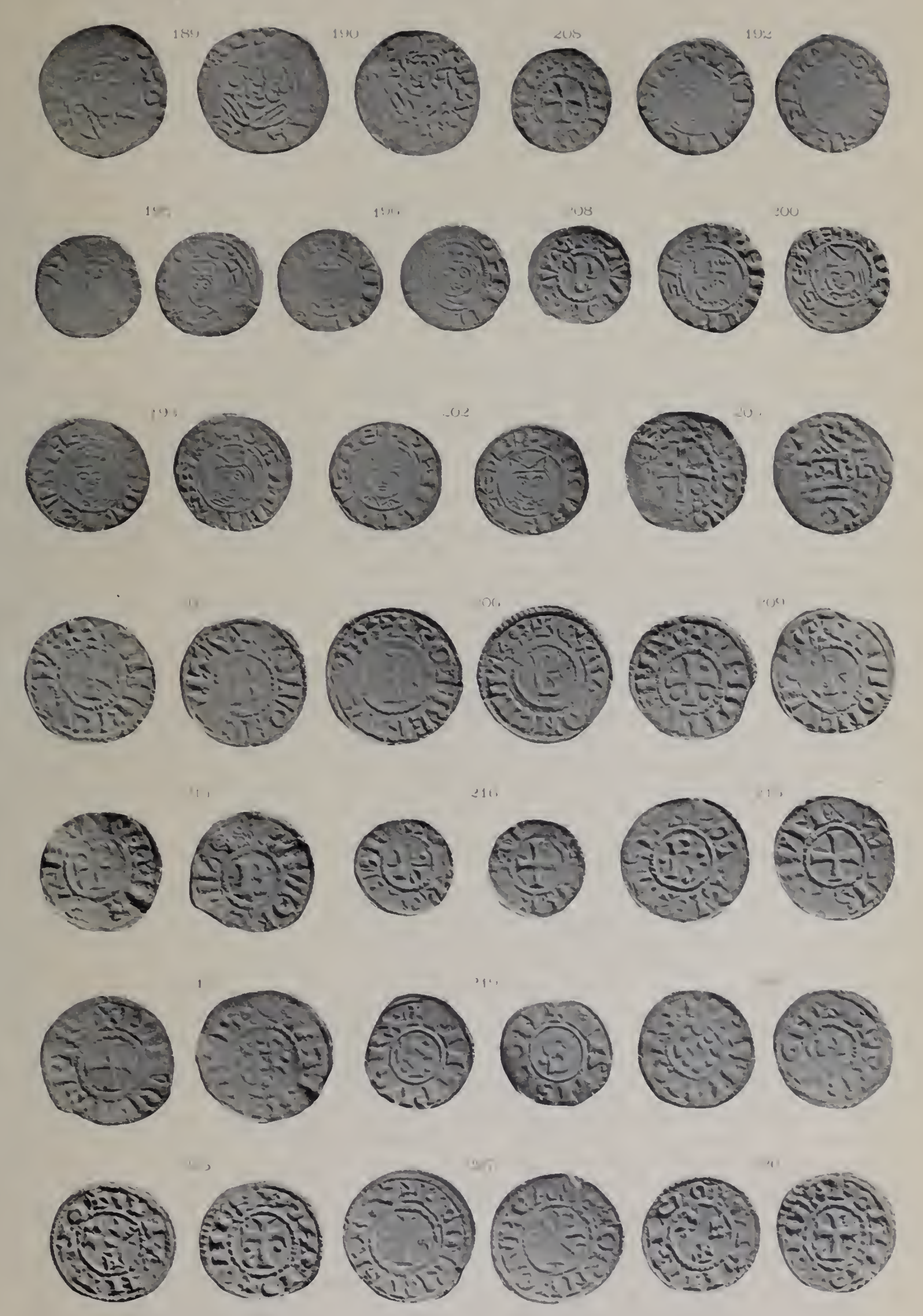


MANTES — MONTREUIL — ORLÉANS
(PHILIPPE Ier, LOUIS, PHILIPPE II)



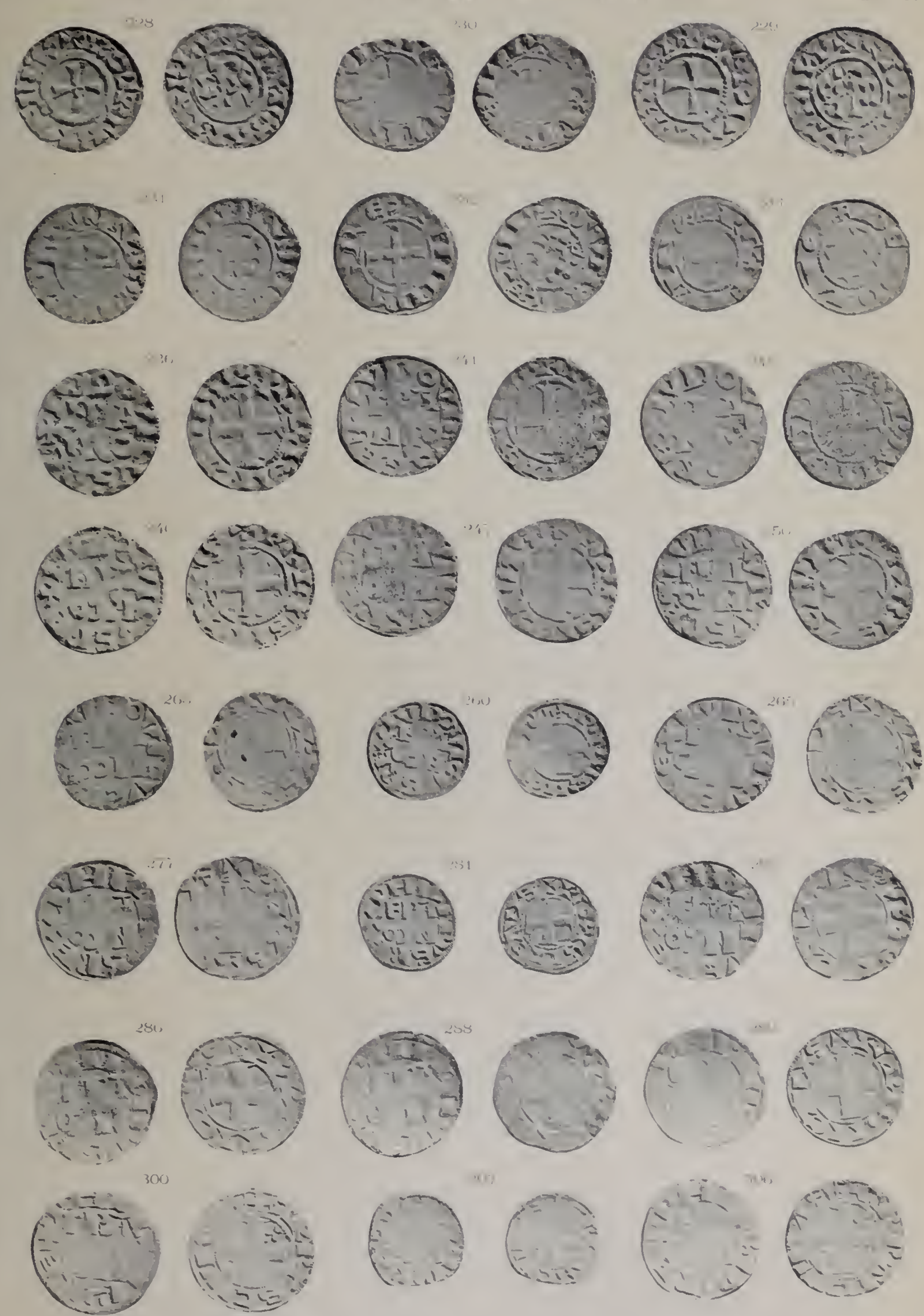
PONTOISE — SENLIS — SENS — BEAUVAIS

(HUGUES, HENRI Ier, PHILIPPE Ier, LOUIS)

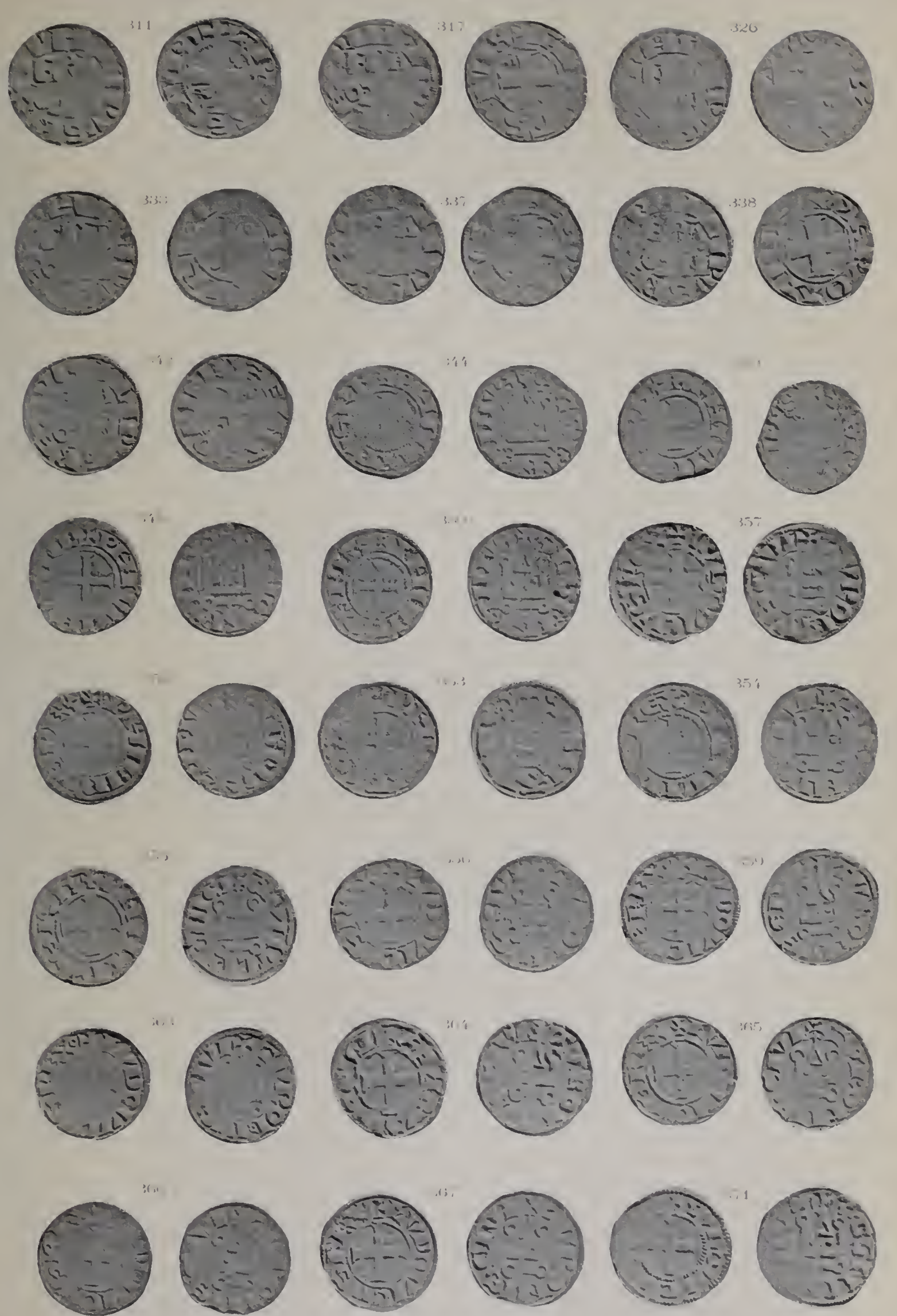


LAON — SOISSONS — CHALON — MACON — TOULOUSE — TOURNUS

ROBERT, HENRI, PHILIPPE Ier, LOUIS, PHILIPPE II



SAINTE-MARIE (ROBERT) — BRETAGNE — GUINGAMP — DÉOLS (PH. II)
PARISIS LOCAL DE LOUIS VII — PARISIS ROYAL DE PHILIPPE AUGUSTE



LES PARISIS DU NORD DE PHILIPPE-AUGUSTE
LES TOURNOIS DE PHILIPPE-AUGUSTE DE LOUIS VIII ET DE LOUIS IX




GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00128 4013